016.32525344
W94a
cop.2

The John Crerar Library

UNIVERSITY OF
ILLINOIS LIBRARY
AT URBANA-CHAMPAIGN

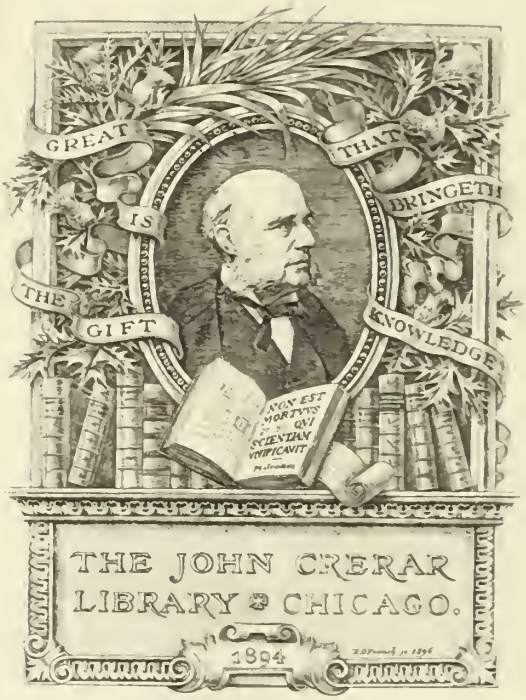

PRESENTED BY
L. C. Wroth

ILLINOIS HISTORICAL SURVEY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign

http://www.archive.org/details/actsoffrenchroya00wrot

With the compliments of the Compilers and with appreciation of the aid received from the John Carter Brown Library.

ACTS OF FRENCH ROYAL ADMINISTRATION CONCERNING CANADA, GUIANA, THE WEST INDIES AND LOUISIANA, PRIOR TO 1791

A List compiled by

LAWRENCE C. WROTH
The John Carter Brown Library

and

GERTRUDE L. ANNAN
The New York Academy of Medicine Library

NEW YORK
THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
1930

ACTS OF FRENCH ROYAL ADMINISTRATION CONCERNING CANADA, GUIANA, THE WEST INDIES AND LOUISIANA, PRIOR TO 1791

A List compiled by

LAWRENCE C. WROTH
The John Carter Brown Library

and

GERTRUDE L. ANNAN
The New York Academy of Medicine Library

NEW YORK
THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
1930

THE
NEW YORK PUBLIC
LIBRARY

REPRINTED FROM THE
BULLETIN OF THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
OF NOVEMBER 1929 MARCH 1930

PRINTED AT THE NEW YORK PUBLIC L BRARY
form p273 [iv 7-30 1c]

O/L. ... W9... vol. 2

ACTS OF FRENCH ROYAL ADMINISTRATION CONCERNING CANADA, GUIANA, THE WEST INDIES AND LOUISIANA, PRIOR TO 1791

INTRODUCTION

IN April, 1927, Worthington C. Ford published in the *Proceedings of the Massachusetts Historical Society* his "French Royal Edicts, etc., on America." That provisional list of 437 titles gave pleasure to all whose interest had ever been engaged by the type of publication that composed it — a serene and classic type, formal in typographical design, regal in literary style, and varied, important, and often romantic in subject matter. The value of the list to students was quickly recognized, and two of the libraries represented among the contributors to the present compilation began at once to check it in comparison with their own collections. When it was realized that The New York Public Library alone, drawing principally from the extraordinary series of French administrative documents in the Astor collection, was able to double the number of titles recorded in the Ford list, it was determined, with the coöperation and advice of Mr. Ford, to investigate the resources of other American and foreign depositories with the idea of accumulating titles and of publishing a revision of the record.

Early in the progress of the work, it was decided that the usefulness of the list would be greatly increased if its scope were enlarged to include acts in printed collections not yet found in separately printed form. Accordingly the collections of French administrative documents that stand at the head of our list were analyzed for the purpose of extracting from them acts of this character. It was realized, furthermore, that convenience to the student would result if reference were made to chapter and page from such separately printed acts recorded in the list as were found reprinted in the collections. Any idea that may have been entertained of adding acts known to exist in manuscript form only was effectually dispelled by a reminder that the titles of these documents were being included in the *Guide to Materials for American History in the Archives and Libraries of Paris,* now in process of compilation by Waldo G. Leland for the Carnegie Institution of Washington. Later Mr. Leland generously permitted us to add to our list the titles of the printed acts found in the course of his examination of the principal archival depositories of Paris. The list, formed in the manner and

L 646.354
F 845
562148

from the sources here indicated, contains 1302 separately printed acts, including variant issues and different editions, and 790 acts taken from printed collections.

There is no means of determining the degree of completeness of this list of approximately 2100 titles. It is probable that most of these administrative acts, save those of narrow personal application, found contemporary publication in the separately printed form. If this list, therefore, contains 790 acts found only in the general collections, it may be taken for granted that many of this group, sooner or later, will come to light in the separately printed form, providing new bibliographical entities in the literature of the subject. And if, as is true, the list contains among its separately printed acts some 250 titles not found in the general collections, it is safe to assume that others of this character exist and will sometime appear to provide additional issues, and, what is more important, to provide new matter that might otherwise be lost to the historian. This much only can be said — that as the titles came in from various sources, each succeeding list or each general collection examined contained a smaller percentage of acts new to us than was found in its predecessor. The first list examined, that of the John Carter Brown Library, showed a total of 172 acts of which 93 were new, while in Leland's *Guide,* the latest list examined, the group of 164 printed titles contained only 38 acts not already entered in the list in one form or another. Under these circumstances, a further extension in time and space of the task of compiling would hardly compensate for the postponement of publication. We are satisfied to describe this list, too, as provisional, expecting confidently that its publication will bring out other material of the sort that composes it.

A few words of explanation of the procedure in compiling the list may appropriately be inserted here. The chronological arrangement has been adopted as the simplest for the compiler and the most satisfactory to the investigator. For the reason that acts were often published in the year following their promulgation and sometimes republished many years later, and that for many of them no separately printed issues have been found, the chronological order is based upon the date of the royal signature rather than upon date of publication or of registration. A classified table of matters at the conclusion brings together under a small number of headings related acts scattered over two and a half centuries of administration. Size notation has been omitted from the collations for the reason that practically all of the separately printed issues are of the same format — quarto by fold of sheet, measuring normally 10 × 8 inches. Many titles will be found which seem to have little or no connection with the colonies, but as these deal generally with commerce, shipping, naval matters and privateering, their bearing upon American affairs is usually direct and important. Another class of

acts not directly of American interest is that in which the trade in tobacco or the manufacture of cotton goods or the affairs of African or of East Indian companies is the chief matter. These have been included as of importance to the student of specific commodities or of colonial American commerce in general. Finally, it was found that in the collections many unimportant acts were given in the briefest of abstracts or by a mere title. Most of these have been recorded in this list, but the compilers have exercised their discretion and omitted a few that because of a narrow personal character seemed to promise little help to the investigator. Some of the separately printed titles have come from sources in which no imprint information was provided. When such titles as these were represented in the list by other issues, we have placed their location symbols arbitrarily with the first issue recorded.

The following statement of the distinctions between the various types of administrative acts has been summarized for us from pages 184–185 and 584–587 of Jules Minier's *Précis Historique du Droit Français,* Paris, 1846:

"Édits were royal acts put forth spontaneously, *proprio motu* and concerning as a rule only one matter, though there are exceptions. Édits were originally designated by a name of a place where they were drawn up.

"Ordonnances were laws promulgated by the King, usually based on remonstrances or petitions which had been addressed to him. Most commonly they were of a more general nature than édits, containing provisions on a variety of subjects. Yet there were some ordonnances which related to a single matter and were issued spontaneously without any preceding representation to the King by his subjects.

"Déclarations interpreted or modified the law.

"Mandements and rescrits were orders to execute the law; instructions were similar.

"Règlements were purely administrative acts.

To this summary may be added the statement in Boislisle's *Mémoires de Saint Simon,* hereafter referred to, V. 462: "Ces arrêts du conseil d'en haut, émanant du Roi lui-même, sont l'expression la plus élevée de son pouvoir et de son autorité souveraine."

The Libraries contributing titles to this list are designated in the location of copies by the following symbols:

AC	Archives des Colonies, in Archives Nationales
AD	Series AD of the Archives Nationales
Bibliothèque St. Sulpice	Bibliothèque St. Sulpice, Montreal
BM	British Museum
BMM	Bibliothèque du Ministère de la Marine
BPL	Boston Public Library

HCL ..... Harvard College Library
HEHL ..... Henry E. Huntington Library
JCB ..... John Carter Brown Library
JCL ..... John Crerar Library
LC ..... Library of Congress
Marine ..... Archives de la Marine, in Archives Nationales
NLC ..... Newberry Library of Chicago (Ayer Collection)
NYHS ..... New York Historical Society
NYPL ..... New York Public Library
R ..... Library of M. Charles de la Roncière
WLCL ..... William L. Clements Library
Yale ..... Yale University Library

It was intended at one time to preface the list by an account of the royal councils and their functions, especially of their *mécanique* in the business of the American colonies. It soon became clear, however, that this was a subject for a monographic study, too large and too complex a matter to be undertaken without requisite leisure or to be treated satisfactorily in the few paragraphs of an introduction. An admirable account of the constitution and general functioning of the royal councils under Louis XIV, in whose reign occurred the methodization of their work that continued until 1789, is found in the appendices to volumes IV, V, VI and VII of A. de Boislisle's *Mémoires de Saint-Simon,* pages 377–439, 437–482, 477–512 and 405–443, respectively.

The compilers wish to thank, first of all, Worthington C. Ford for the encouragement he has given them from the beginning of the project; J. Franklin Jameson and Waldo G. Leland, for advice and for practical aid; the librarians and assistants of the contributing institutions for their willing coöperation and for the patience with which they have met repeated demands for bibliographical information; Miss Lillian M. Randell of The New York Public Library for an arduous service, cheerfully rendered; Mrs. Raymond N. Watts and Miss Catherine C. Quinn of the John Carter Brown Library for special and timely assistance; and finally L. Nelson Nichols of The New York Public Library, whose friendly coöperation in the work of compilation and whose conviction of the usefulness of the list has been a sustaining influence throughout the period the work has been in progress.

LAWRENCE C. WROTH
The John Carter Brown Library

GERTRUDE L. ANNAN
The New York Academy of Medicine Library

COLLECTIONS OF ADMINISTRATIVE ACTS REFERRED TO IN THE ENSUING LIST

In the transcription of titles for this and for the ensuing list, the spelling of the originals has been strictly adhered to. A certain inconsistency results from this practice in the use of accent marks, especially in the case of such words as déclaration, règlement, and édit. Because of their importance, these words are almost invariably displayed on the original title-pages in unaccented capital letters.

Works of this group marked with an asterisk have not been analyzed, usually for the reason that they contain only abstracts of the acts. The inclusion of their titles, however, may prove suggestive to the student.

* An Abstract of Those Parts of the Custom of the Viscounty and Provostship of Paris, which were received and practised in the Province of Quebec, in the Time of the French Government. Drawn up by a Select Committee of Canadian Gentlemen, well skilled in the Laws of France, and of that Province. By the Desire of the Honourable Guy Carleton, Esquire, Governour in Chief of the said Province. [*Arms*] London: Printed by Charles Eyre and William Strahan, Printers to the King's Most Excellent Majesty. mdcclxxii. [2], i–iv, 1–33; [4], 1–174, [2], 1–14; [4], 1–31 p.

Contains as its third series, p. [2], 1–14: An Abstract of the Several Royal Edicts and Declarations, and Provincial Regulations and Ordinances, that were in force in the Province of Quebec in the Time of the French Government; and of the Commissions of the several Governours-general and Intendants of the said Province, during the same Period. Faithfully collected, from the Registers of the Superiour Council of Quebec, by Francis Joseph Cugnet...

Only the title-pages of this collection are in English.

Addition au Code Noir.

Caption title.

In: *Le Code Noir,* 1742, p. 449–496; *Recueils,* 1745, 1744, ii. 165–214 and 1765, ii. 135–174.

Brodhead, John Romeyn. Documents relative to the Colonial History of the State of New-York; procured in Holland, England and France, by John Romeyn Brodhead, Esq., agent, under and by Virtue of an Act of the Legislature entitled "An Act to appoint an agent to procure and transcribe documents in Europe relative to the Colonial History of the State," passed May 2, 1839. Edited by E. B. O'Callaghan, m. d. Vol. ix. Albany: Weed, Parsons and Company, Printers. 1855. xx, [1], 1–1112 p.

Code des Prises ou Recueil des Déclarations, Ordonnances Arrêts et Règlemens Relatifs à la Course, & au Conseil des Prises. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. m. dcclxxxi.

A collection of 53 acts in The John Carter Brown Library, dated 1777–1781, with a printed general title as given above.

* Code des Prises: ou, Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, ordonnances, règlemens et décisions sur la course et l'administration des prises,

depuis 1400, jusqu'à présent. [By D. Chardon. Preceded by a "table chronologique des édits," etc.] 2 vol. Paris, 1784.

Le Code Noir, ou Recueil des Reglemens rendus jusqu'à present, Concernant le Gouvernement, l'Administration de la Justice, la Pôlice, la Discipline & le Commerce des Negres dans les Colonies Françoises. Et les Conseils & Compagnies établis à cet sujet. [*Arms*] A Paris, Chez Prault pere, Imprimeur de Monseigneur le Chancelier, Quai de Gevres, au Paradis. M. DCC. XLII. Avec Privilege du Roi. 496 p.

Reprinted in Paris, 1767.

Code Noir, ou Recueil d'Edits, Declarations et Arrets, Concernant la Discipline & le Commerce des Esclaves Négres des Isles Françaises de l'Amérique.

Caption title.

In: *Recueils,* 1745, 1744, II. 81–220 and 1765, II. 67–134.

Le Commerce de l'Amérique par Marseille, ou Explication des Lettres-Patentes du Roi, portant Reglement pour le Commerce qui se fait de Marseille aux Isles Françoises de l'Amérique, données au mois de Février 1719. Et Des Lettres-Patentes du Roi, pour la liberté du Commerce à la Côte de Guinée, Données à Paris au mois de Janvier 1716. Avec les Reglemens que ledit Commerce a occasionnés, Par un Citadin A Avignon, M. DCC. LXIV. 2 vol. [x], 1–615, [1]; [x], 1–618, [1] p., maps and plates.

Reprinted in 1777 and 1783.

* Droit public, ou Gouvernement des Colonies Françoises, D'après les Loix faites pour ces Pays. Par M. Petit, Député des Conseils Supérieurs des Colonies Françoises. . . . A Paris, Chez Delalain, Libraire, rue de la Comédie Françoise. M. DCC. LXXI. Avec Approbation et Privilége du Roi. 2 vol. [iv], xvi, 1–474, [2]; [iv], 1–521 p.

Edits, Ordonnances Royaux, Declarations et Arrets du Conseil d'Etat du Roi, Concernant le Canada; mis par Ordre chronologique, et Publiés par ordre de Son Excellence Sir Robert Shore Milnes, Baronet, Lieutenant Gouverneur de la Province du Bas-Canada, En conséquence de deux différentes Adresses de la Chambre d'Assemblée, en date des 5e et 7e Mars, 1801. [*Arms*] Quebec: Imprimés par P. E. Desbarats, Imprimeur des Loix de la Très Excellente Majesté du Roi. 1803–1806. 2 vol. [xxvi], 1–610; [vi], xc, 406 p.

This work was reprinted with additions, 3 vols., Quebec, 1854–56.

* Etablissement de la Compagnie de Canada sous le titre de Nouvelle France, Par les Articles des vingt-neuf Avril & sept May mil six cens vingt-sept.

Avec les Arrests & Commission des six & dix-huit May mil six cens vingt-huit, portant ratification, confirmation & execution d'iceux. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M. DCC. XXV. 26 p. (Harrisse, no. 438.)

* EXTRAITS Des Edits, Declarations, Ordonnances et Reglemens, de sa Majesté Très Chretienne. Des Reglemens et Jugemens des Gouverneurs Generaux et Intendans concernans la justice; et des Reglemens et Ordonnances de Police rendues par les Intendans, Faisans partie de la legislature en force en la Colonie du Canada, aujourd'hui Province de Québec. Tirés des Regîtres du Conseil Superieur et de ceux d'Intendance. Par François Joseph Cugnet Ecuier, Seigneur de St. Etienne, &c. &c. Quebec: Chez Guillaume Brown, MDCCLXXV. [ii], 1–106 p.

LE CLERQ, Chretien. Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France, contenant l'Histoire des Colonies Françoises, & des Découvertes, aui s'y font faites jusques à present. Avec une Relation exacte des Expeditions & Voyages entrepris pour la Découverte du Fleuve Mississipi jusques au Golphe de Mexique. Par Ordre du Roy. Sous la conduite du Sieur de la Salle, & de ses diverses avantures jusques à sa mort. Ensemble les Victoires remportées en Canada sur les Anglois & Iriquois en 1690. par les Armes de Sa Majesté sous le Commandement de Monsieur le Comte de Frontenac Gouverneur & Lieutenant General de la Nouvelle France. Par le P C. L. C. A Paris, Chez Amable Auroy, ruë Saint Jacques, attenant la Fontaine Saint Severin, à l'image Saint Jerôme. M DC. LXXXXI. Avec Privilege du Roy. 2 vol. [xx], 1–559; [x], 1–458, [19] p., map.

LESCARBOT, Marc. Histoire de la Novvelle France Contenant les navigations, découvertes, & habitations faites par les François és Indes Occidentales & Nouvelle-France souz l'aveeu & authorité de noz Rois Tres-Chrétiens, & les diverses fortunes d'iceux en l'execution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui. En quoy est comprise l'Historie Morale, Naturele, & Geographique de ladite province: Avec les Tables & Figures d'icelle. Par Marc Lescarbot Advocat en Parlement, Temoin oculaire d'vne partie des choses ici recitées. . . . A Paris Chez Iean Milot, tenant sa boutique sur les degrez de la grand' salle du Palais. M. DC. IX. Avec Privilege dv Roy. [xlviii], 1–888; [vi], 1–66 p., maps.

This work was reprinted in 1611 and 1618.

MARGRY, Pierre. Découvertes et Établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale 1614–1698 Mémoires et Documents inédits recueillis et publiés par Pierre Margry Membre de la Société de l'Histoire

de France, Membre Correspondant des Sociétés de Massachusetts, de Pensylvanie et de Buffalo. 6 vol. 1879–1888.

Mémoires des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté Britannique, Sur les possessions & les droits respectifs des deux Couronnes en Amérique; Avec les Actes publics & Piéces justificatives. Tome Second, Contenant les Traités & Actes publics concernant l'Amérique en général, & les Piéces justificatives des Mémoires sur les limites de l'Acadie. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLV. 4 vol. 1755–1757.

Reprinted at Paris, 1756. The first two volumes were reprinted at Copenhagen, 1755 and at Amsterdam and Leipzig, 1755.

Moreau de Saint-Méry, Médéric Louis Élie. Loix et Constitutions des Colonies Françoises de l'Amérique sous le Vent; suivies, 1°. D'un Tableau raisonné des différentes parties de l'Administration actuelle de ces Colonies: 2°. d'Observations générales sur le Climat, la Population, la Culture, le Caractere et les Moeurs des Habitans de la partie Françoise de Saint-Domingue: 3°. d'une Description Physique, Politique et Topographique des différens Quartiers de cette même partie; le tout terminé par l'Histoire de cette Isle et de ses dépendances, depuis leur découverte jusqu'à nos jours. Par M. Moreau de Saint-Méry, Avocat au Parlement, Ancien Avocat au Conseil Supérieur du Cap François, & Secrétaire de la Chambre d'Agriculture de la même Ville, Membre du Musée de Paris, et Secrétaire du Musée autorisé par le Gouvernement, sous la Protection de Monsieur et de Madame. . . . A Paris, Chez l'Auteur, rue Plâtriere, N°. 12. Quillau, Imprimeur de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conti, rue du Fouare, N°. 3. Mequignon jeune, Libraire au Palais, à l'Ecu de France. Et au Cap François, chez M. Baudry des Lozieres. Avec Approbation et Privilège du Roi. 6 vols.

Pièces Justificatives des Faits énoncés dans le Mémoire de M. le Comte de la Luzerne, Ministre et Secrétaire d'État de la Marine. 84 p.

Recueil d'Arrests Et autres pieces pour l'Etablissement de la Compagnie d'Occident. Relation de la Baie de Hudson. Les Navigations, de Frobisher, au Détroit qui porte son nom. A Amsterdam, Chez Frederic Bernard, M. DCC. XX. [2], 100, 253 p., 1 folding map, 2 plates.

Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux rendus depuis l'année 1671 jusqu'en 1788, relatifs au Canada, à la Louisiane, aux Etats-Unis, à l'administration et au commerce de nos anciennes colonies. 68 separate pieces.

A collection of 68 separate pieces offered by Maisonneuve et Cie. See the catalogue of that house, Ch. Leclerc, *Bibliotheca Americana* (1878), no. 776. The present ownership of the collection is unknown.

Recueil d'Édits, Declarations et Arrests de sa Majesté, Concernant l'Administration de la Justice & la Police des Colonies Françaises de l'Amérique, & les Engagés. A Paris, Chez les Libraires Associez. M. DCC. XLIV. 220 p.

In: *Recueils,* 1745, 1744, II. and 1765, II.

* Recueil des declarations, arrests, statuts, ordonnances et reglemens Concernant l'Etablissement d'une Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales, contenant les Pouvoirs, Privileges & Exemptions à elle accordez par le Roy. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. M. DCC XVI. 46 p.

* Recueil des Edits, Declarations, Ordonnances, Arrests et Reglemens, Rendus depuis 1629. jusqu'à present. Concernant la Ferme Generale du Tabac, [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gevres au Paradis. M. DCCXXX. Avec Privilege du Roi. [Title only.] (Ford, no. 209.)

Recueil Général des anciennes Lois Françaises, Depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789; contenant la Notice des principaux Monumens des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, et le Texte des Ordonnances, Édits, Déclarations, Lettres-Patentes, Réglemens, arrêts du Conseil, etc., de la troisiéme Race, Qui ne sont pas abrogés, ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit á l'historie du Droit public et privé, Avec notes de Concordance, Table chronologique et Table générale analytique et alphabétique des matières; par MM. Jourdan, Docteur en droit, Avocat à la Cour royale de Paris; Decrusy, Avocat à la même Cour; Isambert, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation. . . . Paris, Chez Belin-Le-Prieur, Libraire-Éditeur, Quai des Augustins, N°. 53. Verdiere, Libraire, Quai des Augustins, No. 25. 28 vols.

Recueils de Reglemens, Edits, Declarations et Arrets, Concernant le Commerce, l'Administration de la Justice, & la Police des Colonies Françaises de l'Amérique, & les Engagés. Avec le Code Noir Et l'Addition audit Code. A Paris, Chez les Libraires Associez. M. DCC. XLV. xvi, 357, 220 p.

The title-page of the second part, see above, *Recueil d'Édits, etc.,* is dated 1744. This work was reprinted, again in two parts, in 1765.

* Table des Edits, Declarations, Lettres Patentes, Ordonnances, Arrests et Reglemens, concernant la Ferme du Tabac Du 17. Novembre 1629 [to 1830]. 184 p. (Ford, no. 210.)

THE CHECK LIST

1540 – 1600

COMMISSION de François I. à Jacques Quartier, pour l'Établissement du Canada, du 17e. Octobre, 1540. 1

In: Lescarbot, 1611, p. 411–417 and 1618, p. 397–402; *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 416–425 and Coppenhague, 1755, II. 280–285; Hazard, *Historical Collections*, 1792–1794, I. 19–21; *Edits, Ordonnances Royaux*, 1803–1806, II. 1–4 and 1854–1856, III. 5–7.

EDICT contenant le pouvoir donné au marquis de Cottenmael et de la Roche pour la conqueste des terres Canada, Labrador, isle de Sable, Noremberg et pays adiacens. ...Donné à Paris le douziéme jour de Janvier l'an de grace mil cinq cens quatre-vingts dix-huit. Rouen, Raph. du Petitval, 1598. 24 p. (Brunet, no. 28509; Harrisse, nos. 8 and 387.) 2

Reprinted in Lescarbot, 1609, p. 434–442, 1611, p. 422–429 and 1618, p. 408–415; *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 436–441, Coppenhague, 1755, II. 310–317 and *Edits, Ordonnances Royaux*, 1803–1806, II. 4–7 and 1854–1856, III. 7–10 with the title: Lettres Patentes De Lieutenant Général du Canada...

EDICT dv Roy, et Declaration sur les precedents Edicts de Pacification. [Rouen? 1599.] [28] p. 3

Copy: NYPL (lacking title leaf, sheet A_1).

1601 – 1630

DECLARATION du Roy Henry IV. ...Il est faict tres expresses inhibitions et deffances à tous capitaines, maîtres...d'équiper freter et metre sus aucuns vaesseaux ou barques...pour voiturer, mener et conduire en la rivière et costes de Canada...Paris le 2 jour de Janvier 1603. (Harrisse, no. 388.) 4

In: Archives de Saint Malo, Reg. apud Michelant et Ramé, p. 17.

COMMISSIONS du Roy & de Monseigneur l'Admiral, au sieur de Monts, pour l'Habitation és terres de Lacadie Canada, & autres endroits en la nouuelle France. Ensemble les defenses premieres & secondes à tous autres, de trafiquer auec les Sauuages desdites terres. Auec la verification en la Cour de Parlement à Paris. A Paris. Par Philippes Patisson. 1605. Auec Permission. ...Donné à Fontainebleau le huictiesme jour de Novembre; l'an de grace mille six cens trois:... 39 p. (Harrisse, no. 14.) 5

Copies: NLC; JCB.

Reprinted in Lescarbot, 1609, p. 452–459, 1611, p. 432 439 and 1618, p. 417–424; *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 441–445 and Coppenhague, 1755, II. 317, with the title: Lettres Patentes pour le sieur de Monts; Hazard, 1792–1794, p. 45–48.

DEFENSES du Roy à tous ses sujets, autres que le sieur de Monts & ses associez, de trafiquer de Pelleteries & autres choses avec les Sauvages de l'étenduë du pouvoir par luy donné audit sieur de Monts, & ses associez: sur grandes peines. ...Donné à Paris le dix-huitiéme Decembre, l'an de grace mil six cens trois. 6

In: Lescarbot, 1609, p. 464–467, 1611, p. 439–442, and 1618, p. 424–427; *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 446–447 and Coppenhague, 1755, II. 323–326, with the title: Lettres Patentes qui accordent au sieur de Monts & a ses associés, la Traite exclusive des pelleteries...

DECLARATION du Roy. ...portantes exemption de subsides pour les marchandises venant de la Nouvelle-France. ...Donné à Paris le huitiéme jour de Fevrier, l'an de grace mille six cens cinq... (Harrisse, no. 392, enters this under the title: Lettres-patentes.) 7

In: Lescarbot, 1609, p. 467–472, 1611, p. 442–446, and 1618, p. 427–431.

[LETTRES PATENTES] constituting Sieur de la Ravardière de la Touche lieutenant general in America from the Amazon to the Isle of Trinidad, with special reference to the settlement of Maragnan. 1610. 7a

Extract in Ferdinand Denis, *Voyage dans le Nord du Brésil fait durant les années 1613 et 1614 par le Père Yves d'Évreux*, Leipzig, & Paris, 1864, p. ix and x.

EDICT du Roy pour l'Establissement du Commerce general en France, par Mer & par Terre, Leuant, Ponant, & voyages de long-Cours. [*Arms*] A Nantes, pour les cent Associez dudit Commerce. Par Pierre Doriov, Imprimeur de sa Majesté, & de l'Academie de Nantes. M. DC. XXVI. 16 p. 8

Copy: NLC.

LETTRES-PATENTES portant création de la Charge de Grand-Maitre, Chef & Surintendant général de la Navigation & Commerce de France, en faveur du Cardinal de Richelieu. Du mois d'Octobre 1626. 9

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 14–18; separately printed issue, Marine, A^1, vol. 3, f. 128.

DECLARATION du Roy portant interdiction à tous ses subiets, & autres residens en son Royaume, de faire aucun Commerce & trafic en Angleterre. ...Donné à Paris le huitiéme jour de mai, l'an de grace mil six cens vingt-septiéme. 10

In: *Mercure François*, 1611–1648, XIII. 201–207; *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 458–461 and Coppenhague, 1755, II. 340–345.

COMMISSION du Roy au Sieur de Champlain, Commendant en la Nouvelle France, en l'absence du Cardinal de Richelieu. Partenay le 27 iour d'Avril 1628. (Harrisse, no. 437.) 11

In Champlain, *Les Voyages*, 1640, Part II. 162–163.

DÉCLARATION pour la formation des colonies aux Indes Occidentales. Au camp de La Rochelle, mai 1628; reg. au parl. le 27 juillet 1657. 12

In: *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XVI. 216–222.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 6 May 1628. Pour la Ratification de Articles du Traité de la Compagnie de Canada, des vingt-neuf Avril & sept May mil six cens vingt-sept. (Harrisse, no. 433.) 13

In: *Mercure François,* 1611–1648, XIV. Part II. 263–264; *Etablissement de la Compagnie de Canada,* 1725, p. 23–24; *Mémoires des Commissaires,* Paris, 1755, II. 481–482 and Coppenhague, 1755, II. 373–374; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 15–16 and 1854–1856, I. 18.

LETTRES PATENTES du 6 Mai 1628, confirmative de l'arrêt du Conseil du dit jour et An, pour la ratification des Articles de la Compagnie du Canada. 14

In: *Mercure François,* 1611–1648, XIV. Part II. 264–265; *Mémoires des Commissaires,* Paris, 1755, II. 482–483 and Coppenhague, 1755, II. 374–375; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 16 and 1854–1856, I. 19.

ARTICLES accordez par le Roy. A la Compagnie de la Nouuelle France. ...Daté du Camp devant la Rochelle, le 18e jour de May, 1628, et signé Armand, Cardinal de Richelieu. 23 p. (Harrisse, no. 43.) 15

For text of the [Acte pour l'Etablissement de la Compagnie des Cent Associés], which according to Harrisse differs from the above, see *Mercure François,* 1611–1648, XIV. Part II. 232–267; *Mémoires des Commissaires,* Paris, 1755, II. 462–470 and Coppenhague, 1755, II. 345–348. See also next entry.

EDICT du Roy pour l'establissement de la Compagnie de la Nouuelle France Auec l'Arrest de verification de la Cour des Aydes de Rouën. A Paris. Chez Sebastien Cramoisy Imprimeur ordinaire de la Marine, ruë sainct Iacqves, aux Cicognes. M. DC. XXXIII. Auec priuilege dv Roy. [2], 26 p. (Harrisse, no. 54.) 16

See above entry.

DÉCLARATION du Roi, Pour faire levée sur le Petun & Tabac, de trente sols pour livre de droit d'Entrée. Donnée à Paris le 17 Novembre 1629. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie de Prault, Imprimeur du Roi, Quay de Gevres. 3, [1] p. (Ford, no. 1.) 17

Copy: AD. XI. 48. f. 3.
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 23.

1631 – 1640

EDICT dv Roy Pour l'establissement de sa Compagnie Royalle des Voyages de long cours, Leuant, Midy, & Ponent, & autres effects & admenagements en France dans sa ville de Paris, & par correspondance par toutes les autres villes du Royaume. [*Woodcut*] M. DC. XXXIIII. 38, [2], 8, 4, 4 p. (Ford, no. 2.) 18

Copy: Ms. Fr. 185g2, f. 5.

ARREST de la Covr de Parlement, Donné à la Chambre des Vacations, pour le rabais des Chapeaux de Castor. [*Arms*] A Paris, Chez Edme Martin, ruë Sainct Iacques, au Soleil d'or. M. DC. XXXIV. 8 p. 19

Copy: NYPL.

DECLARATION dv Roy, portant defenses à ses Sujets d'entreprendre sur les Espagnols & Portugais au deça du premier Meridien. Verifiée en Parlement le 27. Iuillet 1634. [*Arms*] A Paris, Chez Sebastien Cramoisy, Imprimeur ordinaire du Roy, & de la Marine, ruë S. Iacques, aux Cicognes. M. DC. XXXIV. Avec privilege de sa maiesté. 16 p. 20

Copy: JCB.
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 25–27.

EXTRAICT des Registres du Conseil d'Estat. Entre Mre Iean Iacques Dolu, Arnoul de Nouueau, Guillaume de Caën, Mathieu d'Eustrelot, & consors, cy deuant Associez pour les voyages de la Nouuelle France de la Compagnie... Fait au Conseil d'Estat du Roy, sa Majesté y seant, à Chantilly le 27. Aoust 1634. 14 p. 21

Copy: NYPL.
Issued in photostat facsimile from the original in the Bibliothèque Nationale by the Massachusetts Historical Society, no. 216 of the photostat series.

DÉCLARATION du Roi touchant le commerce de l'Isle Saint-Christophe. Du 25 Novembre 1634. De par le Roi. 22

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 27–29; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XVI. 415–416.

ARTICLES accordés par le roi aux associés de la compagnie des îles de l'Amérique. Paris, 12 février 1635. 23

In: *Contrat de Rétablissement de la Compagnie des Isles de l'Amérique,* Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 29–33; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XVI. 421–424.

ARRÊT du Conseil d'Etat portant confirmation du contrat de rétablissement de la Compagnie des Isles de l'Amérique. Du 8 Mars 1635. 24

In: *Mémoires des Commissaires,* Paris, 1755, III. 26–29; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 36–37.

1641 – 1650

LETTRES de ratification du Roi, des contrats des 12 février 1635, & 29 janvier 1642, passés entre le Cardinal de Richelieu & le sieur Berruyer, pour la concession de nouveaux privilèges en faveur de la Compagnie des isles de l'Amérique. Mars 1642. Tiré du dépôt des affaires étrangères. 25

In: *Mémoires des Commissaires,* Paris, 1755, III. 36–41; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XVI. 540–545 and Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 51–55 under the title: Edit concernant la Compagnie des Isles de l'Amérique.

LETTRES-PATENTES adressées à la Chambre des Comptes de Paris, pour enregistrer l'Acte de Foi et Hommage fait par la Compagnie des Isles de l'Amérique à sa Majesté. Du 23 Décembre 1642. 26

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 57–58.

RATIFICATION de la concession de l'Isle de Montréal, en faveur des messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, du 13e Fevrier 1644. 27

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* 1854–1856, I. 24–25.

1641–1650, *continued*

ARRÊT par lequel Sa Majesté approuve la délibération de la Compagnie de la Nouvelle France et le traité fait en conséquence entre la dite Compagnie et le Député des habitans de la Nouvelle France, du 6 Mars, 1645. (Harrisse, no. 478.) 28

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 497–499 and Coppenhague, 1755, II. 394–397; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 18–19, and 1854–1856, I. 28–29.

PROLONGATION De la Commission de Gouverneur et Lieutenant Général à Québec, accordée par le Roi au Sieur Huault de Montmagny, du 6me. Juin, 1645. 29

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 499–501 and Coppenhague, 1755, II. 397–399; Edits, Ordonnances Royaux, Quebec, 1803–1806, II. 14–15, and 1854–1856, III. 15–16.

DÉCLARATION du Roi portant établissement d'une Justice Souveraine dans les Isles de l'Amérique. Du premier Août 1645. 30

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 59–61; *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XVII. 52–53.

ARREST de la Covr de Parlement, povr l'execvtion dv Testament de feu Monsievr le Gavfre, viuant Conseiller du Roy, Maistre en sa Chambre des Comptes à Paris; Prestre. [*Woodcut*] A Paris, Chez Antoine Vitré, Imprimeur ordinaire du Roy, de la Reyne Regente Mere de sa Majesté, & du Clergé de France. M. DC. XLVII. Avec Permission. 13 p. 31

Copy: NLC.

LETTRES-PATENTES du Roi, qui confirment le Sieur d'Aulnay Charnisay dans le gouvernement et la possession de l'Acadie. Donné à Paris au mois de fevrier, l'an de grace mil six cens quarante-sept. (Harrisse, no. 480.) 32

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 281–285 and Coppenhague, 1755, II. 174–180.

LETTRES-PATENTES pour l'Etablissement des Religieux Carmes de la Province de Touraine aux Isles de l'Amérique. Mai 1650. 33

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 69–70.

DÉCLARATION du Roi touchant la Monnoi. Du 13 Décembre 1650. 34

In: Moreau de St. Méry, I. 70. Abstract only: Cette Déclaration renferme une défense de recevoir les réaux d'Espagne, venant du Pérou, au-dessus de leur poids, dont elle fixe la valeur. Elle défend encore de prendre les pieces légeres quelles qu'elles soient.

1651 – 1660

PROVISIONS En faveur du Sieur de Lauzon, de la charge de Gouverneur et Lieutenant Général du Roi en Canada, du 17me. Janvier, 1651. (Harrisse, no. 492.) 35

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 501–502 and Coppenhague, 1755, II. 399–401; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 15–16, and 1854–1856, III. 16–17.

LETTRES-PATENTES du Roi qui confirment Charles de Saint-Etienne, Sieur de la Tour, dans le gouvernement et la possession de l'Acadie. Donné à Paris, le vingt-cinquième jour de Février, l'an de grace mil six cens cinquante-un. (Harrisse, no. 488.) 36

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 286–289 and Coppenhague, 1755, II. 181–185.

LETTRES PATENTES dv Roy, en Forme de Concession, accordées aux sieurs de l'Isle Mariuault, de Royuille & leurs Associez pour l'Etablissement des Colonies dans la Terre Ferme de l'Amerique. ...Donné à Paris au moys de Septembre, l'an de grace mil six cents cinquante vn... 37

Issued in photostat facsimile from the original in the Bibliothèque Nationale by the Massachusetts Historical Society, no. 134 of the photostat series.

LETTRES PATENTES du Roi, qui établissent le sieur du Parquet Gouverneur & son Lieutenant général ès isles de la Martinique, la Grenade, Grenadine & Sainte-Alouzie: du 22 octobre 1651. Tiré du dépôt des affaires étrangères. 38

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, III. 53–54.

PROVISIONS Pour le Sieur Nicolas Denys, de Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, renfermant et désignant les bornes et étendue de son Gouvernement, du 30e. Janvier, 1654. (Harrisse, no. 498.) 39

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 503–507 and Coppenhague, 1755, II. 401–405; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 17–20 and 1854–1856, III. 17–20.

LETTRES de Provision de la Charge de Viceroy, & Lieutenant general pour le Roy, representant sa personne dans tous les Ports, Havres, Isles, Costes, Riuieres & Terres fermes de l'Amerique, données à Monsieur le Duc Dampuille. Verifiées en Parlement le 27. Ianuier 1658. 14 p. (Harrisse, no. 500.) 40

Copy: JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 74–81.

LETTRES-PATENTES portant établissement d'une colonie dans l'Amérique méridionale. Paris, mars 1656. 41

In: *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XVII. 319–325.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Estat. Sur la Requeste preventée [*sic*] au Roy en son Conseil par les Directeurs et Associez de la Compagnie de la Nouvelle France...Le Quinzieme Iour de Mars 1656. 2 leaves. (Harrisse, no. 107.) 42

COMMISSION du premier Commandant pour le Roi de l'Isle de la Tortue, M. Jérémie Deschamps, Sieur de Moussac et de Rousset. Du 26 Novembre 1656. 43

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 81–82.

LETTRES PATENTES De Gouverneur de la Nouvelle France, en faveur du Vicomte d'Argenson, du 26e. Janvier, 1657. 44

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 517–518 and Coppenhague, 1755, II. 422–424; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 20–21, and 1854–1856, III. 20–21.

LETTRES-PATENTES contenant les Privileges accordés aux Peres de la Compagnie de Jésus, dans l'une et l'autre Amérique Septentrionale

et Méridionale. Du mois de Juillet 1651, et du 11 Mars 1658. (Harrisse, no. 493.) 45
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 71–73.

Arrest portant défenses à tous les habitans de la Nouvelle France d'en sortir sans le conge du Gouverneur. A Paris, ce douziesme mars mil six cent cinquante huit. (Harrisse, no. 508.) 46
In: *Mémoires des Commissoires*, Paris, 1755, II. 518–520 and Coppenbague, 1755, II. 424–427.

Lettres Patentes du Roi, pour le gouvernement des isles de la Martinique & Sainte-Lucie, en faveur du sieur d'Énambuc, fils aîné du sieur du Parquet: du 15 septembre 1658. Tiré du dépôt des affaires étrangères. 47
In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, III. 66–71.

Lettres qui commettent le sieur de Vanderoque, pour commander aux isles, jusqu'à ce que le sieur d'Énambuc ait atteint l'âge de vingt ans: du 17 septembre 1658. Tiré du dépôt des affaires étrangères. 48
In: *Mémoires des Commissoires*, Paris, 1755, III. 71–73.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat... Le Roy s'estant fait representée en son Conseil, l'arrest rendu en iceluy le 7 mars 1657, portant règlement de la conduite qui doit être tenuë en la Traitte des Peleteries...Paris le 13 May 1659. 3 p. (Harrisse, no. 111: "detruit avec la Bibliothèque du Louvre.") 49

1661

Arrêt du Conseil d'Etat et Lettres-Patentes sur icelui portant révocation des concessions faites antérieurement des Terres & Pays de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes Orientales & qui ne se trouvent pas établis. Du 16 Août 1661. De par le Roi. (Harrisse, no. 116.) 50
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 85–87.

1662

Concession à perpétuité des Isles Lucayes et Caïques en faveur de M. d'Ogeron, ses Héritiers et ayans-cause. 1662. 51
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 87–92.

1663

Acceptation du Roi de la déunisson de la Compagnie de la Nouvelle France. ...Donné à Paris au mois de Mars l'an de grace 1663. 52
In: *Edits, Ordonnonces Royoux*, Quebec, 1803–1806, I. 20–21, and 1854–1856, I. 31–32.

Révocation des Concessions non deffrichées. ...Fait au Conseil d'Etat le Roy y étant, le vingt et unième jour de Mars, mil six cent soixante et trois. 53
In: *Edits, Ordonnances Royoux*, Quebec, 1803–1806, I. 24–25, and 1854–1856, I. 33.

Approbation du Roi pour l'établissement du Séminaire de Québec. ...Donné à Paris au mois d'Avril, l'an de Grâce mil six cent soixante et trois... (Harrisse, no. 536.) 54
In: *Edits, Ordonnances Royoux*, Quebec, 1803–1806, I. 27–29, and 1854–1856, I. 35–37.

Edit de Création du Conseil Supérieur de Quebec. ...Donné à Paris, au mois d'Avril l'an de Grace mil six cent soixante trois, ...(Harrisse, no. 534.) 55
In: *Edits, Ordonnances Royoux*, Quebec, 1803–1806, I. 21–24, and 1854–1856, I. 37–39; Brodhead, IX. 7–9 with the date of March, 1663.

Lettres Patentes Du Roi, qui établissent le Sieur de Mézy, Gouverneur pour trois ans dans l'étendue du fleuve Saint Laurent dans la Nouvelle France, à la place du Sieur du Bois d'Avaugour, rappelé par sa Majesté, du premier Mai, 1663. (Harrisse, no. 524.) 56
In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 522–523 and Coppenhague, 1755, II. 429–431; *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 22–23 and 1854–1856, III. 21–22.

Commission Et Instructions au Sieur Gaudais pour examiner le pays de la Nouvelle France. ...Donné à Paris le Septieme jour de Mai, mil six cent soixante trois. (Harrisse, no. 528.) 57
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 24–30, and 1854–1856, III. 22–27; the *Instructions* are reprinted in Brodhead, IX. 9–13 with the date May 1, 1663.

Commission de Lieutenant Général de l'Amérique pour M. de Prouville de Tracy. Du 19 Novembre 1663. (Harrisse, no. 531.) 58
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 94–97; *Recueil général des anciennes Lois Françoises*, XVIII. 27; *Edits, Ordonnonces Royoux*, Quebec, 1803–1806, II. 30–33, and 1854–1856, III. 27–29; Brodhead, IX. 17–19; *Mémoires des Commissoires*, Paris, 1755, III. 104–107 under the title: Lettres du Roi, qui nomment le sieur de Tracy...

1664

Arrêt du Conseil d'Etat, portant que les Intéressés en la Compagnie des Isles de l'Amérique, et les Propriétaires desdites Isles en rapporteront les Concessions et Titres de propriété. Du 17 Avril 1664. 59
In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, III. 116–118; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 98–100.

Edit Du Roy, Du mois de May 1664. Portant establissement d'une Compagnie des Indes Occidentales, Pour faire tout le Commerce dans les Isles & Terres fermes de l'Amerique, & autres Pais; Aux Concessions, Pouvoirs, Facultez, Droits, Exemptions, & Privileges y contenus. Registré en Parlement, le onziéme Iuillet audit an. [*Arms*] A Paris, Chez Thomas Charpentier, à l'entrée du Quay de Gévre, prés le Pont au Change, au Paradis. M. DC. LXXXIX. 18 p. (The date of this document is May 28, 1664.) 60
Copies: NYPL; JCL, no. 977.

—— *Variant with imprint:* A Paris, Par René Bavdry, tenant son Imprimerie ruë Ticquetonne, par Priuilege du Roy. M. DC. LXIV. 28 p. (Ford, no. 3.) 61
Copies: NYPL; R; JCB; JCL, no. 976.
Reprinted in part in *Recueils*, 1745, 1744, I. 1–4 and 1765, I. 3–6; reprinted in *Mémoires des Commissaires*,

1664, *continued*

Paris, 1755, II. 527–541 and Coppenhague, 1755, II. 436–456 with note. "Sur l'imprimé à Paris chez Prault"; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 100–114; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 29–39 and 1854–1856, I. 40–48.

ARRÊT Du Conseil d'Etat, qui exempte la Compagnie d'Occident de la moitié des Droits des Fermes, sur les Marchandises qu'elle fera porter aux Pays de sa Concession, et sur celles qu'elle fera venir desdits Pays. Du 30 Mai 1664. 62

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 5–7, and 1765, I. 6–8; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 114–115.

DECLARATIONS dv Roy. L'vne, Portant établissement d'vne Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales. (August, 1664) L'autre, En faueur des Officiers de son Conseil, & Cours Souueraines interessées en ladite Compagnie, & en celle des Indes Occidentales. (August 27, 1664). Registrées en Parlement le 1. Septembre 1664. [*Arms*] A Paris, Par les Imprimeurs ordinaires du Roy. M. DC. LXIV. Avec Privilege dv Roy. 32 p. 63

Copy: JCB.

—— *Variant. Title worded as above but after "1. Septembre 1664." continues:* "En la Chambre des Comptes le II. dudit mois & an. Et en la Cour des Aydes le 22. ensuiuant. [*Arms*] A Paris, Par les Imprimeurs ordinaires du Roy. M. DC. LXIV." 37 p. 64

Copy: JCL, no. 978.

The *Déclaration* of August 27, 1664, is reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 122–124.

DÉCLARATION du Roi, portant Etablissement d'un Conseil Supérieur à la Martinique. Du 11 Octobre 1664. 65

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 125–127; *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XVIII. 41–43.

ARREST dv Conseil de commerce, donné en faveur des Marchands, & de tous autres qui feront cy-après bastir des Vaisseaux, ou trafiqueront sur Mer. Du 5. Decembre 1664. [*Arms*] Iouxte la copie Imprimée. A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. 1669. 8 p. 66

Copy: NYPL.

—— *Variant with imprint:* A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXX. 8 p. (Ford, no. 4.) 67

Copy: R.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 131–133.

1665

ARRÊT du Conseil d'Etat, pour la décharge de tous les droits de Ville sur les Bestiaux, Vins, Eaux-de-Vie, Chairs, Farines et autres denrées, pour être envoyées dans les Pays de la concession de la Compagnie des Indes Occidentales. Du 12 Février 1665. 68

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 134.

ARRÊT du Conseil d'Etat, pour la décharge de tous Droits de Péages sur les Rivieres de Seine et de Loire, en faveur de la Compagnie des Indes Occidentales. Du 10 Mars 1665. 69

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 137.

COMMISSION De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, et Isle de Terre-Neuve, et autres Pays de la France Septentrionale pour Mr. de Courcelles. ...Donné à Paris, le vingt troisieme jour du mois de Mars, l'an de grâce, mil six cent soixante cinq... (Harrisse, no. 542.) 70

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 35–38, and 1854–1856, III. 31–33.

COMMISSION Pour Mr. Talon, du 23me. Mars, 1665, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Terreneuve, et autres Pays de la France Septentrionale. (Harrisse, no. 543.) 71

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 38–40, and 1854–1856, III. 33–35; Brodhead, IX. 22–23.

COMMISSION Pour Mr. le Barrois, du 8me. Avril, 1665, d'Agent Général de la Compagnie des Indes Occidentales. (Harrisse, no. 544.) 72

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 40–44, and 1854–1856, III. 36–38.

ARRÊTS du Conseil d'Etat, pour l'exemption des Droits d'Entrée et Sortie de toutes Munitions de guerre, Vivres, et autres choses pour l'Armement et Avitaillement des Vaisseaux de la Compagnies des Indes Occidentales. Des 24 Avril et 26 Août 1665. 73

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 144–145.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant les Marchandises que la Compagnie des Indes Occidentales fera décharger par entrepôts. Du 26 Août 1665. 74

In: Moreau de St. Mery, [1784–1790], I. 147–148.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Du 15. Septembre 1665. Qui regle les Droits d'Entrées sur les Sucres raffinez en pain ou en poudre, Candis blanc & brun venant des Païs Etrangers...Et les Sucres des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique de quelque qualite qu'ils soient, à 4. livres. 5, [1] p. (Ford, no. 5.) 75

Copy: AD. XI. 48. f. 207.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, en interprétation de l'Article XXXXIII. de l'Edit du mois d'Aoust 1664 pour l'établissement de la Compagnie des Indes Orientales, portant qu'il ne sera perceu aucuns droits d'Entrée ni Sortie sur les Marchandises, Munitions de Guerres & de Bouches, ni sur les Bois, Chanvres, Toiles, Cordages, Goudrons, Canons, & autres choses servans aux Equipages de ladite Compagnie, &c. Du 30 Septembre 1665. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quai de Gévres, au Paradis, M. CC. XX. 3 p. 76

Copy: JCL, no. 983.

1666

Ordre du Roi, pour l'embarquement des premieres Troupes réglées par lui envoyées aux Isles. Du 24 Mars 1666. 77
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 151–152.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui accorde à la Compagnie le quart des Castors, le dixieme des Orignaux, et la traite de Tadoussac. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le huitième jour d'Avril mil six cent soixante et six. (Harrisse, no. 552.) 78
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 43–45 and 1854–1856, I. 60–62.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui modere et réduit à quarante sols les Droits sur les Sucres et les Petuns des Isles. Du 7 Mai 1666. 79
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 152–153.

1667

Commission de Lieutenant au Gouvernement-Général de toutes les Isles pour M. de la Barre. Du premier Février 1667. 80
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 159–162.

Ordonnance du Roi, concernant la Discipline des Officiers des Troupes aux Isles. Du premier Février 1667. De par le Roi. 81
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 163.

Ordre du Roi touchant l'Emploi des Troupes aux Isles par les Gouverneurs Généraux ou Particuliers. Du premier Février 1667. De Par le Roi. 82
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 164.

Ordonnance du Roi, qui regle le Rang des ses Officiers Généraux et Particuliers aux Isles. Du 18 Février 1667. De par le Roi. 83
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 164–165.

Ordonnance de Louis XIV, Roi de France et de Navarre. du mois d'Avril 1667. [For the regulation of the Courts.] See no. 191. 84

1668

Réglement du Roi qui exclud les Officiers Militaires d'avoir rang dans les Eglises. De par le Roi. ...Fait à St. Germain en Laye, le douxième jour de Mars mil six cent soixante et huit. (Harrisse, no. 568.) 85
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 55, and 1854–1856, I. 65.

Commission Pour M. de Bouteroue, du 8e. Avril, 1668, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie et Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. 86
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 45 and 1854–1856, III. 38–40.

Arrêt du Conseil d'Etat, portant que le commerce des Isles ne sera fait que par la Compagnie des Indes Occidentales, ou par les Bâtimens François, avec permission de ladite Compagnie. Du 10 Septembre 1668. 87
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 174–175.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Du dixième Septembre 1668. Pour l'Entrepost des Sucres, Tabacs & autres Marchandises venans des Païs de la Compagnie des Indes Occidentales. 4 p. (Ford, no. 6.) 88
Copies: AD. XI. 48. f. 9; HCL; JCL, no. 985.

Commission au Sieur Comte d'Estrées pour commander l'Escadre du Roi destiné à aller en Amérique. Du 19 Septembre 1668. 89
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 175–176.

1669

Ordonnance du Roi accordant des pensions aux familles nombreuses et encourageant les mariages au Canada. Paris, 5 Avril 1669. (Harrisse, no. 572.) 90
In: Clément, III. 657.

Arrest dv Conseil d'Estat: qvi permet aux Habitans du Canada, d'apporter en France des Moruës de la pesche dudit Païs, & du Charbon de Terre. [*Colophon:*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, 1670. 4 p. (Ford, no. 10.) (Harrisse, no. 131, gives the date as April 16, 1669.) 91
Copies: R; NLC; Marine, A^1, 9. no. 11; AD. VII. 2 b and 10.

Arrest dv Conseil d'Etat. Portant que les Passeports pour les Vaisseaux François qui iront aux Isles de l'Amerique, seront donnez par le Roy. Du 12. Juin 1669. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXIX. 6 p. (Ford, no. 7.) 92
Copies: R; NYPL.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 178–179.

Declaration du Roy, Portant establissement d'une Compagnie du Nord, pendant le temps de vingt années. Verifiée en Parlement le 9 Iuillet 1669. [*Ornament*] Copie. A Paris, Chez Frederic Leonard, Imprimeur ordin. du Roy & de la Cour de Parlement, rue S. Iacques. à l'Ecu de Venise. M. DC. LXIX. Avec Privilege de sa Majesté. [8] p. 93
Copies: NYPL; AD. IX. (dated, St. Germain, June, 1669).

Agrément du Roi sur l'Établissement des Religieuses Hospitalières de Montréal. ... Donné à Paris au mois d'Août, l'an de Grâce mil six cent soixante et neuf... 94
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 55–57 and 1854–1856, I. 66–67.

Edict du Roy, Portant que les Nobles pourront faire le Commerce de Mer, sans déroger à la Noblesse. Verifié en Parlement le 13 Aoust 1669. [*Woodcut*] A Paris, Chez Frederic Leonard, Imprimeur ordin. du Roy, & de la Cour de Parlement, ruë S. Jacques, à l'Ecu de venise.

1669, *continued*

M. DC. LXIX. Avec Privilege de sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 8.) 95

Copy: R.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 182–183.

ARREST du Conseil d'Estat, Qui décharge les Particuliers qui trafiquent dans les Isles Françoises de l'Amérique, de la somme de six livres pour Tonneau de Mer, du Port des Vaisseaux, qui iront negocier ausdites Isles. Du 9. Decembre 1669. [*Colophon:*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXIX. 3, [1] p. (Ford, no. 9.) 96

Copies: R; NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 187.

1670

DÉCLARATION du Roi, Portant qu'il sera fabriqué une Monnoie particuliere pour les Isles de l'Amérique. Du 19 Février 1670. 97

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 188–189.

ARREST dv Conseil d'Estat: Par leqvel sa Majesté abolit & abroge la Coutûme introduite dans toutes les Terres de son obeïssance des Indes Occidentales, & qui y tient lieu de Loy, que toute personne qui a esté passée audit Païs aux frais & despens d'autruy, est sujette à l'engagement de trois ans pour le service de son passage; & ordonne que ledit engagement ne sera plus que dix-huit mois. Du 28. Février 1670. [*Colophon:*] A Paris, Par Sebast. Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXX. 4 p. (Ford, no. 11.) 98

Copies: AD. VII. 2ª. f. 2; R.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 190–191.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi pour le mariage des garçons et filles de Canada. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le douxieme jour d'Avril mil six cent soixante et dix. (Harrisse, no. 579.) 99

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 57–58 and 1854–1856, I. 67–69.

DE par le Roy. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. Paris, le 2. Iour de Iuin l'an de grace 1670. [2] p. (Harrisse, no. 130: Arrest qui defend la fabrication des prétendus chapeaux appelez demy-Castors. Signé Foucault.) 100

ORDONNANCE du Roi, portant que toutes les Marchandises qui seront portées dans les Isles de l'Amérique seront vendues aux prix, clauses et conditions dont les Vendeurs et Acheteurs conviendront, avec défenses de mettre aucun taux auxdites Marchandises ni aux Sucres. Du 9 Juin 1670. 101

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 194–195.

ORDONNANCE du Roy, Portant Deffenses a tous Vaisseaux & Bâtimens estrangers, d'aborder dans les Ports des Isles de l'Amérique occupées par les Sujets de Sa Majesté, mouiller dans les Rades desdites Isles, ny naviguer aux environs d'icelles: Ensemble à tous ses Sujets habitans ésdites Isles, ou y faisant commerce, de recevoir aucunes Marchandises, ny Vaisseaux estrangers, ny avoir aucune correpondance avec eux. Du 10. Juin 1670. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXX. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 12.) 102

Copies: R; NYPL.

—— *Variant, with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis. 1719. 4 p. (Ford, no. 13.) 103

Copies: AD. VII. 2ª. f. 3; NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 234–236 and 1765, I. 197–199; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 221; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 195–196.

ARREST du Conseil d'Estat: Portant que les Particuliers qui voudront obtenir des Passeports pour aller aux Isles de l'Amérique, seront tenus rapporter des Certificats des Juges des Admirautez, que les Vaisseaux sont dans vn des Ports de France pour y faire leur charge. Du premier Juillet 1670. [*Woodcut*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy M. DC. LXX. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 14.) 104

Copy: R.

—— *Another issue without imprint.* 3, [1] p. (Ford, no. 15.) 105

Copies: AD. VII. 2ª. f. 4; NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat: qui décharge du Droit de cinq pour cent les Negres de Guinée, qui seront amenéz aux Isles Françoises de l'Amerique. Du 26. Aoust 1670. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXX. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 16.) 106

Copies: R; NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis. 1719. 4 p. (Ford, no. 17.) 107

Copy: AD VII. 3. f. 1.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 197.

ARREST du Conseil d'estat. Portant qu'il sera rendu et restitué par le Fermier General des Fermes Unies aux Directeurs de la Compagnie d'Occident, & autres Particuliers, six livres de chaque cent pesant des Sucres Raffinez, quand ils les feront sortir de ce Royaume pour les païs estrangers. Du 29. Septembre 1670. [*Arms*] A Paris, Chez Frederic Leonard, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Jacques, à l'Escu de Venise. M. DC. LXX. Avec Privilege de sa Majesté. 4 p. 108

Copies: WLCL; JCB.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant les Concessions. Du 12 Octobre 1670. 109

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 202–203.

ARREST du Conseil d'Estat. Qui reduit les droicts qui se perçoivent aux Entrees sur les Sucres venans des Isles de l'Amerique à qua-

rante sols pour chacun cent pesant. Du dixiéme Decembre 1670. [*Arms*] A Paris, Chez Frederic Leonard, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Jacques, à l'Escu de Venise. M. DC. LXX. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 18.) 110

Copy: AD. XI. 48. f. 208.

—— *Another issue without imprint.* 3 p. 111

Copy: WLCL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 204.

ARREST du Conseil d'Estat: Qui ordonne que conformément à l'Arrest du Conseil du 12. Juin 1669. les Passeports de Sa Majesté seront expediez sur les Certificats des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, aux clauses & conditions portées par iceluy. Du 30. Decembre 1670. [*Arms*] [*Colophon:*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXI. 4 p. 112

Copy: JCL, no. 986.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 206–207.

1671

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 15. Janvier 1671. Qui Ordonne conformement à la Declaration du Roy, du dix-huit Avril 1667. Qu'il sera levé en tous les Bureaux de la Doüane de Lyon,...sur tous les Sucres rafinez...venant des Païs Estrangers,...du Bresil, . Sucres de S. Thomé, .A Paris, De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. MDCCXXII. 8 p. (Ford, no. 19.) 113

Copy: AD. XI. 48. f. 209.

ARREST du Conseil d'Estat: Portant qu'il ne sera expedié aucun Passeport pour les Isles de l'Amerique, qu'avec clause expresse que les Capitaines, ou Maistres des Vaisseaux de cent tonneaux, & au dessus, porteront deux Vaches, ou deux Cavalles; & ceux au dessous, deux Engagez pour chacune Vache ou Cavalle. Du 22. Janvier 1671. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, M. DC. LXXI. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 20.) 114

Copies: AD. VII. 2ª. f. 5; NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 207–208.

ARREST du Conseil d'Estat. Du vingt-quatriéme Janvier 1671. Qui Ordonne que la compagnie des Indes Occidentales, & les Marchands de ce Royaume, negocians dans les Colonies Françoises de l'Amerique, joüiront de la moderation des Droits d'Entrée sur les Sucres & Petuns, à raison de quarante sols du cent, & modere la restitution des Droits des Sucres rafinez & Petuns qui sortiront hors le Royaume, ou seront transportez dans les Villes & Païs conquis par Sa Majesté, à la somme de quatre livres pour chacun cent pesant desdits Sucres rafinez & Petuns. [*Colophon:*] A Paris, Chez Frederic Leonard, Impr. ord. du Roy. 1671. 3, [1] p. (Ford, no. 21.) 115

Copy: AD. XI. 48. f. 11.

—— *Another issue without colophon or imprint,* which is dated January 22, 1671. 3 p. 116

Copy: WLCL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 208–209, with the date of January 24, 1671.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui ordonne que ceux qui enverront des Sucres rafinés hors du Royaume, jouiront de la décharge des droits de Sortie, et de la restitution de ceux d'Entrée, et de tous autres droits généralement quelconques. Du 25 Mars 1671. 117

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 223–224.

ARRÊT du Conseil d'Etat qui déclare communs avec Tous les Sujets du Roy le Règlement fait par les Negotians de Bretagne, au sujet de la Pesche du Petit Nort...Avril 28, 1671. 117a

Copy: Marine, A¹. 11. no. 18.

LETTRES PATENTES du Roi qui approuve l'établissement des Soeurs de la Congrégation de Montréal. ...Donné à Dunkerque, au mois de Mai, l'an grace mil six cent soixante et onze, et de notre règne le vingt-huitieme. (Harrisse, no. 592.) 118

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 59–60 and 1854–1856, I. 69–70.

ARREST du Conseil d'Estat dv Roy, Du Troisiesme Juin 1671. Qui ordonne que les Sucres qui seront rafinez dans les Rafineries de Bordeaux, joüiront du Benefice de l'Estape generale, ... [*Colophon:*] A Paris, Chez Frederic Leonard, Impr: ord. du Roy. 1671. 4 p. (Ford, no. 22.) 119

Copy: R.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui décharge de tous Droits les Marchandises qui seront chargées en France, pour estre portées dans les Isles de l'Amerique, & reduit à trois pour cent le Droit de cinq pour cent, étably sur les Marchandises du cru desdites Isles. Du quatriéme Juin 1671. [*Colophon:*] A Paris, Chez la veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 24.) 120

Copies: AD. VII. 2ª. f. 6; NYPL.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DLXXI. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 23.) 121

Copy: R.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 7–9, 1765, I. 8–10; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 226–227.

ORDONNANCE du Roi qui défend le commerce étranger aux Propriétaires des Vaisseaux bâtis aux Isles et à la Nouvelle France, du 18 Juillet 1671. (Harrisse, no. 584.) 122

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 227–228; separately printed issue, AD. VII. 10.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui décharge de tous droits de sortie, les sirops, provenant des sucres rafinés dans le Royaume, qui seront transportés dans les pays étrangers. du 12. d'Août 1671. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 123

In: *Recueils,* 1745, 1744, I. 290–291 and 1765, I. 244–245; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 421; Moreau de

1671, *continued*

St. Méry, [1784–1790], I. 229–230; separately printed issue, AD. VII. 10.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, du douziéme Aoust 1671. Qui Ordonne que les Marchandises venant des Isles Françoises de l'Amérique & Canada, joüiront du benefice porté par l'Edit du mois de Février 1670. Et en consequence, qu'elles pouront sortir hors du Roiaume, sans païer aucuns Droits; Et que ceux qui auront esté païez à l'Entrée, seront rendus & restituez, à l'exception neantmoins des Sucres Bruts, dont les Droits seront restituez seulement aprés qu'ils auront esté rafinez. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez Guillaume Saugrain, à l'entrée du Quay de Gevres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Harrisse, no. 134.) 124

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* Marine, A¹. 11. no. 33.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 228–229.

ARREST du conseil d'estat du Roy, du dix-septième Aoust 1671. Qui Ordonne qu'à l'avenir les Barils de Bœuf & autres Viandes d'Irlande & autres Pays Etrangers; ensemble les chaudieres & autres Ouvrages de cuivre, servant à la cuisson des Sucres, qui seront amenez dans les Villes & Lieux d'Entrepost, pour estre transportez dans les Isles de l'Amerique & Païs Etrangers, seront exceptez de la grace de l'Entrepost & Etape generale. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, du costé du Pont au Change, au Paradis, 1713. 3, [1] p. 125

Copy: NYPL.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 230–231.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui exemte de tous droits de sortie, toutes les marchandises qui seront portées aux côtes de Guinée. Du 18. de Septembre 1671. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 126

In: *Recueils,* 1745, 1744, I. 150–152 and 1765, I. 126–127; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 303; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 242.

ORDONNANCE du Roi, Portant Amnistie générale pour les Habitans de la Tortue et Côte Saint-Domingue. Du mois d'Octobre 1671. 127

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 249–251.

ORDONNANCE dv Roi, Du quatriéme Novembre 1671. Qui Defend à tous Marchands François, trafiquans dans les Isles de l'Amerique, occupées par ses Sujets, d'y transporter aucunes Viandes, ny autres Marchandises prises dans les Païs Estrangers, à peine de confiscation, cinq cens livres d'amende, &c. 3, [1] p. (Ford, no. 25.) 128

Copy: AD. VII. 2ª. f. 7.

—— *Another issue with caption title:* De Par le Roy. Sa Majesté ayant esté informée, qu'au préjudice des Arrests & Ordonnances qui ont esté expediez pour interdire tout Commerce Estranger dans les Isles de l'Amérique occupées par ses Sujets... 3, [1] p. (Ford, no. 26.) 129

Copy: R.

Reprinted in Moreau de St. Mery, [1784–1790], I. 253–254.

RÉGLEMENT du Roi, sur le fait du Commandement des Armes, de la Justice, de la Police, des Finances et du choix des Officiers aux Isles. Du 4 Novembre 1671. 130

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 251–253; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XVIII. 439–441.

ORDONNANCE du Roi, touchant les Fortifications des Isles et les Marchés qui y sont relatifs. Du 4 Novembre 1671. De par le Roi. 131

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 254–255.

ARREST du Conseil d'Estat: Par lequel il est ordonné que les Marchandises qui seront chargées en France, pour estre portées dans les Isles de l'Amérique, seront exemptes de tous Droits de Sortie, & autres généralement, en donnant par les Marchands soumissions de rapporter Certificats de leur décharge dans lesdites Isles. Du 25. Novembre 1671. [*Woodcut*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 27.) 132

Copy: R.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 9–12 and 1765, I. 10–12; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 255–256.

ORDONNANCE du Roi, qui permet à tous Marchands François de transporter des Vins de Madere dans les Isles Françoises de l'Amérique. Du 28 Novembre 1671. De Par le Roi. 133

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 256–257.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, Du quatorziéme Decembre 1671. Par lequel il est ordonné, qu'il sera délivré aux Negocians de la Ville de Nantes, des Passeports de Sa Majesté, en la maniere accoûtumée, pour Negocier aux Isles de l'Amerique; A condition que les Proprietaires des Vaisseaux donneront Caution dans ladite Ville de Nantes, &c. 4 p. (Ford, no. 28.) 134

Copies. AD. VII. 2ª. f. 9; NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 257–258.

1672

ORDONNANCE Du Roy, Qui declare, qu'a commencer du 1. jour de Février prochain, il sera payé aux Négocians François quatre livres pour chacun Baril de chair de Bœuf qu'ils seront saler en ce Royaume, & qu'ils envoieront aux Isles de l'Amérique; sçavoir, quarante sols des deniers & par les ordres de Sa Majesté, & quarante sols des deniers de la Compagnie des Indes Occidentales: Comme aussi dix livres pour chacune teste de noir qui seront prises aux Costes de Guinée, & portées ausdites Isles, & trois livres au Captaine du Vaisseau qui les passera. Du 13. Janvier 1672. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy.

M. DC. LXXII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. 135

Copy: NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 259–260.

ORDONNANCE du Roi, touchant les quatre livres accordées par Baril de Bœuf salé en France et envoyé aux Isles. Du 18 Février 1672. 136

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 260–261.

ORDONNANCE du Roi pour faire convoyer les Vaisseaux allant aux Isles. Du 14 Mars 1672. De par le Roi. 137

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 262.

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, et Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale, pour le Comte de Frontenac, du 7e Avril, 1672. 138

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 45 and 1854–1856, III. 40–42.

ARREST dv Conseil d'Estat dv Roy, sa Majesté y Estant, du neufiéme Avril 1672. Qvi Commet les Sieurs Menjot Mesnager, Interessez en la Compagnie des Indes Occidentales, pour pourvoir à l'utile employ des Effets de ladite Compagnie. Extraict des Registres du Conseil d'Estat. 4 p. 139

Copies: JCL, no. 987; AD. IX., 384.

ARRET du Conseil d'Etat du Roi pour retrancher la motié des Concessions... Fait au Conseil d'Etat du Roi, la Reine y étant, tenu à St. Germain en Laye, le quatriéme jour de Juin mil six cent soixante et douze. 140

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 60–62 and 1854–1856, I. 70–72.

ARRET du Conseil d'Etat qui ordonne à Mr. Talon de faire des Reglements de Police. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, la Reine y étant, tenu à St. Germain en Laye, le quatrieme jour de Juin, mil six cent soixante et douze. (Harrisse, no. 593.) 141

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 62–63 and 1854–1856, I. 72–73.

ARREST du Conseil d'Estat: Qui ordonne que toutes les Deliberations, Ordonnances, & autres Actes, qui seront résoluës en la Direction génerale de la Compagnie des Indes Occidentales pour les faits mentionnez en l'article 13. de la Déclaration du mois de May 1664. seront exécutées selon leur forme & teneur, bien qu'elles ne soient signées que par deux Directeurs généraux de la mesme Compagnie, au lieu de quatre portez par ledit article. Du 30. Aoust 1672. [*Arms*] [*Colophon:*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXII. 4 p. 142

Copy: JCL, no. 988.

ARREST du Conseil d'Estat: qui ordonne que dans le Courant de l'Année prochaine 1673. le recouvrement de trois millions de Sucre sera fait, à la poursuite & diligence de Me Bertrand Pallu sieur de Ruan, Agent géneral de la Compagnie des Indes Occidentales, sur les Habitans desdites Isles qui sont débiteurs à ladite Compagnie. Du 26 Octobre 1672. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 30.) 143

Copy: R.

—— *Another issue without imprint.* 3, [1] p. (Ford, no. 31.) 143a

Copy: AD. XI. 48. f. 212.

ARREST du Conseil d'Estat, qui permet a tous Marchands François de trafiquer & negocier en l'Isle de Cayenne, en prenant Passeport, ainsi qu'il se pratique aux autres Isles & Terre-Ferme de l'Amerique. Du 26. Octobre 1672. [*Woodcut*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 29.) 144

Copy: R.

ARREST du Conseil d'Estat: Qui confirme l'arrest dudit Conseil du 28. Février 1670. & ordonne que les Contracts d'Engagements qui ont esté, ou qui seront passez en France pardevant Notaires, seront exécutez tant à l'égard des Ouvriers, gens de Mestier, & Artisans, que tous autres Passagers dans les Isles de l'Amérique. Du 31. Octobre 1672. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 32.) 145

Copy: AD. VII. 2a. f. 10.

—— *Another issue without imprint.* 3, [1] p. 146

Copy: NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 264–265.

ARREST du Conseil D'Estat: Touchant le cours des Especes d'Argent dans les Isles Françoises & Terre-Ferme de l'Amérique. Du 18. Novembre 1672. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. 147

Copies: NYPL; Marine, A1. 12, no. 43.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 266–267.

1673

REGLEMENT des droits et salaires des Officiers des Admirautez. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. [28 Mars] M. DC. LXXIII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 11, [1] p. 148

Copies: NYPL; AD. VII. no. 1; Marine, A1. 13, no. 24.

ORDONNANCE Du Roy. Qui permet aux Negotians François de porter des Bœufs estrangers aux Isles de l'Amerique. ...Fait...le 10 Mai 1673. 2 p. 149

Copy: NYPL.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 270, wrongly entered under the date, December 16, 1673.

1673, *continued*

ORDONNANCE du Roi au sujet des Vagabonds et Coureurs de bois, du 5e juin 1673. De par le Roi. 150

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 73–74.

ARREST du Conseil d'Estat: portant que les Marchandises qui seront chargées pour les Isles de l'Amerique & Costes de Guinée, seront exemptes de tous Droits de Sortie dans tous les Ports du Royaume, & que les Sucres & Tabacs venans desdites Isles ne paieront à leur entrée dans lesdits Ports que quarante sols du cent pesant. Du 15. Juillet 1673. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXIII. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 33.) 151

Copy: AD. XI. 48. f. [13a].

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gévre du costé du Pont au Change, au Paradis. 1713. 4 p. 152

Copy: NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 12–14 and 1765, I. 12–14; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 267–268.

COMMISSION pour le sieur de la Mothe pour commander dans l'Isle de la Tortue et Côte Saint-Domingue en l'absence de M. d'Ogeron. Du 22 Novembre 1673. 153

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 271–272.

1674

DECLARATION du Roy, Pour la vente & distribution du Tabac dans le Royaume. Donnée à Versailles le 27. Septembre 1674. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis, 1730. 4 p. (Ford, no. 34.) 154

Copy: AD. XI. 48. f. 15.

BAIL General de la Ferme dv Tabac, et Marqve de l'Estain. [30 Novembre 1674.] [*Arms*] A Paris, Chez Christophe Ballard, Imprimeur du Roy, ruë S. Jean de Beauvais, au Mont Parnasse. M. DC. LXXIX. Avec Privilege de Sa Majesté. 14 p. (Ford, no. 35.) 155

Copy: AD. XI. 48. f. 16.

EDIT du Roy, portant revocation de la Compagnie des Indes Occidentales, & union au Domaine de la Couronne des Terres, Isles, Païs & Droits de ladite Compagnie, avec permission à tous les Sujets de Sa Majesté d'y trafiquer, &c. Donné à Saint Germain en Lays au mois de Decembre 1674. Registré en Parlement & Chambre des Comptes, les dix-huit Janvier & neuf Février 1675. [*Colophon:*] A Paris. Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 8 p. (Harrisse, no. 140.) 156

Copies: JCB; BM.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gesvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 8 p. 157

Copy: NYPL.

Reprinted in *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, II. 559–566 and Coppenhague, 1755, II. 479–489; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 283–289; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 63–67 and 1854–1856, I. 74–78.

ARREST dv Conseil d'Estat dv Roy, Du premier Decembre 1674. Qvi Confirme ceux qui ont esté cy-devant donnez en faveur de la Compagnie d'Occident; Et ordonne que les Sucres & Petuns venans des Isles de l'Amerique, pour la Direction, & de ses Fermiers, ne payeront que Vingt sols du Cent. Extraict des Registres du Conseil d'Estat. 3, [1] p. 158

Copy: HCL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 14–18 and 1765, I. 14–17; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 289.

ARRÊT du Conseil d'Etat qui commêt des Directeurs à l'Administration des Domaines et Affaires des Isles de l'Amérique, du 4 Décembre 1674. (Harrisse, no. 620.) 159

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 290–291.

1675

ARRET de Confirmation des Concessions faites par le sieur Comte de Frontenac en 1674, du 10e mai 1675. 160

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 78–79.

ARREST qui accepte les offres faites par Robert Cavelier de la Salle, en vue d'obtenir la concession du fort Frontenac, etc., en date du 13 may 1675. 161

In: Margry, *Découvertes et Établissements des Français*, 1879–1888, I. 281–283.

LETTRES de noblesse pour le sieur Cavelier de la Salle, Données à Compiègne le 13 mars [*sic*] 1675. ...Donné à Compiègne, le 13 may, l'an de grâce mil six cent soixante-quinze... 162

In: Margry, *Découvertes et Établissements des Français*, 1879–1888, I. 286–288; Brodhead, IX. 125.

LETTRES PATENTES de concession du fort de Frontenac et terres adjacentes au profit du sieur de la Salle, données à Compiègne, le 13 may 1675. 162a

In: Margry, *Découvertes et Établissements des Français*, 1879–1888, I. 283–286.

PROVISIONS De Notaire à Québec, pour Monsieur Gilles Rageot, du dix-huitième Mai, 1675. 163

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 346 and 1854–1856, III. 89, under the date of May 17, 1675.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant. Du vingt-quatre May 1675. Portant Augmentation de Quarante Sols pour Cent pesant de Mascoüades & Sucres, venans des Isles Françoises de l'Amerique. Et que les Sucres Rafinez à Nantes, Sortant de Bretagne, par Ingrande, payeront les Droits y mentionnez. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain,

& Pierre Prault à l'entrée du Quay de Gévre, du côté du Pont au Change, au Paradis. 3, [1] p. (Ford, no. 36.) 164

Copy: AD. XI. 48. f. 213.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 292–293.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant qu'il ne sera levé sur les Sucres rafinés aux Isles, entrant dans le Royaume, que quarante sols. Du 31 Mai 1675. 165

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 294.

ARRÊT pour retrancher les concessions de trop grande étendue et pour faire un recensement. ...Fait au conseil d'Etat du Roi, tenu au camp de Luting près Namur, le quatrième Juin mil six cent soixante et quinze. (Harrisse, no. 635.) 166

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 71–72 and 1854–1856, I. 81–83.

COMMISSION Pour Mr. Jacques Duchesneau, du 5e Juin, 1675, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie et Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. (Harrisse, no. 625.) 167

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 46–48 and 1854–1856, III. 42–44.

DÉCLARATION du Roi qui confirme et règle établissement du Conseil Souverain de Canada. ...Donné au camp de Luting, le cinquieme jour de Juin l'an de grâce mil six cent soixante-quinze... (Harrisse, no. 636.) 168

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 73–74 and 1854–1856, I. 83–84.

ARREST du Conseil d'estat: pour faire rendre compte à ceux qui ont levé le droit de dix pour cent au Païs de Canada. Du 12 Juin 1675. A Paris. Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXV. de l'expres comandement de Sa Majesté. 4 p. (Harrisse, no. 141.) 169

ARREST portant qu'il sera délivré des passeports à tous capitaines et maîtres des vaisseaux français qui envoyeront à la pesche des morues. Nov. 27, 1675. 169a

Copies: AD. VII. 10.

1676

COMMISSION de Gouverneur de l'Isle de la Tortue et Côte Saint-Domingue pour le sieur de Pouançay. Du 16 Mars 1676. 170

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 296–297.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy. Qui permet à Me Jean Oudiette, Fermier des Domaines d'Occident, de nommer à l'Exercice des Greffes des Conseils Souverains & des Justices des Isles de l'Amerique, des personnes capables pour en faire les Fonctions. &c. Du vingt-huitiéme Mars 1676. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, Pierre Prault, & Henri Holtz, à l'entrée du Quay de Gesvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 2 p. (Ford, no. 37.) 171

Copy: AD. VII. 2a. f. 11.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 297–298.

APPROBATION et consentement du Roi pour l'union du Séminaire de Quebec à celui de Paris, Rue du Bac. ...Donné à St. Germain en Laye, au mois d'Avril l'an de grace mil six cent soixante et seize... (Harrisse, no. 649.) 172

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 70–71 and 1854–1856, I. 84–86.

ORDONNANCE portant défenses aux Commandans des Vaisseaux de Sa Majesté de prendre ou lever aucuns Matelots ni Soldats aux Isles de l'Amérique. Du 11 Avril 1676. 173

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 298.

ORDONNANCE du Roi qui défend d'aller à la traite des Pelleteries dans les habitations des Sauvages. ...Fait à St. Germain en Laye, le quinze Avril mil six cent soixante et seize. (Harrisse, no. 651.) 174

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 75 and 1854–1856, I. 86.

POUVOIR de Messieurs De Frontenac et Duchesneau pour donner des Concessions. ... Donné au Camp de Heurtebise près Valenciennes, le vingtieme jour de Mai, l'an de grâce mil six cent soixante et seize... 175

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 74 and 1854–1856, I. 89–90.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant que Jean Oudiette, Fermier-Général du Domaine d'Occident jouira des droits de Poids, de Capitation et autres qui se lèvent dans les Isles et Terre-Ferme de l'Amérique. Du 5 Juin 1676. (Harrisse, no. 643.) 176

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 299–300.

[*Arms*] De Par Le Roy. Sa Majesté estant informée des diverses plaintes faites par les Anglois... [Dated, December 15, 1676.] Broadside. 177

Copy: NYPL.

1677

EDIT pour l'établissement du Siege de la Prévoté et Justice ordinaire de Quebec. .Donné à St. Omer au mois de Mai l'an de Grâce mil six cent soixante dixsept,... (Harrisse, no. 657.) 178

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 78–79 and 1854–1856, I. 90–91.

ÉTABLISSEMENT d'un Séminaire dans l'Isle de Montréal et amortissement pour la Seigneurie de la dite Isle. ...Donné à St. Omer, au mois de Mai l'an de grâce mil six cent soixante et dixsept, ... 179

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 80–85 and 1854–1856, I. 91–92.

EXTRAIT des Ordres du Roi, au Gouverneur-Général des Isles, contenant defenses de mettre aucun Taux aux Marchandises qui y seront portées. Du 7 Mai 1677. 180

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 301–302.

AMORTISSEMENT de cent six arpens de terre en faveur des Révérends Pères Récollets établis à Québec, du 9e mai 1677. 181

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 98–99.

1677, *continued*

EDIT de création de l'Office de Prévot de la Maréchaussée en Canada. ...Donné a Conde en Haynault, le neuvieme jour du moi de Mai l'an de grace mil six cent soixante et dix-sept, ... 182

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 86–87 and 1854–1856, I. 97–98.

ARREST du Conseil d'estat du Roy, Qui exempte de tous droits de sortie, & autres generalement quelconques, les Marchandises qui seront chargées dans le Royaume, pour estre portées en Canada à la charge par ceux qui les feront sortir, de faire leurs soumissions de raporter six mois après, un certificat de la decharge d'icelles au dit Païs, ...10 May 1677. [*Colophon:*] A Paris, Chez Joseph Saugrain, au milieu du Quay de Gêvres, à la Croix Blanche. [4] p. (Harrisse, no. 145.) 183

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 331–332 and 1765, I. 279–280; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 94; separately printed issue, AD. VII., 2 b.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui ordonne que les Débiteurs de la Compagnie d'Occident, qui n'ont pas payé, dans les délais accordés par l'Arrêt du 26 Octobre 1672, seront contraints, comme pour les deniers de Sa Majesté. Du 3 Juillet 1677. 184

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 303–304.

ORDONNANCE du Roi, qui défend le Commerce étranger aux Isles. Du 11 Septembre 1677. 185

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 304–305.

1678

LETTRES PATENTES d'amortissement, en faveur des PP. Jésuites, pour leurs différentes possessions, terres et bâtimens au pays de la Nouvelle-France, 12 Mai 1678. (Harrisse, no. 669.) 186

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 90–93 and 1854–1856, I. 102–105.

EDIT du Roi pour les Taxes des Officiers de Justice. ...Donné à St. Germain en Laye, le douzieme Mai, l'an de grace mil six cent soixante et dixhuit, ... 187

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 87–90 and 1854–1856, I. 99–102.

LETTRES PATENTES pour la descouverte de la mer de l'Ouest, accordées par le Roi à Cavelier de la Salle. Donné à Saint-Germain-en Laye, le 12 jour de may 1678. (Harrisse, no. 667.) 188

In: Le Clercq II. 163–166; Brodhead IX. 127.

ORDONNANCE Du Roi qui défend d'aller à la chasse hors l'étendue des terres défrichées et une lieue à la ronde. De par le Roi. ...Fait à St. Germain en Laye, le douzieme jour de Mai mil six cent soixante et dixhuit. (Harrisse, no. 664.) 189

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 93–94 and 1854–1856, I. 105–106.

RÉGLEMENT que le Roi veut et ordonne être observé pour le paiement des Officiers et Soldats de Marine qui sont et seront destinés pour la Garde des Postes Maritimes des Isles de l'Amérique Méridionale étant sous l'obéissance de Sa Majesté. Du 13 Septembre 1678. 190

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 313–314.

ORDONNANCE de Louis XIV, Roi de France et de Navarre, du mois d'Avril 1667. Avec le Procès Verbal contenant les modifications faites par le Conseil à la dite Ordonnance. .L'an mil six cent soixante et dixhuit, le septieme jour du mois de Novembre,... 191

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 95–240 and 1854–1856, I. 106–230.

1679

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui approuve le Commerce de la Compagnie du Sénégal à la Côte d'Afrique, tant en Marchandises qu'en Négres, à l'exclusion de tous autres. Du 25 Mars 1679. 192

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 314–317.

LETTRES-PATENTES, portant confirmation du Conseil de la Martinique. Du 1er. Avril 1679. 193

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 317–318; *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XIX. 194–195.

PREMIERE Commission d'Intendant de Justice, Police et Finances des Isles Françoises de l'Amérique, donnée par le Roi, à M. de Patoulet. Du 1er Avril 1679. 194

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 318–321.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui ordonne que les Employés au recouvrement des dettes et effets cédés à Sa Majesté aux Isles Antilles de l'Amérique par la Compagnie d'Occident, seront tenus de compter incessamment pardevant M. Patoulet. Du 8 Avril 1679. 195

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 321–322.

ARREST du Conseil d'Estat: qui ordonne que les Propriétaires des Isles & autres Créanciers privilegiez de la Compagnie des Indes Occidentales seront payez sur la somme de cent cinquante mille livres provenante des Fermes du Domaine d'Occident, suivant les estats qui en ont esté & seront arrestez audit Conseil de six en six mois, & sur les ordres des sieurs Bellinzani & Mesnagers. Du 8. April 1679. [*Woodcut*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXX. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 38.) 196

Copy: R.

PROVISIONS du premier Lieutenant du Roi au Gouvernement de l'Isle de la Tortue et Côte Saint-Domingue, le sieur de Franquesnay. Du 20 Avril 1679. 197

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 322–323.

ORDRE du Roi, qui défend aux Gouverneurs Particuliers de mettre les Habitans en prison et de les condamner à l'amende. Du 24 Avril 1679. De Par le Roi. 198

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 323.

ORDONNANCE du roi qui défend d'aller à la chasse hors l'étendue des terres défrichées et une lieue à la ronde, si ce n'est qu'avec la permission du gouverneur et qu'entre le quinze janvier et le quinze avril de chaque année, du 25e avril 1679. De par le Roi. 199

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 230–231.

EDIT Du Roi concernant les Dixmes et Cures fixes. ...Donné à St. Germain en Laye, au mois de Mai, l'an de grace Mil six cent soixante et dixneuf, . 200

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 243–245 and 1854–1856, I. 231–233.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui déclare les Negres, Chaudieres et Bestiaux des Sucreries insaissisables pour le paiement du Droit de Capitation. Du 2 Mai 1679. 201

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 324–325.

DÉFENSES aux Gouverneurs particuliers d'emprisonner les Habitans. De par le Roi. ...Fait à St. Germain en Laye, le septieme jour de Mai mil six cent soixante et dixneuf. 202

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 246 and 1854–1856, I. 233.

RETRANCHEMENT des Concessions de trop grande étendue et Ordre d'en disposer, Octobre 1679. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à St. Germain en Laye, le neuvieme jour de Mai mil six cent soixante dixneuf. 203

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 247–248 and 1854–1856, I. 233–235.

ORDONNANCE du roi qui défend de porter de l'eau-de-vie aux Bourgades des Sauvages éloignées des habitations françaises, du 24 mai 1679. De par le Roi. 204

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 235–236.

LETTRES PATENTES du Roi, Portant confirmation de la premiere Compagnie du Sénégal, & de ses priviléges. Données à Saint Germain en Laye, au mois de Juin 1679. 205

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 18–21 and 1765, I. 18–20; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 325–326.

EDIT Du Roi pour l'exécution de l'Ordonnance de 1667 ou Rédaction du Code. ...Donné à St. Germain en Laye, au mois de Juin, l'an de grace Mil six cent soixante et dixneuf,... 206

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 241–243 and 1854–1856, I. 236–238.

1680

ARRET Qui Confirme les concessions faites par Monsieur le Gouverneur et Monseigneur l'Intendant, depuis le 12 Octobre, 1676, jusqu'au 5 Septembre, 1679. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau, le vingt-neuvieme Mai, mil six cent quatrevingt. 207

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 250–252 and 1854–1856, I. 240–242.

REGLEMENT pour les qualités des personnes du Conseil et autres revêtues de charges et commissions. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le vingt-neuvieme Mai mil six cent quatrevingt. 208

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 249–250 and 1854–1856, I. 238–240.

DÉCLARATION du Roi portant que les appellations des Justices Seigneuriales des Trois-Rivieres ressortiront au Siége Royal établi pour la Jurisdiction ordinaire des dites Trois-Rivieres. ...Donné à Fontainebleau, au mois de Juin, l'an de grace mil six cent quatrevingt... 209

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 252–253 and 1854–1856, I. 242.

DÉCLARATION du Roi sur les Récusations. Du 2 Juin 1680. 210

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 332; *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XIX. 240–241.

LETTRES d'Amortissement pour les Religieuses et Pauvres de l'Hotel Dieu de Québec. ... Donné à Fontainebleau, le septieme jour de Juin, l'an de grace mil six cent quatrevingt,... 211

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 255–258 and 1854–1856, I. 244–247.

LETTRES d'amortissement pour les Religieuses Ursulines. ...Donné à Fontainebleau, le septieme jour de Juin, l'an de grace mil six cent quatrevingt... 212

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 253–255 and 1854–1856, I. 243–244.

LETTRES-PATENTES, portant attribution à l'Intendant des Isles de la nomination aux Offices de Notaires, Greffiers et Huissiers. Du 7 Juin 1680. 213

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 333; *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XIX. 241–242.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant les Concessions et Lettres-Patentes sur icelui. Du 11 Juin 1680. 214

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 335–336.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Marchands, & tous autres, qui auront acheté des Tabacs de Maitre Jean Breton, ses Procureurs & Commis, seront tenu d'en faire le debit pendant les mois de Juillet, Aoust & Septembre de la presente année: Et defenses d'en faire plus grande provision que ce qui sera necessaire pour le debit & consommation jusque au dernier Septembre prochain; & icelui passé, d'en vendre & se servir desdits Tabacs, sans la permission de Maitre Claude Boutet, & sans être marqués de sa Marque, à peine de confiscation & d'amende. Du 29 Juin 1680. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Ouay Gesvres, au Paradis. 3, [1] p. (Ford, no. 39.) 215

Copies: AD. XI. 48. f. 30; IICL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'il sera loisible à tous Marchands & autres, d'acheter des Tabacs de Maistre Jean Breton,

1680, *continued*

jusques au dernier Septembre prochain, pour les revendre: Et à l'égard des Tabacs qui leur resteront le premier jour d'Octobre, ils seront marquez de la Marque de Maistre Claude Boutet, dont il sera tenu Registre, &c. Du 17. Aoust 1680. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres au Paradis. 3, [1] p. 216

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne aux Marchands & autres qui ont des Tabacs de Maistre Jean Breton, d'en faire Declaration aux Bureaux de Maistre Claude Boutet, pour estre marqués sans frais; Et leur fait défenses, passé ledit temps, de vendre d'autres Tabacs que ceux marqués de la Marque dudit Boutet, à peine de confiscation & Amende, &c. Du 19. Octobre 1680. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 3, [1] p. 217

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Portant, qu'en attendant l'expedition, sceau & enregistrement du Bail fait à Me Claude Boutet, tous les differends & contestations qui pourront survenir concernans la vente & debit de toutes sortes de Tabacs, seront jugés & terminés par les Sieurs Commissaires départis dans les Provinces, ou leurs Subdelegués, &c. Du 26. Octobre 1680. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quai de Gêvres, au Paradis. 4 p. 218

Copy: HCL.

1681

Edit Du Roi, qui ordonne que les voix des Officiers Parens ou Alliés aux Dégrés y marqués, ne seront comptées que pour une, quand elles seront uniformes. ...Donné à Saint Germain en Laye au mois de Janvier, l'an de Grâce, mil six cent quatrevingt un, . 219

In: *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1803–1806, t. 395–396 and 1854–1856, t. 247–248.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui accorde un Entrepôt aux Tabacs des Isles. Du 8 Avril 1681. 220

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], t. 345.

Amnistie. Pour les Coureurs de Bois de la Nouvelle France. ...Donné à Versailles, au mois de Mai, l'an de Grace, mil six cent quatrevingt un,... (Harrisse, no. 688.) 221

In: *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1803–1806, t. 258–259 and 1854–1856, t. 249–250.

Edit du Roi qui défend d'aller à la traite des pelleteries dans la profondeur des bois et les habitations des Sauvages, du mois de mai 1681. 222

In: *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1854–1856, t. 248–249.

Le Roy voulant regler la Taxe des Droits, Salaires et Vaccations des Officiers des sièges de l'Amirauté... [Règlement dealing in part with Canada and Terreneuve.] 222a

Copy: Marine, A[1], 19. no. 13.

Ordre du Roi, qui enjoint aux Procureurs-Généraux d'envoyer à l'Intendant les motifs des Arrêts. Du 3 Mai 1681. De par le Roi. 223

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], t. 353.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui défend la Saisie des Negres de Culture. Du 5 Mai 1681. 224

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], t. 353–354.

Lettres-Patentes du Roi en forme d'Edits, portant confirmation de la nouvelle Compagnie du Sénégal et Côtes d'Afrique, et de ses Privileges. Du mois de Juillet 1681. 225

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], t. 356–359.

Ordonnance du Roy, concernant le Commerce du Tabac dans le Royeaume. Du vingt-deux Juillet 1681. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 40.) 226

Copy: AD. xi. 48. f. 36.

Ordonnance de Louis xiv. Roy de France et de Navarre. Donné à Fontainebleau au mois d'Aoust 1681. Touchant la Marine. [imperfection in title-page at this point] Suivant la Copie imprimée A Paris, Chez Denys Thierry, & Christophle Ballard. m dc lxxxii. 8], 271 p. "Table des Matieres," p. [50], "Explication Des Termes de Marine," p. [24]. 227

Copy: JCB.

Other issues as noted in the catalogue of the British Museum: 1581 [1681], 12mo; 1681, 4to; 1682, 12mo; "suivant la copie imprimée à Paris," 1687, 16mo; 1699, 12mo, all of Paris.

Ordonnance du Roi, portant défenses aux Officiers de sa Marine de quitter leurs Postes aux Isles de l'Amérique. Du 12 Septembre 1681. 228

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], t. 360.

Arrest du Conseil d'Estat: portant que les Interessez qui restent à payer de leurs interests des actions qu'ils ont dans la Compagnie d'Occident, seront payez pendant les années 1683. 1684, & 1685. en Sucre brut enfustaillé à prendre aux Isles de l'Amerique. Du 18. Novembre 1681. [*Woodcut*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. m. dc. lxxxi. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Ford, no. 41.) 229

Copy: R.

1682

Arrest du Conseil d'estat Du Roy, qui permet aux sieurs Bergier, Boucher, Gautier & de Mantes, d'établir une pêche le long de la Côte de l'Acadie & de la Riviere Saint-Jean, & leur accorde plusieurs privileges. Du dernier jour de Fevrier 1682. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du

Quay de Gêvres, au Paradis. M. DCC. XX. 3, [1] p. 230

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

ARREST dv Conseil d'Estat dv Roy, Du dix-huitiéme Avril 1682. Portant, Que les Sucres Rafinez venans de l'Amerique, payeront pendant deux années, à commencer au premier May prochain, Huit livres pour chacun Cent pesant; Sçavoir, Six livres à Me Jean Fauconnet, & Deux livres à Me Jean Oudiette, Fermier du Domaine d'Occident. 4 p. (Ford, no. 42.) 231

Copy: AD. XI. 48. f. 214.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 368–369.

COMMISSION Pour le Sieur Demeulles, du Ier Mai, 1682, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. 232

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 49 and 1854–1856, III. 46–47.

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, et Isle de Terre-Neuve, et autres Pays de la France Septentrionale pour le Sieur de la Barre, du Ier Mai, 1682. (Harrisse, no. 694.) 233

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, see II. 49 and 1854–1856, III. 44–46.

ARREST dv Conseil d'Estat dv Roy, Du dix-huitiéme Juillet 1682. Portant Que faute par les Marchands Negocians, qui feront porter des Marchandises és Isles de l'Amerique & de Canada, pour y estre consommés, de raporter dans huit mois, Certificats de la Descente d'icelles, au bas des Acquits à Caution qui leur seront fournis, & de faire décharger leurs Soumissions sur les Registres; Ils demeureront exclus de la décharge des Droits d'Entrée, & contraints au payement du Quatruple, &c. Extraict des Registres du Conseil d'Estat. 3 p. (Harrisse, no. 149.) 234

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* Marine, A1. 19. no. 100.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 369–370.

ORDONNANCE du Roi, portant que les absens aux revues des Milices seront punis d'amende à la premiere fois, et de prison en cas de récidive. Du 8 Août 1682. 235

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 375–376.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui exemte les sucres blancs, non-rafinés, venant de l'Isle de Cayenne, de l'augmentation de 4. livres pour cent pesant, ordonnée par l'Arrêt du 18. d'Avril dernier. Du 19. de Septembre 1682. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 236

In: *Recueils,* 1745, 1744, I. 292–295 and 1765, I. 245–248; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 206–207.

1683

DÉCLARATION du Roi sur les Evocations et les Requêtes Civiles. Du mois de Septembre 1683. 237

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 391–392.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant Imposition de trois milliers de Sucre brut par an sur chaque Cabaretier. Du 5 Septembre 1683. 238

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 380.

DÉCLARATION du Roi sur le Rang entre l'Intendant et le Gouverneur Particulier des Isles. Du 23 Septembre 1683. 239

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 384–385.

ORDONNANCE du Roi, portant défenses aux Habitans des Isles de l'Amérique d'acheter aucuns Negres des Indiens, tant de la Terre-Ferme que des Isles Caraïbes, et de les porter dans les Isles Françoises de l'Amérique et Côte Saint-Domingue. Du 23 Septembre 1683. De par le Roi. 240

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 386.

ORDONNANCE du Roi, qui assujettit les Bâtimens Marchands à porter des Fusils de certaine dimension aux Isles. Du 23 Septembre 1683. De par le Roi. 241

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 385–386.

ORDONNANCE du Roi, qui fixe la nourriture que les Capitaines de Navires doivent fournir à leurs Equipages aux Isles Françoises de l'Amérique. Du 23 Septembre 1683. 242

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 387–388.

ORDONNANCE du Roi, qui fixe le Rang entre les Officiers des Troupes entretenues aux Isles, et entre les mêmes Officiers et ceux de la Marine. Du 23 Septembre 1683. 243

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 387.

ORDRE du Roi sur les Réglemens de Police. Du 23 Septembre 1683. De par le Roi. 244

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 384.

EXTRAIT de l'Ordre du Roi à MM. de Blénac et de Begon, Administrateurs-Généraux des Isles, touchant le Droit de Capitation des Habitans-Gentilshommes, et de ceux qui sont Peres de Famille. Du 30 Septembre 1683. 245

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 390.

EXTRAIT de l'Ordre du Roi à MM. de Blénac et Begon, touchant les Religionnaires. Du 30 Septembre 1683. 246

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 390.

EXTRAIT de l'Ordre du Roi aux Administrateurs-Généraux des Isles, touchant la visite des fusils apportés aux Isles. Du 30 Septembre 1683. 247

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 389.

ORDRE du Roi aux Administrateurs-Généraux des Isles, portant défenses aux Fermiers du Domaine d'exiger aucun Droit pour la décharge des acquits à caution. Du 30 Septembre 1683. 248

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 389.

ORDRE du Roi aux Administrateurs-Généraux des Isles, touchant les différens entre les Officiers de Milices. Du 30 Septembre 1683. 249

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 388.

1683, *continued*

ORDRE du Roi, qui chasse les Juifs des Colonies. Du 30 Septembre 1683. 250
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 388.

ARRÊT du Conseil d'Etat touchant les Concessions. Du 12 Octobre 1683. 251
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 392–393.

ORDONNANCE Du Roi, du 6e. Octobre, [*sic*] 1683, qui défend de saisir les Bestiaux. ... Donné à Versailles, le seizieme jour de Novembre l'An de grace, mil six cent quatrevingt trois... 252
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 260–261 and 1854–1856, I. 250–251.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui déclare de bonne prise, en faveur de la Compagnie du Sénégal, une caravelle Portugaise, trouvée dans la riviere de Gambie. Du 13. de Décembre 1683. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 253
In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 236–244 and 1765, I. 199–205.

1684

ARREST du Conseil d'Estat: Qui commet les Sieurs Morel de Boistiroux & Mesnager pour avoir la direction & conduite des affaires de la Compagnie & Domaine d'Occident. Du 21. Janvier 1684. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXXIV. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 7 p. 254
Copies: JCB; AD. IX. 384; Marine, A¹. 21. no. 4.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui défend à tous les habitans des Isles & Colonies Françaises de l'Amérique, d'y établir à l'avenir aucune nouvelle rafinerie. Du 21. de Janvier 1684. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 255
In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 295–296 and 1765, I. 248–249; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 416; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 395–396.

ARREST du Conseil d'Estat quit fait défenses à tous capitaines maistres de Navires, et autres officiers, qui seront à l'avenir chargés de la conduite des personnes renvoyées en France de la coste du Chapeau-Rouge et autres lieux de Terre-Neuve, de reçevoir dans leurs navires plus d'une personne par Tonneau outre leur Equipage. 3 Mars, 1684. 256
Copy: Marine, A¹. 21. no. 35.

ARREST du Conseil d'Estat: qui ordonne que conformement à l'Ordonnance de la Marine du mois d'Aoust 1681. les Capitaines, Maistres & Officiers des Vaisseaux François qui iront pescher aux costes de Terre-Neuve, seront tenus de déclarer par écrit, une heure aprés leur arrivée, les Havres ou Galets qu'ils auroient choisi pour faire leur pesche & secherie. Du 3. Mars 1684. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXXIV. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 6 p. 257
Copies: NYPL; AD. VII. 6; Marine, A¹. 21. no. 33.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Estat. ...Le Roy ayant par son Arrest du dernier Fevrier 1682, concédé aux Sieurs Bergier, Gaultier, Boucher et autres les terres qu'ils trouveroient propres le long de la coste de l'Acadie et de la Riviere St. Jean...Versailles 3 Mars 1684. 4 p. (Harrisse, no. 151 in 4to and 152 in folio.) 258
Contains on p. 3, no. 260.

ARRÊT qui accorde et concède à certains associez toutes les terres et isles qui sont en la coste de l'Acadie, depuis le Cap Canceaux jusqu'à la Baye, donné à Versailles, Avril 1684. 4 p. (Harrisse, no. 153.) 259

LETTRES PATENTES Pour la confirmation de l'Establissement de la Pesche sedentaire de l'Acadie, & extention de la Concession. Versailles, Avril 1684. (See, no. 258.) 260

EDITS du Roi condamnant à la mort ou aux galères les habitants de la Nouvelle-France qui émigreraient à Albany (Orange) ou à New York (Manatte); 10 avril, [1684]. (Harrisse, no. 704.) 261
In: Brodhead, IX. 224–225.

ORDONNANCE portant défenses à tous Français d'émigrer du Canada dans les colonies anglaises. Versailles, 10 Avril, 1684. (Harrisse, no. 714.) 261a
In: Brodhead, IX. 224.

COMMISSION accordée au Sieur de la Salle. Versailles, 14 Avril, 1684. (Harrisse, no. 715.) 262
In: Brodhead, IX. 225.

LETTRES-PATENTES accordées à Cavelier de la Salle. Données à Versailles, le 14 Avril 1684. (Harrisse, no. 710.) 263
In: J. G. Shea, *Discovery and Exploration of the Mississippi Valley*, 1852; Margry, *Découvertes et Établissements des Français*, 1879–1888, II. 382–383.

ARRET Du Conseil d'Etat portant confirmation des Concessions faites par Monsr. le Gouverneur et Monsr. l'Intendant, depuis le 5e Janvier, 1682, jusques et compris le 17e Septembre, 1683. ...Fait...le 15e Avril, mil six cent quatrevingt quatre. 264
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 261–263 and 1854–1856, I. 251–253.

ORDRE du Roy pour faire recevoir le sieur Chevalier de La Sablonnière en qualité de lieutenant de la compagnie du sieur de Tonty. ...15 Avril 1684. De par le Roy. 265
In: Margry, *Découvertes et Établissements des Français*, 1879–1888, II. 386.

ORDRE du Roy qui établit le sieur de Tonty pour commander une des compagnies d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau le Joly pour servir en Amérique. ...le 15 Avril 1684. 266
In: Margry, *Découvertes et Établissements des Français*, 1879–1888, II. 386.

PROVISIONS. De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve,

et autres pays de la France Septentrionale, pour le Sieur Marquis de Denonville, du 15e Avril, 1684. 267

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 50 and 1854–1856, III. 48–49, under the date of January 1, 1685.

Arrêt du Conseil d'Etat, portant défenses aux Intéressés en la Compagnie d'Afrique, aux Fermiers du Domaine d'Occident et autres d'envoyer aux Isles et Colonies Françoises de l'Amérique et Côtes d'Afrique d'autres personnes que des François, faisant profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Du 12 Septembre 1684. (Harrisse, no. 723.) 268

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 399.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui revoque le Privilege accordé aux Intéressés en la Compagnie du Sénégal, en exécution du Contrat du 21 Mars 1679; et fait défense auxdits Intéressés et aux Capitaines de leurs Vaisseaux, Commis et Préposés, et tous autres, de s'en aider à l'avenir. Du 12 Septembre 1684. 269

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 400–402.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat du 12. Septembre 1684. [On contract for importing negroes into the colonies.] 42 p. (Ford, no. 43.) 270

Copy: AD. VII. 3. f. 2.

Arrest dv Conseil d'Estat dv Roy, Du vingthuitiéme Septembre 1684. Qui Ordonne Que les Sucres Rafinez, venant des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, Payeront Huit livres pour Cent pesant: Et que les Sucres appellez Mascoüades, Cassonnades, Sucre-noir de S. Christophe, Panelles, Sucres de Saint-Thomé, & autres lieux desdites Isles, qui seront apportez dans les Villes de Roüen, Dieppe, Bordeaux & la Rochelle; Joüiront du Privilege de l'Estape, aprés qu'ils auront esté Rafinez, &c. 3, [1] p. (Ford, no. 44.) 271

In: *Recueils,* 1745, 1744, I. 296–298 and 1765, I. 249–251; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 402–403.

1685

Declaration du Roy, Pour l'Etablissement d'une Compagnie sous le titre de la Compagnie de Guinée, qui sera seule, à l'exclusion de tous autres, le Commerce des Negres, de la Poudre d'Or, & de toutes autres Marchandises qu'elle pourra traiter és Costes d'Afrique; depuis la Riviere de Serre-Lyonne inclusivement, jusques au Cap de Bonne Esperance. Donnée à Versailles au mois de Janvier 1685. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 7, [1] p. (Ford, no. 45.) 272

Copies: AD. VII. 3. f. 3; BM.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* II. 306–309; *Le Code Noir,* 1742, p. 1–22; reprinted in part in *Recueils,* 1745, 1744, I. 152–154 and 1765, I. 128–130; reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 409–414, under the title: Lettres-Patentes.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui maintient la Compagnie du Sénégal en la faculté de faire seule le Commerce ès Côtes d'Afrique, depuis le Cap Blanc jusques à la riviere de Serre-Lionne. Du 6 Janvier 1685. 273

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 405–406.

Arrest du Conseil d'Estat, sa Majesté y estant, pour le Rétablissement de la Fabrique des purs Castors de Canada. Du 8. Février 1685. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXXV. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. (Harrisse, no. 154.) 274

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

Le Code Noir ou Edit du Roy, servant de Reglement Pour le Gouvernement & l'Administration de Justice & la Police des Isles Françoises de l'Amerique, & pour la Discipline & le Commerce des Negres & Esclaves dans ledit Pays. Donné à Versailles au mois de Mars 1685. Avec l'Edit du mois d'Aoust 1685. portant établissement d'un Conseil Souverain & de quatre Sieges Royaux dans la Coste de l'Isle de S. Domingue. A Paris, au Palais, Chez Claude Girard, dans la Grand'Salle, vis-à-vis la Grand' Chambre: Au Nom de Jesus. M. DCC. XXXV. 14 p. (Ford, no. 224.) 275

Copy: AD. VII. 3. f. 4.

The Edit du Roy, March, 1685, is reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 23–60; *Recueils,* 1745, 1744, II. 81–101 and 1765, II. 67–83; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 215–225; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XIX. 494–504; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 414–424. The Edit, August, 1685, is reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 61–68; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XIX. 525–527; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 428–430; and in the *Recueils,* 1745, 1744, II. 3–7 and 1765, II. 1–4 under the title: Lettres Patentes du Roi.

Déclaration du Roi sur le jugement des causes de récusation et autres en Canada et sur les Requêtes Civiles. .Donné à Versailles, au mois de Mars l'an de Grâce, mil six cent quatrevingt cinq,... 276

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 263–264 and 1854–1856, I. 253–254.

Arret du Conseil d'Etat pour transférer le Conseil Souverain de Québec dans le Palais à ce destiné. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le dixieme jour de Mars, Mil six cent quatrevingt-cinq. 277

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 265–266 and 1854–1856, I. 254–255.

Arrest du Conseil d'estat: concernant la Compagnie des Indes Occidentales. Du 27. Mars 1685. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXXV. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 4 p. 278

Copy: WLCL.

Arrest du Conseil d'Estat, sa Majesté y estant, pour le Rétablissement de la Fabrique des purs Castors de Canada. Du 12. Avril 1685. [*Arms*] A Paris, Par Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy. M. DC. LXXXV. De l'exprés commandement de Sa Majesté. 8 p. (Harrisse, no. 155.) 279

Copies: B. St. S.; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

1685, *continued*

EDIT du mois d'Aoust 1685. portant établissement d'un Conseil Souverain & de quatre Sieges Royaux dans la Coste de l'Isle de S. Domingue. (See no. 275.) 280

PROVISIONS de Lieutenant de Roi de la Côte Saint-Domingue pour M. Dumas. Du 6 Aoust 1685. 281

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 425.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant l'exemption du Droit de Capitation aux Isles. Du 14 Août 1685. 282

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 426–427.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Du onziéme Decembre 1685. Qui ordonne que les Arrests du Conseil des 22. Juin 1669. 8 & 30. Juillet 1670. Et les Baux faits à Maistre Jean Oudiette & Jean Fauconnet successivement Fermiers du Domaine d'Occident, seront executez: Et en consequence que les Negocians François qui feront commerce aux Isles de l'Amerique, seront tenus de faire leur retour en France, & d'y payer les droits des marchandises qui seront par eux rapportées. [*Colophon:*] Chez la Veuve Saugrain, sur le Quay de Gêvres, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 46.) 283

Copy: AD. XI. 9. f. 90.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 431–432.

1686

COMMISSION Pour Mr. de Champigny, du 24e. Avril, 1686, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. 284

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 50 and 1854–1856, III. 50–51.

ARRET Du Conseil d'Etat au sujet des Moulins Bannaux. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le quatre Juin, mil six cent quatrevingt six. 285

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 266–267 and 1854–1856, I. 255–256.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui fait défenses à tous les Habitans & Marchands du Casteau en Cambresis, & des Paroisses du Cambresis & du Haynault, situées dans la distance de trois lieues des limites de Picardie, d'avoir des Magasins de Tabac en corde & en feüille, ou en poudre, ni d'en faire plus grande provision pour leur usage, qu'a raison de deux Livres par mois pour chacun Chef de famille, à peine de confiscation du Tabac & de cent livres d'amende pour la premiere fois, tant contre le Vendeur, que contre l'Acheteur; Et pour la seconde, de pareille confiscation du Tabac, & de cinq cens livres d'amende. Nota. L'Ordonnance de M. l'Intendant du Haynault du 15. Decembre 1726, qui Ordonne l'execution de cet Arrest, est ensuite du present. Du dixiéme jour de Septembre 1686. A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M. DCC. XXX. 8 p. 286

Copy: HCL.

ORDONNANCE du Roi, Qui défend le commerce avec les étrangers dans les Isles de l'Amérique, occupées par les Sujets de Sa Majesté. Du 13. de Septembre 1686. De par le Roi. 287

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 244–246 and 1765, I. 206–208; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 222.

ORDONNANCE du Roi, portant que le nombre des Engagés sera, à Saint-Domingue, égal à celui des Negres, à peine de confiscation de l'excédant de ces derniers. Du 30 Septembre 1686. 288

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 434.

ARRÊT du Conseil d'Etat en interprétation des Articles 7 et 30 de l'Edit de Mars 1685, et qui permet les Marchés des Negres les Dimanches et Fêtes, et d'admettre leur témoignage à défaut de celui des Blancs, hormis contre leurs Maitres. Du 13 Octobre 1686. 289

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 447–448.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui exempte de tous droits les Sucres provenans de la Rafinerie établie à la Guadeloupe, par M. Château-du-Bois. Du trentiéme Octobre 1686. [*Colophon:*] A Paris, chez la V. Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 1, [1] p. (Ford, no. 47.) 290

Copy: AD. XI. 48. f. 216.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 449.

1687

LETTRES de confirmation des Concessions accordées à M. de Cussy, Gouverneur de Saint-Domingue, au Quartier du Port de Paix, par l'Intendant des Isles. Du mois de Mars 1687. 291

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 453–454.

PROVISIONS De Gouverneur de l'Acadie pour le Sieur de Meneval, du 1er Mars, 1687. 292

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 347–348 and 1854–1856, III. 89–90.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui commet les Administrateurs-Généraux pour se faire représenter les Titres de ceux qui possedent des Terres actuellement en friche aux Isles de l'Amérique. Du 22 Août 1687. 293

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 459–460.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui défend d'exposer dans le Commerce des Isles des Piastres et autres Pieces legeres. Du 22 Août 1687. 294

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 458–459.

ARRÊT du Conseil d'Etat, sur l'exécution de l'Article quarante-quatrieme de la Déclaration du mois de Mars 1685, touchant les

Esclaves des Isles de l'Amérique, qui déclare les Negres meubles. Du 22 Août 1687. 295
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 460.

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant la Fabrique des Soies aux Isles. Du 22 Août 1687. 296
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 461.

Ordonnance du Roi, touchant les Revues des Troupes et des Milices aux Isles. Du 25 Août 1687. De par le Roi. 297
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 461–462.

Ordonnance du Roi, qui défend aux Officiers des Troupes détachées de la Marine de retenir l'Argent et la Farine des Soldats. Du 30 Novembre 1687. 298
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 463.

1688

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant les Partages et Inventaires. Du 17 Janvier 1688. 299
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 464.

Arret du Conseil d'Etat du Roi, Concernant l'exemption de la moitié des droits, accordée à la Compagnie de Guinée, sur les marchandises provenant de son commerce. Du 9. de Mars 1688. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 300
In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 155–163 and 1765, I. 130–137; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 310–312.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Du 13. Iuillet 1688. Qui ordonne l'execution des Articles onze & douze, de l'Ordonnance du Tabac, concernant les Declarations des Tabacs Estrangers à leur arrivée dans le Royaume, & leur Dépost dans les Magasins des Fermes. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 3, [1] p. 301
Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qvi décharge les Debitans du Tabac en gros & en détail, de tous Droits prétendus par les Officiers des Elections; & deffend ausdits Officiers de les troubler dans la Vente qu'ils font en vertu de la Permission du Fermier. Du 13. Juillet 1688. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1730. 4 p. 302
Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Du quatorziéme Aoust 1688. Portant qu'il sera fait Repartition & Arpentage des Terres que chaque Habitant des Parroisses de l'Hery, Lesdamps & Vaudreüil, pour planter en Tabac, & qui prive de la plantation pour toûjours les Terres de ceux qui contreviendront a l'Ordonnance de Sa Majesté du mois de Juillet mil six cent quatre-vingt un. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 4 p. 303
Copy: HCL.

Ordre du Roi, qui soumet les Conseillers et autres Officiers, à l'exécution de tous Décrets de Justice. Du 1er Septembre 1688. De par le Roi. 304
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 468–469.

Ordre du Roi touchant les Religionnaires et les nouveaux Converts envoyés aux Isles. Du 1er Septembre 1688. 305
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 469.

Arrêt du Conseil d'Etat, portant confirmation de l'exemption des Droits de Capitation établis par le Réglement de M. de Baas. Du 4 Septembre 1688. 306
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 470–471.

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant les Récusations contre les Parrains. Du 4 Septembre 1688. 307
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 470.

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant les cours de certaines Monnoies aux Isles. Du 9 Septembre 1688. 308
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 471–472.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui autorise les Officiers des Jurisdictions des Colonies à juger en définitif jusqu'à 40 liv. Du 24 Septembre 1688. 309
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 475.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui exempte les Religionnaires et les nouveaux Convertis envoyés aux Isles du Droit de Capitation pendant la premiere année de leur établissement. Du 24 Septembre 1688. 310
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 474–475.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui regle les Droits d'entrée pour les Bœufs salés d'Irlande qui entreront en France, pour être transportés dans les Isles Françoises de l'Amérique. Du 7 Décembre 1688. 311
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 478.

1689

Declaration du Roy, concernant la Ferme du Tabac. Donnée à Versailles le 25 Janvier 1689. Registrée en la Cour des Aydes, le 15 Fevrier 1689. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres au Paradis. 1730. 3, [1] p. 312
Copy: HCL.

Provisions De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve et autres pays de la France Septentrionale pour Mr. le Comte Frontenac, du 15e Mai, 1689. 313
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 51 and 1854–1856, III. 52–53.

Provisions En survivance pour Mr. Damours de Freneuze d'un office de Conseiller, du 24e Mai, 1689. 314
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 348–349 and 1854–1856, III. 90–91.

1689, *continued*

Survivance De l'office de Grand Voyer en Canada par le Sieur Bécancourt, fils, du vingt quatre Mai, 1689. 315

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 349–350 and 1854–1856, III. 91–92.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Portant deffenses aux Apoticaires & à tous autres d'ensemencer leurs Terres & Jardins de Tabac sous le nom d'herbe Nicotianne ou autre, à peine de confiscation & de mille livres d'Amende. Du vingt-huit Juin 1689. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis, 1730. 4 p. 316

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Droits seront levez et perceus sur les Castors en Peau & en Poil qui viendront des Pays Estrangers dans les Ports du Royaume, permis par les Arrests des 24 Mars 1685, & 25 Janvier 1687. même dans les vaisseaux qui seront pris par les Armateurs François. Du treizième Décembre 1689. [*Colophon:*] De l'imprimerie de Frederic Leonard, Premier Imprimeur du Roy, & seul pour les Finances 1689. 4 p. (Harrisse, no. 162.) 317

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

1690

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qvi dénomme les Paroisses de l'Artois, qui sont dans la distance de trois lieüs de Picardie, & des Paroisses de l'Artois, qui sont dans la distance de trois lieüs du Pays de Boulonnois, au sujet des Magasins, Plantations, Fabrique & Vente du Tabac, &c. Du 21. Fevrier 1690. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1730. 8 p. 318

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Du 25. Avril 1690. Portant, qu'à commencer du quinze May prochain, Il sera levé aux Entrées du Royaume, sur tous les Sucres rafinez en Pain & en Poudre, Candis blanc & brun venans des Pays Etrangers, vingt-deux livres dix sols du Cent pesant; Sur les Cassonnades du Brezil, quinze livres; Sur les Mascoüades sept livres dix sols; Et sur les Barboudes, Panelles & Sucres de S. Thomé, six livres du Cent pesant, &c. A Paris, De l'Imprimerie de Georges Jouvencl, Imprimeur des Fermes du Roy au Bureau General des Aydes. MDCCXXI. 7, [1] p. (Ford, no. 48.) 319

Copy: AD. XI. 48. f. 217.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 299–302 and 1765, I. 251–253; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 214–215; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 483–484.

Provisions de Gouverneur et Lieutenant Général des Isles de l'Amérique, pour M. le Marquis d'Eragny. Du 1er Mai 1690. 320

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 484–486.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, fait en confirmation des Concessions faites à divers particuliers y dénommes, du 14 juillet 1690. 321

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 262–264.

Ordonnance du Roi, qui fait défenses à tous Capitaines d'embarquer aucuns Habitans des Isles, sans la permission du Gouverneur. Du 3 Septembre 1690. 322

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 490.

1691

Réglement du Roi concernant l'Amirauté, pour les vaisseaux naufragés et les effets qu'ils contiennent, du 10e mars 1691. 323

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 264–265.

De Par le Roy. Sa Majesté ayant fait défenses de laisser sortir aucuns Bâtimens de ses Sujets,...9. Juillet 1691. 1 p. (Ford, no. 49.) 324

Copies: Marine, A2. 20. f. 187; L, with the title: "Ordonnance qui permet aux vaisseaux destinés pour les Isles, la pesche de Terreneuve, et le commerce de Lisbonne, de sortir des ports.

Ordonnance du Roi, portant Amnistie en faveur des Forbans. Du 24 Septembre 1691. 325

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 496–497.

Ordre du Roi, pour mettre les Capitaines de ses Vaisseaux sous les ordres du Gouverneur-Général des Isles. Du 24 Novembre 1691. De par le Roi. 326–327

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 503.

1692

Edit du Roi, Portant établissement du privilège exclusif de la vente du Caffé, Thé, Chocolat, & autres. ...Donné à Versailles au mois de Janvier, l'an de grace 1692, ... 328

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 290–294; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 506–507.

Reglement Entre Monseigr. l'Evêque et le Séminaire et Chapitre. ...Fait du Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le onzieme Février, Mil six cent quatrevingt douze. 329

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 274–281 and 1854–1856, I. 269–270.

Edit du Roi, Pour l'Etablissement des Pères Récollets, à Québec, Montréal, Plaisance, Isle St. Pierre. ...Donné à Versailles, au mois de Mars, l'an de grace Mil six cent quatrevingt douze,... (Harrisse, no. 784.) 330

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 287–288 and 1854–1856, I. 275–276.

PERMISSION du Roi d'établir un Hôpital Général à Québec. ...Donné à Versailles, au mois de Mars, l'an de Grace, Mil six cent quatrevingt douze,... 331

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 281–287 and 1854–1856, I. 271–274.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne l'exécution des Edits, Arrêts & Réglemens pour la vente & distribution du caffé, thé, chocolat, &c. Du 6 Mai 1692. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 332

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 295.

ORDONNANCE du Roi, qui défend aux Capitaines Marchands en Convoi de quitter leur Escorte, et d'embarquer, sans permission, aucune Personne des Isles. Du 16 Août 1692. 333

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 510–511.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui fixe le prix du caffé à cinquante sols la livre. Du 19 Août 1692. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 334

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 296–297.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant les Assignations à donner en France aux Personnes domiciliées aux Isles. Du 25 Août 1692. 335

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 511–513.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant Surséance de deux années, en faveur des Habitans du Quartier du Cap François de la Côte Saint-Domingue, pour satisfaire leurs Créanciers. Du 31 Août 1692. 336

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 514–515.

ORDONNANCE du Roi qui défend aux Capitaines de donner Congé à leurs Soldats sans permission du Général, et de leur rien retenir sous aucun prétexte. Du 10 Septembre 1692. De par le Roi. 337

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 516–517.

ORDONNANCE du Roi, qui fixe la valeur des Monnoies aux Isles. Du 10 Septembre 1692. 338

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 515.

ORDONNANCE qui défend aux Officiers de la Marine de négocier aux Isles et en Canada. Du 22 Octobre 1692. (Harrisse, no. 778.) 339

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 518–519.

ARREST Contradictoire du Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y Estant. Du vingt-deux Novembre 1692. Qui ordonne, Que l'Arrest du vingt-neuf Avril dernier sera executé; Ce faisant que les Armoisins, Gases & autres Marchandises composées, en tout ou par moitié de Soye cruë & cuitte, ensemble celles meslées de Soye, Or ou Argent, avec Cotonis, de Fabrique des Indes, qui seront apportées desdits Lieux, sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, & Venduës par les Directeurs d'icelle, payeront pour tous Droits d'Entrées, trois pour Cent de leur valeur, &c. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 4 p.

Copy: JCL, no. 994. 340

1693

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Reglement pour les Sucres Rafinez des Isles Françoises au sujet des Droits d'Entrée, de Sortie, Peages, Passages, & autres, &c. Du 20. Janvier 1693. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 12 p. (Ford, no. 50.) 341

Copy: AD. XI. 48. f. 218.

—— *Another issue without colophon.* 8 p.

Copy: WLCL. 342

EDIT De création d'une Justice Royale à Montréal. ...Donné à Versailles au mois de Mars, l'an de grace Mil six cent quatrevingt-treize,... 343

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 289–290 and 1854–1856, I. 276–277.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du quatorziéme Avril 1693. Qui Ordonne que le nommé Amyeux, Marchand à Toulouse, payera les Droits de Comptablie de Bordeaux, pour les Marchandises par luy achetées à Nantes de la Compagnie des Indes, & déclarées pour Toulouse. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 4 p. 344

Copy: JCL, no. 995.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui convertit le privilége du Caffé, Thé, &c. en un droit payable aux entrées. Du 12 Mai 1693. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 345

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 297–298. An extract of this document is printed in *Recueils,* 1745, 1744, I. 22–23 and 1765, I. 21–22.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui exemte de tous droits de sortie, l'indigo provenant des Isles Françaises de l'Amérique, qui sera porté hors du Royaume, tant par mer que par terre. Du 1. de Septembre 1693. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 346

In: *Recueils,* 1745, 1744, I. 147–149; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 239 and 372; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 522–523.

1694

ORDRE du Roi, portant permission au sieur de Pointis de faire tirer de l'Isle de Saint-Domingue une espece de Terre pareille au Bronze. Du 6 Janvier 1694. 347

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 524.

LETTRES PATENTES pour l'établissement d'un Hôpital à Ville Marie dans l'Isle de Montréal. ...Donné à Versailles, le quinzieme jour du mois d'Avril, l'an de grace Mil six cent quatrevingt-quatorze,... 348

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 291–292 and 1854–1856, I. 277–278.

ORDONNANCE du Roi, qui condamne les Capitaines de Navire à payer les Negres trouvés à leur Bord. Du 28 Avril 1694. 349

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 524–525.

1694, *continued*

EXTRAIT des Ordres du Roi, aux Administrateurs-Généraux des Isles, pour autoriser les Soldats à travailler, et faire donner des Congés à ceux qui veulent être Habitans. Du 8 Octobre 1694. 350

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 525.

DÉCLARATION du Roi, portant défenses à tous Capitaines de Vaisseaux, tant de Guerre que Marchands, d'embarquer sur leurs Bâtimens aucun Habitant, Soldat ou Negre, sans la permission des Gouverneurs des Isles. Du 28 Octobre 1694. De par le Roi. 351

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 525–526.

ORDONNANCE du Roi, pour assujettir les Capitaines des Troupes des Colonies à remplacer les Déserteurs de leurs Compagnies. Du 23 Octobre 1694. De par le Roi. 352

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 526–527.

1695

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant que l'Amiral de France jouira des Droits de sa Charge en Amérique, avec défenses aux Gouverneurs d'y prétendre aucun droit d'Amirauté. Du 15 Mars 1695. 353

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 530–531; separately printed issue, Marine, A¹. 32. no. 29, under the date of March 14.

ARREST du Conseil d'Etat qui ordonne qu'à commencer du mois de Juillet prochain, les castors seront reçues au Bureau des Fermes à Québec, sur trois sortes et qualités, et règle le prix qu'en doivent payer M. Pierre Pointeau, ses commis et préposés, aux termes et en la manière accoutumée. 30 Mai, 1695. 354

Copy: Marine A¹. 32. no. 52.

REGLEMENT dv Roy Pour la Conduite, Police et Discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans le Canada. Du 30 May 1695. A Paris, Chez Estienne Michallet, premier Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à l'Image S. Paul. M. DC. XCV. De l'exprès Commandement de Sa Majesté. 14 p. (Harrisse, nos. 172 and 805.) 355

Copies: Marine, A¹. 32. no. 49; AD. VII. 2 b.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Portant que Monsieur le Comte de Toulouse joüira des Droits attribuez à la Charge d'Admiral dans les Isles & Colonies de l'Amerique, & dans les pays de l'obeïssance du Roy, faisant défenses aux Gouverneurs desdits Pays d'y pretendre aucun droit d'Amirauté, sous quelque pretexte, & pour quelque cause que ce soit. 4 p. [Dated at the end, August 20, 1695.] 356

Copy: NYPL.

REGLEMENT du Roy, Pour la Police & Discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans les Isles Françoises de l'Amerique. Du 12. Octobre 1695. [*Arms*] A Paris, Chez Estienne Michallet, premier Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à l'image S. Paul. M. DC. XCV. 19 p. 357

Copy: JCB.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 533–544.

1696

LETTRES PATENTES du Roy, Mars 1696, portant établissement d'une nouvelle Compagnie Royale de Senegal, Cap-Verd et côtes d'Afrique. Paris, [1696]. 358

Copy: BM.

Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 69–112; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 546–552; reprinted in part in *Recueils*, 1745, 1744, I. 24–27 and 1765, I. 23–26.

DÉCLARATION sur la traite du castor. Versailles, 21 mai 1696. 359

In: *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XX. 267–269; separately printed issue, Marine, A¹. 33. no. 37, with the title: Déclaration du Roy qui supprime et déclare nuls tous les congés et permissions qui ont esté et seront expédiés pour aller en traite chez les sauvages du Canada.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne qu'a commencer du premier Aoust prochain, il sera pris & perçu deux sol sur chaque livre d'Indigo, venant de Saint Domingue en France. Du dix-huitiéme Juillet 1696. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 2 p. (Ford, no. 51.) 360

Copy: AD. VII. 2ª. f. 15.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 553–554.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant Réunion des Terres concédées, et non cultivées. Du 26 Septembre 1696. 361

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 557.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Habitans des Isles ne pourront obliger les Negocians de prendre de ce qu'ils devront plus de la moitié en Sucres Terrez. Du vingt-six Septembre 1696. [*Colophon:*] A Paris, Chez la V. Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 2 p. (Ford, no. 52.) 362

Copy: AD. XI. 48. f. 219.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 556–557.

ORDONNANCE du Roi, portant défenses aux Habitans d'acheter aucunes denrées des Officiers des Vaisseaux du Roi, à peine d'amende et de confication. Du 12 Octobre 1696. De par le Roi. 363

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 559.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du trentiéme Octobre 1696. Qui ordonne l'execution de celui du douze Aoust 1671. Et en consequence que les Sucres rafinez aux Isles Françoises de l'Amerique, ensemble le Gingembre, Indigo, Canetice, & autres Marchandises, aprés avoir païé l'Entrée, pourront sortie de Bordeaux au travers du Roïaume. . . sans paier aucuns Droits: . 4 p. (Ford, no. 53.) 364

Copy: AD. XI. 48. f. 220.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, sur le Dixieme des Prises faites par les Corsaires armés aux Colonies. Du 28 Novembre 1696. 365

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 560.

ORDRE du Roi en faveur du sieur Pellé, Juge du Petit-Goave, et Lettre du Ministre en conséquence. Du 12 Décembre. [1696] 366
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 560–561.

1697

ORDONNANCE du Roi touchant les Rançons dans les Mers de l'Amérique. Du 8 Février 1697. 367
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 563–564.

EDIT concernant les Formalités qui doivent être observées dans les Mariages. Du mois de Mars 1697. 368
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 566–569.

ORDONNANCE du Roy, portant permission aux Capitaines des Vaisseaux armez en course pour l'Amérique, d'y faire des Rançons...7. Mars 1697. 3, [1] p. (Ford, no. 54.) 369
Copy: Marine, A². 21. f. 61.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Par lequel Sa Majesté ordonne que Maître Nicolas du Plantier joüira de la Ferme generale de la vente exclusive des Tabacs de toute nature, pendant six années, qui commenceront au premier Octobre prochain, dans l'etenduë du Royaume & lieux où Maître Pierre Pointeau en a joüi, ou dû joüir suivant l'Ordonnance du mois de Juillet 1681. Reglemens & Declarations de Sa Majesté, Bail de Maître Pierre Domergue, & Arrêts rendus jusqu'à ce jour; le tout aux prix, charges, clauses & conditions contenuës au Résultat du Conseil dudit jour, qui sera executé selon sa forme & teneur. Du 17. Septembre 1697. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quai de Gevres, au Paradis. 4 p. 370
Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Etat qui ordonne que le résultat du Conseil du vingt-sept Aoust dernier, portant adjudication des fermes du domaine d'Occident, et Droit de marque des chapeaux, sera executé selon sa forme et teneur; et conformément à iceluy, que Maistre Louis Guignes, bourgeois de Paris, jouira desdites fermes pendant douze années. Le 28 Septembre, 1697. 370a
Copy: Marine, A¹. 34. no. 33.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui regle les frais de l'enregistrement du Bail de Maistre Nicolas Du Plantier, Adjudicataire de la Ferme generale du Tabac; & l'enregistrement des empreintes des marques des plombs, à trois livres; & la prestation de serment des Commis de la Ferme, & délivrance de l'acte, à trente sols. Du 22. Octobre 1697. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. 3, [1] p. 371
Copy: HCL.

ORDONNANCE du Roi, pour encourager les Soldats réformés à aller Peupler les Colonies. Du 27 Novembre 1697. 372
In: *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XX. 302; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 573.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui fixe à la somme de quatorze cens mille livres la part qui revient aux Habitans et Flibustiers de Saint-Domingue, et aux Armateurs du Pontchartrain et de la Françoise, dans les effets enlevés à Cartagene. Du 2 Décembre 1697. 373
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 574–575.

1698

ORDRE du Roi pour porter des Engagés aux Isles. Du 19 Février 1698. 374
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 581.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui déclare insaisissables les Sommes provenantes des Parts de la prise de Carthagene. Du 5 Mars 1698. 375
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 584.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant; 1°. acceptation d'offre de porter quatre mille Negres aux Isles; 2°. Défenses d'y mener lesdits Negres, parce qu'ils doivent être pris chez les Etrangers. Des 27 Mai 1698 et 10 Février 1699. (See no. 387.) 376
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 589–590.

ARRÊT du Conseil d'Etat, concernant le rétablissement de la Plantation du Tabac à Saint-Domingue. Du 20 Juin 1698. 377
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 592–595.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui ordonne que dans six mois, à compter du premier October prochain, pour toutes prefixions & délais, les Habitans de S. Christophle qui y possedoient des Terres, seront tenus d'y retourner, & de les mettre en cultures du Sucres, Vivres, ou d'autres denrées necessaires pour la subsistance & le commerce de la Colonie. Du 20. Juin 1698. 3, [1] p. (Ford, no. 56.) 378
Copy: AD. XI. 48. f. 221.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui ordonne que les Sucres bruts des Isles de l'Amerique payeront à leur entrée dans le Royeaume, trois livres seulement du cent pesant,...Du 20. Juin 1698. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gesvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 55.) 379
Copy: AD. XI. 48. f. 222.
Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 302–305 and 1765, I. 254–256; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 215–216; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 591–592.

REGLEMENT du Roy. Du vingtiéme Aoust 1698. Pour le Commerce & la Navigation des Iles & Colonies Françoises de l'Amerique. [*Colophon:*] A Paris chez la veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvre, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 58.) 380
Copies: AD. VII. 2ª. f. 13; NYPL.

—— *Another issue without colophon.* 8 p. (Ford, no. 57.) 381
Copy: PRO.
Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 247–255 and 1765, I. 208–214; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 223–226; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 599–603.

1698, *continued*

LETTRES PATENTES. Pour l'etablissement de la Compagnie Royale de Saint Domingue. Données à Versailles au mois de Septembre 1698. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 60.) 382

Copies: AD. VII. 2ª. f. 14; BM; JCB.

—— *Another issue without colophon made in 1720–1724.* 8 p. (Ford, no. 59.) 383

Copy: NYPL.

Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 113–143; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 610–618, under the title: Edit en forme de Lettres-Patentes.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui permet à la Compagnie de Saint-Domingue le Commerce avec le Mexique. Du 1ᵉʳ Octobre 1698. 384

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 618.

ORDONNANCE du Roi, touchant l'Envoi de Vins de Madere, et de Farines aux Isles. Du 3 Décembre 1698. 385

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 621–622.

1699

ARREST contradictoire du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Sucres rafinez à Bordeaux, provenant des Isles de l'Amerique, transportez en Franche-Comté & en Alsace, seront exempts des Droits de Doüane de Lyon... [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 7, [1] p. (Ford, no. 61.) 386

Copy: AD. XI. 48. f. 223.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, sa Majeste y estant Du dixiéme Fevrier 1699. 3, [1] p. [Revoking permission to Sieur Boitard to carry 4000 negroes to the French islands in America. See no. 376] (Ford, no. 62.) 387

Copy: AD. VII. 3. f. 5.

ORDONNANCE du Roy, Portant defenses de transporter des especes d'Or & d'Argent dans l'Amérique. Du quatriéme de Mars 1699. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale M. DC. XCIX. 4 p. 388

Copy: JCB.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 28–29 and 1765, I. 26–27; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 250; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 625.

ORDONNANCE du roy, portant défenses aux capitaines des Vaisseaux qui vont aux Isles de l'Amerique, de prendre des Engagez, qu'ils n'ayent atteint l'age de dix huit ans; & pour regler la proportion & la qualité des Fuzils Boucanniers. Du huitiéme d'Avril 1699. A Paris; de l'imprimerie royale, 1699. 4 p. (Ford, no. 63.) 389

Copy: NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 42–44 and 1765, II. 34–35; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 628.

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, isle de Terreneuve et autres pays de la France Septentrionale, pour le Chevalier de Callieres, du 20e Avril, 1699. 390

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 51 and 1854–1856, III. 54–55.

ARRET Du Conseil d'Etat du Roi, qui accorde le Patronage des Eglises à Monseigneur l'Evêque. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, ce vingt-septieme Mai, Mil six cent quatrevingt-dixneuf. (Harrisse, no. 827.) 391

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 292–294 and 1854–1856, I. 279–280.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui régle les droits d'entrées sur les sucres bruts des Isles Françaises de l'Amérique. Du 1. de Septembre 1699. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 4 p. (Ford, no. 64.) 392

Copy: AD. XI. 48. f. 224.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 305–310 and 1765, I. 256–260; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 217–218.

DECLARATION du Roy, Portant Reglement de ce qui doit estre observé en la vente de la Poudre & plomb. Donnée à Fontainebleau le premier Octobre 1699. Registrée en Parlement en Vacations. A Paris. Chez François Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & de son Parlement, ruë de la Harpe, aux trois Rois. M. DC. XCIX. 8 p. (Harrisse, no. 182.) 393

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

1700

ARREST du Conseil d'Etat du Roy. Du 9. Fevrier 1700. Qui permet à la Colonie du Canada de vendre, trafiquer & negocier librement, tant en France que dans les Pais Etrangers, tous les Castors provenans des Traites dudit Pais, à commencer par ceux de l'Année 1699. le tout en payant le quart en espece de tous lesdits Castors au Fermier du Domaine d'Occident. 8 p. (Harrisse, no. 187.) 394

Copies: NLC; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* Marine, A¹. 36. no. 10.

ORDONNANCE du Roi, qui défend d'envoyer des Vaisseaux aux Isles, sans avoir pris des Passeports de Sa Majesté. Du 24 Février 1700. 395

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 640.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, touchant les Voies de Fait d'un Major contre un Habitant. Du 24 Avril 1700. 396

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 642–643.

DÉCLARATION du Roi, Portant Amnistie générale en faveur des Forbans. Du 8 Juillet 1700. 397

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 645.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que les droits d'entrée des cotons filés, venant tant du Levant que des Isles Françoises de l'Amérique & autres, seront levés, à l'entrée des cinq grosses Fermes, & aux entrées de la douane de Lyon, comme avant l'Arrêt du Conseil du 11 Décembre 1691. Du 21 Septembre 1700. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 398

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 45.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui permet au sieur Maurellet de faire entrer dans le Royaume 100 milliers de sucre raffiné par année, en payant pour tous droits 3 liv. à l'Adjudicataire des cinq grosses Fermes & 4 liv. à l'Adjudicataire de la Ferme du Domaine d'Occident. Du 28 Septembre 1700. Extrait des Registres du Conseil d'État. 399

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 55–58; Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 650–652.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui permet à la Compagnie de Saint-Domingue de faire venir des Marchandises des Pays étrangers, sans payer aucuns Droits. Du 6 Octobre 1700. 400

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 653–654.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 12. Octobre 1700. Concernant les Sucres bruts & non raffinés, provenans de l'Isle de Cayenne, qui seront déchargés à Nantes,... [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General Des Aydes. 8 p. (Ford, no. 65.) 401

Copy: AD. XI. 48. f. 225.

In *Recueils*, 1745, 1744, I. 310–317 and 1765, I. 261–266; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 207–209.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, du 2 Novembre 1700. Portant Reglement entre les Commis des Fermes unies & ceux des Directeurs de la Compagnie des Indes, pour les Marchandises qui arriveront sur les Vaisseaux de ladite Compagnie au Port-Loüis, ou autre Port de la Province de Bretagne, & pareillement à Nantes lors que lesdites Marchandises y seront transportées du Port-Loüis par Mer ou par Terre, ausquels Commis des Fermes du Bureau de Nantes les Maîtres des Barques seront obligez en y arrivant, de leur representer Copie de leurs connoissement, & les Voituriers par Terre copie de leurs Lettres de Voitures, & y feront leurs Declarations, en la maniere ordinaire, des Marchandises, dont ils seront chargez, & que les Marchandises de ladite Compagnie des Indes venant à Nantes par Mer, acquitteront les Droits de la Prevôté suivant la Pencarte ou Tarif; & que lesdites Marchandises acquitteront aussi les droits de Parisis, douze & six deniers, en passant à Ingrande, comme droits locaux, outre & par-dessus ceux du Tarif de 1664. &c. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 8 p. 402

Copy: JCL, no. 996.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui accorde à la Compagnie de Saint-Domingue toute la Partie Françoise du Sud de cette Isle, et borne cette Concession des Montagnes qui séparent cette Partie de celle de l'Ouest. Du 12 Novembre 1700. 403

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 657–658.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui permet aux Habitans de Saint-Domingue de passer librement dans la partie du Sud de cette Isle. Du 12 Novembre 1700. 404

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 658–659.

1701

ORDRE du Roi, concernant l'isle de Sainte-Alouzie, la Dominque, Saint-Vincent & Tabago: du 28 février 1701. Tiré du dépôt des affaires étrangères. 405

In: *Mémoires des Commissaires*, Paris, 1755, III. 160–161.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant que les Sucres appartenans à la Compagnie de Guinée, ne jouiront de l'exemption portée par l'Arrêt du 20 Mars 1688, que lorsqu'ils passeront pour le compte de la Compagnie, sans être commercés. Du 21 Mars 1701. 406

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 662.

ORDONNANCE du Roi, portant défenses d'abattre aucuns Arbres de Gayac dans les Isles Françoises de l'Amérique. Du 23 Mars 1701. 407

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 663.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi au sujet du Réglement fait pour la Compagnie du Canada et qui confirme le changement de l'Article XX du dit Réglement. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trente-un mai, mil sept cent un. 408

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 301–303 and 1854–1856, I. 285–287.

EDIT de création et établissement du Conseil Supérieur du Cap, et Procès-verbal d'Installation de cette Cour par M. de Galiffet, Commandant en Chef par intérim, de la Colonie. Des mois de Juin 1701 et du 11 Novembre suivans. 409

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 666–669.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui fixe la somme à rendre aux Habitans et Flibustiers de Saint-Domingue, intéressés dans l'Armement de Carthagene, pour la non-exécution du Traité fait avec eux pour leur fournir 2,000 Negres. Du 25 Juin 1701. 410

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 664–665.

PROVISIONS de l'un des Offices de Conseiller du Conseil du Cap. Du 4 Juillet 1701. 411

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 669.

PROVISION de la Charge de Procureur-Général du Conseil Supérieur du Cap. Du 5 Juillet 1701. 412

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 670.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant le reste de la Fourniture de Negres à faire par la Compagnie Royale du Sénégal et Côtes d'Affrique, aux Armateurs de Saint-Domingue dans l'Expédition de Carthagene. Du 6 Juillet 1701. 413

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 670–671.

ARRÊT du Conseil d'Etat, concernant la Compagnie de Guinée. Du 9 Juillet 1701. 414

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 671–672.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui ordonne que les sommes payées au Bureau de Saumur par les Negocians de Nantes, Joseph des

1701, *continued*

Valonniers & Consors, pour les Marchandises qu'ils ont fait conduire à Nantes, pour estre transportées aux Isles Françoises de l'Amerique, leur seront restituées par Templier, sans tirer à consequence à l'égard des Villes de Bordeaux, la Rochelle, Saint-Malo & autres. Du vingt-sept Aoust 1701. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gesvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 66.) 415

Copy: AD. VII. 2ª. f. 16.

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 29–33 and 1765, I. 28–31.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui confisque au profit de la Compagnie de Saint-Domingue le Bâtiment le Dauphin, et veut que le Juge établi dans la Concession de cette Compagnie ait la même autorité que les Juges Royaux de l'Isle. Du 24 Septembre 1701. 416

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 674–676.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que toutes les Marchandises que la Compagnie de Guinée fera venir des Pays étrangers, tant pour l'Armement et Avisuaillement de ses Vaisseaux, que pour son Commerce, jouiront du bénéfice de l'entrepôt, et ne pourront être assujettis à aucuns Droits. Du 9 Octobre 1701. 417

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 677–678.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui nomme un Directeur pour le Roi de la Compagnie de l'Assiente. Du 19 Octobre 1701. 418

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 676.

1702

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Du Quinziéme Mars 1702. Qui ordonne qu'attendu la moderation des Droits d'Entrée sur les Sucres bruts... [*Colophon:*] A Paris, Chez Guillaume Saugrain, à l'entrée du Quay de Gévres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 67.) 419

Copy: AD. XI. 48. f. 227.

Commission Pour M. de Beauharnois, du Ier Avril, 1702, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. 420

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 52 and 1854–1856, III. 56–57.

Ordonnance du Roi, portant Amnistie en faveur des Forbans de Saint-Domingue. Du 12 Avril 1702. 421

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 683–684.

Etablissement D'un Hôpital aux Trois-Rivieres. ...Donné à Marly au mois de Mai, l'an de grâce, mil sept cent deux... 422

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 592–602 and 1854–1856, I. 288–289.

Ordre du Roi, portant Remise d'une Confiscation de Negres introduits à Saint-Domingue, contre les Ordonnances du Roi. Du 10 Mai 1702. De Par le Roi. 423

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 685.

Arrêt Du Conseil d'Etat du 15e Mai, 1702, et Lettres Patentes du mois de Juin, de la même année, qui unit les Cures de l'Isle de Montréal et de St. Sulpice au Séminaire des Ecclésiastiques de Montréal. 424

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 304–308 and 1854–1856, I. 296–299.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui regle la Compétence des Officiers de l'Amirauté du Royaume, et confirme les Droits de l'Amiral de France sur les Amendes et Confiscations. Du 29 Juillet 1702. 425

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 689–690.

Ordonnance du Roi, portant que les Officiers des Milices ne pourront l'être que dans les Quartiers de leurs résidence. Du 22 Novembre 1702. 426

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 696.

1703

Arrêt concernant les concessions faites des terres de la Province de l'Acadie dans la Nouvelle France. Versailles, 20 Mars, 1703. 427

Copy: Marine, A¹. 39. no. 8.

Déclaration du Roi, pour l'augmentation de cinq offices de conseiller au Conseil Supérieur de Québec, du 16e juin 1703. 428

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 299–301.

Provisions De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve, et autres Pays de la France Septentrionale, pour le Marquis de Vaudreuil, du Ier. Août, 1703. 429

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, see II. 52 and 1854–1856, III. 58–59.

Declaration du Roy, Contre les fraudes des Droits de la Ferme du Tabac. Donnée à Versailles le 18. Septembre 1703. Registrée en la Cour des Aydes le 10. Octobre audit an. [*Colophon:*] A Paris Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 4 p. 430

Copy: HCL.

Lettres Patents sur Arrest, en Forme de Declaration, concernant les Fonctions, Privileges & Droits des Controlleurs Generaux de la Marine,...9 Novembre 1703. 7, [1] p. (Ford, no. 68.) 431

Copy: Marine, A¹. 21. f. 399.

Ordonnance du Roi, pour faire déposer aux Magasins du Roi les Fusils Boucaniers. Du 26 Décembre 1703. 432

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], I. 709–710.

1704

Ordre Du Roi sur ce qui doit être usité dans le Conseil Souverain, du 10 [*sic, i.e. 18*] Juin, 1704. 433

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 308–309 and 1854–1856, I. 301.

ORDRE du Roi, au sujet des cinquante Pas du bord de la Mer. Du 6 Août 1704. De Par le Roi. 434

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 15.

LETTRES-PATENTES, portant Etablissement des Religieux de la Compagnie de Jesus dans l'Isle Saint-Domingue. Du mois d'Octobre 1704. 435

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 18–20.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que le droit de trois pour cent de la valeur des marchandises appartenant à la ferme du Domaine d'Occident, sera payé pour les sucres & autres marchandises venant des Isles Françoises de l'Amérique sur des vaisseaux François, lesquels ayant été pris par des vaisseaux ennemis, & repris sur eux, seront amenés dans les Ports du Royaume, quoique lesdits vaisseaux soient déclarés de bonne prise, Du 18 Octobre 1704. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 436

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 167–168; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 17–18.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Sucres bruts & rafinez provenans des Prises, pourront estre transportez dans les Pays étrangers, en les envoyant...Du 23. Decembre, 1704. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Frederic Leonard, seul Imprimeur ordinaire du Roy pour la Guerre, les Finances & la Monoye. 3, [1] p. (Ford, no. 69.) 437

Copy: AD. XI. 48. f. 228.

1705

COMMISSION d'Intendant de la Justice, Police et Finances en la Nouvelle-France, pour Monsieur Raudot, fils, en l'absence de Mons. Raudot, son père; du premier janvier, mil sept cent cinq. 438

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, III. 62–63.

COMMISSION Pour M. Raudot, du 1er Janvier, 1705, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve et autres pays de la France Septentrionale. 439

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 53 and 1854–1856, III. 60–61.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui juge que les Parlemens du Royaume ne peuvent pas connoitre des Arrêts des Conseils de Saint-Domingue, par la voie de la Requête Civile. Du 16 Février 1705. 440

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 24–25.

ORDONNANCE du Roi, pour régler le Rang entre les Officiers dans les Isles. Du 21 Avril 1705. 441

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 28.

ORDONNANCE du Roi, touchant le Service des Troupes Réglées et des Milices, et la Formation de ces derniers Régimens. Du 29 Avril 1705. 442

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 31–33.

ORDONNANCE du Roi, contre les Negres libres, qui facilitent aux Esclaves les moyens de devenir Marons. Du 10 Juin 1705. De par le Roi. 443

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 36–37.

DECLARATION du Roy, Donnée à Versailles le 13. Juin 1705. Qui ordonne que la conversion des peines établis contre les Fraudeurs & contrevenans à ce qui concerne la Ferme du Tabac, ne pourra être prononcée que du consentement du Fermier. Registrée en la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 4 p. 444

Copy: HCL.

SA MAJESTÉ estant informée qu'il perit un grand nombre de Matelots dans les Vaisseaux qui vont aux Isles de l'Amerique,...28. Octobre 1705. 1 p. (Ford, no. 70.) 445

Copy: Marine, A^2, 21. f. 497.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 39 under the title: Ordonnance du Roi, qui fixe la quantité de Vivres à embarquer pour les Voyages aux Isles de l'Amérique et Côte de Saint-Domingue. Du 28 Octobre 1705. De par le Roi.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui rend à la Dame de Graffe et à sa Fille les Biens du feu sieur de Graffe, et leur Etat. Du 2 Décembre 1705. 446

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 42–45.

1706

ORDONNANCE du Roi, sur le fait des Prises entre Armateurs. Du...Janvier 1706. 447

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 48–49.

ARRÊT du Conseil d'État, portant confirmation d'un Jugement du Conseil des Prises, qui confisque au profit de l'Amiral une Prise, faute par l'Armateur d'avoir pris sa Commission; et que les Rançons qui seront faites au-delà de la somme portée par les Ordonnances, et les Prises faites par les Armateurs qui auront tiré le coup de Semonce en d'Assurance sous Pavillon étranger, seront confisquées au profit de l'Amiral. Du 23 Janvier 1706. 448

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 46–48.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui declare, conformément à la Requeste des Marchands, Rafineurs & Négocians de la Ville de la Rochelle, l'Arrest du Conseil du 11. Aoust 1669. commun pour les Sucres ..Du 9, Février 1706. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. (Ford, no. 71.) 449

Copy: AD. XI. 48. f. 229.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy. Sa Majesté y Estant. Du 24. Juillet 1706. Qui subroge les Sieurs Aubert, Neret & Gayot, au Droits & Privileges de la Colonie de Canada, & décharge

1706, *continued*

du payement de tous droits d'Entree, les Castors qu'ils feront entrer dans le Royaume, pour y estre consommés. [*Colophon:*] A Paris. Chez la Veuve Saugrain, sur le Quay de Gesvres du costé du Pont au Change, au Paradis. 7 p. 450

Copies: NLC; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

Sa Majesté ayant par son Ordonnance du 19. Février 1698, obligé les Negotiants qui envoyent des Vaisseaux à l'Amerique,...17. Novembre 1706. 1 p. (Ford, no. 72.) 451

Copy: Marine, A². 21. f. 556.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 83–84 under the title: Ordonnance du Roi touchant les Engagés. Du 17 Novembre 1706. De par le Roi.

Sa Majesté estant informée que la maladie contagieuse continuë encore à l'Amerique. 29. Decembre 1706. 1 p. (Ford, no. 73.) 452

Copy: Marine, A². 21. f. 562.

1707

Ordonnance du Roi, touchant les Congés des Soldats Colonies. Du 18 Mai 1707. De par le Roi. 453

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 96–97.

Ordonnance du Roi, portant Amnistie en faveur des Flibustiers et Déserteurs. Du 1er Juin 1707. De Par le Roi. 454

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 98–99.

Arret Du Conseil d'Etat du Roi, au sujet du Commeree des Castors du 25 Juin 1707. 455

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 309–313 and 1854–1856, I. 302–305.

Arret Du Conseil d'Etat du douze Juillet 1707, contre les Curés et Missionaires au sujet des Dixmes. 456

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 314–321 and 1854–1856, I. 305–311.

Arrests du Conseil d'Estat du Roy, Le premier, déclare le Tabac entrant en la Ville de Caudebec pour le Bureau du Fermier du Tabac, exempt de tous Droits d'Octrois, même de la premiere moitié appartenant au Roy. Le second, déboute le Fermier des Aydes de l'opposition formée au premier, & ordonne qu'il sera executé selon sa forme & teneur. Des 14. Decembre 1706. & 2. Aoust 1707. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 12 p. 457

Copy: HCL (this copy lacks title leaf).

Ordonnance du Roi sur la Discipline des Milices. Du 3 Août 1707. 458

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 105.

Ordonnance du Roi, sur les Gardes des Habitans à Saint-Domingue. Du 3 Août 1707. 459

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 106.

Sa Majesté ayant par son Ordonnance du 19. Novembre 1698. obligé les Capitaines Marchands qui font le commerce des Isles Françoises de l'Amerique...3. Aoust 1707. 1 p. (Ford, no. 75.) 460

Copy: Marine, A². 22. f. 36.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 107–108 under the title: Ordonnance du Roi, qui fixe l'âge et la taille des Engagés à transporter aux Isles. Du 3 Août 1707. De par le Roi.

Declaration du Roy, Portant Reglement pour la Ferme Générale du Tabac. Donnée à Versailles le 6. Decembre 1707. Registrée en la Cour des Aydes le 7. Janvier 1708. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis, 1730. 7, [1] p. 461

Copy: HCL.

1708

Arrest de la Cour des Aydes Qvi fait deffenses aux Officiers des Élections de faire mettre en leur Greffe des Echantillons des Tabacs saisis, & d'en faire laisser aux Parties saisies, & de descendre dans les Bureaux s'ils n'en sont requis par le Fermier. Du 21. Mars 1708. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay des Gesvres, au Paradis, 1730. 4 p. 462

Copy: HCL.

Arrêt du Conseil d'Etat, pour contraindre à porter en France tous les Produits des Isles, à l'exception des Sucres terrés et raffinés qui pourront être envoyés directement dans les Pays Etrangers. Du 24 Juillet 1708. 463

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 121–123.

Ordonnance du Roi, concernant les Précautions à prendre pour éviter la Communication des Maladies Contagieuses, et notamment de celle de Siam. Du 25 Juillet 1708. 464

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 123–125.

Ordonnance du Roi, portant défenses aux Officiers Majors d'acheter à bord des Navires. Du 25 Juillet 1708. 465

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 126.

Declaration Du Roi portant que les avis des Officiers qui se trouveront Parents aux degrés y marqués, ne seront comptés que pour un, lorsqu'ils se trouveront uniformes. ...Donné à Fontainebleau le vingt cinquieme jour d'Août, l'an de Grâce, mil sept cent huit,... 466

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 396–398 and 1854–1856, I. 311–313.

Provisions de Premier Conseiller des Conseils Supérieurs de Léogane et du Cap, pour M. Mithon de Senneville. Du 9 Septembre 1708. 467

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 132–133.

Commission qui établit M. Mithon de Senneville pour faire à Saint-Domingue les Fonctions d'Intendant, comme M. Deslandes. Du 2 Octobre 1708. 468

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 134.

1709

Ordonnance du Roi, qui annulle un Arrêt du Conseil de Léogane, portant augmentation d'Especes, et fait défenses aux Officiers des Conseils Supérieurs des Isles, de donner de pareils Arrêts, à peine d'interdiction. Du 3 Avril 1709. 469

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 141–142.

Edit portant retenue de quatre Deniers pour livre en faveur des Invalides de la Marine, es Création d'Offices à ce sujet. Du mois de Mai 1709. 470

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 143–152; *Edits, Ordonnances Royaux*, 1854–1856, I. 313–320 under the title: Arret du Roi pour la retenue des quatre deniers pour livre applicables aux Invalides de la Marine, du mois de mai 1709.

Edit du Roi portant defenses de faire le Commerce et le transport du Castor chez les Etrangers, au préjudice de la Compagnie, du 6e Juillet 1709. De par le Roi. 471

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854, I. 320–321.

Ordonnance du Roi, portant que les Capitaines de ses Vaisseaux recevront sur leurs Bords les Munitions et Marchandises que les Intendans et Commissaires des Isles auront à leur donner pour les apporter en France. Du 20 Novembre 1709. De Par le Roi. 472

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 175–176.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que celui du vingt-deux Octobre 1697. qui regle les frais & l'Enregistrement du Bail du Tabac, sera executé selon sa forme & teneur, &c. Du 10. Décembre 1709. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez Piere Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 4 p. 473

Copy: HCL.

1710

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que le Droit de trois livres qui sera perçû sur les Sucres de Prises provenant tant des Isles Françoises de l'Amerique, que des Colonies Etrangers, il en sera payé... Du quatriéme Fevrier 1710. 7, [1] p. (Ford, no. 76.) 474

Copy: AD. XI. 48. f. 230.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que celuy du 22. Octobre 1697. & autres rendus en consequence, seront executez; Et en les interpretant en tant que besoin seroit, ordonne que le Fermier general du Tabac ne sera tenu de faire enregistrer dans les Elections, & autres Jurisdictions subalternes ausquelles la connoissance des droits de la Ferme du Tabac est attribuée, que l'Arrest de prise de possession, avec les empreintes, plombs & cachets dont il doit se servir, en payant les droits fixez par ledit Arrest du 22. Octobre 1697. & énoncez au present. Du 22. Fevrier 1710. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXII. 4 p. 475

Copy: HCL.

Commission Pour le Sieur Begon, du 31e. Mars, 1710, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie, Isle de Terreneuve et autres Pays de la France Septentrionale. 476

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 53–56 and 1854–1856, III. 63–65.

Edit du Roi au sujet de la remontrance faite par les intéressés en la recette du Castor gras dans la Colonie du Canada, suivant un traité du 10e mai 1706. ...Donné à Versailles, le dix-neuvième mai, l'an de grâce mil sept cent dix,... 477

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 321–323.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Par lequel Sa Majesté deboulte les Rafineurs de Sucres de la Ville de Roüen, de la Restitution par eux... Du huitiéme Juillet 1710. 4 p. (Ford, no. 77.) 478

Copy: AD. XI. 48. f. 231.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Concernant les vins d'Anjou & autres de la Riviere de Loire, qui passent en Bretagne, ou autres Provinces réputées étrangeres, pour être transportées aux Isles Françaises de l'Amérique. Du 23. de Septembre 1710. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 479

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 34–36 and 1765, I. 33–34.

Réglement du Roi, pour les Fonctions des Trésoriers et Contrôleurs particuliers des Invalides de la Marine, et Apostilles et Ordonnance des Administrateurs sur icelui. Des 15 Octobre 1710 et 15 Juin 1714. 480

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 216–222.

Arrêt du Conseil d'Etat, pour la Réunion des Terreins qui sont en friche. Du 1er Décembre 1710. 481

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 226.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qvi ordonne que l'Article XIV. de l'Ordonnance du mois de Juillet 1681 l'Arrest du Conseil du 28. Juin 1689. & la Declaration du 18. Septembre 1703. seront executez selon leur forme & teneur; en consequence ordonne la confiscation de 214. pieds de Tabac, trouvez plantez dans la Maison du nommé le Roy à Paris, le condamne en 1000. livres d'amende, & aux dépens; lui défend & à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils soient de planter, semer, ni cultiver aucuns Tabacs sur leurs Terres, Parcs & Jardins, sous le nom d'herbe Nicotiane, herbe à la Reyne, ou au Grand Prieur, ou autres noms, sur les peines

1710, *continued*

ci-dessus. Du treiziéme Decembre 1710. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 7, [1] p. 482

Copy: HCL.

Ordre du Roi, qui donne le Commandement de l'Isle Saint-Domingue à M. de Valernod, en l'absence de M. de Choiseul. Du 22 Décembre 1710. De par le Roi. 483

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 230.

Ordonnance du Roi, qui maintient les Habitans dans la Possession de leurs Terres habituées, dont ils n'ont pas de Concession. Du 24 Décembre 1710. 484

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 231–232.

1711

Ordonnance du Roi, pour l'Entretien des Chemins. Du 1 Février 1711. De par le Roi. 485

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 236–238.

Ordonnance du Roi, au sujet des Exécuteurs Testamentaires et des Personnes chargées de Procurations. Du 2 Février 1711. De Par le Roi. 486

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 235.

Ordonnance du Roi, concernant la recherche des Negres Fugitifs passés dans la Partie Espagnole, et qui casse l'Arrêt du Conseil de Léogane, du premier Juillet 1709, à ce sujet. Du 2 Février 1711. 487

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 234.

Ordonnance du Roi, concernant le Décès des Negres affermés. Du 20 Avril 1711. 488

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 243–244.

Ordonnance du Roi, portant que les Esclaves qui auront encouru les peines du Fouet, de la Feur-de-Lys et des Oreilles coupées seulement, seront condamnés en dernier ressort par les Juges ordinaires. Du 20 Avril 1711. 489

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 242–243.

Arrêt du Conseil d'Etat qui règle les contestations entre Néret, Gayot, et Aubert de La Chesnaye. Le 29 Avril, 1711. 490

Copy: Marine, A¹. 46. no. 22.

Arrêt Du Roi qui déchoit les habitants de la propriété des Terres qui leur auront été concédées, s'ils ne les mettent en valeur, en y tenant feu et lieu, dans un an et jour de la publication du dit Arrêt. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le sixieme Jour de Juillet, mil sept cent onze. 491

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 323–324 and 1854–1856, I. 326–327.

Arrêt Du Roi qui ordonne que les Terres dont les Concessions ont été faites, soient mises en Culture et occupées par des habitans. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le sixieme jour de Juillet, mil sept cent onze. 492

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 321–323 and 1854–1856, I. 324–325.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Qui permet au Fermier du Domaine d'Occident, de charger les Sucres provenans de sa Ferme dans les Navires des Particuliers qui partiront des Isles pour France par préference à tous autres, jusqu'à la concurrence du quart de la Charge de chaque Navires en payant le Fret au prix courant des Isles lors du chargement. Du 14 Juillet 1711. [*Colophon:*] A Paris, chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quai de Gêvres, au Paradis. 1719. 4 p. (Ford, no. 78.) 493

Copy: AD. VII. 2ª. f. 17.

Ordonnance du Roi, portant Réglement sur la Discipline à observer dans l'étendue des Concessions de la Compagnie Royale de Saint-Domingue. Du 30 Juillet 1711. De par le Roi. 494

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 269–270.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, Du vingt-sept Octobre 1711. Qui ordonne que les Sucres rafinez à Bordeaux & à la Rochelle qui seront declarez pour la Franche Comte, Alsace, Genéve, Savoye, Piedmont, Italie & Espagne, sortiront par le Bureau d'Auxonne... 8 p. (Ford, no. 79.) 495

Copy: AD. XI. 48. f. 232.

1712

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, En interpretation des Arrests des 28. Avril 1711. & 29. Mars 1712. qui dispense les Marchands des peines à eux imposées par lesdits Arrests. Du 28. May 1712. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Frederic Leonard, seul Imprimeur ordinaire du Roy pour la Guerre, les Finances & la Monoye, & de la Ville. 4 p. 496

Copy: JCL, no. 998.

Arrêt qui ordonne que Dumolin et Mercier, ensemble ledit Cadet l'un desdits créanciers de la compagnie que sa Majesté a nommé, continueront de faire conjointement avec Néret et Gayot la régie du commerce des castors, tant dans le royaume, qu'en Canada. Le 20 Juin, 1712. 497

Copy: Marine, A¹. 47. no. 20.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Qui ordonne que le nommé Valton, Marchand & Habitant de la Martinique, payera outre les trois pour cent en essence, quarante sols pour chacun cent pesant, des Sucres qu'il a envoyé de la Martinique à l'Etranger. Du 28 Juin 1712. [*Colophon:*] A Paris, chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quai de Gêvres, au Paradis. 1719. 4 p. (Ford, no. 80.) 498

Copy: AD. XI. 48. f. 233.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 317–321 and 1765, I. 267–270.

Declaration du Roy, Portant que la Compagnie des Indes jouira pendant le temps qui reste à expirer de son Privilege, du Dixiéme des Prises dans les Pays de sa concession; après lequel temps, M. l'Amiral en jouira. Donnée à Fontainebleau le 3. Septembre 1712. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Frederic Leonard, seul Imprimeur ordinaire du Roy pour la Guerre, les Finances & la Monoye, & de la Ville. 7, [1] p. 499

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve François Muguet & Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy & son Parlement, ruë de la Harpe, aux trois Rois, 1712. 4 p. 500

Copy: JCL, no. 999.

Lettres Patentes du Roy, Qui permettent au Sieur Crozat Secretaire du Roy, de faire seul le Commerce dans toutes les Terres possedées par le Roy, & bornée par le nouveau Mexique & autres. Données à Fontainebleau le 14. Septembre, 1712. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve François Muguet & Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy et de son Parlement, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1712. 8 p. (Ford, no. 81.) 501

Copies: HEHL; NLC; AD. xi. 41. f. 133.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 82.) 502

Copies: AD. xi. 9. f. 93; BM; JCB.

—— *Another issue with colophon as above with difference in title.* "Données" appears here as "Donné." 8 p. 503

Copies: Yale; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

Reprinted in *Recueil,* 1720, p. 1–11; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* xx. 576–582; *Edits, Ordonnances Royaux,* 1854–1856, i. 327–331 under the title: Edit du Roi; translated into English in *A Letter to a Member of the P — T of G — T-B — N, Occasion'd by the Priviledge granted by the French King to Mr. Crozat. London: Printed for J. Baker, at the Black-Boy in Pater-Noster-Row. 1713.* p. 34–44.

Arrest de la Cour des Aydes de Paris, Qvi condamne Pierre Gillet, Marchand à Orleans, en l'amende de mille livres envers le Fermier du Tabac, pour quatre livres un quart de Tabac en corde trouvées dans sa Maison, & aux dépens. Renvoye les Commis qui avoient fait la Saisie dudit Tabac, de la Demande dudit Gillet, & qui les avoit accusé d'avoir eux-mêmes apporté ledit Tabac dans sa Maison; & condamne Gillet en quatre cens livres de dommages & interests envers les Commis, & aux dépens, même en ceux faits par le Fermier à cet égard. Ordonne qu'à la Requeste de Monsieur le Procureur Gcneral, le Procès sera fait audit Gillet & à scs Complices, pour avoit suborné les Témoins qu'il avoit fait entendre contre les Commis, & aux Témoins pour avoir déposé faux. Fait défenses aux Officiers de l'Election d'Orleans, de reccvoir aucune Plainte, & d'accorder des Pcrmissions d'informer contre le contenu aux Procès-verbaux qui seront drcsses, pour raison des contraventions concernant les Droits des Fermes du Roy, si ce n'est en cas d'Inscription de faux formée contre lesdits Procès-verbaux, suivant l'Ordonnance. Du 23. Septembre 1712. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1729. 7, [1] p. 504

Copy: HCL.

De Par le Roy. Sa Majesté estant informée, qu'au préjudice de ses Ordonnance & Reglemens, ses Sujets des Isles Françoises de l'Amerique ne nourrissent point leurs Negres Esclaves, ...Fait à Versailles le trentiéme jour de Decembre mil sept cen douze... Broadside. 505

Copy: NYPL.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], ii. 337 under the title: Ordonnance du Roi, qui fait défenses à tous ses Sujets des Isles de l'Amérique de donner la Question à leurs Esclaves, de leur autorité privée, sous quelque pretexte que ce soit. Du 30 Décembre 1712. De par le Roi.

1713

Declaration du Roi, qui fait Defense De fabriquer aucunes eaux-de-vie de sirops, melasses, grains, lies, bieres, baissieres, marc de raisins, hydromel & toutes autres matieres que du vin. Du 24 Janvier 1713. 506

In: *Le Commerce de l'Amérique,* i. 401–403.

Edit portant Création des Commissaires-Généraux et Provinciaux des Invalides de la Marine, et qui étend sur toutes les dépenses de la Marine et des Galeres, la retenue des 4 deniers pour livre, qu'il porte même à 6 deniers à l'egard de certains objets. Du mois de Mars 1713. 507

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], ii. 354–361; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, i. 331–339.

Ordonnance du Roi, concernant les Inventaires. Du 13 Mars 1713. 508

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], ii. 343–344.

Ordonnance du Roi, qui défend de Plaider ni d'Ecrire pour les Parties. Du 13 Mars 1713. 509

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], ii. 346–347.

Arrest du Çonseil d'Estat du Roy, Du quatorziéme Mars 1713. Concernant les Sucres terrez qui passent de Nantes à Bayonne. 3, [1] p. (Ford, no. 83.) 510

Copy: AD. xi. 48. f. 234.

Ordre du Roi, qui établit le sieur de Paty Commandant des Parties de l'Ouest et du Sud. Du 29 Mars 1713. De par le Roi. 511

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], ii. 348.

Commission de Subdélégué de l'Intendant des Isles de l'Amérique à Saint-Domingue pour M. Mithon de Senneville. Du 31 Mars 1713. 512

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], ii. 352–353.

1713, *continued*

RÉGLEMENT du Roi, pour une Compagnie de soixante Ouvriers passant à Saint-Domingue sous le nom de Compagnie d'Artillerie. Du 20 Avril 1713. De Par le Roi. 513

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 363–365.

ARRET du Conseil d'Etat, qui regle les Diminutions sur les Especes, avec les Apostilles des Chefs de la Colonie. Du 1er Mai 1713. 514

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 389–392.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy qui décharge Ysembert de la demande en restitution formée par le sieur Herault pour raison des droits d'entrée de vingt-sept Balles de Pelleteries venuës de la colonie de Canada, sur le vaisseau le Heros...Du 9 may 1713. Paris, veuve Saugrain, 1715. 7 p. 515

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

DE Par le Roy. Sa Majesté estant informée que plusieurs Proprietaires & Capitaines de navires,...5. Juillet 1713. 1 p. (Ford, no. 84.) 516

Copies: Marine, A². 23. f. 212, and A¹. 48. no. 42.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 370 under the title: Ordonnance du Roi, faisant défenses aux Propriétaires des Vaisseaux et Capitaines qui iront à l'avenir des Ports de France dans les Colonies et hors de l'Europe, de les faire partir sans avoir pris auparavant, outre les Congés de l'Amiral, des Passeports de Sa Majesté. Du 5 Juillet 1713. De par le Roi.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Par lequel il est permis aux Commis de la Ferme du Tabac, & à ceux qui ont la faculté d'Exploiter pour lad. Ferme, d'affirmer leurs Procès-verbaux, non seulement devant le plus prochain Juge Royal ou son Lieutenant; mais encore devant les Notaires Royaux des lieux les plus prochains. Et en outre, de faire vendre sur la Permission des Juges Royaux ou leurs Lieutenans, dans les Marchez les plus prochains, tous les Effets saisis sur les Fraudeurs, ou par eux abandonnez. Du 25. Juillet 1713. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 1731. 3, [1] p. 517

Copy: HCL.

DE Par le Roy. Sa Majesté voulant faire ressentir de la Paix qu'Elle vient de donner à ses Sujets,...14. Aoust 1713. 1 p. (Ford, no. 85.) 518

Copy: Marine, A². 23. f. 224.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 384–385 under the title: Ordonnance du Roi, portant Amnistie en faveur des Officiers Mariniers et Matelots. Du 14 Août 1713.

DON fait par le Roi au Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Québec, de la somme de 3000 livres par an, à prendre sur son domaine en la Nouvelle-France, du mois de septembre 1713. 519

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 339–341.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy, Qui décharge les Moruës & les Huiles qui proviendront de la Pesche des Sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, cy-devant appellée l'Isle de Cap-Breton, de tous Droits des cinq grosses Fermes, & autres pendant dix années. Du 9. Septembre 1713. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. MDCCXIII. 6 p. 520

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. MDCCXIII. 4 p. (Ford, no. 86.) 521

Copies: AD. XI. 41. f. 28; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* NYPL.

ORDONNANCE du Roi, au sujet des Places et Rangs dans les Eglises, Processions, Marches et autres Cérémonies publiques. Du 30 Septembre 1713. De par le Roi. 522

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 392–395.

ORDONNANCE du Roi, qui enjoint aux Habitans d'établir leurs Terres et d'en commencer le défrichement dans un an, à peine de réunion; à la réserve des biens des Mineurs. Du 16 Octobre 1713. 523

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 395–397.

ORDONNANCE du Roi, concernant l'Affranchissement des Esclaves. Du 24 Octobre 1713. 524

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 398–399.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse celui du Conseil Supérieur du Cap, qui avoit déclaré Esclaves les Négres du nommé Geoffroy, affranchis par son Testament. Du 29 Octobre 1713. 525

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 399–400.

DE Par le Roy. Sa Majesté a par son Ordonnance du cinq Juillet dernier, fait deffenses aux Proprietaires...20. Novembre 1713. 1 p. (Ford, no. 87.) 526

Copy: Marine, A². 23. f. 265.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 404–405 under the title: Ordonnance du Roi, qui regle dans quels cas les Proprietaires et Capitaines des Vaisseaux doivent prendre des Congés et Passeports. Du 20 Novembre 1713. De par le Roi.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui décharge Jean Mollon, Sous-Fermier du Tabac des Provinces de Lyonnois, Bresse & Bugey, & ses Commis de payer aucun Droit de Giste & Geolage, Entrée & Sortie des Prisons: défend aux Elûs de décerner contre les Fermiers aucuns Executoires pour raison de ce, à peine de nullité, de restitution en leurs propres & privez noms, & de tous dépens dommages & interêts. Du 12. Decembre 1713. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 7, [1] p. 527

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy du 30 décembre 1713. Qui permet aux négocians de

Bordeaux qui voudront envoyer à l'Isle Royale pour la pesche de la morue seiche, de faire venir par la Riviere de Sendre, le sel dont ils auront besoin. George Jouvenel. 4 p. 528

Copies: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* AD. XI. 46.

1714

PROVISIONS, pour M. le Comte de Blénac, de Gouverneur-Lieutenant-Général des Isles sous le Vent, dont le Gouvernement est déclaré indépendant de celui des Isles du Vent. Du 1er Janvier 1714. 529

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 408–409.

ORDONNANCE du Roi qui accorde une amnistie entière aux habitans de la Nouvelle-France qui ont été sans congé parmi les nations sauvages, et ce sous certaines conditions, du 19e mars 1714. De par le Roi. 530–531

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 341–342.

ORDONNANCE qui règle la proportion des engagés ou des soldats de recrue que doivent porter les vaisseaux marchands qui iront à l'avenir en la Nouvelle France...20. Mars 1714. 1 p. (Ford, no. 88.) 532

Copies: Marine. A^1. 49. no. 10 and A^2. 23. f. 308.

DECLARATION du Roy, Qui Proroge celles des 16 Aoust 1712 & 7 Mars 1713 au sujet du Convertissement en Rentes sur les Generalitez, ou en Acquisition de Charges, des effets de la Marine et des Galers, jusques à la fin de l'année 1714. Et qui ordonne le Convertissement des Billets causez pour solde, & des Ordonnances, Billets & Lettres de Change causez pour les dépenses des Colonies. Donnée à Marly le 24 Avril 1714. Registrée en Parlement. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXIV. 8 p. 533

Copy: LC.

PROVISIONS De Prévôt des Maréchaux de France, pour Monsieur De St. Simon, fils, du douzieme Mai, 1714. 534

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 351–352 and 1854–1856, III. 92–93.

MÉMOIRE du Roi, au sieur Comte de Blénac, et au sieur Mithon, touchant l'Octroi et Ordonnance des Administrateurs en conséquence. Des 30 Juin et 13 Novembre 1714. 535

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 426–428.

LETTRES PATENTES en forme d'Edit, concernant les Justices de l'Isle de Montréal et Côte St. Sulpice...Donné à Marly, au mois de Juillet, l'an de grâce, Mil sept cent quatorze,... 536

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 325–330 and 1854–1856, I. 342–347.

ARREST du Conseil d'Estat au Roy, Du quinziéme Juillet 1710. En Lettres Patentes sur iceluy. Du dix-septiéme Septembre 1714. Qui Ordonne qu'au cas de Contestation entre le Fermier et les Marchands, sur la qualité des Sucres bruts & terrez, il en sera pris des Echantillons, pour sur iceux estre procedé à la Verification par des Experts. 7, [1] p. (Ford, no. 89.) 537

Copy: AD. XI. 48. f. 235.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy Du 22. Septembre 1714. Qui ordonne que faute par Jean Droüard de rapporter Certificat de la décharge faite dans les Isles Françoises de l'Amerique des Marchandises chargées sur le Vaisseau la Trompeuse, il sera tenu de payer les droits sur les Estats qui en ont esté ou seront arrestez par le Fermier. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gévres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 90.) 538

Copy: AD. VII. 2a. f. 18.

ORDONNANCE du Roi, touchant les Negres et Déserteurs qui passent dans la partie Espagnole, et Ordonnance des Administrateurs en conséquence. Des 30 Novembre 1714 et 2 Mai 1715. 539

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 434–435.

1715

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant Qui décharge de tous Droits d'Entrée pendant dix années le Charbon de terre provenant des Mines de l'Isle Royale, cy-devant appellée l'Isle de Cap-breton. Du 29. Janvier 1715. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXV. 4 p. 540

Copies: Bibliothèque St. Sulpice; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

DÉCLARATION du Roi qui rectivie son Ordonnance du 6e Juillet 1709, au sujet de la fraude des Castors en Canada, du 6e Mai 1715. 541

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 347–348.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Par lequel Sa Majesté déclare n'avoir entendu comprendre dans la decharge des droits, accordée par l'Arrêt du Conseil du 12. Mai 1693. en faveur du Cacao, déclaré pour être mis en entrepot & transporté à l'Etranger, celui de trois pour cent, dont le Fermier du Domaine d'Occident a droit de jouïr, sur toutes les marchandises & denrées du crû des Isles de l'Amérique. Du 25. de Juin 1715. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 542

In: *Recueils,* 1745, 1744, I. 39-49 and 1765, I. 37–46; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 169–172.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui déboute les Negocians de la Ville de Bayonne de la restitution par eux demandée à Francois Traffane Fermier du Domaine d'Occident, tant du Droit de quarante sols par Quintal que ledit Fermier a reçû sur les Sucres bruts, terrés & raffinés du cru des Isles Françoises de l'Amerique,...Du vingt-cinquiéme Juin 1715. [Incomplete, 8 p.] (Ford, no. 91.) 543

Copy: AD. XI. 48. f. 236.

1715, *continued*

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Etat. Sur ce qui a été representé au Roy étant en son Conseil, par les Directeurs...19. Aoust 1715. 3, [1] p. (Ford, no. 92.) 544
Copy: Marine, A². 23. f. 425.

ARRET et Déclaration du Roi concernant la Régence du Royaume, du 12e septembre 1715. 545
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 348–349.

ORDONNANCE du Roy, servant de Reglement pour le Conseil de Marine. Donnée à Vincennes le 3. Novembre 1715. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXV. 14 p. (Ford, no. 93.) 546
Copy: AD. VII. 3. f. 98.

1716

EDIT du Roy, Qui décharge les Negocians de l'obligation de prendre des Passeports de Sa Majesté,...A Paris, de l'Imprimerie Royale. MDCCXVI. 7, [1] p. (Ford, no. 94.) 547
Copy: Marine, A². 23. f. 490.

LETTRES PATENTES du Roy, Portant Privilege en faveur du Sr. Law & sa Compagnie, d'establir une Banque generale. Avec le Reglement pour ladite Banque. Registrées en Parlement. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVI. 16 p. 548
Copy: NYPL.

LETTRES PATENTES du Roy, Pour la liberté du Commerce de la Coste de Guinée. Janvier 1716. 11, [1] p. (Ford, no. 95.) 549
Copy: Marine, A². 23. f. 449.
Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 144–160; *Recueils*, 1745, 1744, I. 163–174 and 1765, I. 137–145; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 314–319; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 486–490.

PROVISIONS de Gouverneur-Général pour M. le Marquis de Chateaumorant, Chef d'Escadre. Du premier Janvier 1716. 550
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 483–484.

ORDONNANCE du Roy, servant de Reglement pour le Conseil de Commerce. Donnée à Paris le 4. Janvier 1716. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVI. 11, [1] p. (Ford, no. 96.) 551
Copy: AD. XI. 9. f. 41.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Negocians qui ont envoyé des Navires en Guinée depuis le mois de Novembre 1713. joüiront de l'Exemption de la moitié des Droits. Du 25. Janvier 1716. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVI. 3, [1] p. (Ford, no. 97.) 552
Copies: AD. VII. f. 19; LC.
Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 167–169 and 1765, II. 137–139; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 332–333.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Negocians qui ont envoyé des Navires en Guinée, payeront les sommes portées par leurs soumissions, entre les mains du Tresorier General de la Marine. Du 28. Janvier 1716. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. MDCCXVI. 3, [1] p. (Ford, no. 98.) 553
Copies: AD. VII. 3. f. 6a; LC.

—— *Another issue without colophon.* 2 p. (Ford, no. 99.) 554
Copy: Marine, A². 23. f. 469.
Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 104–106 and 1765, II. 86–87.

PROVISIONS de Lieutenant au Gouvernement-Général de Saint-Domingue pour M. de Charite. Du 28 Janvier 1716. 555
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 485–486.

DECLARATION du Roy, Qui deffend à tous ses Sujets le Commerce & la Navigation de la Mer du Sud, à peine de mort. 29. Janvier 1716. 3, [1] p. (Ford, no. 100.) 556
Copy: Marine, A². 23. f. 487.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1716. 4 p. (Ford, no. 101.) 557
Copy: AD. XI. 9. f. 97.

EDIT touchant les Passeports pour les Navires. Du mois de Février 1716. 558
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 491–493; separately printed issue, Marine. A¹. 48. no. 88 and A². 23. f. 490.

ARREST du Conseil d'Estat qui ordonne que pendant 10 ans les huiles provenant des baleines, des morues, et autres poissons peschez par les sujets de Sa Majesté et apportez dans les différents ports du royaume sur des vaisseaux français, seront déchargés du nouveau déclaration du mois d'octobre 1710 et autres règlements subséquents. 1 février, 1716. 559
Copy: AD. VII. 6.

LETTRES PATENTES en forme d'Edit, portant Amnistie pour les coureurs de bois; et qui établit de nouvelles peines, et la forme de procéder contre ceux qui n'en profiteront point. ...Donné à Paris, au mois de Mars, l'an de grâce, Mil sept cent seize... 560
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 330–333 and 1854–1856, I. 350–352.

REGLEMENT Fait au sujet des honneurs dans les Eglises. De par le Roi ...Fait à Paris, le vingt septieme d'Avril, mil sept cent seize. 561
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 334–337 and 1854–1856, I. 352–355.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi touchant les réclamations de Marchandises ou Effets faites par les Sauvages du Canada, du 28e Avril 1716. 562
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 355.

ARRÊT Au sujet des Fortifications de Montréal. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa

Majesté y étant, tenu à Paris, le cinquieme Mai, mil sept cent seize. 563

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 337–338 and 1854–1856, I. 355–356.

ARRÊT Du Conseil d'Etat du Roi, Pour la réunion des Terres concédées par les Sieurs du Séminaire de Saint-Sulpice. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris, le cinquieme Mai, mil sept cent seize. 564

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* 1803–1806, I. 339–340 and 1854–1856, I. 357–358.

LETTRES PATENTES du Roy, Contenant Reglement pour la Banque generale, accordée au Sieur Law, & à sa Compagnie. Données à Paris le 20. May 1716. [*Colophon:*] A Paris, chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Louis Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1716. 565

Copies: BM; JCB.

LETTRES PATENTES du Roy, Portant authorisation des Statuts & Reglemens faits par la Compagnie Royale de Saint Domingue. Données à Paris au mois de Juillet 1716. Enregistrées au Parlement le deuxiéme Septembre 1716. 566

Copies: JCL, no. 1127; BM; NYPL; JCB.
Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 184–191.

ORDONNANCE du Roy Donnée à Paris le 11. Juillet 1716. Servant de Reglement pour le Conseil de Marine. 8 p. (Ford, no. 103.) 567

Copy: AD. VII. 3. f. 99.

DECLARATION du Roy, sur les Endossemens des Billets de la Banque generale. Donnée à Paris le 25. Juillet 1716. Registrée en Parlement. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, M. DCCXVI. 4 p. 568

Copy: JCL, no. 615.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 8 Aoust 1716. Et Lettres Patentes Expediées en consequence le 24 dudits mois & an. Concernant les Passeports qui ont esté expediés, pour negocier dans les Isles Françoises de l'Amerique. 12 p. (Ford, no. 104.) 569

Copies: AD. VII. 2ª. f. 20; NYPL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy Qui ordonne que les Marchandises qui seront apportées par les Sujets de Sa Majesté de la Coste de Guinée, où des Isles Françoises de l'Amerique, provenant de la vente & du troc des Negres, joüiront de l'exemption de la moitié des Droits d'Entrée dans les Ports du Havre de Grace & de Honfleur, quoique lesdits Ports ne soient pas nommez dans les Lettres Patentes du mois de Janvier 1716 & Arrest du 25. dudit mois. Du 11. Aoust 1716. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change au Paradis. 4 p. (Ford, no. 105.) 570

Copies: AD. VII. 3. f. 7; NYPL.
Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 174–177 and 1765, I. 146–149; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 334–335.

EXTRAIT du Mémoire du Roi aux sieurs Marquis de Chateaumorant et Mithon, touchant l'Administration de la Colonie. Du 25 Août 1716. 571

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 507–509.

EDIT du Roy, concernant les Esclaves Negres des Colonies. Donné à Paris au mois d'Octobre 1716. [*Colophon:*] Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 106.) 572

Copy: AD. VII. 3. f. 8.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, au Palais, Chez Claude Girard, dans la Grand' Chambre, vis-à-vis le Grand'Salle: Au Nom de Jesus. On trouve dans la même Boutique, tous les Edits, Déclarations, Arrêts & Reglemens sur toutes sortes de Matieres, tant en Recueil que par Pieces détachées, & toutes sortes de Livres. M. DCC. XXXVIII. 7, [1] p. 573

Copy: NYPL.
Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 192–206; *Recueils,* 1745, 1744, II. 107–116 and 1765, II. 89–96; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 226–229; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XX. 122–126; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 525–528.

REGLEMENT au sujet Des Engagez et Fusils, Qui doivent estre portez par les Navires Marchands aux Colonies des Isles Françoises de l'Amerique, Et de la Nouvelle France, Avec les Lettres Patentes du Roy pour l'Enregistrement dudit Reglement. Du 16. Novembre 1716. Registré en Parlement. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVI. 11, [1] p. 574

Copy: NYPL.

—— *Another issue with difference in title.* The line "Registré en Parlement." does not appear on the title-page. 11, [1] p. (Ford, no. 107.) 575

Copies: AD. VII. 2ª. f. 21; NYPL.

—— *Another issue with imprint:* A Nantes, Chez N. Verger, Imprimeur du Roy, de Monseigneur, l'Evêque, de la Ville, & Libraire Juré de l'Université. M. DCCXXVIII. 8 p. 576

Copy: JCB.

—— *Another issue with title:* Lettres patentes du Roy, sur le Reglement qui assujettit les Navires Marchands à porter des Engagez & Fusils dans les Colonies. Avec ledit Reglement. Données à Paris le 16 Novembre 1716. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour, Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1716. 4 p. 577

Copy: JCL, no. 1164.
Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, II. 44–52 and 1765, II. 36–43; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 531–535.

EDIT du Roy, Portant qu'il sera fabriqué dans la Monnoye de Perpignan Cent cinquante mille Marcs de Pieces de Cuivre de six deniers, Et de douze deniers pour les Colonies de l'Ame-

1716, *continued*

rique. Donné à Paris au mois de Decembre 1716. Registré en la Cour des Monnoyes. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 3 p. 578

Copy: LC.

DECLARATION du Roy, Concernant la Guinée. Qui ordonne que trois Negrillons ne seront payez que sur le pied de deux Negres, Et deux Negrittes pour un Negre. Donnée à Paris, le 14. Decembre 1716. [*Colophon*]: A Paris, De l'Imprimerie Royale. MDCCXVII. 3, [1] p. 579

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1717. 4 p. (Ford, no. 108.) 580

Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 207–214; *Recueils*, 1745, 1744, II. 116–120 and 1765, II. 96–99; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 326–327; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 535–536.

ARREST du Conseil d'État du roy qui décharge des droits de forains et douane de Velence les morues séches et les huiles qui proviennent de la peche des sujets de sa Majesté à l'Isle royale, appellée cy-devant Isle de Cap Breton. du 19. décembre 1716. 2 p. 581

Copies: Offered in *Livres anciens de voyages Amérique,...* Librairie Maurice Chamonal, catalogue, no. 18; AD. XI. 46.

—— *Another issue with imprint:* Paris, veuve et M. G. Jouvenel. 3 p. 582

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

1717

RÈGLEMENT concernant les sieges d'amirauté Que le Roy veut estre Establis dans tous les Ports des Isles & Colonies Françoises, en quelque partie du monde qu'elles soient situées; Avec les Lettres Patentes pour l'Enregistrement dudit Règlement. Du 12 Janvier 1717. A Paris: l'imprimerie royale. 1717. 16 p. (Ford, no. 109.) 583

Copy: NYPL.

—— *Another issue with the Royal Arms on the title-page.* 16 p. 584

Copies: NYPL; JCB.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 17–34 and 1765, II. 13–27; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 341–352 and 1854–1856, I. 358–365; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 542–549.

The *Lettres Patentes Sur Le Reglement* (see no. 583) was issued as a separate document with colophon: A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1717. 8 p. 585

Copy: HEHL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qvi Ordonne que (sans avoir égard à l'Arrest de la Cour des Aydes de Clermont-Ferrant du neuf Decembre 1716. que Sa Majesté a cassé & annullé, quant au Chef qui Ordonne la Visite, tant dans les Bureaux Generaux & Entrepôts, que dans les Maisons des Particuliers Débitans du Tabac; ensemble tout ce qui s'en est ensuivy) il ne pourra estre fait de Visites dans lesdits Bureaux du Tabac ny chez les Débitans dans l'étenduë du Resort de ladite Cour des Aydes par les Officiers des Elections, &c. Du vingt-trois Janvier 1717. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la V. Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 1722. 4 p. 586

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, portant Reglement sur les fonds en argent ou en marchandises, qui seront furtivement chargez sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes pour les Indes orientales, par les Officiers desdits Vaisseaux & autres. Du 22 Fevrier 1717. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, M. DCCXXIV. 4 p. 587

Copy: JCL, no. 1000.

LETTRES PATENTES de Sa Majesté pour augmenter de deux le nombre des Soeurs Converses de l'Hôpital-Général de Québec, du mois de mars 1717. 588

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 366–367.

ARRÊT Rendu au Sujet des Prêtres du Canada, qui ne sont plus en état de servir. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi Sa Majesté y étant, tenu à Paris, le neuvieme Mars, mil sept cent dixsept. 589

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 352–355 and 1854–1856, I. 367–369.

ORDONNANCE du Roy, Qui deffend tout Commerce aux Officier sur les Vaisseaux du Roy. Donnée à Paris le 13. Mars 1717. A Paris, de l'Imprimerie Royale. MDCCXVII. 4 p. (Ford, no. 110.) 590

Copies: Marine, A². 24. f. 42; JCL, no. 1165.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 554–555.

MÉMOIRE du Roi aux Administrateurs pour empêcher que les Habitans aient aucune Chapelle sur leurs Habitations, sans des Ordres particuliers de Sa Majesté, et Ordonnance des Administrateurs en conséquence. Des 26 Août 1716 et 25 Mars 1717. 591

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 509–510.

LETTRES PATENTES du Roy, Portant Reglement pour le Commerce des Colonies Françoises. Du mois d'Avril 1717. Registrées en Parlement. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 16 p. 592

Copies: JCB; BM.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez P. Prault, Imprimeur des Fermes & Droits

du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. M. DCC. LIII. 16 p. (Ford, no. 111.) 593

Copy: AD. VII. 2ª. f. 22.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gêvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 12 p. 594

Copy: JCB.

Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 215–249; *Recueils*, 1745, 1744, I. 49–69 and 1765, I. 46–61 under the title: Edit du Roi; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 18–26; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 557–565.

ORDONNANCE du Roy, Pour défendre aux Cavaliers, Dragons & Soldats des Regimens qui sont dans les Villes du Dedans du Royaume, d'y troubler la Regie des Fermes: Comme aussi à tous Particuliers de se dire, ni faire la fonction de Vivandiers pendant que lesdits Regimens y demeureront, sans néanmoins rien innover à ce qui est établi dans les Citadelles, Forts & Châteaux du Dedans du Royaume, dans les Places où il y a ordinairement Garnison, ni dans les Regimens Suisses, qui sont à sa Solde. Du vingt-cinq Avril 1717. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1729. 3, [1] p. 595

Copy: HCL.

ORDONNANCE du Roi, portant que toutes les Farines qui ne seront pas du Barillage de France ou de Canada, qui se trouveront dans les Isles, seront réputées Farines étrangeres et confisquées. Du 10 Mai 1717. De par le Roi. 596

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 565–566.

ARRÊT Qui permet aux Négocians des Villes de Québec et Montréal de s'assembler tous les jours dans un endroit convenable, pour y traiter de leurs affaires de Commerce ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Paris, le onzieme jour de Mai, mil sept cent dixsept. 597

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 355–356 and 1854–1856, I. 369–370.

DECLARATION du Roy, Qui attribue la connoissance des affaires de la Compagnie de Saint Domingue aux Officiers de l'Amirauté generale de France au Siege de la Table de Marbre à Paris. Donnée à Paris le 22 Juin 1717. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour, Libraire, ruë de la Harpe aux trois Rois. 1717. 4 p. 598

Copy: JCL, no. 1128.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet. Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe aux trois Rois. 1717. 4 p. (Ford, no. 113.) 599

Copy: NYPL.

DECLARATION du Roy, Au Sujet de la Monnoye de Carte de Canada. Donnée à Paris le 5. Juillet 1717. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 4 p. 600

Copy: LC.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux*, 1803–1806, I. 357–360 and 1854–1856, I. 370–372.

LETTRES PATENTES en Forme d'Edit, Portant Establissement d'une Compagnie de Commerce sous le nom de Compagnie d'Occident. Donnés à Paris au mois d'Aoust 1717. Registrées en Parlement. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 19, [1] p. (Ford, no. 114.) 601

Copies: AD. XI. 9. f. 74; NYPL; BM; JCL, no. 1130; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Loüis-Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1717. p. 29–40 of another work. 602

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault à l'entrée du Quay de Gêvres, du côte du Pont au Change, au Paradis. 12 p. 603

Copy: YALE.

—— *Another issue with title:* Extrait des Lettres Patentes du Roy en Forme d'Edit, portant Establissement d'une Compagnie de Commerce, sous le nom de Compagnie d'Occident, du mois d'Aoust 1717. Registrées en Parlement le 6. Septembre. 3, [1] p. 604

Copy: LC.

Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 11–21; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 95–107; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 360–376 and 1854–1856, I. 377–387; reprinted in part in *Recueils*, 1745, 1744, I. 333–336 and 1765, I. 281–284.

DÉCLARATION pour la conservation des Minutes des Notaires. ...Donné à Paris, le deuxieme jour d'Août, l'an de grace Mil sept cent dixsept,... 605

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 574–577; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 377–380 and 1854–1856, I. 372–375.

DÉCLARATION du Roi, qui dispense de publier aux Prônes ni pendant l'Office Divin les Actes de Justice, et autres, excepté l'Edit de Henri II, contre les Femmes qui cachent leur Grossesse. Du 2 Août 1717. 606

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 572–573.

ORDONNANCE du Roi, touchant les Bancs des Majors dans les Eglises & la présentation du Pain-Béni. Du 3 Août 1717. De par le Roi. 607

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 578–579.

DECLARATION Portant que les Publications pour affaires temporelles ne se feront qu'à l'issue des Messes de Paroisses. ...Donné à Paris, le deuxieme jour d'Août, l'an de grace, mil sept cent dixsept,... 608

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 381–383 and 1854–1856, I. 375–377.

1717, *continued*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Nomme les Directeurs de la Compagnie d'Occident. Du 12. Septembre 1717. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 4 p. 609
Copies: NYPL; JCL, no. 1001.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. M. D. CCXX. 2 p. (Ford, no. 115.) 610
Copies: AD. XI. 9. f. 75; BM; YALE; LC.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 21–22.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Nomme des Commissaires pour passer les Contracts de Rentes de la Compagnie d'Occident. Du 24. Septembre 1717. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 4 p. 611
Copies: NYPL; BM.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. M. DCCXVII. 4 p. 612
Copies: JCL, no. 1002; YALE.

ARRÊT du Conseil d'Etat qui unit et incorpore le pays des Sauvages Illinois au Gouvernement de la Louisiane. ...Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris, le vingt-septième jour de septembre, mil sept cent dix-sept. 613
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 388–389.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui autorise la Nomination faite par les Directeurs de la Compagnie d'Occident, du S.r Urbain de la Barre, pour Caissier de ladite Compagnie. Du 23. Octobre 1717. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 4 p. 614
Copies: NYPL; AC, A^{22}. f. 40.

—— *Another issue with date of imprint, 1720.* 615
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 24–25.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que le Reglement du mois d'Avril 1717. pour le Commerce des Colonies Françoises sera executé par les Marchands & Negocians de Bayonne, & casse une Ordonnance renduë par le Sieur Intendant de la Generalité d'Auch outre la disposition dudit Reglement. Du seizieme Novembre 1717. [*Colophon:*] A Paris, Chez la veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvre, du costé du Pont au Change, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 116.) 616
Copy: AD. VII. 2^{A}. f. 23.

EDIT du Roy, Qui fixe à Cent Millions le Fonds de la Compagnie d'Occident, pour lesquels il est creé Quatre Millions de Rentes au Denier vingt-cinq; Sçavoir, Deux Millions sur la Ferme du Controlle des Actes, Un Million sur la Ferme du Tabac, Et Un Million sur celle des Postes. Et qui porte qu'on ne pourra saisir à la Compagnie, ni entre les mains de ses Directeurs, Caissier, Commis & preposez, les Effets de ladite Compagnie, ni les Actions & profits des Actionnaires, si ce n'est en cas de Faillite ou Banqueroute ouverte, ou des decez des Actionnaires. Donné à Paris au mois de Decembre 1717. Registré en Parlement. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. MDCCXVII. 12 p. 617
Copies. NYPL; BM; JCL, no. 1132; AC, A^{22}. f. 41.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve de François Muguet, Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, & Loüis Denis de la Tour Libraire, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1717. 8 p. 618
Copy: NYPL.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 25–36.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui interprête celui du 12 Août 1671. Du 4 Décembre 1717. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 619
In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 422.

ARREST Du Conseil D'Estat Du Roy, Qui autorise les Officiers d'Amirauté Etablis dans les Isles & Colonies Françoises à recevoir leurs Droits, Salaires & Vacations suivant l'usage etabli, dont sera fait un Tarif Provisionnel qui sera arresté par le Gouverneur & Intendant ou Commissaire Ordonnateur desdites Isles & Colonies. Du 6. Decembre 1717. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris. De L'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 3 p. 620
Copies: HEHL; NYPL; AD. VII. 1; Marine, A^{1}. 55. no. 38.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Lettres Patentes du mois d'Avril dernier seront communes pour le Commerce de Canada. Du 11. Decembre 1717. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVII. 4 p. 621
Copies: Bibliothèque St. Sulpice; JCB; AD. VII. 2 b; Marine, A^{1}. 55. no. 42.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. MDCCXXII. 7 p. 622
Copies: NYPL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*
Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 337–340 and 1765, I. 284–287; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 110–111.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui interprête celui du 12. d'Août 1671. Du 14. de Décembre 1717. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 623
In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 321–324 and 1765, I. 270–272.

1718

COMMISSION De Lieutenant Général de l'Amirauté de Quebec pour le Sieur de L'Epinay, du 20 Novembre, 1717. Donné à Paris, le dix-

huitieme jour du mois de Janvier, l'an de grace, mil sept cent dixhuit,... 624

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 354–355 and 1854–1856, II. 94–96.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui dispense les Vaisseaux armez par la Compagnie d'Occident pour la Loüisianne, d'y porter les Engagez & Fusils à quoy sont assujetis les Vaisseaux destinez pour les Colonies par le Reglement du 16. Novembre 1716. Du 10. Janvier 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 3, [1] p. 625

Copies: NYPL; JCL, no. 1133; NYHS.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez Joseph Saugrain, au milieu du Quay de Gesvres, à la Croix Blanche. 3, [1] p. (Ford, no. 117.) 626

Copies: AD. VII. 2ª. f. 24; NYPL; BM.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la V. Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 3 p. 627

Copy: YALE.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, En faveur des Entrepreneurs de la Rafinerie etablie dans le Port de Sette. Du 15. Janvier 1718. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXVII. 4 p. (Ford, no. 118.) 628

Copy: AD. XI. 48. f. 238.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 324–327 and 1765, I. 273–275; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 428–429.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui interdit le Commerce des Isles Françoises aux Negocians & Habitans de la Ville de Dunkerque & les maintient dans la Franchise de leur Ville, Port & Havre, conformément aux Declarations & Arrests des mois de Novembre 1662. 30. Janvier & 16 Fevrier 1700. Du vingt-deuxiéme Janvier 1718. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gesvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 8 p. (Ford, no. 119.) 629

Copy: AD. VII. 2ª. f. 25.

LETTRES De confirmation de l'Hôpital Général, établi à Montréal. ...Donné à Paris, au mois de Février, l'an de Grâce mil sept cent dixhuit,... 630

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 383–385 and 1854–1856, I. 389–391.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Regle par provision les Droits qui doivent estre payez pour les Congez de l'Amiral, qui seront délivrez dans les Isles & Colonies Françoises. Du 14. Mars 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 631

Copy: NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 607–609; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 391–392.

ORDONNANCE du Roy, Portant que les Capitaines & Maistres qui vont à la Pesche de la Morüe à la Coste de Labrador, prendront place pour les Havres, Graves & Secheries avec leurs Chaloupes, qui ne mettront cependant à la Mer qu'à la veüe de Terre. Du 14. Mars 1718. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. [2], 2 p. 632

Copies: NYPL; AD. VII. 6; Marine, A¹. 56. no. 16.

DECLARATION Du Roi, du vingt-unieme Mars, 1718, qui réduit les Cartes à la moitié de leur valeur. 633

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 385–387 and 1854–1856, I. 393–394.

ORDONNANCE du Roy, Qui deffend aux Capitaines des Vaisseaux qui apporteront des Negres aux Isles, de descendre à terre, ni d'y envoyer leurs Equipages, sans en avoir obtenu les permissions des Gouverneurs. Du 3. Avril 1718. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. (Ford, nos. 112 and 120.) 634

Copies: AD. VII. 3. f. 10; NYPL; Marine, A². 24. f. 142.

Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 250–253; *Recueils,* 1745, 1744, II. 121–122 and 1765, II. 99–100; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 230; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 609.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le Commerce qui se fait aux Isles Françoises de l'Amerique, des Moruës seches, Et des Huiles provenant de la Pêche des Sujets de Sa Majesté, à l'Isle Royale. Du 20. May 1718. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1726. 4 p. (Ford, no. 121.) 635

Copy: AD. VII. 2ª. f. 26.

—— *Another issue with imprint:* Paris, Imprimerie Royale, 1718. 4 p. 636

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

COMMISSION de Second Conseiller au Conseil Supérieur du Cap, pour M. Duclos. Du 22 Mai 1718. 637

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 613–614.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne que ceux qui voudront faire des Soumissions pour s'interesser dans le Commerce de la Compagnie d'Occident, seront tenus de fournir le Cinquiéme du montant de leurs Soumissions en Billets de l'Estat; lequel Cinquiéme sera perdu pour eux & accroîtra au fonds Capital de ladite Compagnie au profit des Actionnaires, faute par eux de fournir les quatre autres Cinquiémes avant le premier Novembre prochain. Du 12. Juin 1718. [*Colophon:*] A Paris, de L'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 638

Copies: NYPL; BM.

Reprinted in the *Recueil,* 1720, p. 36–38.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Etat. June 20, 1718 [containing the request of Antoine Crozat that the King make free the commerce of the colony of Louisiana]. 639

In: *Recueil,* 1720, p. 50–60.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui dispense ceux qui voudront s'interesser au Commerce de la Compagnie d'Occident de faire des

1718, *continued*

Soumissions, en payant le Cinquiéme en Billets de l'Estat des sommes pour lesquelles il voudront s'interesser audit Commerce; Et qui authorise le Caissier de la Compagnie à donner ses Recepissez dudit Cinquiéme, qui sera acquis au profit de la Compagnie faute par ceux qui l'auront fourni, de payer les quatre autres Cinquiémes avant le premier Novembre prochain. Du 28. Juin 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 3, [1] p. 640

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 38–40.

ORDONNANCE De Sa Majesté pour le commandement de la Colonie du Canada. De par le Roi. Fait à Paris, le vingt-huit Juin, mil sept cent dix-huit. 641

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 388–389 and 1854–1856, I. 394–395.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Concernant le Commerce du Castor, dont le Privilege est accordé à la Compagnie d'Occident. Du 11. Juillet 1718. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 1719. 8 p. 642

Copies: NYPL; BM; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*
Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 395–399.

ORDRE du Roi, au sieur Duclos, pour faire les fonctions d'Ordonnateur de la Colonie de Saint-Domingue, en l'absence ou au défaut de M. Mithon. Du 31 Juillet 1718. De Par le Roi. 643

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 617.

MÉMOIRE du Roi à MM. le Marquis de Chateaumorant et Mithon sur l'Octroi. Du 2 Août 1718. 644

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 618–620.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Rafineries du Royaume, Et qui confirme les Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. rendués sur le Commerce de Colonies Françoises de l'Amerique. Du 7. Aoust 1718. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. (Ford, no. 122.) 645

Copies: AD. VII. 2ª. f. 27; HEHL.

PREMIERE Commission d'Intendant des Isles sous le Vent pour M. Mithon de Senneville. Du 9 Août 1718. 646

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 621–623.

LETTRES PATENTES sur Arrest. Concernant le Commerce de la Nouvelle Colonie de la Loüisianne. Données à Paris le vingt-six Aoust 1718. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gévres, au Paradis. M D CXVIII. [*sic*] 10 p. (Ford, no. 123.) 647

Copies: AD. VII. 2ª. f. 28; YALE; BM; NLC; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez Joseph Saugrain, au milieu du Quay de Gesvres, à la Croix Blanche. 14 p. 648

Copy: NYPL.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 41–50.

EDIT Du Roy, Concernant la Ferme Generale du Tabac. Donné à Paris au mois de Septembre 1718. Registré en Parlement. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. MDCCXVIII. 8 p. 649

Copies: NYPL; BM; AC. A²². f. 75.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée de Quay de Gêvres, du côté du Pont au change, au Paradis. 8 p. 650

Copies: YALE; HCL.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 487–489.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi. Qui accorde à la Compagnie d'Occident le Bail de la Ferme Generale du Tabac pour neuf années, au lieu de six pour lesquelles elle s'en est renduë Adjudicataire le premier du mois d'Août dernier. Du 4 Septembre 1718. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. p. 6–8 of no. above. 651

Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 65–68; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 489–490; separately printed issue, AC. A²². f. 74.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Porteurs des Billets & Effets de Marine, qui n'ont pas encore esté visez pour estre Convertis en Billets de l'Estat, seront tenus de les faire viser dans le temps qui reste à expirer de la presente année 1718. pour toute prefixion & delay. Du 5. Septembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 3, [1] p. 652

Copies: NYPL; LC.

ORDONNANCE du Roy, Portant Amnistie pour les Forbans. Du 5. Septembre 1718. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 653

Copy: NYPL.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy, Qui accorde à ceux qui ont pris des Billets du Caissier de la Compagnie d'Occident, un delay jusqu'au premier Janvier 1719 pour fournir les quatre cinquiémes de Billets de l'Estat qu'ils auroient dû remettre avant le premier Novembre prochain. Du 22. Septembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 654

Copies: BPL; NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 68–71.

EXTRAIT des registres de la Cour des Aydes. Du vingt-six septembre 1718. [A decree commanding the French West Indian Company to account to Jean l'Admiral, "Adjudicataire général de la Ferme du Tabac."] Paris. 655

Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de Possession de la Ferme Generale du Tabac par la Compagnie d'Occident, sous le nom de Jean Ladmiral. Du 27. Septembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 656

Copy: NYPL.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 71–74.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet à tous François d'envoyer à la Colonie de Saint Loüis Côte Saint Domingue, des Vaisseaux chargez de Vivres & Marchandises, depuis le 15. Novembre prochain jusqu'au 15. Mai 1719. inclusivement. Du 24. Octobre 1718. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M DCCXVIII. 4 p. (Ford, no. 125.) 657

Copies: AD. VII. 2ª. f. 29; NYPL; JCL, no. 1229.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 628–629.

ORDONNANCE du Roy, Portant Reglement au sujet des Departemens du Conseil de Commerce. Du 24. Octobre 1718. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M DCCXVIII. 7, [1] p. (Ford, no. 124.) 658

Copy: AD. XI. 9. f. 43.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Soldats, Ouvriers, Et autres gens Engagez au Service de la Compagnie d'Occident, & des Habitans qui passent a la Loüisianne pour s'y Establir. Du 8. Novembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. (Ford, no. 126.) 659

Copies: AD. VII. 2ª. f. 29a; NYPL; NYHS.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, a l'entree du Quai de Gêvres, du coste du Pont au change, au Paradis. 4 p. 660

Copies: YALE; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 77–79; *Recueils*, 1745, 1744, II. 52–57 and 1765, II. 43–47; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 112–114.

ORDONNANCE du Roy contre les vagabonds et les gens sans aveu. [Relates in part to their deportation to the colonies.] 10 novembre, 1718. 661

Copy: Marine, A¹. 56. no. 73.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne que les petits Bâtimens Estrangers & autres, qui se sont trouvez depuis le premier Novembre 1718. ou qui se trouveront dans les Ports, mesme à la Mer à une ou deux lieuës au large, seront arrestez; Et que ceux qui se trouveront chargez de Tabac, en tout ou partie, seront confisquez. Du 17. Novembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 662

Copy: NYPL.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 80–82.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que le Droit de trois pour cent, sera perçû conformément aux art. 15. & 25. des Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. sur toutes les marchandises des Isles Françaises de l'Amérique, quoiqu'elles proviennent de la vente & du troc des Négres, nonobstant l'article 5. des Lettres Patentes du mois de Janvier 1716. Du 22. de Novembre 1718. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 663

In: *Recueils*, 1745, 1744, II. 169–177 and 1765, II. 139–145; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 176–178.

ARREST Concernant les Retrouves des Tabacs. Du 28. Novembre 1718. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. Paris. 664

Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 82–85.

DECLARATION du Roy, pour convertir la Banque Generale en Banque Royale. Donnée à Paris le 4. Decembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 15 p. 665

Copy: JCL, no. 1003.

ARREST Qui attribue Jurisdiction à Mrs. les Intendans des Provinces & Generalitez du Royaume, des contestations muës & à mouvoir, en Exécution de l'Arrest du Conseil du 28. Novembre 1718. concernant les Retrouves des Tabacs. Du six Decembre 1718. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 3, [1] p. 666

Copies: HCL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 89–92.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui en Expliquant celuy du 17. Novembre 1718. Ordonne que les petits Bâtimens qui se sont trouvez & qui se trouveront sur les Costes des Isles Françoises, mesme à la Mer à une ou deux lieuës des Costes desdites Isles, seront arrestez par les Pataches & Commis de la Compagnie d'Occident Adjudicataire de la Ferme Generale du Tabac, sous le nom de Jean Ladmiral. Du 6. Decembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXVIII. 4 p. 667

Copies: NYPL; JCL, no. 1166; LC; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 86–89.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, En faveur des Sujets de Sa Majesté qui font le Commerce de Guinée. Du 9. Decembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1719. 3, [1] p. (Ford, no. 127.) 668

Copies: AD. VII. 2ª. f. 30; JCL, no. 1167.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui attribue aux Sieurs Intendans la Connoissance & Jugement des Confiscations des Marchandises prohibées & de Contrebande, qui se trouveront dans les Bâtimens de Mer. Du 23. Decembre 1718. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 669

Copies: NYPL; JCL, no. 1168.

1719

LETTRES PATENTES du Roy, Pour permettre aux Négocians de Languedoc de faire le Commerce de Guinée. Données à Paris au mois de Janvier 1719. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. M. D CC. XX. 8 p. (Ford, no. 128.) 670

Copy: AD. VII. 2ª. f. 32.
Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 254–269; *Recueils*, 1745, 1744, I. 180–188, and 1765, I. 151–158.

DÉCLARATION du Roi, Qui permet d'envoyer les condamnés aux Galéres, les Bannis, les Vagabons & les Gens sans aveu, aux Colonies, pour

1719, *continued*

y servir comme Engagés. Donnée à Paris, le 8. Janvier 1719. 671

In: *Recueil*, 1720, p. 106–112; *Recueils*, 1745, 1744, II. 58–64 and 1765, II. 48–53.

ORDONNANCE Du Roy, Portant declaration de Guerre contre l'Espagne. Du 9. Janvier 1719. De Par Le Roy. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale, M. DCCXIX. 4 p. 672

Copy: HEHL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour le Commerce des Colonies Françoises. Du 11. Janvier 1719. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1719. 4 p. (Ford, no. 129.) 673

Copy: AD. VII. 2ª. f. 31.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 69–74 and 1765, I. 62–66; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 85–86.

ORDONNANCE du Roy, Portant Amnistie pour les Forbans. Du 24. Janvier 1719. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M. DCCXIX. 4 p. 674

Copy: NYPL.

LETTRES PATENTES du Roy, Portant Reglement pour le Commerce qui se fait de Marseille aux Isles Françoises de l'Amerique. Données à Paris au mois de Fevrier 1719. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 12 p. (Ford, no. 130.) 675

Reprinted in *Recueil*, 1745, 1744, I. 74–92 and 1765, I. 66–81; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 46–54.

LETTRES-PATENTES portant établissement des Religieux de la Charité au Cap et à l'Ester, Quartier de Léogane. Du mois de Mars 1719. 676

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 639–643.

DECLARATION du Roi. Concernant les Vagabonds & Gens sans aveu. Donné à Paris le 12. Mars 1719. Registrée en Parlement. 677

In: *Recueil*, 1720, p. 112–116.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Du 31. Decembre 1718. Et Lettres Patentes données à Paris le 30. Mars 1719. Pour la Prise de Possession de la Ferme des Domaines d'Occident sous le nom d'Aymard Lambert, pour six années qui commenceront le premier Janvier 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 12 p. 678

Copy: NYPL.

Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 92–106.

ORDRE du Roi, qui nomme pour Garde des Sceaux du Conseil de Léogane M. Bizoton, Conseiller dudit Conseil. Du 18 Avril 1719. De par le Roi. 679

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 643.

EDIT du Roi. Portant Réunion des Compagnies des Indes Orientales & de la Chine, à la Compagnie d'Occident. Donné à Paris au mois de Mai 1719. 680

In: *Recueil*, 1720, p. 116–126; separately printed issue, Marine. A¹. 57. no. 32.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne une diminution sur les espèces d'or, du 7e mai 1719. 681

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 400–401.

DÉCLARATION du Roi, Qui ordonne que la Déclaration du 8. de Janvier 1719. au sujet des Vagabons, Gens sans aveu, &c. sera exécutée selon sa forme & teneur, par tout le Royaume. Donnée à Paris le 12. de May 1719. 682

In: *Recueils*, 1745, 1744, II. 64–68 and 1765, II. 54–57.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Au sujet de la contrebande du tabac qui se fait aux Infirmeries, Forts & Isles, & dans les Bâtimens qui abordent aux côtes de Provence. Du 22 Mai 1719. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 683

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 490–493.

ORDONNANCE du roy, En forme de Règlement, Sur ce que le Roi Veut être observé dans les Colonies par rapport aux Matelots qui deserteront des Vaisseaux de ses Sujets. A Paris le 22. May 1719. 3 p. (Ford, no. 132.) 684

Copy: NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 647.

ARREST...concernant les actions de la Compagnie d'Occident endossées par les sieurs de Sauroy et de la Jonchère, Trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, données en payement aux marchands. Du trente May, 1719. Paris. 685

Copy: BM.

Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 139–141.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi au sujet des fraudes du Castor, du 4e juin 1719. 686

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 401–403.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant la Réünion des Compagnies des Indes Orientales & de la Chine, à la Compagnie d'Occident. Du 17. Juin 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 15, [1] p. 687

Copies: NYPL; LC; BM; JCL, no. 1135; Marine, A¹. 57. no. 37; AD. IX. 384.

Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 133–135.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant les Nouvelles Actions de la Compagnie des Indes. Du 20. Juin 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 688

Copies: NYPL; BM.

Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 142–144.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, En faveur de la Compagnie des Indes. Du 16. Juillet 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 689

Copies: NYPL; BM; AD. IX. 384; BMM, 73. vol. 10. f. 49; Marine, A¹. 57. no. 44.

EDIT Par lequel S. M. fait fournir 25. Millions de sa Banque à la Compagnie d'Occident &c. July 16, 1719. 690

In: *Recueil*, 1720, p. 135–139.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Cede à la Compagnie des Indes le Benefice sur les Monnoyes, Pendant Neuf années. Du 25. Juillet 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1719. 3, [1] p. 691

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 145–147.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire Vingt-cinq Millions de nouvelles Actions. Du 27. Juillet 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 692

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 148–151.

ORDRE et Mémoire du Roi, pour l'établissement d'un Garde des Sceaux du Conseil Supérieur du Cap; Ordonnance des Administrateurs à ce sujet, etc. Des 30 Juillet 1719 et 11 Mai 1722. De par le Roi. 693

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 652–653.

LETTRES PATENTES de Concession de l'Isle de Saint Jean, et de cellcs De Miscou, situées dans le Golfe de S. Laurent, pour M. le Comte de S. Pierre. Du mois Aoust 1719. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 12 p. (Ford, no. 133.) 694

Copy: AD. VII. 2ª. f. 36.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à tous François de continüer d'Envoyer à la Colonie de Saint Loüis, Côte de Saint Domingue, des Vaisseaux chargez de Vivres & Marchandises pendant six mois. Du premier Aoust 1719. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. (Ford, no. 134.) 695

Copies: AD. VII. 2ª. f. 35; LC; JCL, no. 1230.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Portant que les Souscriptions faites pour les Actions de la Compagnie dcs Indes, seront coupées en autant de Parties de Cinq cens livres chacune, que les Porteurs voudront. Du 12. Aoust 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M. DCCXIX. 4 p. 696

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 151–152.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet la Vente à Nantes des Marchandises venües des Indes par les Vaisseaux de la Compagnie de France. Du 13. Aoust 1719. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1719. 7 p. 697

Copy: JCL, no. 1004.

ORDONNANCE du Roy, Portant Amnistie pour les Forbans Du 13. Aoust 1719. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 698

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Pour le Payement des Pension. Du 19. Aoust 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M. DCCXIX. 4 p. 699

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 153–154.

ARREST. Qui ordonne que les Etats des Pensions échûës depuis le premier Septembre 1715. jusques & compris la présente année, qui n'ont pas encore été arrestez, le seront incessament; Que les Pensionnaires justificront de leur existance; Et que les Veuves & Heritiers de ceux qui sont décédez, rapporteront des Estraits mortuaires dûëment legalisez. Du 22. Aoust 1719. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. Paris, 1719. 700

Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 155–157.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Par lequel Sa Majesté Casse & Annulle, à commencer au premier Octobre prochain, le Bail des Fermes Generales fait à Aymard Lambert, pour les Cinq Années qui en restent à Expirer. Accorde le Bail desdites Fermes Generales à la Compagnie des Indes pour Neuf Années. Continüe les Privileges de ladite Compagnie jusques en l'année 1770. Et Accepte le Prest que ladite Compagnie des Indes fait à Sa Majesté de Douze cens Millions, pour servir à l'acquittement de toutes les Dettes de l'Estat. Du 27. Aoust 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 8 p. 701

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1730, p. 157–163.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne le Remboursement de toutes les Rentes Perpetuelles sur l'Hôtel de Ville de Paris, au moyen de quoy Elles demeureront Eteintes & Supprimées, ainsi que les Payeurs & Controlleurs desdites Rentes, En consequence de l'Arrest du Conseil du 27. du present mois d'Aoust. Du 31. Aoust 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 8 p. 702

Copy: NYPL.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 164–169.

ARREST du Conseil d'Estat, Du Roy. Pour la Prise de Possession du Bail des Fermes Generales Unies, par la Compagnie des Indes, sous le nom d'Armand Pillavoine pour neuf Année, qui commenceront pour les Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Aydes, Papier & Parchemin Timbrez au premier Octobre 1719. Et pour les Domaines de France, Controlle des Actes des Notaires & Droits y joints, Gresses, Amortissemens, Franc-Fiefs & Nouveaux Acquets & Domaine d'Occident au premier Janvier 1720. Du premier Septembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 4 p. 703

Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 170–175.

ARREST. Concernant les [*sic*] Payement dcs Arrerages des Rentes de l'Hôtcl de Villc de Paris jusqu'à la fin de 1719. Et le remboursemcnt des Paycurs & Controlleurs dcsdites Rcntes. Du 5. Scptembre 1719. Extrait des Registres du Conscil d'Etat. 704

In: *Recueil*, 1720, p. 175–177.

1719, *continued*

ARREST. . .du 12. septembre, 1719, qui ordonne qu'A. Lambert et ses sous fermiers, remettront à A. Pillavoine et à ses sous fermiers. . .tous les timbres servans à timbrer les papiers et parchemins du bail dudit Lambert. Paris. 705
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 178–181.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire pour Cinquante Millions de Nouvelles Actions. Du 13. Septembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 706
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 181–183.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Reçoit les Offres de la Compagnie des Indes pour le Remboursement des Quatre Millions de Rentes Constituées au profit de ladite Compagnie sur la Ferme du Tabac; Supprime les Droits Etablis sur les Suifs, Huiles & Cartes; Et les Vingt-quatre deniers pour livre sur le Poison. Du 19. Septembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 7, [1] p. 707
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1005.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 183–187.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qvi accorde à la Compagnie des Indes sous le nom d'Armand Pillavoine les Fermes des Salines de Moyenvic, Gabelles des Evêchez, Gabelles & Domaines de Franche-Comté & d'Alsace pour neuf années à commencer pour lesdites Salines, Gabelles & Domaines de Franche-Comté au premier Octobre 1719. & pour les Domaines d'Alsace au premier Janvier 1720. Du 22 Septembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 4 p. 708
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de Possession du Bail de la Ferme des Gabelles des Evêchez, Salines de Moyenvic, Gabelles & Domaines de Franche-Comté, & Domaines d'Alsace, par la Compagnie des Indes, sous le nom d'Armand Pillavoine, pour neuf années, qui commenceront pour les Gabelles des Evêchez, Salines de Moyenvic, Gabelles & Domaines de Franche-Comté, au premier Octobre 1719. Et pour les Domaines d'Alsace, au premier Janvier 1720. Du vingt-troisiéme Septembre 1719. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté Pont au Change, au Paradis. M. DCCXIX. 8 p. 709
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in the *Recueil*, 1720, p. 187–192.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne, attendu la Deliberation de la Compagnie des Indes de Regir toutes les Fermes de Sa Majesté, que l'Arrest du Conseil du 31. Aoust dernier, En ce qui regarde les Publications & Adjudications des sous Fermes, Et tout ce qui a esté fait en consequence, Sera & demeurera nul & comme non avenu. Du 23. Septembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 710
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 193–194.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Souscriptions pour les Cinquante Millions de Nouvelles Actions de la Compagnie des Indes. Du 26. Septembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 711
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 194–195.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Renouvelle les Deffenses d'introduire dans le Royaume ou faire aucun Commerce ni Usage de Toiles Peintes ou Etoffes des Indes, de la Chine ou du Levant, même des Toiles de Coton blanches & Mousselines, autres que les Mousselines & Toiles de Coton blanches provenant des Ventes faites par les Directeurs de la Compagnie des Indes. Du 27. Septembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 12 p. 712
Copies: NYPL; JCL, no. 1006.

—— *Another issue with the date of imprint, 1720.* 713
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 199–215.

ARREST. Qui ordonne que les Proprietaires des Rentes perpetuelles dont le Remboursement est ordonné, demeureront dispensez de rapporter aucuns Certificats des Payeurs desdites Rentes. Du 27 Septembre 1719. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 714
In: *Recueil*, 1720, p. 197–199.

ARREST Qui ordonne que les Quittances, Décharges & mentions necessaires pour parvenir au Remboursemens des Rentes supprimées, seront faites par les Notaires du Chatelet, Sa Majesté se reservant de leur pourvoir d'un salaire raisonnable. Du 27. Septembre 1719. Extrait des Regitres du Conseil d'Etat. 714a
In: *Recueil*, 1720, p. 196–197.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire pour Cinquante Millions de Nouvelles Actions, qui seront acquises aux mêmes charges & conditions portées par l'Arrest du 26. du present mois. Du 28. Septembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 715
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 216–217.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire pour Cinquante Millions de Nouvelles Actions, aux mêmes charges & conditions portées par l'Arrest du 26. Septembre dernier. Du 2. Octobre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 716
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 217–218.

ARREST...qui ordonne que les recipissez du sieur Hallée tirez sur le caissier de la Compagnie des Indes, seront coupez par le sieur Rivière. Du 5. octobre, 1719. Paris, 1720. 717
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 218–219.

ARREST...qui commet les Srs de Lorangère et de Montaran, pour conjointement avec le Sr Renaut commis du grand comptant du Trésor Royal, signer & delivrer leurs recepissez sur le caissier de la Compagnie des Indes, pour les remboursemens ordonnez par l'arrest du 31. aoust dernier. Du 10. octobre, 1719. Paris, 1719. 718
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 222–223.

ARREST. Qui supprime les Droits de gros & de huitiéme sur tous les vins & autres Boissons &c. Et Ordonne que les Droits pour l'interieur de Paris seront reduits à un seul Droit d'Entrée, à raison de Vingt-trois livres par Muid par Eau, Et de vingt livres par Terre. Du 10. Octobre 1719. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 719
In: *Recueil*, 1720, p. 219–222.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Accepte les Offres de la Compagnie des Indes, de Prester à Sa Majesté au lieu de la somme de Douze cens Millions mentionnée en l'Arrest du 27. Aoust dernier, Celle de Quinze cens Millions. Et Declare qu'il ne sera fait aucunes autres Actions, ni en vieilles Especes, ni de quelqu'autre sorte & maniere que ce puisse estre. Du 12. Octobre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 720
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 225–227.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Certificats delivrez en Execution des Arrests du Conseil des 13. & 28. Septembre dernier, Et 2. du present mois d'Octobre, seront coupez en autant d'autres Certificats que les Porteurs voudront. Du 12. Octobre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 721
Copies: NYPL; BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 224–225.

LETTRES PATENTES sur l'Arrest du Conseil. Données à Paris le douze Octobre 1719. Registrées en la Chambre des Comptes le 20. Octobre 1719. [On the receipt of impositions of the Company of the Indies.] 722
In: *Recueil*, 1720, p. 227–232.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Regle le Payement des Souscriptions de la Compagnie des Indes, pendant les mois de Decembre, Mars & Juin prochains. Du 20. Octobre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 723
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1007.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 233–235.

ARREST...qui ordonne que les recepissez du Sr Hallée expédiez & à expédier pour les arrérages des Pensions deües par sa Majesté, seront reçûs dans les payemens des cent cinquante Millions de nouvelles Actions. Du 21. octobre, 1719. Paris, 1719. 724
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 236–237.

ARREST...qui ordonne que les anciennes espèces d'or & d'argent saisies sur le nommé Boucher, laboureur,...demeureront confisquées. Du 24. octobre, 1719. 725
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 238–242.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de Possession de la Ferme des Domaines d'Occident, par la Compagnie des Indes, sous le nom d'Armand Pillavoine pour neuf années, qui commenceront au premier Janvier 1720. Du 26. Octobre 1719. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. M. DCCXIX. 8 p. 726
Copies: NYPL; BM.

ARREST...qui ordonne qu'à commencer du premier janvier 1720, toutes les rentes assignées sur la ferme des greffes & autres fonds & revenus de l'Estat. les augmentations de gages, gages héréditaires,...demeureront éteintes & supprimées. Du vingt-sixième octobre, 1719. Paris. 727
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 246–249.

ARREST...qui ordonne que les effets provenans des trente millions d'actions des fermes, remises aux Receveurs généraux des Finances, et qui composent leur caisse particulière, leur seront délivrez. Du 26 octobre, 1719. Paris. 728
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 244–246.

ARREST...qui ordonne que nonobstant ce qui est porté dans l'arrest du 12. du présent mois, la cessation des fonctions des receveurs généraux des Finances ne sera comptée que du 16 dudit présent mois. Du 26. octobre, 1719. Paris. 729
Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 242–244.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy Qvi Ordonne que tous Commis, Capitaines, Gardes, & autres Employez par la Compagnie des Indes, pour les Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Tabac, Aydes, Papier & Parchemin Timbrez, Controlle des Actes, Greffes, Domaines, Amortissemens & Francs-Fiefs, veilleront à la conservation des differens Droits de toutes lesdites-Fermes indistinctement, & dresseront leurs Procés Verbaux des Contraventions & Fraudes qui seront faites à tous lesdites Droits, &c. Du vingt-sixiéme Octobre 1719. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 4 p. 730
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1008.

1719, *continued*

ORDONNANCE du Roy, Du vingt-sixiéme Octobre 1719. Concernant le Commerce des Actions de la Compagnie des Indes. [*Colophon:*] A Paris, Chez Joseph Saugrain, au milieu du Quay de Gévres, à la Croix Blanche. 3, [1] p. 731

Copies: NYPL; BM.

ARREST Portant Exemption de tous Droits sur les Grains & Legumes comestibles de toutes Especes, qui se transporteront dans les differentes Provinces du Royaume. Du 28. Octobre 1719. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 732

In: *Recueil*, 1720, p. 249–252.

ORDONNANCE du Roy, Qui Deffend aux Gouverneurs & Lieutenans Generaux, Gouverneurs Particuliers & Intendans des Colonies, d'avoir des Habitations. A Paris le 7. Novembre 1719. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. (Ford, no. 135.) 733

Copies: AD. VII. 2ª. f. 37; NYPL.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 655–656.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Proprietaires des Rentes supprimées par les Arrests des 31. Aoust & 26. Octobre derniers, seront Remboursez sur leurs anciens Contracts, quoyque non convertis en Rentes au Denier vingt-cinq, conformement aux Edits de Decembre 1713 & 1715. Du 9. Novembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 734

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que toutes les Parties de Rentes ordonnées estre Remboursées par les Arrests des 31. Aoust & 26. Octobre derniers, qui ne se trouveront pas libres, Et sujettes à Remploy, seront & demeureront Exceptées de la Suppression portée par lesdits Arrests. Du 9. Novembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 735

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la V. Saugrain, à l'entrée du Quay de Gévres, du côté du Pont au Change au Paradis. 3, [1] p. 736

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet aux Directeurs de la Compagnie des Indes, d'Employer telle Partie des fonds qu'ils jugeront convenable pour l'accroissement du Commerce de la Peschе, Et l'Establissement des Manufactures. Sans qu'il puisse estre fait de Nouvelles Actions sur ladite Compagnie des Indes. Du 10. Novembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 737

Copies: NYPL; JCL, no. 1009; AD. IX. 384.

—— *Another issue with date of imprint, 1720.* 738

Copy: BM.
Reprinted in *Recueil*, 1720, p. 252–253.

ARREST...qui...permet à A. Pillavoine de continuer de ses sou-fermiers, jusqu'au premier avril 1720, ...Du 14. novembre, 1719. Paris. 739

Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Commet le Sr. Charles Geoffroy pour payer les Remboursemens aux differens Rentiers du Clergé Du 16. Novembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 740

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Que Nomme des Commissaires pour Juger les differens mûs & à mouvoir au sujet des Negociations des Actions de la Compagnie des Indes. Du 21. Novembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 741

Copy: NYPL.

—— *Another issue with date of imprint, 1720.* 742

Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne la Réünion Generale des Domaines. Du 21. Novembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 743

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roy, Contre les Capitaines ou Facteurs des Vaisseau Marchands, qui font le Commerce Estranger aux Isles Françoises de l'Amerique. A Paris le 26. Novembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. (Ford, no. 136.) 744

Copies: AD. VII. 2ª. f. 38; NYPL.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 658–659.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de Banque. Du premier Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 745

Copy: NYPL.

ARREST...qui commet les Srs Baron, Postel, Ravoisié et Lauriau, pour viser pour les Directeurs de la Compagnie des Indes, les certificats que seront délivrez aux porteurs des souscriptions de ladite Compagnie. Du 7. decembre, 1719. Paris, 1719. 746

Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne conformement à l'Arrest du 25. Juillet dernier, Que la Compagnie des Indes continuera de jouir de tout le Benefice de la fabrication qui se fera dans les Monnoyes, jusqu'au premier Aoust 1728. Ensemble des Droits & Emolumens attributez pour les Affinages & Departs d'Or & d'Argent aux Affineurs, dont les Offices demeureront Eteints & Supprimez. Du 9. Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1719. 4 p. 747

Copies: NYPL; BM.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie Royale 1719. 4 p. 748
Copy: NYPL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le Recouvrement des Restes des Impositions, Et le Payement des charges assignées sur les Recettes Generales & Particulieres des Tailles. Du 12. Decembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 8 p. 749
Copy: NYPL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Anciennes Especes d'Or & d'Argent trouvées en la Maison de Jacques Garnier, seront & demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes. Du 19. Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 750
Copies: NYPL; BM.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Anciennes Especes d'Or & d'Argent trouvées en la maison de Joseph, Jeanne, & Françoise Cosnet frere & soeurs, seront & demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes. Du 19. Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 751
Copies: NYPL; BM.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Anciennes Especes d'Or & d'Argent trouvées en la Maison de la Veuve Barbelet, seront & demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes. Du 19. Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 752
Copies: NYPL; BM.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Supprime, en faveur du Public, les Droits des Offices de Controlleurs des Greffiers Gardes-Minutes des Chancelleries. Et Ordonne que la Remboursement en sera fait sur le Caissier de la Compagnie des Indes. Du 19. Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 3, [1] p. 753
Copy: NYPL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Commet les S.rs Robineau & Cochois, Pour signer au lieu & place des Directeurs de la Compagnie des Indes les Marques en Parchemin qui doivent estre attachées au chef & à la queüe de chaque Piece de Mousseline & Toile de Coton blanches, provenant du Commerce de ladite Compagnie. Du 20. Decembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. [2], 2 p. 754
Copies: NYPL; BM.

Ordonnance du Roi, portant deffenses à tous gendarmes, cavaliers, dragons, et soldats des troupes de sa Majesté, de faire commerce de faux sel et de faux tabac, sous les peines y contenuës. (20. Decembre 1719.) Paris. 755
Copy: BM.
Reprinted with no. 1166, with title: Ordonnances du Roy, Des 20. Decembre 1719. & 14. Aoust 1728. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIII. 3–12 p.
Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne la maniere dont les Payemens doivent estre faits, tant à Paris que dans les Provinces; Et qui regle la difference entre la Monnoye de Banque & la Monnoye courante. Du 21. Decembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXIX. 4 p. 756
Copies: NYPL; BM.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Sucres qui passeront de la Ville de Dunkerque dans la Flandres Françoise, seront réputez Etrangers, & payeront les Droits portez par l'Arrest du 25. Avril 1690. sans préjudice de l'execution de l'Arrest du 14. May 1718. rendu en faveur de la Rafinerie du Sieur Langhete. Du 24. Decembre, 1719. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 137.) 757
Copy: AD. XI. 48. f. 240.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que le Commerce du Chanvre dans l'interieur du Royaume sera libre. Fait deffenses de le faire sortir, & de l'envoyer à l'Estranger, à peine de confiscation & de Dix mille livres d'amende. Permet à la Compagnie des Indes d'Establir des Magasins, & le prix des Chanvres; Et que ceux qui y seront portez, seront Exempts de tous Droits des Fermes, Octroys, Peages & autres, sans aucune exception. Du 29 Decembre 1719. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 758
Copy: NYPL.

—— *Another issue with imprint:* Paris, undated. 759
Copy: BM.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui Revoque, à compter du jour de la Publication du present Arrest, le Privilege Exclusif de la Vente du Tabac accordé à Jean Ladmiral; Convertit le Privilege en un Droit qui sera payé à l'Entrée. Et Permet à tous les Sujets de Sa Majesté d'en faire Commerce en gros & en detail, même de le faire Fabriquer. Fait deffenses à toutes personnes, même aux Habitans des Crus, d'ensemencer & cultiver aucuns Tabacs dans leurs Terres, Jardins, Vergers & autres lieux, sous quelque pretexte ou denomination que ce puisse estre à peine de Dix mille livres d'amende. Du 29. Decembre 1719. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 7, [1] p. 760
Copies: NYPL; HCL; BM; LC.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 494–496.

1720

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui nomme huit Commis pour signer les Reconnoissances, Certificats, Souscriptions & autres Expeditions Concernant les Actions & Primes de la Compagnie des Indes. Du 9 Janvier, 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, M. DCCXX. 3 p. 761
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1012.

1720, *continued*

ARREST...qui ordonne que la fabrication des livres d'argent se pourra faire dans tous les Hôtels des monnoyes qu'il plaira à la Compagnie des Indes de choisir. ...Du 13 janvier, 1720. Paris. 762
Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Pourvoit au Payement des charges assignées sur les Fermes Generales de l'année 1719. & anterieures. Du 25. Janvier 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 763
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Anciennes Especes d'Or & d'Argent trouvées en la Maison du nommé Salaun, Marchand demeurant à Brest, seront & demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes. Du 29. Janvier 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 764
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil du Roy, Portant Reglement pour les Farines qui s'Envoyent dans les Colonies. Du premier Fevrier 1720. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1720. 4 p. (Ford, no. 138.) 765
Copy: AD. VII. 2ª. f. 34.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 661–663.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Assignations du Tresor Royal données pour valeur des Matieres apportées de la Mer du Sud, seront incessamment payée par le Garde du Tresor Royal. Du 3. Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 766
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les vieilles Especes trouvées en la possession de Loüis Decorde Laboureur en la Parroisse de Fontaine en Normandie, seront & demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes. Du 4. Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 767
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant deffenses à toutes personnes, à l'Exception de la Compagnie des Indes, de contracter à l'avenir aucuns Engagemens sous le nom de Primes, pour fournir ou recevoir à terme des Actions, Souscriptions, ou Polices de ladite Compagnie. Du 11 Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 768
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne qu'il sera Establi à Sarebourg, Joüy-aux-Arches & Sedan, des Bureaux de Recette pour l'Entrée du Tabac dans les Trois Eveschez, Thionville & Cierq, Et pour la Ville & Principauté de Sedan. Du 12. Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 769
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Vieilles Especes d'Or & d'Argent trouvées en la Maison & Possession d'Antoine le Didrous & Julienne Charles sa femme, seront & demeureront confisquées au profit de la Compagnie des Indes. Du 13. Fevrier 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 770
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour Affranchir de tous Droits d'Aydes & autres, dans les Ports destinez aux Embarquemens, les Marchandises qui y sont arrivées par Mer, Pour estre Entreposées & conduites aux Isles Françoises de l'Amerique. Du 15. Fevrier 1720. A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 8 p. 771
Copy: LC.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Engagemens sous le Nom de Primes des Actions. Souscriptions ou Polices de la Compagnie des Indes. Du 20. Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 772
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1013.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant la Banque & la Compagnie des Indes. Du 23. Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 8 p. 773
Copies: NYPL; BM.

—— *Another issue.* 12 p. 774
Copy: JCL, no. 1010.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Proprietaires des Offices & Droits supprimez, qui n'ont pas encore reçeû leurs Remboursemens, en tout ou partie, sur le produit des Impositions sur lesquelles ils avoient esté assignez, seront Remboursez sur les Quinze Cens Millions que la Compagnie des Indes s'est engagée de prester au Roy; Et nomme des Commissaires pour en faire la Liquidation. Du 23. Fevrier 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. (Ford, no. 139.) 775
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à tous les Sujets de Sa Majesté, de faire venir des Tabac en Feüilles de la Havanne & du Levant. En payant les Droits d'Entrée au Brut ...Du 3. Mars 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. (Ford, no. 140.) 776
Copies: AD. XI. 49. f. 82; LC; BM.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gévre, au Paradis. 3, [1] p. 777
Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de Banque, les Actions de la Compagnie des Indes, le Cours des Especes, Et le prix des Matieres d'Or & d'Argent. Du 5. Mars 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 8 p. 778
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne la Confiscation des Especes trouvées en la maison & possession du S.r Adine l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes. Du 8. Mars 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 779
Copies: NYPL; BM.

ARREST...qui...permet à Me A. Pillavoine de se servir des timbres d'A. Lambert et de ses sous-fermiers jusqu'au...jour premier octobre prochain...Du huitième mars, 1720. 780
Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne qu'il sera Imprimé pour Trois Cens Millions d'Actions de la Compagnie des Indes, Avec les Dividendes des années 1720. 1721. & 1722. pour servir tant à la Conversion des Actions qualifiées Actions de la Compagnie d'Occident, qu'à remplir les Engagemens de la Compagnie des Indes au sujet des Souscriptions & des Primes qui ont esté delivrées, Et à ses autres operations. Du 12. Mars 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 3, [1] p. 781
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1014.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui ordonne l'Infeodation de l'Isle, Terre & Marquisat de Belle-Isle, au profit de la Compagnie des Indes. Du 17. Mars 1720. Et Lettres Patentes sur iceluy. A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gêvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. M. DCCXX. 8 p. 782
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que la Confiscation portée par l'Arrest du 19. Mars 1720. qui Deffend l'Entrée des Especes & Matieres d'Or & d'Argent dans le Royaume, sera prononcée en faveur des Denonciateurs dans les cas de Denonciation, ou des Commis Saisissans dans les cas de Saisie sans Denonciation. Du 26. Mars 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 783
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne la Confiscation des Especes trouvées sous les scellez apposez sur les Effets de la Succession du S.r de la Berquerie, cy-devant Ayde-Major de Givet. Du 28. Mars 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 784
Copy: NYPL.

LETTRES PATENTES en forme d'Edits, Portant Revocation de la Compagnie de Saint Domingue. A Paris au mois d'Avril 1720. Registré en Parlement. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1720. 4 p. 785
Copies: NYPL; JCB; JCL, no. 1129.

—— *Another issue.* 6 p. 786
Copy: LC.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 27–29; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 666–668.

LETTRES PATENTES qui permetent à la Supérieure de l'Hôpital Général de Québec de recevoir encore dix Religieuses. ...Donné à Paris, au mois d'Avril l'an de grâce, mil sept cent vingt... 787
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 390–391 and 1854–1856, I. 403–404.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, qui homologue & confirme la Convention passée le neuf Avril dernier entre les Directeurs de la Compagnie des Indes, & les Habitans de la Ville & Principauté de Sedan, concernant leurs Privileges. Du vingt-neuviéme Avril, 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 4 p. 788
Copy: JCL, no. 1016.

LETTRES PATENTES du Roy, Portant Confirmation du Contrat d'Inféodation de la Terre de Belle-Isle, au profit de la Compagnie des Indes. Du troisième May 1720. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gêvres, du costé du Pont au Change, au Paradis. M. DCC. XX. 8 p. 789
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne qu'il ne sera plus envoyé de Vagabonds, Gens sans aveû, Fraudeurs & Criminels à la Loüisianne; Que les ordres qui Sa Majesté auroit pû donner à ce sujet seront changez, Et la destination desdits Vagabonds faite pour les autres Colonies Françoises. Du 9. May 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. (Ford, no. 141.) 790
Copies: AD. VII. 3. f. 22; NYPL; HEHL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*
Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 68–70 and 1765, II. 57–59.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne le Remboursement des Creanciers de la Communauté des Planchéeurs, Debacleurs & Commissaires au Nettoyement des Ports de Paris. Du 15. May 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 791
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Pour Constituer sur la Compagnie des Indes Quatre Millions de Rentes Viageres, à raison du Denier vingt-cinq. Du 16. May 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 8 p. 792
Copies: NYPL; JCL, no. 1018.

—— *Another issue,* same arrangement of title, same publisher, same number of pages, different setting of type. 793
Copy: NYPL.

1720, *continued*

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne que le Commerce du Castor demeurera libre, Et Convertit le Privilege Exclusif de la Compagnie des Indes, en un Droit qui luy sera payé à l'Entrée du Royaume, à raison de Neuf sols par livre pesant de Castor gras, & Six sols de Castor sec. Du 16. May 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 794
Copies: NYPL; JCL, no. 1017.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, En faveur de la Compagnie des Indes: Ordonne que les Toiles peintes & Etoffes des Indes ne seront plus brûlées, & qu'elles seront remises à la Compagnie pour être venduës à son profit, à condition d'être renvoyées à l'Etranger, en observant les formalités prescrites par le present Arrest. Du 20. May 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. 795
Copy: JCL, no. 1019.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 796
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes, Et les Billets de Banque. Du 21. May 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M. DCCXX. 8 p. 797
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1020.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Revoque celuy du 21. May, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes, Et les Billets de Banque. Du 27. May 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M. DCCXX. 4 p. 798
Copies: NYPL; JCL, no. 1021.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi concernant les Marchandises étrangères, du 2e juin 1720. 799
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 404–405.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes. Du 3. Juin 1720. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1720. 4 p. 800
Copy: NYPL.

—— *Another issue*, same arrangement of title, same publisher, same number of pages, different setting of type. 801
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant les Actions Rentieres, Et Rentes Viageres sur la Compagnie des Indes. Du 5. Juin 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 802
Copies: NYPL; JCL, no. 1022.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes. Du quatorziéme Juin 1720. [*Colophon:*] A Paris, Chez Joseph Saugrain, au milieu du Quay de Gesvres, à la Croix Blanche. 3, [1] p. 803
Copy: NYPL.

—— *Another issue with date of imprint, 1720.* 804
Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes. Du 20. Juin 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 805
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Par lequel Sa Majesté nomme les S.rs Le Pelletier Desforts, d'Ormesson & de Landivisrau Commissaires Generaux, tant de la Banque, que de la Compagnie des Indes. Du 22. Juin 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 806
Copy: NYPL.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Nomme de Nouveaux Commissaires du Conseil, pour Viser les Nouvelles Actions de la Compagnie des Indes. Du 25. Juin 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 807
Copy: NYPL.

EDIT du Roi concernant les Invalides de la Marine, du mois de Juillet 1720. 808
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 676–691; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 405–425.

RESULTAT du Conseil. Pour la Fourniture du Tabac de Cantine aux Troupes. Du 16. Juillet 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 4 p. 809
Copy: HCL.

ORDONNANCE de Sa Majesté, Concernant le Commerce des Actions de la Compagnie des Indes, & la Negociation des Lettres de Change ou autres Effets negociables, établis dans le Iardin de l'Hostel de Soissons. Du 20 Juillet 1720. [*Colophon:*] Chez Jean de la Caille, Imprimeur de la Police. 3, [1] p. 810
Copies: NYPL; JCL, no. 1024.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Ordonne l'Execution de l'Edit du present mois, qui accorde à la Compagnie des Indes la joüissance à perpetuité de tous les Droits & Privileges concernant son Commerce. Du 21. Juillet 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 12 p. 811
Copies: NYPL; JCL, no. 1026; AD. IX. 384; Marine, A¹. 58. no. 27.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Remet à la Compagnie des Indes les Dix-huit Millions de livres de Rentes, Retrocedez à Sa Majesté par ladite Compagnie, aux termes de l'Arrest du Conseil du 20. Juin dernier. Du 21.

Juillet 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 812
Copy: NYPL.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gévres, au Paradis. M. DCC. XX. 4 p. 813
Copy: JCL, no. 1025.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, En faveur de la Compagnie des Indes. Du 22. Juillet 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 814
Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gévres, au Paradis. 3 p. 815
Copy: JCL, no. 1027.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, En faveur de tous les Commis Employez par La Compagnie des Indes, au sujet des Privileges & Exemptions dont ils doivent joüir. Du vingt-troisiéme Juillet 1720. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 7, [1] p. 816
Copies: NYPL; JCL, no. 1028.

ORDONNANCE du Roi, pour défendre à tous Négocians, Marchands, Bourgeois et autres qui ne sont pas Officiers, de porter l'Epée dans les Villes et Bourgs des Colonies. Du 23 Juillet 1720. De par le Roi. 817
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 673; separately printed issue, Marine, A¹. 58. no. 31.

REGLEMENT du Roy, Concernant le Commerce Estranger dans les Colonies. A Paris le 23. Juillet 1720. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. (Ford, no. 142.) 818
Copy: AD. VII. 2ª. f. 41.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 674–675; *Edits, Ordonnances Royaux,* 1803–1806, I. 391–394 and 1854–1856, I. 425–427.

REGLEMENT du Roy, Pour la Fourniture du Tabac aux Troupes, dans les Provinces du Royaume. Du 30. Juillet 1720. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change au Paradis. 4 p. 819
Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire delivrer des Souscriptions pour Cinquante Mille Actions, sur le pied de Neuf Mille livres chacune. Du 31. Juillet 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 820
Copies: NYPL; JCL, no. 1029.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Portant reglement entre la Compagnie des Indes, & les Marchands & Habitans de la Ville de Dieppe, qui les décharge du Déchet de leurs Sels, & leur accorde des facilitez pour le Commerce de leurs Pesches & Salaisons. Du 6. Aoust 1720. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Jean-François Knapen, ruë de la Huchette, à l'Ange. 8 p. 821
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, portant Reglement pour la Vente des Marchandises arrivées par les Vaisseaux la Paix, le Comte de Toulouse, & les deux Couronnes. Du 6. Aoust 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 8 p. 822
Copy: JCL, no. 1030.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne que les Cinquante Millions de Billets de Banque qui ont esté retirez par la Compagnie des Indes, au moyen des Souscriptions qu'elle a delivrées, seront brûlez en l'Hôtel de Ville en la maniere accoûtumée. Du 9. Aoust 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 823
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire & delivrer des Souscriptions pour Vingt mille Actions, outre & pardessus celles portées par l'Arrest du 31. Juillet dernier. Du 14. Aoust 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 824
Copy: NYPL.

—— *Another issue* with 7 lines of the text of the Arrest on the first page instead of six. 825
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne l'Establissement d'un Conseil pour la Regie & Administration Generale de la Compagnie des Indes; Et contenant Reglement pour les Directeurs & Actionnaires de ladite Compagnie. Du 29. Aoust 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 8 p. 826
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1031; AD. IX. 384; Marine, A¹. 58. no. 46.

ORDONNANCE du Roy, Servant de Reglement pour le Conseil de Marine. Donnée à Paris le 31. Aoust 1720. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, MDCCXX. 12 p. (Ford, no. 143.) 827
Copies: AD. VII. 3. 100; NYPL.

EDIT du Roi portant qu'il sera fabriqué de nouvelles espèces d'or et d'argent, du mois de septembre 1720. 828
In: *Edits, Ordonnances Royaux,* 1854–1856, I. 428–432.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Droits de Trois pour Cent sur les Marchandises du crû des Isles Françoises de l'Amerique, arrivées dans les Ports de France, pendant l'année du Bail de Lambert, commencée pour le Domaine d'Occident au premier Janvier 1719. & ceux de quarante sols du cent pesant des Sucres terrez, & des trente-trois sols quatre deniers des Sucres bruts destinez pour la consommation du Royaume pendant ladite année 1719. seront payer audit Lambert, ses Commis & Préposez, & qu'il en sera usé de même dans les changemens des Baux de la ladite Ferme.

1720, *continued*

Du Dixieme Septembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, Chez la V. Saugrain, à l'entrée du Quay de Gévres, du costé du Pont au Change, au Paradis. 4 p. (Ford, no. 144.) 829
Copy: AD. XI. 48. f. 241.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, qui subroge la Compagnie des Indes aux Droits & Pretentions appartenant à la Compagnie de Saint Domingue, tant en France qu'à l'Amerique & autres Lieux, avec le Privilege exclusif de fournir à l'Isle de Saint Domingue Trente mille Negres tirez de l'Estranger. Du 10 Septembre 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1720. 4 p. 830
Copies: LC; JCL, no. 1032.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 692–696.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Billets de Dix Mille livres & de Mille livres, retirez du Public pour la somme de Cent Millions, seront incessamment portez en l'Hôtel de Ville de Paris, pour y estre brûlez en la maniere accoûtumée. Du 13. Septembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 831
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Portant Reglement pour les Billets de Banque, Et les Actions de la Compagnie des Indes. Du 15. Septembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1720. 4 p. 832
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Sommes Ecrites en Banque, qu'on voudra retirer. Du 18. Septembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 833
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes, de continüer la Conversion en Actions de ladite Compagnie non remplies, pendant le cours du present mois de Septembre seulement, des Actions d'Occident, Souscriptions, Primes & Promesses. Du 19. Septembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 834
Copies: NYPL; BM.

—— *Another issue,* with same arrangement of title, same publisher, same number of pages, different setting of type. 835
Copy: NYPL.

PROVISIONS de Premier Conseiller aux Conseils Supérieurs de Saint-Domingue pour M. Duclos, Commissaire de la Marine. Du 22 Septembre 1720. 836
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 697.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant la Regie des Comptes Courans & Viremens de Parties. Du. 24. Septembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 837
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Nomme des Commis pour signer & Viser les Dixiémes d'Action. Du 24. Septembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 838
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Accorde & Réünit à perpetuité à la Compagnie des Indes le Privilege Exclusif pour le Commerce de la Côte de Guinée. Du 27. Septembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1720. 4 p. (Ford, no. 145.) 839
Copies: NYPL; LC.
Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 270–282; *Recueils,* 1745, 1744, I. 190–196 and 1765, I. 159–164; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 336–339; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 698–701.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant les Actions interessées non remplies de la Compagnie des Indes. Du 5. Octobre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 3, [1] p. 840
Copies: NYPL; JCL, no. 1033.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Suppression des Billets de Banque au premier Novembre prochain. Du 10. Octobre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 11, [1] p. 841
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Portant Deffenses, sous peine de la Vie, d'introduire dans le Royaume aucunes Etoffes ou Toiles des Indes, de la Chine & du Levant, Et des Etoffes fabriquées dans la Ville de Marseille. Du 11. Octobre 1720. [*Colophon:*] A Paris; De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 842
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Nomme des Commis pour signer & viser les Actions Rentieres de la Compagnie des Indes. Du 12. Octobre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 843
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil Concernant la Police des Negres. Du 17. Octobre 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 844
In: *Le Code Noir,* 1742, p. 283–290.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui casse & annulle la procedure faite par les Officiers de l'Amirauté de Saint Malo, contre le Sieur de Laage, commandant la Frégate la Notre-Dame de Lorette de Nantes. Du 17. Octobre 1720. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 845
In: *Recueils,* 1745, 1744, II. 122–127 and 1765, II. 101–105.

DECLARATION du Roy, Concernant la Ferme du Tabac. Donné à Paris le 17. Octobre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1720. 8 p. 846
Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis, 1720. 8 p. 847

Copy: HCL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 497–503.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Comptes courants en Banque. Du 22. Octobre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 848

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'il ne sera plus reçeû de Billets de Banque dans les Hôtels des Monnoyes. Du 24. Octobre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 849

Copy: NYPL.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi pour augmenter la valeur des monnoies et diminuer le prix des denrées, du 24e Octobre 1720. 850

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 432–433.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Permet aux Directeurs de la Compagnie des Indes d'Emprunter sur leurs Billets Solidaires la somme de Quinze Millions, les deux tiers en Especes, & l'autre tiers en Billets de Banque, à raison de Quatre pour Cent d'interest. Du 27. Octobre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 851

Copy: NYPL.

—— *Another issue in which the third page ends "entre les" instead of "premier."* 852

Copy: NYPL.

ORDONNANCE Du Roy, Portant Deffenses sous peine de la Vie, à tous Sujets du Roy de sortir du Royaume jusqu'au premier de Janvier prochain, sans Passeport au Permission. Du 29. Octobre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 853

Copy: NYPL.

EDIT portant création de deux Sénéchaussées à Saint-Louis, et à Jacmel. Du mois de Novembre 1720. 854

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 707–708.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que dans le 15. Novembre, les Souscriptions seront rapportées pour estre Converties en Dixiémes d'Actions. Du premier Novembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 855

Copy: NYPL.

—— *Another issue with difference in line endings of title.* 4 p. 856

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Proroge jusqu'audit 10. Novembre pour Paris, Et au 20. pour les Provinces, le delay accordé pour porter en dépost les Actions remplies de la Compagnie des Indes. Du premier Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 857

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de Banque de Dix Mille livres & de Mille livres. Du 8. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 858

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à la Compagnie des Indes de faire fondre & affiner toutes sortes d'Especes & Matieres d'Or & d'Argent. Du 8. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 859

Copy: NYPL.

—— *Another issue with difference in line endings of title.* 860

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Proroge jusqu'au 23. du present mois de Novembre inclusivement, pour Paris seulement, le delay pour porter en Dépost les Actions de la Compagnie des Indes. Du 9. Novembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 4 p. 861

Copy: NYPL.

—— *Another issue in which the third page ends "precedent" instead of "des."* 862

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'il ne pourra estre delivré aucune Somme par les Directeurs des Monnoyes, que sur les Rescriptions du Caissier de la Compagnie des Indes. Du 12. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 863

Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Concernant l'Emprunt des Quinze Millions à faire par les Directeurs de la Compagnie des Indes. Du 17. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 3, [1] p. 864

Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Tabacs pourront entrer dans le Royaume par le Port de l'Orient, & que la Manufacture establie dans la Ville de l'Orient, y restera nonobstant les dispositions portées par la Déclaration du dix-sept Octobre dernier. Du 17. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis. 1720. 3, [1] p. (Ford, no. 146.) 865

Copies: NYPL; HCL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui nomme les S.rs de Landivisiau & Orry de Vignory Maistres des Requestes, pour dresser Procés verbal de tout ce qui reste à brûler des anciennes Actions, soit d'Occident ou des Indes, Ensemble de toutes les Promesses, Primes &

1720, *continued*

Souscriptions retirées par la Compagnie des Indes. Du 19. Novembre 1720. [*Arms*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 866
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Ordonne l'Execution des Arrests des 13. Juillet & 15. Septembre derniers, portant Reglement pour la maniere dont les Billets de Commerce & Lettres de Change doivent estre acquittez. Et condamne les S.rs Studer & Begon, chacun en Cinq cens livres d'amende au profit de la Compagnie des Indes. Du 22. Novembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M.DCCXX. 4 p. 867
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de Banque. Du 26. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis. 1720. 4 p. 868
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui permet aux Directeurs de la Compagnie des Indes d'Emprunter des Actionnaires de ladite Compagnie la somme de Vingt-deux Millions cinq cens mille livres à raison de 150. livres par Action, les deux tiers en argent & un tiers en Billets de Banque. Du 27. Novembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 3, [1] p. 869
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Actions de la Compagnie des Indes, qui n'auront point esté timbrées d'un second Sceau, seront & demeureront nulles. Et fait deffenses de les Negocier, à peine de Trois mille livres d'amende. Du 2. Decembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 4 p. 870
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de Banque de Dix mille livres & de Mille livres. Du 3. Decembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 3, [1] p. 871
Copies: NYPL; BM.

REGLEMENT Pour le Siege de l'Amirauté à l'Isle Royale. A Paris le 9. Decembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXI. 4 p. 872
Copies: NYPL; Marine, A¹. 58. no. 64.

RÈGLEMENT des droits et salaires des officiers du siège de l'amirauté de l'Isle Royale. 9 décembre, 1720. 873
Copies: AD. VII; Marine, A¹. 58. no. 65.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Proroge jusqu'au 31. Decembre 1720. le terme accordé aux Actionnaires de la Compagnie des Indes pour payer les Cent cinquante livres par Action, à eux demandées par l'Arrest du 27. Novembre dernier. Du 15. Decembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 4 p. 874
Copies: NYPL; BM.

—— *Another issue with difference in line endings in title.* 4 p. 875
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi qui proroge, jusqu'à nouvel ordre, les diminutions indiquées pour le premier janvier sur les espèces tant anciennes que nouvelles. Du 26 décembre, 1720. Paris, 1720. 876
Copy: BM.
Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 433–434.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de Banque de Mille & de Dix mille livres. Du 29. Decembre 1720. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXX. 3, [1] p. 877
Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Proroge jusqu'au 31. de Janvier 1721. inclusivement, le delay accordé aux Actionnaires de la Compagnie des Indes par l'Arrest du 15. du present mois de Decembre, pour payer les Cent cinquante livres par Action, à eux demandées par celuy du 27. Novembre dernier. Du 29. Decembre 1720. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXX. 4 p. 878
Copy: NYPL.

DÉCLARATION du Roi, en interprétation de l'Edit du mois de Juillet dernier, concernant les Invalides de la Marine. Du 30 Décembre 1720. 879
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 709–711; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 434–436.

1721

LETTRES PATENTES de Concession Des Isles de la Madelaine & Brion ou Ramées, en faveur de M. le Comte de Saint Pierre. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 1721. 4 p. (Ford, no. 147.) 880
Copy: AD. VII. 2ª. f. 39.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Traitez faits avec la Compagnie des Indes pour raison du benefice des Monnoyes; Et les Baux des Fermes Unies faits à ladite Compagnie, sous le nom d'Armand Pillavoine, demeureront nuls & resolus. Et qu'à commencer du premier du present mois, ladite Compagnie cessera d'avoir l'Administration & Regie des Recouvremens dépendans des Recettes Generales des Finances. Du 5. Janvier 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 881
Copies: NYPL; BM; JCL, no. 1034.

—— *Another issue with differences in line endings in title.* 4 p. 882
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Billets qui seront delivrez pour l'Emprunt de 150. livres par Action, seront signez de deux Directeurs de la Compagnie des Indes seulement. Du 8. Janvier 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 883

Copy: NYPL.

—— *Another issue with differences in line endings in title.* 4 p. 884

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le Payement de l'Emprunt par Action de la Compagnie des Indes, ordonné par l'Arrest du 27. Novembre 1720. Du 9. Janvier 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1721. 3, [1] p. 885

Copy: NYPL.

—— *Another issue with differences in line endings in title.* 3, [1] p. 886

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi au sujet des Prisonniers qui seront donnés aux Armateurs des Vaisseaux, au lieu des Engagés qu'ils doivent porter dans les Colonies. Du 14 Janvier 1721. 887

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 711–712; separately printed issue, Marine, A¹. 59. no. 3.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Proroge jusqu'au premier Fevrier prochain le delay accordé pour le Payement du Prest de 105. livres par Action, en Especes sur le pied de 54. livres le Loüis d'or, Et de 3. livres le Loüis d'argent. Du 15. Janvier 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXI. 4 p. 888

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet à Charles Cordier, chargé de la Regie des Fermes Generales Unies, de Resilier les Baux, sous-Baux, Traitez, sous-Traitez, Marchez, Abonnemens, & Compositions faits par Armand Pillavoine, ou de les Entretenir s'il le juge à propos. Du dix-septiéme Janvier 1721. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 4 p. 889

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, qui ordonne que le Castor, de quelque qualité qu'il soit, ne pourra entrer dans le royaume que par les ports qui sont désignez. Du 23 janvier 1721. Extrait des degistres du Conseil d'Estat. 2 p. 890

Copies: Offered in *Livres anciens de voyages Amérique*, Librairie Maurice Chamonal, catalogue, no. 18, 1927; Marine, A¹. 59. no. 11.

ARREST...qui ordonne que la Compagnie des Indes sera tenuë de rendre compte de la Banque qui luy a esté unie par arrest du 23 février 1720. Du 26. janvier 1721. Paris, 1721. 891

Copy: BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Nomme des Commissaires du Conseil, pour en Execution de celuy du 26. Janvier 1721. Proceder à la Verification de toutes les natures d'Effets qui y sont exprimez. Du 30. Janvier 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXI. 4 p. 892

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant l'Emprunt par Action, ordonné par les Arrests des 7. Novembre & 9. Janvier derniers. Du 9. Fevrier 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 893

Copies: NYPL; BM.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Reglement pour la Verification des Effets dont la Representation a esté Ordonnée par les Arrest des 26. & 30. Janvier 1721. Du 16. Fevrier 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1721. 4 p. 894

Copy: NYPL.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant le droit d'Aubaine et la destination de son produit, ainsi que de celui des autres droits domaniaux, aux Edifices publies. Du 11 Mars 1721. 895

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 722–723.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Commet M.rs Trudaine, Fagon, Ferrand, Et de Machault Conseillers d'Estat, pour dresser Procés verbal & Inventaire des Registres, Papiers & Effets de la Compagnie des Indes & Banque y jointe. Du 7. Avril 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 3, [1] p. 896

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi concernant les Vaisseaux qui peuvent être armés dans la Colonie de Saint-Domingue; et Lettres-Patentes sur ladite Ordonnance et l'emploi des Droits Domaniaux. Du 8 Avril 1721. 897

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 733–736.

ORDONNANCE du Roi, qui défend de tirer des coups de Canon dans les Rades des Colonies, à moins que ce ne soit pour faire signal d'incommodité, ou de quelqu'autre nécessité. Du 8 Avril 1721. 898

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 737; separately printed issue, Marine, A¹. 59. no. 21.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Billets de la Banque Royale. Qui ordonne que dans le dernier May 1721, sans esperance d'aucun autre délay, tant les anciens Adjudicataires des Courtiers-Iaugeurs qui n'ont point receu de Billets de Iacques l'Heritier, que les Porteurs desdits Billets, seront tenus de recevoir leur payement en Billets de Banque. Du 22 Avril 1721. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis. 4 p. 899

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi, qui regle la Séance des Premiers Conseillers en cas de mort des Intendans. Du 29 Avril 1721. 900

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 741.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, portant diminution sur les espéces de cuivre, du 30e avril 1721. 901

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 436–437.

1721, *continued*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne au S.r Nicolas Directeur du Bureau des Déposts, de rendre les Actions nouvelles au anciennes non remplies, avec les mentions y contenües. Et au S.r Bille de rendre avec les mentions ordonnées, les 799. Actions anciennes non remplies, ainsi que les 838. Souscriptions rapportées pour estre converties. Du 8. May 1721. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 3, [1] p. 902

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le Dépost des Actions Interessées, fait dans les Provinces. Du 18. May 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 3, [1] p. 903

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Portant que les Proprietaires des Billets au Porteur, restans de ceux delivrez pour Acquisition des Rentes Viageres sur la Compagnie des Indes, seront tenus de les representer au Visa. Du 20. May 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 904

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi, au sujet des Engagés. Du 20 Mai 1721. 905

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 745–746; separately printed issue, Marine, A¹. 59. no. 31, with title: Ordonnance concernant les engagés qui doivent être reçus sur les bâtiments de commerce pour les colonies.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Pelleteries & Denrées provenant du crû & fabrique de Canada, de quelque nature qu'elles puissent estre, à l'exception du Castor, joüiront du Benefice du Transit. Du 21. May 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXI. 4 p. 906

Copies: JCB; Bibliothèque St. Sulpice; AD. VII. 2 b; Marine, A¹. 59. no. 35.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 3 p. 907

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Restablissement du Privilege Exclusif de la Vente du Castor, en faveur de la Compagnie des Indes. Du 30. May 1721. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, M.DCCXXI. 3, [1] p. (Ford, no. 148.) 908

Copies: NYPL; JCL, no. 1035.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 3, [1] p. 909

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Commet Jean Camiaille pour signer au lieu & place du nommé Cochois, les Marques en Parchemin qui doivent estre attachées au chef & à la queue de chaque piece de Mousseline & Toile de Coton blanche, provenant du Commerce de la Compagnie des Indes. Du 30. May 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. [4] p.

Copy: NYPL. 910

EDIT du Roi pour la Fabrication de cent-cinquante mille marcs d'espèces de cuivre pour les Colonies de l'Amérique, donné à Paris au mois de juin, mil sept cent vingt-un, régistré en la cour des monnaies. 911

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 437–438.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Renouvelle les Deffenses, cy-devant faites, de l'introduction dans le Royaume, & du Commerce, Port & Usage des Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant, Et des Toiles Peintes, & autres venant desdites Pays. Du 10. Juin 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 912

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Actions Interessées, Actions & Dixiémes d'Actions Rentieres de la Compagnie des Indes, qui ont esté remises par les Proprietaires d'icelles és mains des Directeurs des Comptes en Banque Establis dans les Provinces. Du 17. Juin 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 4 p. 913

Copy: NYPL.

ORDONNANCE de sa Majeste Qui défend l'usage & le Commerce des Toiles peintes, Etoffes des Indes, & autres Marchandises de Contrebande. Du vingt-un Juin 1721. [*Colophon:*] Chez Jean de La Caille, Imprimeur de la Police. [4] p. 914

Copy: NYPL.

MÉMOIRE du Roi à MM. de Sorel et Duclos, sur le refus du Conseil de Léogane d'enregistrer les ordres du Roi s'ils ne sont pas scellés du grand Sceau. Du 24 Juin 1721. 915

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 748–749.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Par lequel Sa Majesté approuve la perception faite par Manis, Lambert & Pillavoine, Adjudicataires des Fermes Generales des droits de Poids & Casse de Marseille, Table de Mer, Vingtain de Carenne, Deux pour cent d'Arles, Liard du Baron, Drogueries & Epiceries, Ecu pour quintal d'Alun, & des Ports & Havres de Bretagne, chacun à leur égard jusqu'au premier Janvier 1721. nonobstant ce qui est porté par les Affiches sur lesquelles le Bail desdites Fermes a esté adjugé audit Lambert; Et ordonne qu'à l'avenir lesdits Droits seront perçûs & levez avec ceux des Cinq Grosses Fermes, à commencer du premier Octobre de chacune année, &c. Du premier Juillet 1721. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. 916

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, En Interpretation de celuy du 10. Juin 1721. qui renouvelle les Deffenses de l'introduction dans le Royaume, Et du Commerce, Port & Usage des Etoffes des Indes. de la Chine & du Levant, Et des Toiles peintes & autres Etoffes venant desdits Pays. Du 8. Juillet 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 8 p. 917
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que Caillou Huissier, qui a donné des assignations aux fins d'une Requeste, en laquelle un acte est énoncé & daté sans avoir libellé son exploit ni fait mention si ledit acte estoit passé pardevant Notaire ou sous signatures privées, de la date du Controlle du Bureau où ledit acte auroit dû estre controllé, ni du nom du Controlleur, sera contraint au payement des 300 livres d'amende, à laquelle il a esté condamné par l'Ordonnance de Monsieur de Courteil Intendant de Bourges. Et que jusqu'à ce qu'il ait payé ladite somme, il demeurera interdit des fonctions de sa Charge d'Huissier. Du 11 Juillet 1721. [*Colophon:*] A Paris, Chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 7, [1] p. 918
Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui surseoit l'Execution de celuy du trente May 1721. qui rétablit, en faveur de la Compagnie des Indes, le Privilege Exclusif de la Vente du Castor. Du vingtiéme Juillet 1721. [*Arms*] Paris, Chez la V. Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. M. DCC. XXI. [2], 2 p. 919
Copies: JCB; JCL, no. 1036; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* Marine, A¹. 59. no. 53.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Evoque tous les Procés & differens nez & à naistre, pour raison des Concessions de portions de terre accordées à la Loüisianne par la Compagnie des Indes, Et Nomme des Commissaires pour les juger en dernier ressort. Du 26. Juillet 1721. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale, M. DCCXXII. 3 p. 920
Copy: HEHL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy. Qui resilie, annulle, à commencer du premier Septembre 1721. le Bail de la Ferme generale de la vente exclusive des Tabacs de toutes especes dans le Royaume, fait à la Compagnie d'Occident. maintenant des Indes; & revoque, à commencer dudit jour premier Septembre, le privilege de l'entrée & vente en gros des Tabacs, qui avoit été accordé à ladite Compagnie des Indes par la Declaration du 17. Octobre 1720. Du 29. Juillet 1721. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Quay de Gêvres, au Paradis. 4 p. 921
Copy: HCL.

DECLARATION du Roi, portant Réglement pour la Ferme du tabac. Donnée à Paris le prémier Août 1721. Régistrée en la Cour des Aydes. 922
In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 504–516.

LETTRES-PATENTES, portant que les Religieux établis dans l'Isle de Saint-Domingue, ne pourront à l'avenir faire aucune acquisition, soit en Terres ou Maisons, sans la permission expresse et par écrit de Sa Majesté, à peine de réunion. Du 3 Août 1721. 923
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 770–771.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que tous les Effets dont la Representation & le Visa ont esté ordonnez, & qui n'ont pas esté representez & visez, demeureront nuls, éteints & supprimez, sans que les Proprietaires d'iceux en puissent jamais pretendre ni repeter aucune valeur. Et fait Deffenses de les Exposer, vendre, ou faire vendre, échanger ou negocier, à peine de Trois mille livres d'amende. Du 10. Aoust 1721. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXI. 4 p. 924
Copy: NYPL.

BAIL de la Ferme de la Vente exclusive du Tabac, Fait à Me Edouard du Verdier pour neuf années, à commencer du premier Septembre 1721. Du 19 Aoust 1721. 25, [1] p. 925
Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de Possession du Bail de la Ferme Generale du Tabac, adjugée à Me Edouard du Verdier pour neuf années & un mois, à commencer du premier Septembre 1721. Du 26. Aoust 1721. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont-au-Change, au Paradis. 8 p. 926
Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau des Aydes. 8 p. 927
Copy: HCL.

REGLEMENT que le Roy Veut & Entend estre observé pour les Recensemens qui se font dans la Colonie de Saint Domingue. Du 26. Aoust 1721. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1721. 4 p. (Ford, no. 149.) 928
Copies: AD. VII. 2ª. f. 42; NYPL; JCB; JCL, no. 1232.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 767–770.

LETTRES-PATENTES, portant Confirmation de l'Etablissement des FF. Précheurs dans l'Isle Saint-Domingue. Du 7 Septembre 1721. 929
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 776–778.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui ordonne qu'en attendant l'Enregistrement des Lettres Patentes sur le Resultat qui continuë la Regie des Fermes, sous le nom de Charles Cordier, pendant une année, qui commencera pour les Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Aydes & Droits y joints au premier Octobre prochain & pour les Domaines de France, d'Alsace & d'Occident, Controlle des Actes, Greffes, Amortissemens & Franc-Fiefs, au premier Janvier 1722. ledit Cordier entrera en possession & jouira des Droits, dépendans desdites Fermes: Et dispense les Commis & Employez qui ont prêté serment & qui sont actuellement en place, de prêter

1721, *continued*

nouveau serment. Du vingt Septembre 1721. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. 930

Copy: NYPL.

ARREST de la Cour Des Aydes. Qui Ordonne qu'Edouard du Verdier, Adjudicataire de la Ferme Generale du Tabac, sera tenu de faire enregistrer sous Bail dans le premier Decembre prochain; & cependant par provision, qu'il entrera en jouissance de ladite Ferme, à commencer du premier du present mois de Septembre. Du 26. Septembre 1721. [*Colophon:*] Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. 1721. 4 p. 931

Copies: NYPL; HCL.

LETTRES PATENTES du Roy, Qui accordent à la Ville de Dunkerque, la liberté de faire le Commerce aux Isles Françoises de l'Amerique. Données à Paris au mois d'Octobre 1721. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 11, [1] p. (Ford, no. 151.) 932

Copy: AD. VII. 2ª. f. 43.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 93–103 and 1765, I. 81–90; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 30–33.

EXTRAIT du Mémoire du Roi, pour servir d'instruction à M. de Fayet, Capitaine de Vaisseau, commandant la Frégate l'Attalante, afin de faire un nouvel acte de propriété du Quartier de Samana, de la part de la France. Du 12 Octobre 1721. 933

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 789.

DÉCLARATION du Roi, Qui régle la maniere d'élire des Tuteurs & des Curateurs aux enfans dont les Peres possedoient des biens tant dans le Royaume que dans les Colonies, & qui défend à ceux qui seront émancipés de disposer de leurs Négres. Donnée à Paris, le 15. de Novembre 1721. 934

In: *Recueils*, 1745, 1744, II. 8–16 and 1765, II. 6–12.

ORDONNANCE du Roi, qui regle la séance du Premier Conseiller et celle des autres Conseillers. Du 17. Novembre 1721. 935

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 791–792.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes, Portant que celles qui ont esté presentées au Visa, en Execution de l'Arrest du 26. Janvier 1721. demeureront fixées au nombre de Cinquante mille, dont la reduction sera faite suivant les Origines, & suivant le Reglement qui y est annexé. Du 23. Novembre 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 12 p. 936

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne qu'à commencer en l'année 1722. il sera fait un fonds annuel de la somme de Quarante Millions, dont l'Employ sera fait dans les Estats du Roy, des Fermes & des Finances, pour servir au payement des arrerages des Dettes visées en Execution de l'Arrest du 26. Janvier dernier, qui seront liquidées suivant le Reglement annexé à la Minute du present Arrest. Du 23. Novembre 1721. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXI. 18 p. 937

Copy: NYPL.

DECLARATION du Roy, Qui régle la maniere d'élire des Tuteurs & des Curateurs, aux Enfans dont les peres possedoient des biens, tant dans le Royaume, que dans les Colonies, & qui défend à ceux qui seront émancipez de vendre leur Négres. Donnée à Paris le 15. Decembre 1721. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis, 1735. 7, [1] p. 938

Copy: NYPL.

Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 303–317; *Edits, Ordonnances Royaux*, 1803–1806, I. 399–402 and 1854–1856, I. 438–441; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 231–233; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 796–799 under the title: Lettres-Patentes, portant que les Mineurs ayant des biens en France et dans les Colonies, auront des Tuteurs dans l'un et l'autre Pays...; reprinted in part in *Recueils*, 1745, 1744, II. 128–129 and 1765, II. 105–106.

ORDONNANCE du Roy, Av sujet des Matelots qui desertent dans les Colonies. A Paris le vingt-trois Decembre 1721. 4 p. 939

Copies: NYPL; AD. VII. 4; Marine, A¹. 59. no. 97.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 34–37 and 1765, II. 27–29; Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 799–800.

1722

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que Jean-Baptiste Tournelles, Sous-Fermier du Tabac des Provinces de Lyonnois, Dauphiné, Provence, Languedoc & Roussillon, jouira de l'Exemption des Droits d'Octrois & Commutation de la Ville de Toulouse, sur les Tabacs & Ustanciles nécessaires à l'Exploitation de ses Fermes. Du 2. Janvier 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1732. 4 p. 940

Copy: HCL.

PROVISIONS De grand Chantre de l'Eglise Cathédrale de Québec en faveur du Sieur de la Colombiere, du 11e. Janvier, 1722. 941

In: *Edits, Ordonnances Royaux, Quebec*, 1803–1806, II. 356–357 and 1854–1856, III. 96–97.

ARREST de la Cour des Aydes. Concernant les Droits d'Imposition dûs sur le Tabac. Du 20. Janvier 1722. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1730. 3, [1] p. 942

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, qui Ordonne que dans quinze jours pour tout delay, à compter du jour de la Publication du present Arrest, les Actionnaires de l'ancienne Compagnie des Indes, establie par Edit du mois d'Aoust 1664. seront tenus de nommer & indiquer des Syndics pour former telles demandes qu'ils aviseront contre la nouvelle Compagnie des

Indes, réünie à celle d'Occident. Du 27 Janvier 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXII. 3 p. 943

Copies: NYPL; JCL, no. 1037.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet à la Compagnie des Indes de faire entrer par les Ports de l'Orient & de Nantes, les Soyes cruës qu'Elle fera venir des Pays de sa Concession, en payant six sols par chaque livre pésant. Du 27. Janvier 1722. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. 944

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne l'Execution de celuy du 30. May 1721 Portant Establissement du Privilege Exclusif de la Vente du Castor, en faveur de la Compagnie des Indes. Du 28. Janvier 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1722. 3 p. (Ford, no. 152.) 945

Copies: NYPL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 5 p. 946

Copy: JCL, no. 1038.

—— *Another issue.* Marseille, J.-B. Boy, 1722. 3 p. 947

Copy: Offered in *Livres anciens de voyages Amérique*, Librairie Maurice Chamonal, catalogue, no. 18, 1927.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 441–443.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui décharge de tous les droits des Fermes de Sa Majesté, & de ceux des Seigneurs particuliers, Villes, Communautés, Péages, Octrois, & autres generalement quelconques, tant les tabacs fabriquez, que les Matieres & Ustancils servant à leur fabrication; Et deffend d'en percevoir aucun à peine de 1,000 livres d'Amende, &c. Du 20. Fevrier 1722. Extrait des Registres Du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'Entrée du Quay de Gévres, du côté du Pont-au-Change, au Paradis. 1722. 4 p. 948

Copy: HCL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 517–518.

ARRÊT Du Conseil d'Etat du Roi, du trois Mars, 1722, qui confirme le Réglement fait par Messrs. de Vaudreuil et Bégon, et Monseigneur l'Evêque de Québec, pour le District des Paroisses de ce Pays, remis à Monsieur l'Intendant. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 949

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 403–430 and 1854–1856, I. 443–462.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 10 Mars 1722. et Lettres Patentes sur iceluy, Données à Paris le dixiéme jour de Mars audit an, Registrées en la Cour des Aydes le 28 Mars 1722. Portant Reglement pour la Ferme Generale du Tabac, en interpretation de l'Article XI. de la Declaration du Roy du premier Aoust 1721. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres au Paradis. M. DCC XXX. 16 p. 950

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne l'Execution de celuy du 27. Janvier dernier; et que faute par les Actionnaires de l'Ancienne Compagnie des Indes d'avoir nommé des Syndics en Execution dudit Arrest, Il sera procedé par les Commissaires du Conseil à ce Deputez, au Jugement des demandes & contestations qui sont entre ladite Ancienne Compagnie, Et la nouvelle Compagnie des Indes Réünie à celle d'Occident. Du 14 Mars 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, M. DCCXXII. 3 p.

Copies: NYPL; JCL, no. 1039. 951

DECLARATION du Roy, Portant, Que faute par les Maistres des Bastimens venant des Isles Françoises, de representer aux Bureaux des Fermes a leur arrivée en France, un Estat signé des Commis du Domaine d'Occident ausdites Isles, des Marchandises y chargées, où de rapporter les Marchandises conforme audit Estat, ils seront reputez en avoir fait Commerce avec l'Etranger, & lesdits Vaisseaux & Marchandises confisquez & les Proprietaires; ensemble les Capitaines, & Maistres desdits Bastimens condamnez en 1000 liv. d'amende. Du quatorze Mars 1722. 4 p. (Ford, no. 155.) 952

Copies: AD. XI. 9. f. 105; NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez Louis-Denis Delatour & Pierre Simon, Imprimeurs du Parlement & de la Cour des Aydes, rüe de la Harpe, aux trois Rois. 1722. 4 p. (Ford, no. 154.) 953

Copies: AD. VII. 2ª. f. 44; NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 255–260 and 1765, I. 215–218; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 227–228; reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 5–6.

ARRÊT Du Conseil d'Etat du Roi, au sujet de l'imposition pour les Fortifications de Montreal. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt quatre Mars, mil sept cent vingt deux. 954

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 430–432 and 1854–1856, I. 462–463.

ARREST du Conseil d'Estat, du Roy, Qui Ordonne que, conformément aux Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. Toutes les Marchandises du Crû des Isles & Colonies Françoises, même celles provenantes de la Traite des Noirs, payeront le Droit de Trois pour cent, deû à la Ferme du Domaine d'Occident. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1722. 4 p. (Ford, no. 153.) [Du 26 Mars 1722]. 955

Copies: AD. XI. 9. f. 163; NYPL; Marine, A¹. 60. no. 23.

—— *Another issue without colophon.* 4 p. 956

Copy: NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 177–185 and 1765, II. 145–151; *Le Commerce de l'Amérique*, I.

1722, *continued*

179–181; reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 6–7.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, portant Attribution aux S.rs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces du Royaume, de la connoissance & Jugement des contestations qui peuvent survenir à l'occasion des contraventions au Reglement du 6 Septembre 1701. concernant le Commerce avec l'Angleterre, & Pays en dependans. Du 30. Avril 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXII. 3 p. 957

Copy: JCL, no. 1173.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Marchandises de Fabrique Estrangere, qui seront saisies en Canada. Du 15. May 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXII. 3 p. 958

Copies: NYPL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances.*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la V. Saugrain & P. Prault, à l'Entrée du Quay de Gêvres, du côté du Pont au Change au Paradis. 3, [1] p. 959

Copy: NYPL.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 463–466.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Permet la Sortie des Chanvres hors du Royaume. Du 19. May 1722. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXII. 3, [1] p. 960

Copy: NYPL.

ARRÊT Du Conseil d'Etat du Roi, au sujet des dotes des Religieuses qui seront reçues à l'Hôpital Géneral de Québec. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris, le trente et unieme Mai, mil sept cent vingt-deux. 961

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 432–433.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Du 9. Juin 1722. Portant que l'Ordonnance de 1687. servant de Reglement pour les Cinq Grosses Fermes, sera executée dans les Isles Françoises de l'Amerique & en Canada, pour la Regie du Domaine d'Occident. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur de Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. M.DCCXXII. 8 p. 962

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* I. 113–114 and II. 126–127.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui fait deffenses de faire sortir hors du Royaume les Laines, Chanvres & Lins du crû du Royaume, sans permission de Sa Majesté. Du 23. Juin 1722. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXII. 4 p. 963

Copy: NYPL.

DECLARATION du Roi, Qui revoque les Déclarations des 8. de Janvier & 12. de Mars 1719. Donnée à Versailles, le 1. de Juillet 1722. 964

In: *Recueils,* 1745, 1744, II. 71–75 and 1765, II. 59–62.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du quatre Juillet 1722. Portant Reglement Pour la Perception du Droit de Poids ou d'Un pour Cent, sur les Marchandises du Cru des Isles Françoises de l'Amerique, &c. A Paris, De l'Imprimerie de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. MDCCXXII. 8 p. (Ford, no. 156.) 965

Copy: NYPL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* I. 186–187.

DÉCLARATION du Roi, pour ne plus envoyer de Vagabonds & gens sans aveu aux Colonies. Du 5 Juillet 1722. 966

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 14–15.

ARREST de la Cour des Comptes, Aydes, et Finances de Montpellier. Qui permet au Fermier du Tabac, de prendre par preference, si bon lui semble, les Tabacs en corde de Clairac, Saint Pourquier, & autres des feüilles des crus des Provinces où les plantations avoient lieu, sur le pied de vingt-cinq sols la livre, & sur un plus bas pied, (en cas de marché au dessous;) sur quoi il lui sera imputé les sept sols six deniers par livre des Droits à lui attribuez par la Declaration du Roi du premier Août dernier, & qui lui permet de se saisir desdits Tabacs. Du 9. Juillet 1722. Extrait des Registres de la Cour des Comptes, Aydes & Finances. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1732. 4 p. 967

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Accorde au Sr. de La Saudre Lefer de Benetice de l'Entrepost, pour 100. Barrils de Lard, 200. Barrils de Saumon salé, 200. Barrils de Beurre & 200. Caisses de Chandelles; Permet aux Negocians François qui font le Commerce des Isles Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays Estrangers, sans payer aucuns Droits d'Entrée, les Lards, Beurres, Chandelles & Saumons salez qu'ils destineront pour les Isles, à la charge d'estre mises à leur arrivée dans les magasins d'Entrepost. Du 15. Juillet 1722. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1722. 3, [1] p. (Ford, no. 157.) 968

Copies: NYPL; BPL.

ORDONNANCE du Roi, concernant la diminution des Espèces étrangères, et leur réduction au poids. Du 3 Août 1722. 969

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 16–17.

MÉMOIRE du Roi aux Administrateurs, concernant l'incompatibilité de la charge de Conseiller avec celle de Receveur de l'Octroi. Du 17 Août 1722. 970

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 20.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui déclare l'Amende de mille livres portée par

l'Article XXXVII. du Titre Commun pour toutes les Fermes, en courué par les Sieurs Gilles du Raux, Sénéchal de la Jurisdiction de Dinan, & Arnauld, Procureur du Roy audit Siége, au profit de Duverdier, Fermier General du Tabac, pour s'estre immiscé en la connoissance des affaires de la Ferme du Tabac; Et défend ausdits Juges & à tous autres que ceux des Fermes, de connoitre à l'avenir, & sous quelque prétexte que ce soit, des affaires concernant la Ferme du Tabac, tant Civiles que Criminelles, circonstances & dépendances, sous les peines portées par lesdits Articles XXXV., XXXVI. & XXXVII. du Titre Commun de l'Ordonnance du mois de Juillet 1681. cy-dessus lesquels seront censées encouruës par le seul fait. Du 15 Septembre 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1730. 4 p. 971

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Rentes Viageres sur la Compagnie des Indes. Du 17. Septembre 1722. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXII. 4 p. 972

Copy: NYPL.

ORDRE du Roi, au Chevalier de Feuquières, de sommer les Anglois de se retirer de Sainte-Alouzie, en cas qu'ils s'y établissent, & de les y contraindre même par la force sur leur refus: Avec les lettres du Conseil du même jour, à MM. de Feuquières & Benard: du 21 septembre 1722. Tiré du dépôt des affaires étrangères. 973

In: *Mémoires des Commissaires,* Paris, 1755, III. 178–179.

ORDONNANCE du Roy, Portant Amnistie pour les Forbans. Du 28. Septembre 1722. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M DCCXXII. 974

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil destat du Roy, Qui casse une Ordonnance de M. l'Intendant de la Martinique, & confisque un Navire appartenant au nommé Clarck, ensemble les marchandises de son chargemen rapportées d'Amsterdam, ou la valeur d'icelles, & le condanne en outre en 3000 livres d'amende, pour n'avoir pas fait son retour en France & avoir porté ausdites Isles des marchandises de contrebande prises à Amsterdam. Du 13 Octobre 1722. [*Colophon:*] A Paris, Chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 1722. 4 p. (Ford, no. 158.) 975

Copies: AD. XI. 9. f. 108; NYPL; JCL, no. 1174.

DECLARATION du Roy, Qui modére les droits dûs à Sa Majesté par les Négocians de Nantes, pour les Négres introduits dans les Isles de l'Amérique. Donnée à Versailles le 11. Novembre 1722. 976

In: *Recueils,* 1745, 1744, II. 130–135 and 1765, II. 107–111; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 328–330.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du premier Decembre 1722. Pour faire passer aux Marchands & Negocians qui font le Commerce aux Isles Françoises, un Dixiéme sur chaque quantité des Marchandises qui manqueront de celles comprises dans l'Etat de chargement aux Isles, visé par le Commis du Domaine d'Occident, sans que lesdits Negocians puissent encourir les peines portées par la Declaration du 14. Mars 1722. lorsque sur les Marchandises comprises dans ledit Etat; il ne manquera qu'un Dixiéme de la totalité de chaque nature & qualité desdites Marchandises. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. (Ford, no. 159.) 977

Copies: AD. VII. 2ª. f. 46; NYPL; JCL, no. 973.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse l'Arrest de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Roüen, en ce qu'il a moderé à 60 liv. l'amende de 1000 liv. sur le fondement que le Tabac de Manufacture Etrangere, saisi sur le Portier, dit Chauvigny, Boulanger à Cherbourg, avoit été mis chez lui par des Etrangers. Du premier Decembre 1722. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1730. 4 p. 978

Copy: HCL.

ORDONNANCE du Roi, touchant les fonctions des Premiers Conseillers, et du plus ancien Conseiller, en l'absence de l'Intendant. Du 6 Décembre 1722. 979

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 33.

RÈGLEMENT des Droits & Salaires des Officiers des Sieges d'Amirauté des Isles du Vent de l'Amérique. A Versailles le 7. Decembre 1722. 7 p. (Ford, no. 160.) 980

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Par lequel Sa Majesté fait Don à la Compagnie des Indes, à perpetuité, des Munitions, Artillerie, Armes, Meubles, Captifs acquerats, & autres choses à Elle appartenant, qui se trouveront dans les Forts & Comptoirs construits & establis à la Coste de Guinée, au jour que ladite Compagnie des Indes s'en mettra en possession. Du 14. Decembre 1722. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXII. 4 p. 981

Copies: NYPL; LC; JCL, no. 1040.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Du 15. Decembre 1722. Qui casse une Ordonnance de M. l'Intendant de la Martinique; Ordonne l'execution des Reglemens, concernant la deffense du Commerce Etranger dans les Isles Françoises; & pour la Contravention commise par le Sieur Thery Negociant de la Martinique, confisque les Marchandises chargées à Cadix dans le Batteau le Saint-Michel, ensemble ledit Batteau & Equipage sur luy saisis; & le condamne en Trois

1722, *continued*

mille livres d'amende. A Paris, De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. MDCCXXII. 12 p. (Ford, no. 162.) 982

Copies: AD. VII. 2ª. f. 48; NYPL; JCL, no. 1214.

ORDONNANCE du Roy, pour la Défense des jeux aux Colonies Françoises de l'Amerique. A Versailles le quinziéme Decembre 1722. 3, [1] p. (Ford, no. 161.) 983

Copies: AD. VII. 2ª. f. 47; NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 34–35.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 22. Decembre 1722. Qui Casse une Sentence des Elûs d'Angers, & maintient le Fermier des Aydes dans la perception des Droits de double & triple Cloison sur les Sucres & autre marchandises venant des Isles françoises de l'Amerique. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M.-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 8 p. (Ford, no. 163.) 984

Copies: AD. XI. 48. f. 242; NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy Qui évoque au Conseil les contestations entre les Entrepreneurs de la Fourniture du Tabac de Cantine aux Troupes du Roy, & leurs Commis, Receveurs, ou déviteurs & creanciers, pour raison de l'execution du Résultat & Reglement du Conseil des seize & trente Juillet mil sept cens vingt, &c. Du 29. Decembre 1722. A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gesvres, du côté du Pont au Change, au Paradis. MDCCXXIII. 8 p. 985

Copy: HCL.

1723

DECLARATION du Roy, Qui fixe à un an le temps des Entreposts des Marchandises destinées pour les Isles de l'Amerique. Donnée à Versailles le 19 Janvier 1723. [*Colophon:*] A Paris, Chez Louis-Denis Delatour & Pierre Simon, Imprimeurs du Parlement & de la Cour des Aydes, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1723. 4 p. (Ford, no. 164.) 986

Copies: AD. VII. 2ª. f. 49; NYPL.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de G. Lamesle Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau Général des Aydes. 1744. 4 p. (Ford, no. 165.) 987

Copy: AD. XI. 9. f. 166.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 104–110 and 1765, I. 90–95; *Le Commerce de l'Amerique*, I. 97–99.

DECLARATION du Roy, Contre les Fraudeurs des Droits de la Ferme du Tabac. Donnée à Versailles le premier Mars 1723. Registrée en la Cour des Aydes le 17. Avril audit an. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1730. 4 p. 988

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Accorde à la Compagnie des Indes le privilege de la Vente Exclusive du Tabac. Du 22. Mars 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 989

Copies: NYPL; HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Fixe à Cinquante-six Mille le nombre des Actions de la Compagnie des Indes. Du 22. Mars 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 990

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne qu'il sera passé à la Compagnie des Indes un Contract d'Alienation, à titre d'Engagement, des Droits composans le Domaine d'Occident. Du 23. Mars 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 991

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Forme le Conseil de la Compagnie des Indes, Et fixe le Dividende des Actions. Du 24. Mars 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 8 p. 992

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 19. Avril 1723. Qui condamne le nommé Claude Grandhomme, (Fermier d'une Cense, étant près de Bertrinchamp, dans le milieu du Bois de Grandmont, Chastellenie de Baccurat) en l'amende de 1000. livres par lui encouruë, aux termes de l'Article II. de la Declaration du premier Aoust 1721. portant Etablissement de la Ferme du Tabac, &c. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, à l'entrée du Quay de Gêvres, au Paradis. 1729. 3, [1] p. 993

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Ordonne que pendant dix années, à commencer du premier Janvier 1724. les Moruës, tant vertes que séches, & les Huiles qui proviendront de la Pesche des Sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, appellée cy-devant l'Isle de Cap-Breton, demeureront déchargées dans tous les Ports du Royaume, tant de l'Ocean que de la Mediterranée & à Ingrande, de tous Droits d'Entrée des Cinq Grosses Fermes. Du 3. May 1723. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. (Ford, no. 167.) 994

Copies: AD. XI. 41. f. 59; NYPL.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui interprête la Déclaration du 19. de Janvier, & fixe le tems de l'entrepôt, tant des marchandises qui viennent des Colonies Françaises, que de celles qui sont destinées pour y être transportées Du 3. de Mai 1723. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 995

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 110–113 and 1765, I. 95–98; *Le Commerce de l'Amerique*, I. 100–101.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Nomme des Commissaires pour juger les demandes & contestations où la Compagnie des Indes sera partie. Du 3. May 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 996

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui fait deffenses à tous Armateurs & Negocians, faisant le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, d'y envoyer des étoffes & toiles peintes des Indes, de Perse, de la Chine ou du Levant. Du 9. May 1723. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIII. 4 p. (Ford, no. 168.) 997

Copy: AD. VII. 2ª. f. 68.

LETTRES PATENTES sur Arrest, Qui fixent à un an le tems de l'entrepost des marchandises venant des Isles & Colonies Françoises dans les Ports y dénommez: & de celles qui seront déclarées par entrepost pour lesdites Isles. Données à Versailles le 21. May 1723. [*Colophon:*] A Paris, Chez Louis-Denis Delatour & Pierre Simon, Imprimeurs du Parlement & de la Cour des Aydes, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1723. 4 p. (Ford, no. 169.) 998

Copies: AD. VII. 2ª. f. 50; NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 113–116 and 1765, I. 98–100; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 101–102.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, qui Fixe au 15. Juin 1723. exclusivement, le terme pour retirer par les Porteurs de Certificats de Liquidation d'Actions, les nouvelles Actions de la Compagnie des Indes; auquel jour lesdits Certificats de Liquidation qui resteront dans le public, seront nuls, Eteints & Supprimez, Ensemble les nouvelles Actions restantes à délivrer, qui seront ensuite brûlées à la décharge de ladite Compagnie. Du 22. May 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIII. 3, [1] p. 999

Copy: NYPL.

LETTRES PATENTES sur Arrest, Qui ordonnent qu'à l'avenir les vins de la Loire sortans des cinq grosses Fermes, quoyque destinez pour les Isles, acquitteront les droits de sortie ordinaires. Données à Versailles le 22. May 1723. [*Colophon:*] A Paris, Chez Louis-Denis Delatour & Pierre Simon, Imprimeurs du Parlement & de la Cour des Aydes, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1723. 4 p. (Ford, no. 166.) 1000

Copy: NYPL.

REGLEMENT Que le Roi veut être observé au sujet de la Concession des Bancs dans les Eglises de Canada. ...Fait à Meudon, le neuf Juin, mil sept cent vingt-trois. 1001

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 434–435 and 1854–1856, I. 480–483.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Révoque les permissions cy-devant accordées aux Negocians du Royaume, de faire passer à Cadiz, à Génes, à Livourne & à Naples, directement des Isles Françoises de l'Amerique, des Marchandises du crû desdites Isles. Du 14. Juin 1723. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIII. 3, [1] p. (Ford, no. 170.) 1002

Copies: AD. VII. 2ª. f. 51; NYPL; BPL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 75–76.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Renouvelle les Deffenses cy-devant faites de l'Introduction dans le Royaume, & du Commerce, port & usage des Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant, ainsi que des Toiles peintes & autres venant desdites Pays. Du 5. Juillet 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1003

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui déboute les Sieurs Montuy & Caluet Negocians de la Martinique, de leur demande en restitution des droits de Quarante sols par Cent pesant de Sucres bruts par eux renvoyés en Irlande, d'où ils ont rapporté du Boeuf salé. Du sixiéme Juillet 1723. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. (Ford, no. 171.) 1004

Copy: AD. XI. 48. f. 243.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Proprietaires & Porteurs des Billets d'Emprunt de la Compagnie des Indes, de 520. & 52. Loüis d'Argent, échеûs au 29. Novembre 1721. & ceux de 36. Loüis & demy d'Argent, échеûs le 10 Janvier 1722. seront tenus de les remettre dans le premier Octobre prochain pour tout délay, au Garde du Trésor Royal en Exercice; A l'effet d'estre lesdits Billets par luy convertis en Quittances de Finance portant interest à Deux pour Cent, faute de quoy & ledit délay expiré, lesdits Billets demeureront nuls & de nulle valeur. Du 26. Juillet 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIII. 4 p. 1005

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Proroge pendant un an la permission accordée aux Negocians François qui font le Commerce des Isles Françoises de l'Amerique, de faire venir des Lards, Suifs, Beurres & Saumons salez des Pays Estrangers, sans payer aucun Droits. Du 16. Aoust 1723. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale M. DCCXXIII. 4 p. (Ford, no. 172.) 1006

Copy: NYPL.

DECLARATION du Roy, Portant Deffenses à tous Sujets du Roy, de s'interesser dans la Compagnie de Commerce nouvellement Establie à Ostende. 16. Aoust 1723. (Ford, no. 173.) 1007

Copy: Marine, A². 25. f. 167.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez Louis-Denis Delatour & Pierre Simon,

1723, *continued*

Imprimeurs de Parlement & de la Cour des Aydes, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1723. 4 p. (Ford, no. 174.) 1008

Copies: AD. XI. 9. f. 67; NYPL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 44–45.

ORDONNANCE du Roi, pour transférer au Petit Goave le Conseil Supérieur qui tenoit ses Séances à Léogane. Du 20 Août 1723. 1009

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 57.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que par le Garde du Trésor Royal en Exercice, il sera expedié des Quittances portant interest au Denier cinquante au profit des Proprietaires & porteurs de Billets d'Emprunt faits par les Directeurs de la Compagnie des Indes; Et que les interests desdits Billets à Quatre pour Cent jusqu'au jour de leur écheance, seront joints aux Capitaux dans les Quittances portant interest à Deux pour Cent, qui leur seront expediées; pour l'employ en estre fait dans les Estats des Finances des Vingt Generalitez des Pays d'Election, au choix des Proprietaires. Du 22. Aoust 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIII. 3, [1] p. 1010

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi, sur l'exercice de la Chirurgie dans les Colonies par les Chirurgiens-Majors brevetés, et l'examen des Aspirans à exercer la Chirurgie par lesdits Chirurgiens-Majors. Du 23 Août 1723. 1011

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 57–58.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Pour indiquer une Assemblée de la Compagnie des Indes, à l'effet de proceder à l'Election de huit Syndics. Du 30. Aoust 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1012

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Quittances pour Rentes Perpetuelles au Denier 50. sur les Tailles, ou pour Interests au mesme Denier 50. les Finances d'Offices & Droits supprimées & liquidées, affranchissemens des Tailles, Rachapt du Prest & Annuel, Ordonnances de Comptant pour avances faites par les Traitans, les Billets des Directeurs des Monnoyes, & les Billets d'Emprunt de la Compagnie des Indes, seront Reçeûs par le Garde du Trésor Royal en exercice pour l'acquisition des Rentes Viageres au Denier 25. sur les Tailles. Du 30 Aoust 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 3, [1] p. 1013

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui Regle la Forme de l'Administration de la Compagnie des Indes. Du 30. Aoust 1723. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 7, [1] p. 1014

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, qui accorde à la Compagnie des Indes le Privilege exclusif de la Vente du Caffé. Du 31. Aoust 1723. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1015

Copies: NYPL; JCL, no. 1041.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 300–301.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy, qui Ordonne que par les Commissaires du Conseil qui seront nommez à cet effet, il sera passé Contract d'alienation à la Compagnie des Indes du Privilege exclusif de la Vente du Tabac. Du premier Septembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 3, [1] p. 1016

Copies: NYPL; HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, concernant le droit de marque du Tabac, etabli par la déclaration du premier aoust 1721. Du 4 septembre 1723. Extrait des registres du Conseil d'Estat. Paris, de l'Imprimerie Royale, 1723. 4 p. 1017

Copy: Offered in *Livres anciens de voyages Amérique*, Librairie Maurice Chamonal, catalogue, no. 18, 1927.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, qui resilie, à commencer au premier Octobre prochain 1723. le Bail fait à Edoüard Duverdier le 19. Aoust 1721. de la Ferme du Tabac. Du 6. Septembre 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1018

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Servant de Reglement pour l'Exemption des Droits de Capitation & de Poids, dont les Communautez Religieuses des Isles Françoises doivent jouir. Du 6. Septembre 1723. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de La Veuve & M-G. Jouvenel seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 4 p. 1019

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1724. 3 p. 1020

Copy: WLCL.

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui nomme les Directeurs pour la Regie du Tabac & Droits y joints. Du 7. Septembre 1723. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1021

Copies: NYPL; HCL.

DÉCLARATION du Roi, sur l'Octroi, les Receveurs publics, leurs comptes, et les comptes, et les pouvoirs donnés par Sa Majesté, à M. le Comte de Champmeslin, par rapport aux exemptions accordées à la Compagnie des Indes, etc. Du 7 Septembre 1723. 1022

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 65–67.

LETTRES de Commission pour M. le Chevalier de la Rochalard, Gouverneur-Général, à défaut de M. le Comte d'Esnos-Champmeslin. Du 7 Septembre 1723. 1023

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 63.

PROVISIONS de Lieutenant-Général du Roi, et Commandant-Général dans les Isles, Mers et Terre-ferme de l'Amérique Méridionale, pour M. le Comte d'Esnos Champmeslin, avec pouvoir de prendre connoissance des causes des mouvemens arrivés dans la Colonie de S. Domingue. Du 7 Septembre 1723. 1024

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 59–63.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy. Pour la Prise de possession du Privilege de la vente exclusive du Tabac pour la Compagnie des Indes, sous le nom de Pierre le Sueur, à commencer au premier Octobre prochain 1723. Du 11. Septembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1723. 4 p. 1025

Copies: NYPL; HCL; Marine, A¹. 61. no. 48.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui exempte de tous Droits des Fermes, les Moruës vertes, & seches, & les Huiles, qui proviendront de la Pesche des Sujets du Roy, à l'Isle S. Jean. Du 13 Septembre, 1723. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1723. 4 p. (Ford, no. 175.)

Copy: AD. XI. 41. f. 60. 1026

—— *Another issue with imprint:* Paris, veuve et M. G. Jouvenel. 3 p. 1027

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

ARREST de la Cour des Aydes, Portant qu'en attendant l'Enregistrement des Lettres Patentes sur les Arrests du Conseil des 22. Mars dernier & premier du present mois de Septembre, Pierre le Sueur sera mis en possession du Privilege de la vente exclusive du Tabac pour la Compagnie des Indes. Du. 23. Septembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 3, [1] p. 1028

Copies: NYPL; HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui nomme des Commissaires pour juger les Contestations au sujet des negociations des Actions de la Compagnie des Indes, & de ce qui y a rapport. Du 27. Septembre 1723. A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIII. 4 p. 1029

Copy: JCL, no. 1042.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour establir un dépost libre & volontaire des Actions de la Compagnie des Indes. Du 29. Septembre 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1030

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Comptes des Commis & Employez au Bail d'Armand Pillavoine. Du 30. Septembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1723. 4 p. 1031

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil, et Lettres Patentes Servant de Règlement pour la forme & maniere en laquelle seront faites les Déclarations des Marchands-Négocians, pour les marchandises qu'ils feront entrer ou sortir. Des 9 Août & 30 Septembre 1723. 1032

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 115–119.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Gages & Appointemens des Officiers, Commis & Employez au service de la Compagnie des Indes, ne seront sujets à aucunes saisies ni oppositions. Du 4. Octobre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1033

Copy: NYPL.

DECLARATION Du Roy, Qui regle la maniere dont la Compagnie des Indes fera l'exploitation de la vente exclusive du Café. Donnée à Versailles le 10. Octobre 1723. Registrée en la Cour des Aydes. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 15, [1] p. 1034–1035

Copy: NYPL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* I. 301–310.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de possession par la Compagnie des Indes du Privilege de la Vente exclusive du Caffé, sous le nom de Pierre le Sueur, à commencer au premier Novembre 1723. Du 12. Octobre 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 7, [1] p. 1036

Copy: NYPL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* I. 310–312.

LETTRES-PATENTES portant établissement des Religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dans la partie du Sud de l'Isle S. Domingue. Du 9 Novembre 1723. 1037

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 68–70.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge jusqu'au premier Janvier 1724. le délay porté par celuy du 29. Septembre 1723. pour placer les Billets d'Emprunt de la Compagnie des Indes dans le debouché indiqué par ledit Arrest, passé lequel temps ils demeureront nuls. Du 20. Novembre 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 4 p. 1038

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour faire remettre dans les magasins de la Compagnie des Indes, sous deux clefs, les Cafez que les particuliers ont declaré avoir en leur possession au premier Novembre 1723. Du 30. Novembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 3, [1] p. 1039

Copy: NYPL.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'État. Du 8 Décembre 1723. ...il sera permis à toute personne...de faire entrer & sortir librement du Port de Marseille, toute sorte de grains pour les transporter aux endroits où l'on voudra les envoyer, à l'exception des lieux prohibés,... 1040

In: *Le Commerce de l'Amérique,* II. 556–559.

1723, *continued*

ARREST du Conseil d'Estat Du Roy, Qui ordonne que les Commis & Employez de la Compagnie des Indes pour l'exploitation des Privileges du Tabac & du Café, procederont aux visites & executions au sujet des Toiles peintes & Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant. Du 14. Decembre 1723. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 7, [1] p. 1041

Copies: NYPL; HCL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 314–315.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le payement des anciennes dettes des Colonies. Du 28. Decembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1724. 3, [1] p. (Ford, no. 176.) 1042

Copy: AD. VII. 2ª. f. 51.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 77–78.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Actions de la Compagnie des Indes qui ont esté ou seront venduës à Primes ou à termes. Du 28. Decembre 1723. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIII. 3, [1] p. 1043

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi, portant que les Gouverneurs-Généraux, Intendans et Gouverneurs particuliers des Isles du Vent et de S. Domingue, ne jouiront point, pendant leur absence desdites Isles, de ce qui peut leur revenir du Droit de deux pour cent attribué sur les Négres. Du 28 Décembre 1723. De par le Roi. 1044

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 79.

1724

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Ordonne que tous Adjudicataires de marchandises prohibées provenant des ventes de la Compagnie des Indes, seront tenus de faire viser par l'Inspecteur des manufactures estrangeres establi à Nantes, les acquits à caution qui leur auront esté expediez aux Bureaux des Fermes pour la sortie desdites marchandises hors du Royaume, avant qu'elles puissent estre embarquées, & les certificats de décharge dans les pays estrangers. Du 4. Janvier 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1724. 3, [1] p. 1045

Copy: NYPL.

DECLARATION En interprétation des Actes des Notaires dans les Colonies. ...Donné à Versailles, le quatrieme jour de Janvier, l'an de grâce, mil sept cent vingt-quatre, et de notre règne le neuvieme. 1046

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 455–456 and 1854–1856, I. 483–484.

ORDONNANCE du Roi, portant que les Minutes des Notaires destitués par autorité de Justice ou autrement, ainsi que celles des Notaires décédés ou qui se seroit démis, seront déposées aux Greffes des Jurisdictions du ressort desdits Notaires. Du 4 Janvier 1724. 1047

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 81–82.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet aux Capitaines generaux préposez pour la Regie du privilege des ventes exclusives du Tabac & du Café, de faire des visites dans les maisons des Ecclesiastiques, Nobles, Bourgeois & autres, pour y faire la recherche des faux Tabacs et Cafez, sans permission. Du 25 Janvier 1724. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIV. 3, [1] p. 1048

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 1. Février 1724. Portant Nouveau Reglement, pour empêcher l'Entrée, l'Usage & le Port, des Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant; Et fixe les Récompenses accordées aux Employés des Fermes, sur les Saisies qui seront faites desdites Etoffes, &c. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. MDCCXXIV. 11, [1] p. 1049

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui accorde à la Compagnie des Indes l'exemption des Droits d'Octrois, Locaux, de Tarif, de peages, passages & barrages, sur tous les Cafez qu'elle fera entrer, sortir ou traverser le Royaume pour la provision de ses Bureaux. Du premier Fevrier 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 4 p. 1050

Copies: NYPL; JCL, no. 1043.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 315–317.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui regle la forme de proceder pardevant des S.rs Commissaires du Conseil, dans les contestations au sujet des negociations des Actions de la Compagnie des Indes. Du premier Fevrier 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 3, [1] p. 1051

Copy: NYPL.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi pour la Diminution des Espèces et matières d'or et d'argent, du quatre février, mil sept cent vingt-quatre. 1052

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 484–485.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Etat. [Concerning regulations for the passing of coffee cargoes through quarantine in the port of Marseille.]... Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le huitième jour de Février mil sept cens vingt-quatre. 1053

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 317–318.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant la faculté accordée à la Compagnie des Indes pour la Conversion volontaire d'un nombre d'Actions en Rentes purement Viageres, ou Viageres par forme de Tontine. Du 15. Fevrier 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 3, [1] p. 1054

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roy, Au sujet des Engagez. Du 15. Fevrier 1724. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 4 p. (Ford, no. 177.) 1055

Copies: AD. VII. 2ª. f. 52a; NYPL; LC; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, II. 76–79 and 1765, II. 63–66; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 85–87; *Edits, Ordonnances Royaux,* 1854–1856, I. 485–487.

ORDONNANCE du Roi, Concernant la diminution des espèces d'or et d'argent d'Espagne. Du 15 Février 1724. 1056

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 87.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui deffend aux habitans du Vicomté de Turenne, d'ensemencer, cultiver, fabriquer, vendre & débiter aucuns Tabacs. Et ordonne à ceux desdits habitans qui auront des Tabacs en Feüilles, en Corde, en Poudre, ou autrement fabriquez, d'en faire leurs declarations en la forme qui leur sera prescrite, dans un mois du jour de la publication du present Arrest. Du 16. Fevrier 1724. [*Colophon:*] A Paris De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 4 p. 1057

Copy: NYPL.

Le CODE NOIR ou Edit du Roy, servant de Reglement pour Le Gouvernement & l'Administration de la Justice, Police, Discipline & le Commerce des Esclaves Negres, dans la Province & Colonie de la Louisianne. Donné à Versailles au mois de Mars 1724. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1727. 15 p. 1058

Copies: NYPL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres: au Paradis. 1728. 15, [1] p. (Ford, no. 178.) 1059

Copies: AD. VII. 3. f. 13; BPL; NYHS.

Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 318–358; *Recueils,* 1745, 1744, II. 135–156 and 1765, II. 111–128; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 115–125; reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 88–95.

ARREST du Conseil d'Estat du roy, du 7 mars 1724, qui permet de faire venir directement d'Angleterre, des cuirs secs provenans de Buenos-Aires, en payant vingt-cinq sols pour chacun desdits cuirs. Extrait des registres du Conseil d'Estat. 3 p. 1060

Copy: Offered in *Livres anciens de voyages Amérique,* Librairie Maurice Chamonal, catalogue no. 18, 1927.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi pour la Diminution des Espèces et Matières d'or et d'argent et des Espèces de cuivre et de billon, du vingt-sept mars, mil sept cent vingt-quatre. 1061

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 487–489.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne, en interprétant les Arrêts & Lettres Patentes des 9 Août & 30 Septembre 1723, portant Réglement pour les déclarations des marchandises dans les Bureaux des Fermes, que les Marchands feront leurs déclarations exactes de la quantité de tonneaux de vins, eaux-de-vie & autres liqueurs, à peine de confiscation des excedens des déclarations, & de trois cens livres d'amende, quand même elles seroient au dessous du dixième de la totalité desdites déclarations. Du 4 Avril 1724. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 1062

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 120–121.

ORDRE du Roi, qui donne le Commandement des Isles à M. de Chastenoye, en l'absence du Gouverneur, Lieutenant-Général desdites Isles. Du premier Mai 1724. 1063

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 97–98.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet à la Compagnie des Indes de faire entrer, vendre & débiter dans le Royaume les Mouchoirs de Coton, Soye & Coton, Ecorce, & Soye & Ecorce, provenans des Pays de ses Concessions, en observant par les Marchands & débitans, les formalités prescrites par le present Arrest. Et renouvelle les deffenses d'introduire dans le Royaume aucunes Toiles peintes ni autres prohibées. Du neuf May 1724. [*Colophon:*] De l'imprimerie de La Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 3, [1] p. 1064

Copy: NYPL.

ARRÊT Du Conseil d'Etat du Roi, au sujet des Fortifications de Montréal. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trente Mai, mil sept cent vingt-quatre. 1065

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 456–458 and 1854–1856, I. 491–492.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Reglement pour la Vente, Marque & Commerce des Marchandises & Etoffes venuës sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes. Du 5. Juin 1724. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M.-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy au Bureau General des Aydes. 7, [1] p. 1066

Copies: NYPL; JCL, no. 1044.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour assûrer l'estat des acquereurs des Rentes Viageres sur la Compagnie des Indes. Du 20. Juin 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIV. 3, [1] p. 1067

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Proroge pendant quinzaine le délay d'un mois accordé par Arrest du 16. Fevrier 1724, aux Habitans du Vicomté de Turenne, pour faire leurs declarations des Tabacs qu'ils ont en leur possession, &c. Du 29. Juin 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIV. 3, [1] p. 1068

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui attribuë aux Intendans de Limoges, Montauban, Bordeaux & Auvergne, la connoissance de

1724, *continued*

toutes les contraventions qui seront faites dans l'estenduë du Vicomté de Turenne aux Edits, Declarations & Reglemens concernant le Tabac; Et toutes les instances & contestations en matieres Civiles, qui pourront survenir entre les Habitans dudit Vicomté & les Commis de la Regie, &c. Du 14. Juillet 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1724. 4 p. 1069

Copies: NYPL; HCL.

ORDONNANCE du Roy, En interpretation de celle du 3 Avril 1718, au sujet des Vaisseaux qui font la traite des Negres aux Isles Françoises de l'Amerique. Du 25 Juillet 1724. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1725. 3, [1] p. (Ford, no. 179.) 1070

Copies: AD. VII. 3. f. 14; NYPL.

Reprinted in *Le Code Noir*, 1742, p. 359–364; *Recueils*, 1745, 1744, II. 185–187 and 1765, II. 152–154; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 104–105.

ORDONNANCE du Roy, Qui declare le nommé Gilles Robin, Capitaine du Navire le Saint Michel du Havre, incapable de monter à l'avenir aucun Bastiment definé pour les Colonies, pour avoir fait le Commerce Estranger à Saint Domingue. Du 25. Juillet 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 3, [1] p. 1071

Copies: NYPL; LC; JCL, no. 1177.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 105–106.

EDIT de création de deux Sénéchaussées, l'une à Saint-Marc, et l'autre à Saint-Jean du Trou, dans la Colonie de Saint-Domingue. Du mois d'Août 1724. 1072

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 107–108.

LETTRES d'Amortissement en faveur des Religieux de la Charité, établis à l'Ester. Du mois d'Août 1724. 1073

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 109–111.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour le payement de la gratification de treize livres par teste de Negre, & de vingt livres par chaque marc ou marieres de poudre d'Or que la Compagnie du Senegal & Coste d'Afrique feroit entrer en France, venant des pays de sa concession, accordée à ladite Compagnie par l'Article XXIV. des Lettres Patentes de Sa Majesté du mois de Mars 1696. portant établissement de ladite Compagnie. Du 22. Aoust 1724. [*Colophon:*] A Paris, Chez La Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, à l'entrée du Quay de Gesvres, au Paradis. 1725. 8 p. (Ford, no. 180.) 1074

Copy: AD. VII. 3. f. 15.

EDIT du Roi, portant qu'il sera fait une refonte générale de toutes les espèces d'argent, donné à Fontainebleau, au mois de septembre, mil sept cent vingt-quatre. Régistré en la Cour des Monnoies. 1075

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 492–495.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que les Tabacs destinés pour la consommation de la Ferme, payeront les Droits de l'Appanage de M. le Duc d'Orleans. Du 10 Septembre 1724. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy Quay de Gêvres au Paradis. M. DCC XXX. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1730. 16 p. 1076

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Prorogation pendant un an, de la Permission cy-devant accordée aux Negocians François qui font le commerce des Isles Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays Estrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits. Du 12. Septembre 1724. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIV. 3, [1] p. (Ford, no. 181.) 1077

Copy: NYPL.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi portant diminution sur les espèces et matières d'Or et d'Argent, du vingt-deux Septembre, mil sept cent vingt-quatre. 1078

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 495–497.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui Ordonne que dans Quinzaine du jour de la Publication, il sera permis à la Compagnie des Indes de faire proceder à la Vente des Actions qui ont esté déposées pour seureté des Emprunts faits à ladite Compagnie, faute par les Emprunteurs d'avoir acquitté ou renouvellé leurs Billets dans ladite Quinzaine. Du 25. Septembre 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 4 p. 1079

Copies: NYPL; JCL, no. 1045.

ORDONNANCE du Roi, concernant la diminution des Espèces d'Espagne ayant cours à Saint-Domingue, et Ordonnance des Administrateurs en conséquence. Des 10 Octobre 1724, et 23 Avril 1725. 1080

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 121–122.

ORDONNANCE du Roy, Portant que le produit du dixiéme des Prises qui seront faites à l'avenir en commerce étranger dans les Colonies, continüera d'estre déposé entre les mains du Commis du Tresorier de la Marine, pour cstre employé suivant les ordres particuliers de Sa Majesté. Du 14. Novembre 1724. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXIV. 3, [1] p. 1081

Copies: NYPL; Marine, A¹. 62. no. 52.

LETTRES PATENTES du Roy; Pour le payement de la gratification de treize livres par teste de Negre, & de vingt livres par chaque marc ou matieres de Poudre d'Or que la Compagnie du Senegal & Coste d'Afrique seroit entrer en France, venant des Pays de sa concession, accordée à ladite Compagnie par l'Article XXIV.

des Lettres Patentes de Sa Majesté du mois de Mars 1696, portant establissement de ladite Compagnie. Du 2. Décembre 1724. 1082

In: *Le Code Noir*, 1742, p. 365–376; reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 130–131.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant les Tabacs du Vicomté de Turenne & Comté de Montfort. Du 19. Decembre 1724. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale M.DCCXXIV. 8 p. 1083

Copy: NYPL.

RÈGLEMENT des Droits, Salaires & Vacations des Officiers des Sieges d'Amirauté des Isles du vent de l'Amerique. Du 26. Decembre 1724. 4 p. (Ford, no. 182.) 1084

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie Royale, M. DCCXXV. 1085

Copy: NYPL.

1725

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui confirme la Saisie faite aux Isles Françoises de l'Amerique, d'un Batteau Anglois & des Bestiaux & autres Marchandises de son chargement, apartenant au Sieur Bron, Negociant, qui vouloit les faire entrer dans lesdites Isles, en contravention du Reglement du 20 Aoust 1698. qui deffend tout Commerce étranger dans lesdites Isles. Du seize Janvier 1725. A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M. DCC. XXV. 6 p. (Ford, no. 183.) 1086

Copy: AD. VII. 2ª. f. 53.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que l'Article Premier, de la Declaration du 6. Decembre 1707 l'article XLI. de celle du premier Aoust 1721. Et la Declaration du premier Mars 1723. seront executés selon leur forme & teneur; & qui casse & annulle les deux Sentences des Officiers de l'Election de la Rochelle, du 9. Decembre 1724. Du 20 Mars 1725. [*Arms*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M.DCC. XXX. 7, [1] p. 1087

Copy: HCL.

ORDONNANCE du Roi, qui impose la peine des Galères aux Matelots et autres gens de Mer qui s'engageront, tant dans les Troupes de Terre que dans celles de la Marine, s'ils ne déclarent être Classés. Du 27 Mars 1725. 1088

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 137.

MÉMOIRE du Roi aux Administrateurs, sur la préséance que doit avoir le Doyen de service sur le Conseiller honoraire. Du 10 Avril 1725. 1089

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 137–138.

REGLEMENT pour l'establissement & l'entretien des Chemins Royaux, publics & de communication, aux Isles du Vent de l'Amerique. Du 17. Avril 1725. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale 1725. 16 p. (Ford, no. 184.) 1090

Copies: AD. VII. 2ª. f. 54; NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, De l'Imprimerie Royale 1725. 16 p. 1091

Copy: NYPL.

—— *Another issue with imprint:* A Paris. Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M. DCC. XXVI. 13, [1] p. (Ford, no. 185.) 1092

Copy: AD. VII. 3. f. 16.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy. Portant Nouveau Reglement, pour empêcher l'Entrée, l'Usage & le Port des Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant; Et qui fixe les Récompenses accordées aux Employez des Fermes, sur les Saisies qui seront faites desdites Etoffes, &c. [April 18, 1725] [*Colophon:*] Chez Cl. L. Thiboust, Imprimeur de la Police. 8 p. 1093

Copy: NYPL.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi au sujet du Défrichement des terres des pauvres de l'Hôpital-Général de Québec, dans la seigneurie d'Orsainville dite des Islets, du 27e avril, mil sept cent vingt-cinq. 1094

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 497–499.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy. Qui exempte pendant dix années, des droits de Foraine & Doüane de Valence, les Moruës seches & les Huiles de Poisson provenant de la Péche des Sujets du Roy à l'Isle Royale, cy-devant appelle l'Isle de Cap-Breton. Du 29. May 1725. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Ferm. du Roy, au Bur. general des Aydes. 4 p. (Ford, no. 186.) 1095

Copies: AD. XI. 41. f. 61; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

LETTRES PATENTES sur Arrest, Portant établissement de deux Bureaux de Controlle dans les Villes de Limoges & de Clermont-Ferrand, pour la visite des Marchandises provenant des ventes de la Compagnie des Indes à Nantes, qui passent en Transit dans les Provinces réputées étrangeres. Données à Versailles le 29. May 1725. [*Colophon:*] A Paris, Chez Louis-Denis Delatour, Imprimeur de la Cour des Aydes, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1725. 4 p. 1096

Copy: NYPL.

EDIT du Roy, Portant confirmation des Privileges accordez, Concessions & Alienations faites à la Compagnie des Indes. Donné à Versailles au mois de Juin 1725. Registré en Parlement. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXV. 11, [1] p. (Ford, no. 188.) 1097

Copy: NYPL.

1725, *continued*

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres au Paradis. M. DCC. XXV. 12 p. (Ford, no. 189.) 1098

Copy: AD. XI. 49. f. 214.

—— *Another issue with colophon:* A Lille: De l'Imprimerie de C. M. Cramé, Imprimeur du Roy. 7 p. 1099

Copy: WLCL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 142–145.

EDIT du Roy, Portant confirmation des operations du Visa, & de la nullité des Effets non visez. Donné à Versailles au mois de Juin 1725. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCC XXV. 12 p. 1100

Copy: NYPL.

EDIT du Roy, Pour la décharge & liberation de la Compagnie des Indes. Donné à Versailles au mois de Juin 1725. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1725. 12 p. (Ford, no. 187.) 1101

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy. Qui declare que le Fermier n'est point responsable de ses Commis: & que la demande en dommages, interests formée contre lui pour raison d'un Particulier tué par un de ses Commis dans l'exercice & fonctions de son Employ, est nulle, sauf à se pourvoir sur les biens dudit Commis, Du 5. Juin 1725. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis, 1730. 3, [1] p. 1102

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Sucres de Cayenne provenans de la Traite des Noirs, que la Compagnie des Indes fera entrer dans le Royaume par les Ports de Bretagne, ne payeront à leur arrivée que la moitié des droits de la Prevôté de Nantes, & des autres droits locaux, & quarante sols aussi du cent pesant, lorsqu'elle les fera entrer dans l'intèrieur des Cinq Grosses Fermes pour y être consommez. Du 5. Juin 1725. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy au Bureau general des Aydes. 4 p. (Ford, no. 190.)

Copy: AD. XI. 48. f. 245. 1103

LETTRES PATENTES sur Arrest, Qui moderent à trois livres deux sols trois deniers par quintal les droits d'Entrées des cinq grosses Fermes sur les Sucres raffinez dans les Provinces reputées etrangeres. Données à Chantilly le 17. Juillet 1725. [Followed by: Extrait des Registres du Conseil d'Etat, 15 Juin 1725, on sugar and cottons] [*Colophon:*] A Paris, Chez Louis-Denis Delatour, Imprimeur de la Cour des Aydes, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1725. 8 p. (Ford, no. 191.) 1104

Copy: AD. XI. 48. f. 246.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que les sucres & autres marchandises qui seront déclarées provenir de la Traite des Négres, pour le compte des Négocians qui ont fait le Commerce de Guinée, en vertu des Lettres-Patentes du mois de Janvier 1716, payeront dans les Ports désignés par les Réglemens & au Bureau d'Ingrande, la totalité des droits portés par les Lettres-Patentes du mois d'Avril 1717, lorsque lesdites marchandises seront destinées pour être consommées dans le Royaume. Du 14 Aout 1725. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 1105

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 340–341.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, portant prorogation pendant un an, de la permission cy-devant accordée aux Negocians François qui font le commerce des Isles Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays Estrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits. Du 23 October 1725. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1725. Broadside. 1106

Copy: JCL, no. 1178.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXV. 3, [1] p. 1107

Copies: NYPL; HEHL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui ordonne que les Sucres & autres marchandises des Isles & Colonies Françoises, qui proviendront de la Traitte des Negres, faite par les Negocians du Royaume, en vertu des permissions qui ont été ou qui seront cy après données par la Compagnie des Indes, joüiront de l'exemption de la moitié des droits portés par les Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. conformement à l'article XIX. des Lettres Patentes du mois de Mars 1696. Du 20. Novembre 1725. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 3, [1] p. (Ford, no. 192.)

Copy: AD. XI. 48. f. 247. 1108

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, II. 342–343.

COMMISSION Pour M. Dupuy, du 23e. Novembre, 1725, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie et Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. 1109

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 56 and 1854–1856, III. 65–67.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui ordonne l'execution de trois Articles de l'Ordonnance de 1681. & de deux Declarations du Roy concernant le Tabac, & en consequence casse la procedure extraordinaire faite contre un Commis de la Ferme du Tabac par le Lieutenant Criminel de la Senéchaussée de Lyon, même la Sentence diffinitive, & renvoye l'instruction en l'Election de Lyon, avec deffenses à tous Juges, autres que ceux des Fermes, de connoitre des affaires Civiles ou Criminelles concernant le Tabac. Du 4. Decembre 1725. [*Arms*] A

Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M. DCC. XXX. 8 p. 1110

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Commission & Attribution de Jurisdiction à Messieurs les Commissaires y dénommez, pour juger en dernier Ressort en la Province de Franche-Comté, suivant le Privilege des Comtois, les Procès & Contestations, tant au Civile qu'au Criminel, qui pourront survenir entre les Marchands & Habitans des Villes de Dole, Gray & Lons-le-Saunier, même des autres Villes, Bourgs & Paroisses de ladite Province, situées dans les trois lieuës des limites de celles de Champagne, Bourgogne & Bresse; Et les Commis de Pierre le Sueur, sous le nom duquel la Compagnie des Indes fait faire la Regie & Exploitation de la Vente exclusive du Tabac. Du 29. Decembre 1725. A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. M. DCC. XXX. 12 p. 1111

Copy: HCL.

1726

EDIT du Roi qui ordonne une Fabrication de nouvelles Espèces d'or et d'argent, donné à Marly au mois de janvier, mil sept cent vingt-six, régistré en la cour des monnaies. 1112

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 499–503.

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, et Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale, pour M. le Marquis de Beauharnois, du 11e. Janvier, 1726. 1113

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, see II. 56 and 1854–1856, III. 67–69.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, qvi permet à la Compagnie des Indes, de vendre & faire vendre les Tabacs superieurs, composés de feüilles des Crûs de Guyenne & Languedoc, où les plantations avoient lieu avant la suppression qui en a esté ordonnée par l'Arrest du Conseil du 29 Decembre 1719. jusqu'à cinquante sols la livre en gros dans ses Magasins & Bureaux, & en détail par les Particuliers qui en auront sa Permission jusqu'à soixante sols la livre. Du 26. Janvier 1726 Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres au Paradis. 1730. 4 p. 1114

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet aux Negocians François, de porter en droiture des Isles Françoises de l'Amerique dans les Ports d'Espagne, les Sucres de toutes especes, à l'exception des Sucres bruts, ensemble toutes les autres Marchandises du cru desdites Isles Françoises. Du 27. Janvier 1726. A Paris, De l'Imprimerie Royale, M.DCCXXVI. 4 p. 1115

Copy: HEHL.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXVII. 4 p. (Ford, no. 193.) 1116

Copy: AD. XI. 48. f. 248.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 260–262 and 1765, I. 219–220; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 64–65; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 155.

DÉCLARATION du Roi, touchant les Libres qui recèlent des Esclaves, et les Donations faites aux Gens de couleur par les Blancs. Du 8 Février 1726. 1117

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 159–160.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 12. Février 1726. Qui casse une Ordonnance de M. l'Intendant du Canada, & condamne la Dame Pascaud & le sieur Caillaud Capitaine du vaisseau le Comte de Toulouse solidairement à payer le quadruple des droits de Sortie des Marchandises contenuës aux Acquits à caution dont ledit Sr Caillaud a refusé de faire déclaration au Bureau de Quebec, sous pretexte que parrie [*sic*] des Marchandises qui composoient la cargaison de son Navire ne devoient aucuns droits. A Paris, De l'Imprimerie de la Veuve & M-G. Jouvenel, seuls Imprimeurs des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. MDCCXXVI. 8 p. 1118

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

LETTRES-PATENTES, portant que les Commissaires & Contrôleurs de la Marine aux Isles, auront séance & voix délibérative dans les Conseils Supérieurs, après les Officiers-Majors. Du 12 Février 1726. 1119

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 160–161.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Concernant les défenses faites aux Particuliers d'envoyer des Vaisseaux & faire Commerce dans les Pays de la Concession de la Compagnie des Indes. Du 26 Février 1726. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1120

In: *Le Commerce de l'Amérique,* II. 349–350; separately printed issue, Marine, A^1. 64. no. 18.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le commerce & la qualité du Castor qui est reçû dans les Bureaux de la Compagnie des Indes en Canada. Du 30. Mars 1726. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXVI. 1121

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 458–460 and 1854–1856, I. 504–505.

COMMISSION qui accorde à M. le Gentil, Commissaire de la Marine, Ordonnateur au Cap, entrée et voix délibérative au Conseil de la même Ville. Du 9 Avril 1726. 1122

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 164–165.

1726, *continued*

ORDRE du Roi au sujet des Marchandises de fabrique étrangère, du 14e mai, mil sept cent vingt-six. De par le Roi. 1123

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 505–506.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi pour l'augmentation des espèces et matières d'Or et d'Argent, du vingt-sixième Mai, mil sept cent vingt-six. 1124

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 506–509.

COMMISSION de Contrôleur de la Marine & des Fortifications à Saint-Domingue, pour M. Tesson de Saint-Aubin. Du 11 Juin 1726. 1125

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 170.

ORDONNANCE du Roi, qui règle le prix que doivent avoir les pistoles et les piastres d'Espagne, et les espèces de France à S. Domingue, et Ordonnance du Gouverneur Général en conséquence. Des 11 Juin & 9 Septembre 1726. De par le Roi. 1126

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 171–172.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant un an, à compter du vingt-trois Octobre prochain la permission ci-devant accordée aux Negocians François qui font le Commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, de faire venir des Païs Etrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits. Du 16 Juillet 1726. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1726. 3, [1] p. (Ford, no. 194.) 1127

Copy: NYPL.

LETTRES-PATENTES, qui ordonnent la Translation de la Sénéchaussée de S. Jean du Trou à Bayaha. Du 7 Août 1726. 1128

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 178–179.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui déclare les Caffés venans pour le compte de la Compagnie des Indes, exempts de tous Droits de Peages, & des Fermes Generales. Du 20. Aoust 1726. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1730. 8 p. 1129

Copy: JCL, no. 1046.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 318–320.

EXTRAIT du Mémoire du Roi à MM. de la Rochalard et Duclos, sur l'Administration de la Colonies, et leurs pouvoirs communs ou particuliers. Du 20 Août 1726. 1130

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 184–189.

MÉMOIRE du Roi, qui 1°. veut que tous les Comptables, excepté les Commis des Trésoriers de la Marine, ne puissent être en exercice plus de cinq années; 2°. règle la fourniture de bois à brûler au Gouverneur-Général, et 3°. interdit l'emploi des amendes aux Conseils. Du 20 Août 1726. 1131

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 180–182.

DÉCLARATION du Roi, touchant les Déguerpissemens. Du 24 Août 1726. 1132

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 189–190.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le Commerce des Isles Françoises de l'Amerique. Du 3. Septembre 1726. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXVI. 3, [1] p. 1133

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1726. 3, [1] p. (Ford, no. 195.) 1134

Copy: AD. VII. 2ª. f. 55.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 67–68; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 193–194.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui exempte des Droits de la Doüane de Lyon, les Marchandises, Drogueries & Epiceries du crû des Isles Françoises de l'Amerique, qui seront conduites en droiture dans ladite Ville de Lyon, d'un des Ports de Mer désignez par les Lettres Patentes des mois d'Avril 1717. Fevrier 1719. & Octobre 1721. &c. Du 3. Septembre 1726. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXVI. 8 p. 1135

Copy: NYPL.

Reprinted in part in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 237.

LETTRES-PATENTES, portant que le sieur Duclos, Commissaire-Général de la Marine, Ordonnateur, aura rang et séance aux Conseils Supérieurs de Saint-Domingue, immédiatement après le Gouverneur et Lieutenant-Général. Du 3 Septembre 1726. 1136

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 192.

ORDRE du Roi, qui donne rang à M. Duclos dans les Marches et Cérémonies publiques et particulières, comme à l'Intendant. Du 3 Septembre 1726. De par le Roi. 1137

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 192–193.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de possession du Bail de la Ferme Generale des Domaines d'Occident, sous le nom de M. Pierre Carlier, pour Six années qui commenceront au premier Janvier 1727. Du 10. Septembre 1726. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXVI. 8 p. 1138

Copies: NYPL; BPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant confirmation des Privileges accordez à la Compagnie des Indes, & Exemption de Droits en faveur de ladite Compagnie. Du 28. Septembre 1726. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXVIII. 4 p. 1139

Copy: JCL, no. 1047.

Arrêt du Conseil d'État, qui en casse un du Conseil du Petit Goave, par lequel il mettoit des têtes à prix. Du 30 Septembre 1726. 1140

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 196–197.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les Marchandises du crû des Isles du vent de l'Amerique, qui seront destinées pour estre transportées à l'Isle Royale, seront exemptes pendant dix années à commencer du premier Janvier 1727. du Droit de poids d'Un pour cent. Que celles du crû desdites Isles destinées tant pour ladite Isle Royale, que pour le Canada, seront dechargées du Droit de Trois pour cent du Domaine d'Occident, ensemble du Droit de Quarante sols par quintal sur les Sucres qui y seront envoyez desdites Isles. Du 31. Decembre 1726. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1727. 3, [1] p. (Ford, no. 196.) 1141

Copies: AD. VII. 2ª. f. 55a; BPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

1727

Arret Du Conseil d'Etat, au sujet de la division des Paroisses de Beauport, Charlesbourg et autres. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Marly, le vingt trois Janvier, mil sept cent vingt sept. 1142

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 461–464 and 1854–1856, I. 509–511.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui casse celui du Conseil du Petit-Goave, du 6 Septembre 1727, concernant les comptes des Amendes, Epaves, Confiscations, &c., et ordonne que ces comptes seront rendus pardevant l'Intendant et deux Conseillers. Du 23 Janvier 1727. 1143

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 211–212.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une sentence du Juge des Traittes de S.t Malo; condamne le S.r de la Souletiere l'Evêque, Armateur du Vaisseau le Jean de Grace de S.t Malo, en Dix mille livres d'amende, pour avoir transporté les Marchandises de sa Cargaison à la Mer du Sud, au lieu de les avoir porté aux Isles Françoises de l'Amerique suivant la soumission par luy faite au Bureau de ladite Ville; Et le condamne en outre au payement du quadruple des Droits de sortie desdites Marchandises de l'estenduë des Cinq Grosses Fermes, & ceux d'Entrée de trente Barrils de Boeuf salé d'Irlande rapportez par ledit Vaisseau. Du 28. Janvier 1727. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1727. 4 p. 1144

Copies: NYPL; JCL, no. 1179.

Declaration du Roy, portant Reglement pour les Sucres, Sirops & Melasses entrant dans la Flandre Françoise par Dunkerque. Donnée à Versailles le 4. Mars 1727. A Paris, Chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement, au bas de la ruë de la Harpe, à l'Hercule. MDCCXXVII. 4 p. 1145

Copy: JCL, no. 1180.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Du 25. Janvier 1724. Et Lettres Patentes sur Iceluy. Données à Versailles le 24. Mars 1727. Registrées en la Cour des Aydes le 5. Avril 1727. Qui permettent aux Capitaines generaux préposez pour la Regie du Privilege des ventes exclusives du Tabac & du Caffé, de faire des visites dans les Maisons de Ecclesiastiques, Nobles, Bourgeois & autres; pour y faire la recherche des faux-Tabacs & Caffez, sans permission. Extrait des Registres du Conseil dEstat [*sic*]. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis 1730. 7, [1] p. 1146

Copy: HCL.

Commission De Procureur du Roi de la Jurisdiction de Montréal, pour le Sieur Foucher, 29 Avril, 1727. 1147

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 357–358 and 1854–1856, III. 97–98.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, servant de Réglement pour la perception des droits sur les huiles, & dans quelle forme les déclarations seront faites dans les Bureaux des Fermes. Du 13 Mai 1727. 1148

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 123.

Arrests du Conseil d'Estat du Roy, Le premier, Ordonne que les Articles I. & XLI. des Déclarations des six Decembre 1707. & premier Aoust 1721. celle du premier Mars 1723. ensemble l'Arrest du Conseil du 20. Mars 1725. seront executez selon leur forme & teneur; en consequence condamne les Elûs de la Rochelle, solidairement au profit du Fermier, en 1000. livres de dommages & interests pour chacune contravention en moderation d'amende: Ordonne la confiscation du Tabac saisi sur le nommé Baslin & sa femme, le condamne aussi en l'amende de 1000. livres. Le second déboute ledit Baslin & sa femme de l'opposition y formée, & ordonne qu'il sera executé. Des 11. Mars & 24. Juin 1727. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 7, [1] p. 1149

Copy: HCL.

Arrest Du Conseil D'Estat Du Roy, Qui proroge pendant un an, à compter du 23. Octobre prochain, la permission cy-devant accordée aux Negocians François qui font le Commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays Estrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits. Du 7. Juillet 1727. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1727. 3 p. 1150

Copies: HEHL; BPL.

1727, *continued*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qvi ordonne que les Commis du Tabac, mis ès Prisons d'Arras par de prétendus Archers & une troupe de Paysans, seront élargis. Du cinquiéme Août 1727. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. 1730. 4 p. 1151

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'il sera apposé de secondes marques à la teste & à la queüe de chacune des pieces de Marchandises provenant de la Compagnie des Indes. Du 14. Aoust 1727. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1727. 4 p. 1152

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne l'execution de celuy du 3. May 1723. & décharge les Moruës tant vertes que seches, & les Huiles qui proviendront de la pesche des Sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, du payement du Droit de sol pour livre. Du 19. Aoust 1727. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXVII. 4 p. 1153

Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* AD. XI. 41, 47; Marine, A¹. 66. no. 37.

ORDONNANCE du Roi pour l'établissement des Aides-Majors en titre aux Isles de l'Amérique. Du 2 Septembre 1727. De par le Roi. 1154

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 220–221.

LETTRES PATENTES du Roy, en Forme d'Edit, Concernant le Commerce estranger aux Isles & Colonies de l'Amerique. Données à Fontainebleau au mois d'Octobre 1727. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1727. 16 p. (Ford, no. 197.) 1155

Copies: AD. VII. 2ª. f. 56; NYPL; HEHL.

Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 377–420; *Recueils,* 1745, 1744, I. 262–283 and 1765, I. 221–238; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 224–236; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 464–476 and 1854–1856, I. 512–520.

MÉMOIRE du Roi à MM. de la Rochalard et Duclos, touchant le Commerce avec les Espagnols des Isles et Terre-Ferme de l'Amerique. Du 28 Octobre 1727. 1156

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 236–237.

ORDONNANCE du Roi, qui nomme les Conseillers qui doivent assister aux Jugemens des appels des Sentences rendues à l'occasion des Navires faisant le Commerce étranger. Du 28 Octobre 1727. De par le Roi. 1157

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 237–238.

DECLARATION du roy, Concernant les Droits du Domaine d'Occident. Donnée à Fontainebleau le 10. Novembre 1727. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. 1727. 4 p. 1158

Copies: WLCL; Marine, A¹. 66. no. 50.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 283–287 and 1765, I. 239–241; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 182–183.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, et Lettres Patentes, Qui commettent Monsieur Herault, Lieutenant General de Police, & Messieurs les Officiers au Siege Presidial du Chastelet, pour instruire & juger le Procès souverainement & en dernier ressort à plusieurs Officiers du Vaisseau la Danaé appartenant à la Compagnie des Indes, accusez de malversations & prévarications. Du 16. Decembre 1727. Extrait des registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de P. J. Mariette, Imprimeur de la Police. 3 p. 1159

Copy: JCL, no. 1048.

ARREST Du Conseil D'Estat Du Roy, Qui permet pendant une année seulement, aux Negocians François qui font le Commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des Boeufs salez, & les transporter en droiture ausdites Isles & Colonies Françoises. Du 23. Decembre 1727. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCXXVIII. 3 p. 1160

Copies: HEHL; Marine, A¹. 66. no. 54.

1728

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant deffense d'exposer ou recevoir dans les Provinces de l'obéissance de Sa Majesté en Europe, aucunes Especes de Cuivre destinées pour les Colonies de l'Amerique. Du 20. Mars 1728. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1728. 3, [1] p. (Ford, no. 198.) 1161

Copies: AD. VII. 2ª. f. 57; HEHL.

PROVISIONS De Procureur du Roi en la Prévôté de Québec, pour le Sieur Boucault, du vingtième Avril, 1728. 1162

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 358–359 and 1854–1856, III. 98–99.

PROVISIONS De Procureur Général pour le Sieur Verrier, du vingt d'Avril, 1728. 1163

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 359–360 and 1854–1856, III. 99.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi au sujet du prix du Castor gras, demi-gras et du Castor veule, du 22e mai, mil sept cent vingt-huit. 1164

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 520–522.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Reglement au sujet des contestations entre l'Amirauté de France & les Fermiers generaux, sur la competence des matieres de la contrebande & du commerce prohibé qui se fait tant en mer & dans les Ports, Havres & Rivages du Royaume, qu'aux Isles & Colonies françoises de l'Amerique. Du 25. May 1728. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXVIII. 8 p. (Ford, no. 199.) 1165

Copy: AD. VII. 2ª. f. 58.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* I. 71–74.

ORDONNANCE du Roy, Portant que doresnavant tous Cavaliers, Dragons & Soldats pre-

venus du crime de faux Sel ou de faux Tabac, qui seront arrestez, seront conduits dans la Place la plus voisine ou il y aura Estat-Major pour y estre jugez par le Conseil de Guerre. Du 14 Aoust 1728. De par le Roy. p. 13–16 of *Ordonnances du Roy, des 20. Decembre 1719. & 14. Aoust 1728. A Paris, de l'Imprimerie Royale.* M.DCCXXXIII. 1166

Copy: HCL.
See no. 755.

REGLEMENT en Interpretation de celuy du 5. Aoust 1721. concernant la Division & l'Estenduë des Capitaineries Garde-Costes de Guienne. Du 23. Aoust 1728. 4 p. (Ford, no. 200.) 1167

Copy: Marine, A². 26. f. 89.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Du 7. Septembre 1728. Et Lettres Patentes sur iceluy, Données à Fontainebleau le 7. Septembre 1728. Registrées en Parlement. Portant Reglement pour les Marchandises que les Negocians du Royaume pourront tirer de Hollande & du Nord pour le commerce de Guinée. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1728. 7, [1] p. (Ford, no. 203.) 1168

Copy: AD. VII. 3. f. 17.
Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 197–200 and 1765, I. 164–167; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 376–377.
The "Lettres Patentes" are not included in this tract, but see next entry.

LETTRES PATENTES Portant reglement pour les Marchandises que les Negocians du Royaume pourront tirer de Hollande & du Nord pour le Commerce de Guinée. Données à Fontainebleau le 7. Septembre 1728. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement, ruë de la Harpe, à l'Hercule. 1728. 4 p. (Ford, no. 201.) 1169

Copy: AD. VII. 3. f. 18.

ORDONNANCE du Roy, Concernant les Pilotins qui seront embarquez sur les Vaisseaux de Sa Majesté. Du 7 Septembre 1728. 4 p. (Ford, no. 202.) 1170

Copy: Marine, A². 26. f. 101.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, En interpretation de celuy du 25. May dernier, qui regle les contestations d'entre l'Amirauté de France & les Fermiers generaux, sur la Competence des matieres de contrebande. Du 14. Septembre 1728. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1728. 4 p. (Ford, no. 204.)

Copy: AD. XI. 50. f. 19. 1171

RÉGLEMENT du Roi, au sujet des Engagés et Fusils qui doivent être portés par les Navires Marchands aux Colonies des Isles Françoises de l'Amérique et de la Nouvelle France. Du 15 Novembre 1728. 1172

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 264–268; separately printed issue, Marine, A¹. 67. no. 44.

RÉGLEMENT du Roi pour les honneurs aux Isles du Vent, et Ordonnance des Administrateurs, qui le rend propre à Saint-Domingue. Des 15 Novembre 1728, et 10 Mars 1732. De par le Roi. 1173

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 258–263.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui accorde aux Negocians des Sables d'Olonne, pour leur Commerce de l'Isle Royale, les mêmes Privileges qui sont accordez aux autres Negocians du Royaume pour le Commerce des Isles & Colonies Françoises. Du 14. Decembre 1728. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1729. 3, [1] p. (Ford, no. 205.) 1174

Copies: AD. VII. 2ª. f. 60; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet aux Negocians de la Ville de Vannes, de faire le Commerce des Isles & Colonies Françoises. Du 21. Decembre 1728. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIX. 3, [1] p. (Ford, no. 206.) 1175

Copies: AD. VII. 2ª. f. 61; NYPL.
Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 117–118 and 1765, I. 101–102; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 34.

1729

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, concernant les Rentes viageres constituées par la Compagnie des Indes. Du premier Fevrier 1729. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIX. 3 p. 1176

Copy: JCL, no. 1049.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que l'Article XXXIV. de la Declaration du premier Aoust 1721 sera executé selon sa forme & teneur, & que sans s'arrêter aux Arrêts de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Roüen des 4 & 13 Aoust 1728, que Sa Majesté a cassés & annullés, pour avoir reçu un Appel sans la consignation préalable de l'amende de 300 liv. sur celle de 1000 liv. & sans s'arrêter aussi au Decret de prise de corps décerné contre les Employés du Tabac par un des Officiers de l'Election de Valognes, Jurisdiction d'où la Sentence dont estoit appel est émanée, qui est aussi déclaré nul; Ordonne que ladite Sentence des Elûs de Valognes sera executée; en consequence déclare les moyens de faux proposés par Baptiste Damourette, Habitant de la Paroisse d'Urville, contre le Procès verbal de Saisie sur lui faite de faux Tabac, impertinens & inadmissibles, & le condamne en l'amende de mille livres. Nota. Ce Juge n'ayant pas signé ladite Sentence, il se croyoit bien fondé à informer contre les Commis en vertu de l'Arrest cy-dessus caffé, quoique cet Arrest même eût renvoyé la Cause devant d'autres Juges. Du huit Fevrier 1729. A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gèvres au Paradis. M.DCC.XXX. 7, [1] p. 1177

Copy: HCL.

1729, *continued*

ORDONNANCE du Roi au sujet de la monnaie de carte, du deuxième mars, mil sept cent vingt-neuf. De par le Roi. 1178

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 522–523.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, et Lettres Patentes sur Iceluy, Du 8. Mars 1729. Qui commettent Monsieur Herault Lieutenant General de Police & Messieurs les Conseillers au Seige Presidial du Chastelet, pour instruire & juger le Proces souverainement & en dernier ressort, non seulement à ceux qui introduiront dans le Royaume des Marchandises de Contrebande de Toiles peintes, Tabac en fraude, faux Sel & autres Marchandises prohibées, ou qui en feront commerce en quelque sorte & façon que ce puisse être, mais encore à ceux qui donneront asile & retraite ausdits Contrebandiers, acheteront, vendront, celleront ou colporteront leurs Marchandises. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve de Georges Jouvenel, Imprimeur des Fermes du Roy, au Bureau General des Aydes. 1732. 4 p. 1179

Copy: HCL.

ORDONNANCE du Roy. Concernant la Visite des Voitures & Equipages aux Entrées. Du neuf Avril 1729. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roi, Quay de Gêvres, au Paradis. 1733. 3, [1] p. 1180

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui défend au Lieutenant Criminel & Officiers du Bailliage de Gray, de connoître à l'avenir sous quelque prétexte que ce soit, des affaires concernant la Regie du Tabac, tant en matiere civile que criminelle, à peine d'interdiction & de 1000 livres d'amende, qui demeureront encouruës par le seul fait. Du 31 May 1729. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis 1730. 7, [1] p. 1181

Copy: HCL.

ARRÊT fixant les droits d'entrée sur les charbons de terre de l'Ile Royale, le 14 Juin, 1729. 1182

Copy: Marine, A¹. 68. no. 13.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant un an, à compter du 23. Octobre prochain, la permission cy-devant accordée aux Negocians François qui font le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays estrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits. Du 2. Aoust 1729. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIX. 3 p. 1183

Copies: HEHL; Marine, A¹. 68. no. 22.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le Commerce de Guinée. Du 13 Septembre 1729. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXIX. 3, [1] p. (Ford, no. 207.)

Copy: AD. VII. 2ª. f. 62. 1184

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 201–202 and 1765, I. 168–169.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne, que les Articles III. de la Declaration du 6. Decembre 1707. & XXX. de celle du premier Aoust 1721. seront executez selon leur forme & teneur; Et que le Regisseur du Tabac sera dispensé de faire déposer aux Greffes des Elections, Greniers à Sel, Jurisdictions des Traittes, & autres Sieges, des Tableaux contenant les noms de ses Commis, &c. Du 11. Octobre 1729. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXII. 8 p. 1185

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qvi ordonne la confiscation de cinq mille cent trente-trois livres de Tabac, trouvés cachés dans les Futailles, imitant les Tonnes d'huiles, dans lesquelles même il y avoit de l'huile; mais dans chacune une autre Futaille moins grande, doublées de plomb, & remplie de Tabac d'Espagne en poudre, ensemble desdites Futailles, & condamne Jean-Baptiste Raby, sur lequel elles ont été saisies, en l'amende de mille livres, solidairement avec le Locataire du Magasin où lesdits Tabacs étoient entreposés. Du 25. Octobre 1729. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain, et Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1730. 8 p. 1186

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne l'exécution dans les Port & Ville de Dunkerque, des Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens concernant le Commerce de la Compagnie des Indes, & notamment le privilége exclusif de l'introduction & de la vente du caffé dans le Royaume. Du 29 Novembre 1729. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 1187

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 320–327.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Reglement pour le Commerce des Cotons qui s'envoyent des Isles Françoises de l'Amerique dans les Ports de France. Du 20. Decembre 1729. [Incomplete, only p. 1 & 2.] (Ford, no. 208.) 1188

Copy: AD. VII. 2ª. f. 63.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 119–123 and 1765, I. 102–106; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 23–25; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 277–279.

ARREST Du Conseil d'Estat Du Roy, Qui revoque celuy du 18. Octobre dernier, & ordonne que les Droits d'entrée sur les Cacaos de l'Isle de Caraques, seront perçus sur le pied qu'ils sont fixez par l'Arrest du 12. May 1693. Et que les Cacaos provenans des Isles & Colonies Françoises acquitteront les Droits reglez par les Lettres patentes du mois d'Avril 1717. &. Du 20. Decembre 1729. A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. 4 p. 1189

Copy: HEHL.

1730

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne l'exécution de celui du 29 Novembre 1729, concernant une saisie de caffé à Dunkerque, & le privilége exclusif de la Compagnie des Indes pour l'introduction, vente & débit du caffé dans le Royaume. Du 17 Janvier 1730. Extrait des Registres du Conseil D'Etat. 1190

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 328–329.

ARREST du Conseil D'Estat du Roy, Qui proroge pendant un an la faculté accordée aux Negocians des Ports & Villes Maritimes du Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des boeufs salez, & les transporter ensuite aux Isles & Colonies Françoises. Du 7. Fevrier 1730. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. 3, [1] p. (Ford, no. 211.) 1191

Copies: AD. VII. 2ª. f. 64; NYPL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Concernant les formalités à observer pour le transit des sucres raffinés dans le Royaume. Du 14 Février 1730. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1192

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 424–426.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, portant deffenses de contracter a l'avenir aucuns engagemens pour fournir, ou recevoir à terme, des Actions de la Compagnie des Indes, sous le nom de Prime, marché ferme ou autrement. Du 7 Mars 1730. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. 3 p. 1193

Copy: JCL, no. 1050.

DECLARATION Du Roi, en interprétation de celle du cinquieme Juillet, 1717, donnée à Versailles, le vingt-cinquieme Mars, 1730, au sujet des cens et rentes et autres dettes contractées. 1194

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 477–479 and 1854–1856, I. 525–526.

LETTRES PATENTES qui règlent la séance du Conseiller-Clerc au Conseil Supérieur de Québec, données à Versailles le vingt-cinq mars, mil sept cent trente. 1195

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 524.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qvi défend aux Juges des Traites Foraines de Dijon, & à tous autres Juges, d'admettre la preuve Testimoniale contre les Procès-Verbaux des Commis du Tabac, qui ne seront point attaquez d'inscription de faux; leur enjoint de Juger en conformité des Reglemens sur la validité des Procès-Verbaux, à peine de tous dépens, dommages & interêts & de mille livres d'amende. Du 18. Avril 1730. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1730. 8 p. 1196

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'il sera ouvert une Loterie, qui continuëra pendant six années & huit mois, pour le Remboursement de vingt-cinq mille Actions de la Compagnie des Indes. Et revoque celle qui avoit esté permise par l'Arrest du 7 Mars dernier. Du 2. May 1730. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1730. 4 p. 1197

Copy: JCL, no. 1051.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, pour faire retirer les Actions de la Compagnie des Indes, qui sont tant au Dépost volontaire, qu'à celuy où elles ont esté portées pour Primes ou Marchez fermes. Du 16. May 1730. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. 3 p. 1198

Copy: JCL, no. 1052.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui, en cassant l'Arrêt du Conseil Supérieur du Cap, du 4 Juillet 1729, portant que les deniers provenans d'une vente faite par une femme, des conquêts de la première Communauté, seroient employés en l'acquisition d'autres Bien-fonds dans la Colonie, l'autorise à faire remploi dans le Royaume ou dans la Colonie, à son choix. Du 20 Mai 1730. 1199

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 284–286.

ORDONNANCE du Roy, Pour l'establissement d'une Compagnie de Cadets au Port de Rochefort. Du 27. May 1730. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. ["les Troupes d'Infanterie qu'Elle entretient aux Colonies, & particulierement dans celles des Isles de l'Amerique meridionale."] 4 p. (Ford, no. 212.) 1200

Copy: AD. VII. 3. f. 53.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant trois ans, à compter du 23. Octobre prochain, la permission cy-devant accordée aux Negocians François qui font le Commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays estrangers, des Lard, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits. Du 22. Aoust 1730. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. 3, [1] p. (Ford, no. 213.) 1201

Copies: AD. VII. 2ª. f. 65; NYPL; HEHL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Pour la prise de possession de la Ferme generale du Privilege exclusif de la vente & distribution du Tabac dans le Royaume, sous les noms de Pierre Carlier & Nicolas Desboves, pendant huit années, à commencer du premier Octobre 1730. Dispense les Employez actuellement en place, de prester nouveau serment. Et regle les Droits d'Enregistrement du present Arrest, & ceux de reception & prestation de serment des Employez. Du 12. Septembre 1730. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXX. 8 p. 1202

Copy: HCL.

1730, *continued*

ARREST de la Cour des Aydes, Pour faire joüir Pierre Carlier de la Ferme general du Privilege exclusif de la vente du Tabac, en attendant l'Enregistrement de son Bail. Du 22. Septembre 1730. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXX. 3, [1] p. 1203
Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, en interpretation de celuy du 14. Aoust 1727. Et qui regle les formalitez à observer par les Marchands & Negocians qui acheteront à Nantes des marchandises permises venant des Indes, & qui proviendront des ventes de la Compagnie. Du 26. Septembre 1730. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXX. 3 p. 1204
Copy: JCL, no. 1053.

ARREST du Conseil d'estat du roy, et lettres patentes sur iceluy, Qui proroge pour trois ans, à compter du premier Janvier 1731. la perception du Droit d'un pour cent, ordonné par la Declaration du 10. Novembre 1727. estre levé sur les Marchandises venant des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique pendant trois années commencées au premier Janvier 1728. Des 26. Septembre & 3. Octobre 1730. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. 1731. 3 p. 1205
Copy: WLCL.

MÉMOIRE du Roi, sur les fonctions du Commissaire de la Marine, Ordonnateur à Saint-Domingue, en l'absence ou au défaut de l'Intendant, lorsque ledit Commissaire n'aura point de Lettres-Patentes de Subdélegué à l'Intendance. Du 3 Octobre 1730. 1206
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 289–291.

EDIT du roy, Qui ordonne une fabrication d'Especes d'Argent, particulieres pour les Isles du Vent de l'Amerique. Donné à Versailles au mois de Decembre 1730. [*Colophon:*] A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimerie des Fermes du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis, 1731. 4 p. 1207
Copies: NYPL; WLCL.

1731

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant les Déclarations à fournir pour le caffé qui entre & sort de la Ville de Marseille Du 21 Janvier 1731. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1208
In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 331–332.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, concernant la retrocession faite a Sa Majeste par la Compagnie des Indes, de la concession de la Louisiane & du pays de Illinois. Du 23 Janvier, 1731. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1731. 3 p. 1209
Copies: BMM, 73. vol. 33. f. 60; Marine, A¹. 69. no. 4; auction catalogue, no. 196, Charles F. Heartman, April 2, 1927, no. 219.
In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 340–342 and 1765, I. 287–288; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 130.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui subroge le Sieur Pierre Vacquier au Sieur Pierre le Sueur, pour faire la régie & exploitation du privilége de la vente exclusive du caffé dans l'étendue du Royaume. Du 23 Janvier 1731. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1210
In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 330–331.

ARRÊT Du Conseil d'Etat, qui autorise Monseigr. de Samos, Coadjuteur de Québec, de vendre cinq Emplacements dépendants du Palais Episcopal. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le dixsept Février, mil sept cent trente un. 1211
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 479–481 and 1854–1856, I. 527–528.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse et annulle comme incompétemment rendu, un Arrêt du Parlement de Rennes, du 10 Mars 1730, qui reçoit une opposition à un Arrêt du Conseil du Cap, et statue sur l'appel de Sentences du Siége Royal de la même Ville. Du 17 Février 1731. 1212
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 300–301.

COMMISSION Pour Mr. Hocquart du 21me Février, 1731, d'Intendant de la Justice, Police et Finances en Canada, Acadie et Isle de Terreneuve, et autres pays de la France Septentrionale. 1213
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 57 and 1854–1856, III. 69–71.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, concernant le payement des dettes de la Compagnie des Indes à la Louisiane. Du 24. Fevrier 1731. A Paris, Chez la Veuve Saugrain & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres au Paradis. M. DCC. XXXIII. [2], 2 p. 1214
Copies: LC; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux*.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge, pendant une année seulement, la permission accordée aux Négocians des Ports & Villes maritimes du Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des boeufs salez, & les transporter ensuite aux Isles & Colonies françoises de l'Amerique. Du 27. Fevrier 1731. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXI. 3, [1] p. 1215
Copy: NYPL.

PROVISIONS De Grand Voyer pour le Sieur Lanoullier de Boisclerc, 10 Avril, 1731. 1216
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 361–362 and 1854–1856, III. 100–101.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui commet le Sieur Louis-Alexandre de Barillon, pour au lieu & place du feu Sieur le Cordier, continuer la Recette generale du droit d'un pour cent, qui se perçoit sur les marchandises des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, & en rendre compte au Conseil. Du 6. May 1731. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXI. 4 p. 1217
Copy. NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui fait deffenses à toutes personnes, de quelque estat & condition qu'elles soient, de charger ni faire charger sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, venant des pays de ses concessions, ou y allant, aucunes marchandises ou effets, sans au prealable les avoir fait comprendre dans les factures du chargement, &c. Du 6. May 1731. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1731. 3 p. 1218

Copy: JCL, no. 1054.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui commet le Sieur Hamel à l'effet de rendre les comptes de la Recette generale du droit d'un pour cent, perçû sur les marchandises des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, pendant les années 1729. & 1730. au lieu & place du feu Sieur le Cordier. Du 8. May 1731. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXI. 3, [1] p. 1219

Copy: NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que les deniers provenans du produit du Droit d'un pour cent sur les Marchandises des Isles & Colonies françoises de l'Amerique, depuis le premier Janvier 1731. seront remis entre les mains du Sieur de Barillon, chargé par Arrest du Conseil du 6. May 1731. de la Recette generale dudit Droit, au lieu du feu Sieur le Cordier. Du 22 May 1731. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXI. 3, [1] p. (Ford, no. 214.) 1220

Copies: AD. VII. 2ª. f. 66; NYPL.

ORDRE du Roi au Conseil du Cap, pour que les deux Arrêts de cette Cour, des 2 Janvier et 15 Février précédens, qui avoient prolongé l'exercice d'un Receveur de l'Octroi, soient biffés. Du 3 Juillet 1731. De par le Roi. 1221

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 302.

ORDRE du Roi au Conseil du Cap, qui enjoint à cette Cour d'aller au Petit-Goave, dans la personne du Doyen. et d'un autre Conseiller, pour y faire des excuses à M. le Chevalier de la Rochalard, Général, sur ce qui s'est passé les 2 Janvier et 15 Février, touchant un Receveur de l'Octroi. Du 3 Juillet 1731. De par le Roi. 1222

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 302–303.

ORDONNANCE du Roy, Qui dispense les Vaisseaux Marchands qui seront armez & destinez pour la Colonie de la Loüisiane, d'y porter des Engagez & Fusils, & ce pendant six années, à compter du jour & date de la presente Ordonnance. Du 4. Aoust 1731. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXI. 3 p. (Ford, no. 215.) 1223

Copies: AD. VII. 2ª. f. 67; NYPL; JCB.

DECLARATION du Roy, Concernant la Regie & perception du Droit de Capitation aux Isles & Terre ferme du Vent de l'Amerique. Donnée à Versailles le 3. Octobre 1730. Avec Une Instruction pour faciliter l'execution de ladite Declaration. Du 4 Octobre 1731. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXI. 40 p. 1224

Copies: NYPL; LC.

ORDONNANCE du Roy, Pour l'entretenient du Regiment Suisse de Karrer au service de la Marine. A Marly le 9. Octobre 1731. 10 p. (Ford, no. 217.) 1225

Copy: Marine, A². 26. f. 337.

LETTRES-PATENTES d'établissement des Religieuses de Notre-Dame au Cap. Du mois de Novembre 1731. 1226

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 313–314.

1732

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Par lequel Sa Majeste, faisant droit sur l'appel interjetté d'une Sentence du Maistre des Ports de Marseille, confisque deux cens cinquante-neuf quintaux & vingt-neuf livres & demie de faux tabac, trouvé dans la Barque appellée Jesus Maria Joseph, commandée par le nommé Antoine Ortis de la Ville de Genes; Et le condamne en mille livres d'amende, pour avoir esté surpris rodant de port en port sur les costes de Provence, & y faisant des versemens de son faux tabac, & pour n'avoir fait aucune declaration au Bureau du Tabac, lors de son arrivée dans le premier port où il est abordé. Du 15. Janvier 1732. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. 7, [1] p.

Copy: HCL. 1227

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant une année seulement, la permission accordée aux Negociants des Ports & Villes maritimes du Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des boeufs salez, & les transporter ensuite aux Isles & Colonies françoises de l'Amerique. Du 19. Fevrier 1732. A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXII. 4 p. 1228

Copy: JCL, no. 1184.

ORDONNANCE Au sujet des Déserteurs et autres qui se sauvent dans les Couvents. ...Donné à Marly, le dixneuvieme jour du mois de Février, l'an de grâce mil sept cent trente-deux,... 1229

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 481–483 and 1854–1856, I. 528–529.

LETTRES-PATENTES, portant confirmation des Priviléges des Couvens et Hôpitaux des Religieux de la Charité de l'Ordre de S. Jean-de-Dieu. Du 14 Mars 1732. 1230

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 321–322.

ARRET Du Conseil d'Etat au sujet des Dots des Religieuses. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le quinze Mars, mil sept cent trente deux. 1231

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 484–485 and 1854–1856, I. 529–530.

1732, *continued*

ARRET Du Conseil d'Etat, qui enjoint aux Seigneurs de faire tenir feu et lieu sur leurs Seigneuries, et leur fait défense de vendre des terres en bois debout. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le quinze Mars, mil sept cent trente deux. 1232

In: *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 486–487 and 1854–1856, I. 531–532.

ARRESTS du Conseil d'Estat du Roy, Des 19. Fevrier & 22. Avril 1732. Le premier ordonne à M. le Procureur general de la Cour des Aydes de Roüen, d'envoyer les motifs d'un Arrest de ladite Cour, du 21. Novembre 1731. confirmatif d'une Sentence de l'Election de ladite Ville, du 15. Juin precedent; lequel sur une saisie d'une carotte de Tabac de fraude pesant quatorze onces & demie, faite au domicile de la veuve Vauquelin le 2. du même mois de Juin 1731. avoit renvoyé les parties hors de Cour. Et le second ordonne l'execution des Reglemens concernant la Ferme du Tabac, & notamment les Articles I. & II. de la Declaration du Roy du 6. Decembre 1707. confisque le Tabac saisi sur ladite veuve Vauquelin, & la condamne en mille livres d'amende, & aux dépens. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXII. 8 p. 1233

Copy: HCL.

DECLARATION Du Roi, au sujet des Requêtes Civiles et d'Opposition. ...Donné à Versailles, le vingt-deuxieme jour du mois d'Avril, l'an de grâce, mil sept cent trente-deux... 1234

In: *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 487–492 and 1854–1856, I. 533–536.

RÉGLEMENT du Roi au sujet du rang que le Commissaire de la Marine, résidant à Montréal, doit avoir dans les conseils de guerre et dans les églises, processions, etc., du 22e. avril 1732. De par le Roi. 1235

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 532–533.

REGLEMENT pour les farines de Canada. Du 18 May 1732. Paris, Imp. Royale, 1732. 7 p. 1236

Copies: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnonces Royaux;* Marine, A¹. 70. no. 16.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui commet M. de la Neuville Intendant du Comté de Bourgogne, pour juger en dernier ressort toutes les affaires civiles & criminelles qui surviendront dans l'estenduë de la Franche-Comté, pour raison des fraudes & contraventions aux droits de la Ferme du Tabac. Du 15. Juillet 1732. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXII. 8 p.

Copy: HCL. 1237

ORDRE du Roi, qui accorde au Gouverneur-Général des Isles sous le Vent, le pouvoir de donner des Commissions à tems aux Officiers de Milices. Du 16 Juillet 1732. 1238

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 328–329.

RÉGLEMENT du Roi, sur les Milices de Saint-Domingue. Du 16 Juillet 1732. 1239

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 324–327.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, et lettres patentes sur iceluy, Qui ordonnent que les droits du Domaine d'Occident, qui se perçoivent aux Colonies, seront distraits du Bail des Fermes generales-unis fait à Nicolas Desboves, à commencer du premier Janvier 1733. Du 5. Aoust 1732. Registrées en la Cour des Aydes. A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXII.

Copies: LC; Marine, A¹. 70. no. 22. 1240

DECLARATION du Roy, Concernant les Caiez provenant des plantations & culture de la Martinique & autres Isles Françoises de l'Amerique, y dénommées. Donnée à Fontainebleau le 27. Septembre 1732. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXII. 8 p. 1241

Copies: NYPL; JCL, no. 1215.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 210–218 and 1765, I. 176–183; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 334–337; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 331–334.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant exemption des droits d'entrée & de sortie sur les denrées & marchandises que les Negocians François feront transporter dans les Colonies de la Loüisiane; Et exemption pendant dix ans, de tous droits d'entrée sur les marchandises & denrées du crû & du commerce de ladite Colonie. Du 30. Septembre 1732. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIV. 4 p. 1242

Copies: JCB; BMM, 73. vol. 36. f. 302; Marine, A¹. 70. no. 33.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 342–347 and 1765, I. 289–293; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 131–133.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Concernant la Vente & Distribution du Tabac dans les Villes de Dole, Gray & Lons-le-Saunier: Et Reglement pour empêcher la Fraude dans la Province de Franche-Comté. Du 14. Octobre 1732. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 8 p. 1243

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui déboute les habitans des Paroisses & Communautez de Comtes, Cauron & St. Vast en Artois, à eux joints les Estats de ladite province, de leurs demandes; & ordonne l'execution de l'Arrest du 21. Fevrier 1690. & de la Declaration du premier Aoust 1721. portant Reglement pour la Regie du Tabac, la defiense des plantations & les visites des Employez, dans les Paroisses de l'estenduë des trois lieuës de ladite province d'Artois, limitrophes de celle de Picardie. Du 28. Octobre 1732. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXII. 8 p. 1244

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse celuy du Conseil Superieur de Roussillon, du 24. Novembre precedent, rendu sur le requisitoire du Procureur general de ladite Cour; par lequel il est ordonné qu'il sera informé contre Nicolas Desboves Adjudicataire de la Ferme du Tabac, & ses Commis, a l'occasion des deux sols par

livre pesant de tabac, qu'il perçoit pour les frais de ficellage, en vertu de l'Arrest du 28. Novembre 1730. Ordonne que ledit Arrest du 28. Novembre 1730. sera executé selon sa forme & teneur; & en consequence permet au Fermier, & à ses Commis, de continuer à percevoir lesdits deux sols par livre pesant de tabac qui sera vendu ficellé, & ce outre & par-dessus les prix reglez par la Declaration du premier Aoust 1721. Et fait deffenses au Procureur general de ladite Cour de Roussillon, de faire aucunes poursuites ni informations pour raison de ce, contre ledit Desboves & ses Commis; & si aucunes ont esté faites, les declare nulles & de nul effet. Du 9. Decembre 1732. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris de l'Imprimerie Royale. 1733. 3, [1] p. 1245

Copy: HCL.

1733

Declaration du Roi, Concernant les particuliers qui seront arretés portant du tabac, des toiles peintes ou autres marchandises de contrebande ou en fraude, par attroupement, & armés au nombre de trois & au dessus, seront punis de mort & leurs biens confisqués même dans le lieu où la confiscation n'aura pas lieu. Du 27 Janvier 1733. Enrégistré en la Cour des Comptes, Aydes & Finances. 1246

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 520–522.

Provisions De Garde de Sceaux du Conseil pour le Sieur Sarrazin, du dix-neuf Février, 1733. De par le Roi. 1247

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 363 and 1854–1856, III. 101–102.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne l'execution de plusieurs Sentences & Arrests rendus par les Juges des Fermes en Languedoc & Provence; par lesquelles il a esté prononce des confiscations, amendes & peines de Galeres contre differents Patrons & Matelots Catalans, convaincus de faux saunage & d'introduction de faux Tabacs & autres marchandises de contrebande: Et cependant, par grace & sans tirer à consequence, leur fait mainlevée de partie desdites marchandises & amendes. Du 24. Fevrier 1733. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIII. 4 p. 1248

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que pendant dix années, à commencer du premier Janvier 1734. les moruës, tant vertes que seches, & les huiles qui proviendront de la pesche des sujets de Sa Majesté à l'isle Royale, appellée cy-devant l'isle du Cap-Breton, demeureront deschargées dans tous les ports du Royaume, tant de l'Ocean que de la Mediterranée & à Ingrande, de tous les droits d'entrée des cinq grosses Fermes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIII. 4 p. [le 17 Mars, 1733] (Ford, no. 220.) 1249

Copies: AD. XI. 41. f. 73; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* AD. VII. 4; Marine, A¹. 71. no. 4.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant une année seulement, la permission accordée aux Negocians des ports & villes maritimes du Royaume, d'envoyer leurs vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des boeufs salez, & les transporter ensuite aux isles & colonies Françoises de l'Amerique. Du 31 Mars 1733. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIII. 4 p. (Ford, no. 218.) 1250

Copies: AD. XI. 9. f. 113; NYPL.

Provisions De Premier Conseiller pour le Sieur Cugnet, du dix-huit Avril, 1733. 1251

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 363–364 and 1854–1856, III. 102.

Declaration Du Roi, concernant les Actes défectueux des Notaires, qui ont été déposés aux Greffes des Jurisdictions ordinaires, et en ceux des Justices Seigneuriales de la Nouvelle France. ...Donné à Versailles, le sixieme jour de Mai, l'an de grâce, mil sept cent trente trois,... 1252

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 492–495 and 1854–1856, I. 536–538.

Declaration du Roy, Concernant les Actes des Notaires en Canada. Donnée à Versailles, le 6. May 1733. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIV. 8 p. 1253

Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 496–499 and 1854–1856, I. 539–541.

Declaration du Roy, Concernant les Conventions Matrimoniales en Canada. Donnée à Versailles, le 6. May 1733. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1734. 7 p. 1254

Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 499–504 and 1854–1856, I. 541–544.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui fait deffenses à tous Armateurs & Negocians, faisant le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, d'y envoyer des étoffes & toiles peintes des Indes, de Perse, de la Chine ou du Levant. Du 9. May 1733. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIII. 4 p. 1255

Copy: NYPL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 136; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 360–361.

Autre Ordonnance du Roi au sujet de la Monnoie de Carte, du 12e. mai, mil sept cent trente-trois. De par le Roi. 1256

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 544–546.

Arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes sur iceluy, qui ordonnent que les droits du domaine d'Occident, qui se perçoivent aux colonies, seront distraits du bail des Fermes générales unies fait à Nicolas Desboves à commencer du 1er Janvier 1733. 1257

Copy: AD. VII. 4.

1733, *continued*

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Servant de Réglement pour les Tabacs de provision qui se trouveront sur les bastimens estrangers qui abordent dans les ports de France. Du 15 Septembre 1733. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIII. 8 p. 1258

Copy: HCL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 523–525.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Portant Réglement pour les cotons filés qui viennent des Echelles du Levant à Marseille. Du 26 Septembre 1733. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1259

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 28–30.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Qui proroge pendant trois ans, à compter du 23. Octobre 1733. la permission ci-devant accordée aux Négocians Français, qui font le commerce des Isles Françaises de l'Amérique, de faire venir, des Pays étrangers, des lards, beurres, suifs, chandelles, saumons salés, sans payer aucuns droits. du 27. de Septembre 1733. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 1260

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 123–125 and 1765, I. 106–108.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant Reglement pour empescher les fraudes & abus qui se commettent à l'occasion de la vente des tabacs à diminution de prix, sur les frontieres des provinces privilegiées. Du 20. Octobre 1733. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIII. 8 p. 1261

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui prescrit les formalitez à observer par les Rafineurs de Bordeaux, la Rochelle, Roüen & Dieppe, pour joüir de la restitution des droits d'entrée sur les sucres par eux rafinez, provenant des sucres bruts des Isles & Colonies françoises de l'Amerique, & qu'ils envoyeront à l'Estranger tant par mer que par terre. Du 17. Novembre 1733. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIII. (Ford, no. 219.) 1262

Copy: AD. XI. 48. f. 254.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 327–330 and 1765, I. 276–278; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 426–427.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Sépultures qui se font dans les Eglises de Saint-Domingue. Du 22 Décembre 1733. 1263

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 384–385.

1734

DÉCLARATION du Roi au sujet des déguerpissemens et résolutions des ventes de fonds aux Isles sous le Vent de l'Amérique. Du 12 Janvier 1734. 1264

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 386–388.

LETTRES PATENTES sur arrest. Qui proroge pour trois ans, à compter du premier Janvier 1734. la perception d'un demy pour cent sur les Marchandises venant des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique. Donné à Marly le 26. Janvier 1734. [*Colophon:*] A Paris, chez Louis-Denis Delatour, Imprimeur de la Cour des Aydes, en la maison de feuë la veuve Muguet, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1734. 3 p. 1265

Copy: WLCL.

ORDONNANCE du roy, Portant deffenses aux Capitaines de Bastimens qui vont faire la pesche aux costes de l'isle de Terre-neuve, & autres embarquez sur lesdits Bastimens, de traiter aucunes armes, munitions ni ferremens, avec les Sauvages Esquimaux. Du 16. Fevrier 1734. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCCXXXIV. 3 p. 1266

Copies: NYPL; WLCL; AD. VII. 7a and 13; Marine, A^1. 72. no. 9.

LETTRES-PATENTES, portant que tous les Lieutenans-de-Roi et les Majors qui servent à Saint-Domingue, auront entrée aux Conseils Supérieurs de cette Colonie; mais qu'il n'y aura à la fois que deux Lieutenans-de-Roi et deux Majors à la même séance. Du 9 Mars 1734. 1267

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 392–393.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, en Faveur Des Habitans de la Ville d'Avignon & du Comtat Venaissin. Du 25 Mars 1734. 1268

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 160–162.

ORDONNANCE du Roy, Portant nouvelles deffenses à tous gens de guerre, sur le commerce du faux sel, du faux tabac, & des marchandises de contrebande. Du 20. Avril 1734. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1734. 8 p. 1269

Copy: HCL.

EXTRAIT de l'Arret du Conseil, concernant Les privilèges de la Compagnie des Indes. Du 19 Mai 1734. 1270

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 370–372.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse deux Sentences renduës par les Maire & Echevins du Havre, les 9. Juin & 4. Juillet 1733. en consequence, descharge le Sieur le Vaillant negociant de ladite Ville, des sommes de douze cens quarante-trois livres quatre sols, & de deux cent quatre-vingt-quinze livres six sols trois deniers, ausquelles il a esté condamné par lesdites Sentences, pour les droits d'octrois de la Ville du Havre, sur des Vins & eaux-de-vie venant de Bordeaux & de la Rochelle, destinez à estre transportez en Canada. Et qui ordonne que tous les Armateurs ou Negocians, qui armeront dans la Ville du Havre, des Vaisseaux destinez pour les Isles Francoises de l'Amerique, joüiront de l'exemption des droits d'octrois de ladite Ville, sur toutes les marchandises & denrées employées à leur commerce, ou à l'approvisionnement & avictuaillement de leur vaisseaux; à la charge par eux d'en faire leur déclaration à l'entrée de la Ville du Havre, & par lesdites marchandises & denrées seront mises dans l'entrepost ordonné par les Lettres patentes du mois d'Avril 1717. jusqu'au jour de leur

embarquement. Du 25. Mai 1734. 8 p. (Ford, no. 221.) 1271

Copies: Marine, A². 27. f. 33; NYPL.

Ordonnance du Roy, Qui regle la forme des Certificats de la Traitte des Negres aux Isles Françoises de l'Amerique. Du 6 Juillet 1734. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIV. 6, [2] p. (Ford, no. 222.) 1272

Copies: AD. VII. 3. f. 19; NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 188–201 and 1765, II. 154–167; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 351–354.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy. Qui accorde aux Negociants de S^t. Jean de Luz, pour leur commerce de la pesche de la Baleine & de la Moruë au Canada & à l'Isle-Royale, les mesmes droits, privileges & exemptions accordées par les Lettres patentes du mois d'Avril 1717. pour le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique. Du 20. Juillet 1734. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXV. 3, [1] p. 1273

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* AD. VII. 4, 7a; Marine, A¹. 72. no. 20.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant une année seulement, la permission accordée aux Negociants des Ports & Villes maritime du Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des boeufs & chairs salées, & les transporter ensuite aux Isles & Colonies Françoises. Du 29. Aoust 1734. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIV. 4 p. (Ford, no. 223.)

Copy: AD. XI. 9. f. 114. 1274

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, et Lettres expédiées en Consequence, Qui prescrit la manière & la forme dans lesquelles les Commis des Fermes du Roi pourront faire des visites dans les Abbayes & autres Couvens de Filles. Du 19 Octobre 1734. Enregistré en la Cour des Comptes, Aydes et Finances. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1275

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 541–543.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui fixe les droits de sortie, qui seront payés dans les Bureaux des Fermes du Roi, sur les grains dont on permettra le transport hors du Royaume. Du 16 Novembre 1734. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1276

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 548–549.

Ordonnance du Roi, touchant les fonctions des Aides-Majors de place aux Isles Françoises de l'Amérique. Du 23 Novembre 1734. De par le Roi. 1277

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 408.

1735

Extrait des Registres du Conseil d'Etat. Du dix-huit Janvier 1735. Sur la Requête présentée...par Pierre Vacquier,...contenant qu'il est obligé de se pourvoir contre une Sentence rendue par le Lieutenant en la maitrise des Ports à Arles, le 12 Novembre 1734 dont l'exécution & les conséquences détruiroient entièrement le privilége exclusif du caffé, qu'il a plû à Sa Majesté d'accorder à la Compagnie des Indes,... 1278

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 338–340.

Arrest de la Cour des Aydes, Qui reçoit le Fermier appellant d'une Sentence de l'Election d'Amiens, du 23. Decembre 1734. par laquelle il est fait deffenses aux Commis de faire aucunes visites chez les Notables & Bourgeois, ni de faire ouvrir les portes sans avoir obtenu la permission des Juges de ladite Election: Et deffend de mettre ladite Sentence à execution. Du premier Fevrier 1735. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXV. 3, [1] p. 1279

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui déboute les Maire & Eschevins, Syndics & habitans de la ville du Havre, de l'opposition par eux formée à l'Arrest du Conseil du 25. May 1734. portant que tous les Armateurs & Negocians qui armeront dans cette ville, des vaisseaux destinez pour les Isles francoises de l'Amerique, jouiront de l'exemption des droits d'Octrois de ladite ville sur toutes les marchandises & denrées employées à leur commerce, ou à l'approvisionnement & avituaillement de leurs vaisseaux, &c. Du 15. Fevrier 1735. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXV. 8 p. 1280

Copy: NYPL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une Sentence de l'Election de Langres, en ce qu'elle ordonne l'enlargissement de deux Cavaliers du Regiment du Maine, & les descharge des amendes par eux encouruës, sous prétexte que le faux tabac sur eux saisi, estoit pour leur provision; Confisque le tabac, & les condamne chacun en mille livres d'amende, conformement aux Declarations du Roy des 6. Decembre 1707. & premier Aoust 1721. & à l'Ordonnance du 20. Avril 1734. concernant les Troupes. Du 10. May 1735. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXV. 4 p. 1281

Copy: HCL.

Arrest de la Cour des Aydes, Qui deffend aux Officiers de l'Election de Mondidier, & à tous autres, d'obliger le Fermier de prendre la voye extraordinaire, lorsqu'il ne s'agira que de peines pecuniaires, & leur enjoint de juger sur les procez-verbaux. Du 13. May 1735. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXV. 4 p. 1282

Copy: HCL.

Reglement Des Droits & Salaires des Officiers du Siege d'Amirauté à l'Isle-Royale. Du 24. May 1735. Paris: Imp. Royale. 1735. 11, [1] p. (Ford, no. 225.) 1283

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

1735, *continued*

REGLEMENT Des Droits & Salaires des Officiers du Siege de l'Amirauté de Quebec. Du 24. May 1735. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXV. 11 p. 1284

Copy: JCB.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 504–511 and 1854–1856, I. 546–551.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui proroge pendant une année seulement, la permission accordée aux Negocians des ports & villes maritimes du Royaume, d'envoyer leurs vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter des boeufs & chairs salées, & les transporter ensuite aux Isles & Colonies Françoises. Du 6. Septembre 1735. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXV. 4 p. (Ford, no. 226.) 1285

Copies: AD. VII. 2ª. f. 69; NYPL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui declare commune en faveur des Habitans de Cayenne & de Saint Domingue, la Declaration du 27. Septembre 1732. concernant les Cafez provenant des plantations & cultures de la Martinique, & autres Isles françoises de l'Amerique y dénommées. Du 20. Septembre 1735. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXV. 3, [1] p. 1286

Copy: NYPL.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 218–221 and 1765, I. 183–185; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 340–341; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 434–435.

1736

PROVISIONS A la charge de Lieutenant particulier du Roi à la ville de Quebec, pour le sieur Boucault, du vingt septieme Mars, 1736. 1287

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 365–366 and 1854–1856, III. 103.

ARRÊT du Conseil d'Estat qui casse des lettres de pilote-hauturier, capitaine et maistre de bastiment de mer, données par les officiers de l'amirauté de Louisbourg; et leur enjoint, aussi bien qu'aux officiers des autres amirautés, de se conformer dans les receptions des capitaines, maistres ou patrons et pilotes, à ce qui est prescrit par les Ordonnances. Le 7 Avril, 1736. 1288

Copies: AD. VII. 1; Marine, A¹. 73. no. 9; A². 27. f. 145.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui modere à vingt-cinq sols le droit local de cinquante sols par cent pesant, sur les sucres bruts venant des Isles Françoises de l'Amerique, & entrant à Rouën. Du 24 Avril 1736. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXVI. 7, [1] p. (Ford, no. 227.) 1289

Copy: AD. XI. 48. f. 256.

ARREST du Conseil d'estat du roy, qui permet, pendant un an, aux Negocians François qui font le commerce des isles & colonies françoises de l'Amerique, d'envoyer leurs vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter non seulement des boeufs & chairs salées, mais aussi des saumons salez, beurres, suifs & chandelles, & de-là les transporter auxdites isles & colonies françoises. Du 26. May 1736. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXVI. 3 p. 1290

Copies: WLCL; LC.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 448–449.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant reglement sur les Caffez provenant des plantations & cultures des Isles Françoises de l'Amerique. Du 29. May 1736. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1736. 4 p. 1291

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris Chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, au Paradis, 1753. 4 p. 1292

Copy: WLCL.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 221–227 and 1765, I. 186–190; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 342–344; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 449–450.

ORDONNANCE du Roy, Qui annulle le Reglement du 25. Juillet 1708. Du 5. Juin 1736. [Concerning "la maladie de Siam qui affligeoit en ce temps les Isles de l'Amerique."] 2 p. (Ford, no. 228.) 1293

Copies: Marine, A². 27. f. 163; NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 451–452.

MÉMOIRE du Roi aux Administrateurs, sur la nomination des Receveurs de l'Octroi et deniers publics, des Procureurs aux biens vacans, &c. Du 10 Juin 1736. 1294

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 452.

ORDONNANCE du Roy, Concernant les Esclaves des Isles Françoises de l'Amerique. Du 15. Juin 1736. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXVI. (Ford, no. 229.) 1295

Copies: AD. VII. 3. f. 21; NYPL.

Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 476–481; *Recueils,* 1745, 1744, II. 202–204 and 1765, II. 168–170; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 234; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 453–454.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui enjoint aux Officiers des Elections de se transporter dans les visites & perquisitions, à la premiere requisition des Commis: Et en cas de refus, permet aux Commis de se faire assister de tels Officiers de jurisdictions des traittes, ou greniers à sel, que bon leur semblera. Du 26. Septembre 1736. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1736. 3, [1] p. 1296

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Portant reglement general pour le commerce du Tabac au Comté de Bourgogne. Du 11. Decembre 1736. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. 20 p. 1297

Title-page lacking.

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Portant reglement pour empescher dans l'interieur des provinces de la Ferme, les versemens de Tabacs

qui sortent de celle d'Alsace. Du 11. Decembre 1736. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1736. 4 p. 1298

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'estat du roy, Qui ordonne que les Caffez provenant des plantations & cultures des Isles françoises de l'Amerique, joüiront dans les ports désignez par l'article I. du reglement du 29. May 1736. du benefice de l'entrepost pendant un an, au lieu des six mois fixez par l'article IV. dudit reglement. Du 18. Decembre 1736. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCCXXXVII. [2], 2 p. 1299

Copy: WLCL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 227–229 and 1765, I. 191–192; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 347.

Arrest du Conseil d'estat du roy, Qui proroge pour trois ans, à compter du premier Janvier 1737. la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la declaration du 10. Novembre 1727. estre levé sur les marchandises venant des isles & colonies françoises de l'Amerique. Du 18. Decembre 1736. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCCXXXVI. 4 p. 1300

Copy: WLCL.

1737

Ordonnance du Roy. Au sujet des Deserteurs des troupes des isles françoises de l'Amerique. Du 11. Fevrier 1737. Paris: l'Imp. Royale, 1737. 4 p. (Ford, no. 230.) 1301

Copy: NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 467.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Concernant le produit des confiscations & amendes, provenant des saisies de tabacs de contrebande dans l'estenduë du Coustumat de Bayonne. Du 12. Mars 1737. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXVII. 4 p. 1302

Copy: HCL.

Déclaration du Roi, portant amnistie pour les Coureurs de bois, du mois d'avril, mil sept cent trente-sept. 1303

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 551–552.

Lettres Patentes de Sa Majesté qui fixent le nombre des Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, à quarante y compris la Supérieure et dix Converses, du mois d'Avril, mil sept cent trente-sept. 1304

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 552–553.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Portant exemption des droits du Domaine d'Occident, pour les marchandises du cru des isles du Vent de l'Amerique, qui seront transportées en Canada & à l'Isle-Royale. Du 2 Avril 1737. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXVII. 3, [1] p. 1305

Copies: LC; AD. VII. 4; Marine, A¹. 74. no. 13.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, Qui permet aux Négocians de Marseille, d'introduire pour la consommation du Royaume, les caffés provenant du cru des Isles Françaises de l'Amérique, en payant 10. liv. du cent pesant, & d'en envoyer à Geneve en transit, sans payer aucuns droits, en observant les formalités prescrites. Du 2. d'Avril 1737. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 1306

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 229–233 and 1765, I. 193–196; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 348–350.

Provisions de Lieutenant au Gouvernement-Général des Isles sous le Vent de l'Amérique, pour M. de Chastenoye. Du premier Juin 1737. 1307

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 470–471.

Mémoire du Roi aux Administrateurs, sur le libre cours qui doit être laissé à la Justice par les Etats-Majors. Du 10 Juin 1737. 1308

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 471–472.

Mémoire du Roi aux Administrateurs, sur l'Octroi. Du 10 Juin 1737. [Saint-Domingue.] 1309

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 472–474.

Arrest du Conseil d'estat du roy, Qui permet pendant un an, aux negocians françois qui font le commerce des isles & colonies françoises de l'Amerique, d'envoyer leurs vaisseaux directement en Irlande, pour y acheter non seulement des boeufs & chairs salées, mais aussi des saumons salez, beurres, suifs & chandelles, & delà les transporter auxdites isles & colonies françoises. Du 18. Juin 1737. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCCXXXVII. 4 p. 1310

Copy: WLCL.

Ordonnance du roy, Qui deffend aux gens de mer de l'équipage des navires destinez pour la pesche de la moruë, d'embarquer des paillasses, ni autres meubles où il y ait de la paille, foin ou autres herbes seches. Du 23. Juillet 1737. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. M DCCXXXVII. 3 p. 1311

Copy: WLCL.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, Servant de reglement pour la vente & distribution du Tabac dans l'estenduë des trois paroisses qui composent la Baronnie d'Estraong en Haynault. Du 30. Juillet 1737. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1737. 8 p. 1312

Copy: HCL.

Declaration du Roy, Qui permet aux Armateurs & Negocians qui font commerce dans les Isles, de charger à fret pour Cadix, des Marchandises du Royaume, sur des vaisseaux qui partiront à vuide pour aller aux iles de l'Ame-

1737, *continued*

rique y prendre des marchandises de retour. Donnée à Fontainebleau le 30. Septembre 1737. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1737. 3, [1] p. (Ford, no. 231.) 1313

Copy: AD. VII. 2ª. f. 70.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 91–92.

DECLARATION du Roy, Qui ordonne l'Enregistrement au Greffe de l'Amirauté de Bayonne, de tous Contrats à la Grosse Avanture faits avec les Négocians de ladite Ville & des autres Lieux du Pays de Labour. Donnée à Fontainebleau le 13. Novembre 1737. [*Colophon:*] A Paris, chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes du Roi, Quay de Gesvres, au Paradis, 1739. 4 p. (Ford, no. 232.) 1314

Copy: AD. VII. 3. f. 103.

1738

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse deux Arrests de la Cour des Aydes de Paris, de 20. septembre & 12. decembre 1737. qui ont reçu plusieurs faux Tabatiers, appellans de sentences de conversion des amendes par eux encouruës, en la peine des galeres, sous pretexte qu'ils estoient domiciliez; Et ordonne l'execution des deux sentences de l'Election de Beauvais, qui avoient prononcé lesdites conversions, faute de payement ou consignation desdites amendes. Du 7. Janvier 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. 4 p. 1315

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'estat du roy, et lettres patentes sur iceluy, Concernant l'Entrepost, tant des marchandises destinées pour les Isles & Colonies Françoises, que de celles qui en viennent. Du 6. May 1738 [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. 1738. 8 p. 1316

Copies: WLCL; HEHL; NYPL.

Reprinted in part in *Recueils*, 1745, 1744, I. 126–130 and 1765, I. 108–111; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 102–103.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant que l'Ordonnance du 23. Decembre 1721. concernant les Matelots qui desertent dans les Colonies, sera executée; Et casse une Sentence des Officiers de l'Amirauté de Dunkerque, renduë en contravention de ladite Ordonnance. Du 13. May 1738. Paris: l'Imp. Royale, 1738. 4 p. (Ford, no. 233.) 1317

Copy: NYPL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, II. 37–42 and 1765, II. 30–33.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui en casse un de la Cour des Aydes de Paris du 27. Mars 1738. qui avoit mis le Fermier hors de Cour, sur l'appel par luy interjetté d'une Sentence des Elûs de Saint-Quentin, du 13. Novembre 1737. par laquelle ils avoient refusé de prononcer la conversion en la peine des galeres, de l'amende de mille livres prononcée en ladite Election le 18. Septembre 1737. contre le nommé Jacques Baudouin, du village de Moüy, arresté avec cent deux livres de faux tabac; Et commet M. l'Intendant de Picardie, pour faire droit sur ladite demande en conversion. Du 20. May 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXVIII. 3, [1] p. 1318

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une Sentence des Elûs de Guise, du 7. May dernier, par laquelle ils avoient ordonné que la voye civile prise par le Fermier contre le nommé Sensier, du village de Neuvillette, arresté avec cinquante-sept livres de faux tabac, seroit convertie en procedure extraordinaire; Et ordonne que l'Appel interjetté de ladite Sentence, sera porté pardevant le sieur Bignon, Intendant de Soissons, pour estre le tout par luy jugé en dernier ressort, en appellant le nombre de Graduez requis par l'Ordonnance. Du 10. Juin 1738. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXVIII. 8 p. 1319

Copy: HCL.

LETTRES PATENTES sur Arrest, Concernant l'Entrepot tant des Marchandises destinées pour les Isles & Colonies Françoises, que de celles qui en viennent. Registrée en la Cour des Aydes, le dix-sept Juin mil sept cent trente-huit. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve Delatour, 1738. 8 p. (Ford, no. 234.) 1320

Copy: AD. VII. 2ª. f. 71.

DÉCLARATION du Roi, portant Jonction du Quartier du Mirebalais à la Jurisdiction de Léogane. Du premier Juillet 1738. 1321

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 506–507.

ARRÊT du Conseil d'Etat, portant qu'à défaut de Blancs, les Esclaves seront reçus en témoignage, hormis contre leurs Maitres. Du 15 Juillet 1738. 1322

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 511–512.

ORDONNANCE du Roy, Qui prorogé pour six années, à compter du 4. Aoust 1737. l'exemption accordée aux navires marchands destinez pour la Loüisiane, d'y porter des engagez & fusils. Du 15. Juillet 1738. De par le Roy. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXVIII. 3 p. (Ford, no. 235.) 1323

Copies: AD. VII. 2ª. f. 72; NYPL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une Sentence de l'Election de Lyon, & defend aux Officiers de ladite Election, & à tous autres, de faire aucunes visites dans les Bureaux du tabac, s'ils n'en sont requis par le Fermier, ses Procureurs ou Commis. Du 26. Aoust 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXVIII. 3, [1] p. 1324

Copy: HCL.

ARREST Du Conseil D'Estat Du Roy, Qui permet pendant trois ans, aux negocians françois qui font le commerce des isles & colonies françoises de l'Amerique, d'envoyer leurs vais-

seaux directement en Irlande, pour y acheter non-seulement des boeufs & charis salées, mais aussi des saumons salez, beurres, suifs & chandelles, & dela les transporter auxdites isles & colonies françoises. Du 26. Aoust 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. 3 p. 1325

Copy: HEHL.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 130–132 and 1765, I. 111–113; *Le Commerce de l'Amérique,* I. 130–131 and 231–232.

Arrest de la Cour des Aydes, Qui infirme une sentence des Officiers de l'Election de Saint-Quentin, du 16. Avril 1738. qui avoit declaré nulle l'assignation donnée un dimanche, par un procès-verbal de saisie faite en campagne, le 2. Mars audit an, de sept livres sept onces de tabac de contrebande, & douze livres de sel gris, sur Jean Merlier: Confisque le cheval, les sels & tabacs saisis, & condamne ledit Merlier en mille livres d'amende, & aux despens. Du 4. Septembre 1738. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. 3, [1] p. 1326

Copy: HCL.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui évoque à soi la connoissance d'une affaire concernant le sieur Bernard de Verdelin, appelant d'une Sentence de la Table de Marbre du Palais à Paris, qui déclaroit libre le nommé Boucaux, Négre, son Esclave. Du 12 Septembre 1738. 1327

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 535–536.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui commet le sieur Intendant & Commissaire départi en la Generalité d'Amiens, pour faire droit sur la requeste du Fermier, aux fins de conversion de l'amende prononcée contre plusieurs Faux-tabatiers, en la peine des galeres: Avec le jugement rendu le 13. Decembre 1738. par ledit sieur Intendant, qui prononce ladite conversion. Du 16. Septembre 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1739. 7, [1] p. 1328

Copy: HCL.

Mémoire du Roi aux Administrateurs, qui approuve l'imposition faite sur les Cafés, Cotons et Cacaos. Du 26 Septembre 1738. 1329

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 536–537.

Ordre du Roi, qui exempte pendant dix années, le Cacao de Saint-Domingue du droit d'Octroi, d'un sol par livre. Du 26 Septembre 1738. 1330

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 537.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une sentence de l'Election de Doulens, confisque quatre cens vingt-deux livres de faux tabac, & neuf aunes d'indienne, saisis sur les nommez Mabire pere & fils; Deffend aux Officiers de ladite Election, & à tous autres, d'obliger le fermier à prendre la voye extraordinaire, si ce n'est dans les cas de rebellion, transport de tabac à port d'armes, ou autres affaires criminelles: Et ordonne l'enregistrement dudit arrest au Greffe de l'Election de Doulens. Du 28. Octobre 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. 7, [1] p. 1331

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse Sentence de l'Election de Saint-Quentin, du 30. Juillet 1738. par laquelle un procès-verbal a esté annullé, & un Contrebandier mis en liberté, sous prétexte que l'acte contenant le procès-verbal de saisie & l'assignation, estoit sur du papier timbré d'une autre generalité que celle dans laquelle il avoit esté redigé, & que l'assignation s'est trouvée datée d'un jour de dimanche: Confisque le tabac & le cheval saisis sur le nommé de Chaulnes, & le condamne en l'amende de mille livres. Du 2. Decembre 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. 7, [1] p. 1332

Copy: HCL.

Declaration du Roy, En interprétation de l'Edit du mois d'Octobre 1716. concernant les Esclaves Négres des Colonies de present en France, ou qui y seront emmenez. Du 15. Decembre 1738. [*Colophon:*] A Rouen, Chez Jean-B. Besongne, Imprimeur ordinaire du Roy, au coin vis-a-vis la Fontaine S. Lo, à l'Imprimerie du Louvre. 1739. 8 p. (Ford, no. 237.) 1333

Copy: AD. VII. 3. f. 22.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1740. 7, [1] p. (Ford, no. 236.) 1334

Copies: AD. VII. 3. f. 23; NYPL.

Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 481–496; *Recueils,* 1745, 1744, II. 156–164 and 1765, II. 128–134; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 235–238; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 547–550.

Arrest Du Conseil D'Etat Du Roy, Qui renouvelle les dispositions de l'Arrest du Conseil du 20. Decembre 1729. portant reglement pour les Cotons qui s'envoyent des Isles Françoises de l'Amerique, dans les ports de France: Et qui ordonne que les balles desdits Cotons seront visitées à leur arrivée dans les ports, par les Commis des fermes. Du 16. Decembre 1738. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1739. 4 p. 1335

Copies: HEHL; LC.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. 4 p. 1336

Copy: JCB.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* [1784–1790], II. 26–27.

1739

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'il sera estably un magasin à Grandville, pour les Marchandises qui seront declarées par entrepost, pour estre employées à l'armement & avituaillement des vaisseaux destinez pour la

1739, *continued*

pesche de la moruë au ban de Terre-neuve, Canada & Isle-royale: Et accorde auxdits habitans, les mesmes privileges & exemptions dont jouissent les autres Sujets du Roy, pour cette pesche. Du 27. Janvier 1739. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIX. 3, [1] p. 1337

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux:* AD. VII. 4; Marine, A¹. 76. no. 4.

ARRÊT du Conseil d'Etat qui permet aux pescheurs du port de Renneville de prendre aux marais de Brouage le sel nécessaire pour la salaison des morues de leur pesche, et les exempte des droits de sortie et autres, sur les provisions qu'ils feront embarquer pour l'armement et avictuaillement des vaisseaux de pesche de Terre Neuve, Ile Royale et Canada. le 27 Janvier, 1739. 1338

Copies: AD. VII. 4; Marine, A¹. 76. no. 3, 5.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui convertit en la peine des galeres, l'amende de mille livres prononcée par les Elûs de Doulens, contre le nommé Pierre la Riviere, dit Malboust, faux-tabatier, faute par luy d'avoir payé ladite amende dans le temps prescrit par la declaration du 6. decembre 1707. Du 30. Janvier 1739. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. 4 p. 1339

Title-page lacking.
Copy: HCL.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui convertit en la peine des galeres pour cinq ans, l'amende de mille livres prononcée par arrest de ladite Cour du 18. juillet dernier, contre les nommez Labitoux & Huard, faux-tabatiers, faute par eux d'avoir payé ladite amende dans le temps prescrit par la declaration du 6. decembre 1707. Du 11. Mars 1739. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIX. [1], 2 p. 1340

Copy: HCL.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui ordonne l'execution de l'article IX. de la Declaration du 6. decembre 1707. Reçoit le Fermier appellant de deux Sentences renduës en l'Election de Guise, les 25. fevrier & 4. mars 1739. Luy permet d'intimer sur iceluy, qui bon luy semblera: Deffend de mettre lesdites Sentences à execution, à peine de nullité, de mille livres d'amende, despens, dommages & interests: Deffend pareillement à tous Greffiers, Huissiers & Geoliers, de faire élargir, ni d'élargir les prisonniers, en vertu d'aucun jugement, quand il leur aura esté justifié de l'appel du Fermier, dans les vingt-quatre heures de la signafication des jugemens, sinon en donnant par les prisonniers, caution de se representer, ou de payer les amendes en cas qu'ils y soient condamnez par les arrests qui interviendront sur les appellations; à peine de respondre en leur propre & privé nom, des condamnations qui seront prononcées contre les fraudeurs, & des dommages & interests du Fermier: Et ordonne que le present arrest sera lû, publié & affiché dans tous les Greffes & Geoles du ressort de la Cour. Du 21. Mars 1739. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXXXIX. 3, [1] p. 1341

Copy: HCL.

COMMISSION de Subdéligué de l'Intendant dans le département du Cap, pour M. le Normand de Mezy. Du premier Avril 1739. 1342

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 561–562.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une sentence de l'Election de Langres, du 26. novembre 1738. par laquelle, & nonobstant l'appel qui en avoit esté interjetté par le Fermier, les Juges ont ordonné que le nommé Jean Daubie habitant de Jonville en Franche-Comté, arresté en campagne avec un cheval chargé de cent cinquante livres de faux tabac, seroit transporté dans l'hospital, à la garde du Fermier, & à la charge de se faire réintegrer dans les prisons, après la guerison d'une pretendue maladie, à la faveur de laquelle il s'est évadé des prisons, en le conduistant à l'hospital: Et condamne les Officiers de l'élection, en mille livres de dommages & interests envers le Fermier, pour luy tenir lieu de l'amende de pareille somme, prononcée contre le fraudeur par arrest de la Cour des Aydes du 20. decembre 1737. Du 7. Avril 1739. A Paris, de l'Imprimerie Royale M.DCCXXXIX. 8 p. 1343

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une Sentence de l'Election de Langres, du 30. janvier 1739. par laquelle, en prononçant la confiscation de trente-une carottes de faux tabac, saisies au domicile de Matthieu Blanc, se disant marchand de ladite ville, le descharge de la demande du Fermier, sous pretexte que la visite faite chez luy n'avoit esté authorisée d'aucune permission de Juge, quoyque les Employez fussent porteurs de celle des Officiers du grenier à sel, motivée pour recherche de faux sel: Confisque le faux tabac, condamne le fraudeur en l'amende de mille livres, & aux despens: Interdit aux Officiers de ladite Election, la connoissance des contestations & procez qui surviendront pour raison de la ferme du tabac, & l'attribuë aux Officiers du grenier à sel de la mesme ville. Du 7. Avril 1739. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIX. 8 p. 1344

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui dispense les Distributeurs de tabac, de faire enregistrer leurs commissions, ni de prester aucun serment sur icelles. Du 28. Avril 1739. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. *Colophon* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1739. 3, 1 p. 1345

Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Portant reglement pour le commerce & l'interdiction des plantations, cultures, magasins & entreposts de Tabac, dans les trois lieues de la frontiere de Franche-comté, limitrophes des duchez de Lorraine & de Bar. Du 21. Juillet 1739. Extrait

des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1739. 7, [1] p. 1346
Copy: HCL.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui prononce la peine de mort contre Alexis Pochonnet & Charles Chauvin, Gardes des Fermes au poste de Falvy, sur la riviere de Somme, Direction de Saint-Quentin, pour avoir esté d'intelligence, & favorisé le passage de la Somme à plusieurs contrebandiers; les condamne en cinq cens livres de dommages & interests envers le Fermier: Condamne pareillement les nommez Louis Dieu, Jacques Toffin & Jacques Prosnier contrebandiers, arrestez à Falvy le 17. fevrier 1738. avec cinq mille deux cens quarante-six livres de tabac de contrebande, en cinq années de galeres, & solidairement en l'amende de mille livres, & aux despens. Du 31. Juillet 1739. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIX. 4 p. 1347
Copy: HCL.

LETTRES d'Attache sur la Patente d'Union de la Mission des Frères Prêcheurs de Saint-Domingue, à la Province de Saint-Louis. Du 18 Aout 1739. 1348
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 579–580.

ORDONNANCE du Roi, qui défend le transport des Négres entre les Isles du Vent et Saint-Domingue. Du 12 Octobre 1739. 1349
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 581.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui évoque à soi et renvoye pardevant M. Maillart, Intendant, et MM. Bornat et Branda, Conseillers du Conseil de Léogane, les contestations d'entre la dame de Nolivos, et les enfans de ladite dame et du sieur Binaud, son premier mari. Du 25 Octobre 1739. 1350
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 582–583.

ARREST Du Conseil D'Estat Du Roy, Qui proroge pour trois ans, à compter du premier janvier 1740. la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la Declaration du 10. novembre 1727. estre levé sur les marchandises venant des Isles & Colonies françoises de l'Amerique. Du 8. Decembre 1739. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCXXXIX. 3 p. 1351
Copy: HEHL.

—— *Another issue with colophon:* A Lille: De l'Imprimerie de la Veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. 3 p. 1352
Copy: JCB.

1740

ORDRE du Roi, pour ratifier d'abondant la Liberté donnée à une Mulâtresse par son Maitre. Du 25 Janvier 1740. De par le Roi. 1353
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 589–590.

PROVISIONS De Procureur du Roi en la Jurisdiction des Trois Rivieres, pour le Sieur De Tonnancour, du premier d'Avril, 1740. 1354
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 366–367 and 1854–1856, III. 104.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Qui casse une Ordonnance des Officiers de l'Election de Belley: Ordonne l'execution de l'arrest du 19. janvier 1694. Authorise le Fermier à transiger sur les saisies, confiscations & amendes concernant la Ferme du tabac; Et deffend aux Juges de ladite Election, & à tous autres, d'inquieter le Fermier, ses commis & préposez, pour raison desdits accomodemens, à peine de tous despens, dommages & interests. Du 7. Juin 1740. Extrait des Registres du Conseil d'Estat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1740. 4 p. 1355
Copy: HCL.

DÉCLARATION du Roi, qui distrait les Quartiers de Plaisance et du Pilate de la Sénéchaussée du Port-de-Paix, et les réunit à celle du Cap; et Ordonnance des Administrateurs en conséquence. Des 16 Juin et 12 Octobre 1740. 1356
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 606–607.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui déclare Aubaine la Succession d'un Espagnol. Du 22 Juin 1740. 1357
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 610–611.

LETTRES-PATENTES qui augmentent de six Religieuses et d'une Converse, la Communauté des Religieuses du Cap. Du 22 Juin 1740. 1358
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 609–610.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui ordonne la Saisie mobiliaire des Esclaves appartenans aux Receveurs reliquataires, leurs Cautions et Certificateurs, pour les Droits qui se perçoivent à Saint-Domingue au profit de Sa Majesté. Du 6 Août 1740. 1359
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 614–615.

ARREST de la Cour des Aydes, Qui condamne un Employé de la brigade des Fermes à Peronne, en cinq années de galeres, & en cinq cens livres d'amende, pour avoir esté trouvé du faux tabac chez luy, & pour estre vehementement suspecté d'avoir fait commerce de faux tabac, & voulu engager plusieurs gardes ses camarades à faire le mesme commerce avec luy. Du 8. Aoust 1740. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXL. 3, [1] p. 1360
Copy: HCL.

MÉMOIRE du Roi, pour servir d'instruction au sieur de Larnage, Gouverneur et Lieutenant-Général pour S. M. aux Isles sous le Vent, sur le rang que les Officiers-Majors de Saint-Domingue doivent tenir entr'eux. Du 26 Août 1740. 1361
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 618–619.

ARRESTS du Conseil d'Estat du Roy. Qui commettent M. de Farcy, Conseiller au Chatelet de Paris, pour instruire & juger en dernier

1740, *continued*

ressort, en appellant avec lui le nombre d'Officiers ou Gradués requis par l'Ordonnance, le Procès aux auteurs & complices, des violences rébellion, & voyes defait, commises contre les Employés des Fermes de la Brigade ambulante de Troyes, à l'occasion de la capture d'un Particulier arrêté avec du Tabac de contrebande; & évoquent & renvoyent pardevant le même Juge les Procedures commencées pour raison de ce, tant en l'Election de Troyes, qu'en la Cour des Aydes de Paris. Des 17. May & 30. Aoust 1740. A Paris, Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis. M.DCCXL. 7, [1] p. 1362

Copy: HCL.

Arrest de la Cour des Aydes, Qui infirme une Sentence des Elûs de Guise, du 8. Juin 1740. en ce qu'elle avoit annullé un procès-verbal de saisie faite le 24. May precedent, de trente-six livres quatre onces de tabac de fraude, & renvoyé absous le nommé Jean Bleu, sur lequel le tabac avoit esté saisi, sous prétexte que les Commis n'avoient pas déposé au Greffe de l'Election de Guise, leur acte de prestation de serment, en conformité de l'article XXVIII. de la Declaration du Roy du premier Aoust 1721. Declare ledit procès-verbal bon & valable, & condamne Jean Bleu en mille livres d'amende & en tous les despens, tant des causes principle, que d'appel. Du 2. Septembre 1740. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXL. 3, [1] p. 1363

Copy: HCL.

Déclaration du Roi, Qui exempte de tous droits les bleds, grains & légumes qui entreront dans le Royaume; ordonne la fixation des cens, rentes, redevances, minages & fermages qui se payent en grains, & décharge des droits de contrôle, sceau, droits reservés ou rétablis, & de tous autres droits les actes & procédures qui seront faits, & les Ordonnances & Jugemens qui seront rendus au sujet des évaluations portées par la présente Déclaration, lesquels pourront être expédiés en papier commun & non marqué. Donné à Fontainebleau le 26 Octobre 1740. 1364

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 542–545.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, Qui permet pendant un an, d'aller charger des chairs salées aux Isles du Cap-Verd, pour les conduire en droiture aux Isles du Vent. Du 27. de Décembre 1740. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 1365

In: *Recueils*, 1745, 1744, I. 132–134 and 1765, I. 113–114; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 131.

1741

Edit du Roy, Portant establissement d'une Compagnie Royale d'Affrique. Donné à Versailles au mois de Fevrier 1741. Registré en Parlement. 1366

In: *Le Code Noir*, 1742, p. 420–439.

Provisions De Lieutenant Général de la Jurisdiction de Montréal pour le Sieur Guitton de Monrepos, du 1er Fevrier, 1741. 1367

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 367–368 and 1854–1856, III. 105.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet pendant un an, à compter de la date du present arrest, aux Negocians qui font le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amerique, de faire venir de Dannemarck dans les ports désignez par les lettres patentes de 1717. &c. les chairs salées, beurres & suifs, qu'ils destineront pour lesdites Isles & Colonies, sans payer aucuns droits d'entrée. Du 7. Fevrier 1741. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLI. 3, [1] p. (Ford, no. 238.) 1368

Copies: AD. VII. 2ª. I. 73; NYPL; HEHL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 134–135 and 1765, I. 115–116; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 132 and 233.

Réglement du Roi, concernant les Curés et Marguilliers des Paroisses de Saint-Domingue. Du 14 Mars 1741. De par le Roi. 1369

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 665–669.

Arrest du Conseil d'Estat Du Roy, Qui permet aux Armateurs pour les Isles & Colonies Françoises, de charger des Sels en Bretagne, ou dans les autres ports où il est d'usage d'en tirer, pour estre employez au Cap-Verd, à la salaison des bestiaux & chairs destinez pour lesdites Isles, sans payer aucuns droits; & ce, pendant le temps que la permission accordée par l'arrests du 27. Decembre 1740. d'aller charger des chairs salées au Cap-Verd, pour les transporter aux Isles, aura lieu, en observant les formalitez prescrites par les present arrest. Du 21. May 1741. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXLI. 4 p. 1370

Copies: NYPL; HEHL.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 136–141 and 1765, I. 116–120; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 133–134 and 234–235.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui prescrit les formalités à observer par les Négocians qui vont à la pêche de la Morue à l'Isle Royale, à leur retour des Isles Françoises, pour jouir de l'exemption accordée par les arrêts des 3. May 1723. & 17. Mars 1733. sur les Moruës & Huiles provenant de ladite pêche. Du 26. Septembre 1741. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLI. 8 p. 1371

Copies: NYPL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux*; AD. VII. 7ª; Marine, A¹. 78. no. 21.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui permet aux Négocians & Armateurs des Ports authorisez à faire le Commerce des Colonies de l'Amérique, d'armer & équiper leur vaisseaux pour la Côte de Guinée, en se conformant aux arrêts & reglemens concernant le commerce de ladite Côte. Du 30. Septembre 1741. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1741. 4 p. (Ford, no. 239.) 1372

Copies: AD. XI. 9. I. 192; NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Lille: De l'Imprimerie de la Veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. 4 p. 1373

Copy: JCB.

Reprinted in *Le Code Noir,* 1742, p. 440–447; *Recueils,* 1745, 1744, I. 203–205 and 1765, I. 170–172; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 320–321.

Déclaration du Roi, qui confirme les Ventes et Aliénations des Biens de Mineurs. Du premier Octobre 1741. 1374

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 676–677.

Declaration du Roy, Donnée à Versailles, le prémier Octobre 1741. Qui regle la maniere d'élire des Tuteurs & Curateurs aux Mineurs qui ont des Biens situés en France & d'autres situés dans les Colonies. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. [4] p. 1375

Copy: JCB.

Reprinted in *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 512–515 and 1854–1856, I. 557–559.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, Qui proroge dix années l'exemption de tous droits d'Entrée, accordée par celuy du 30. Septembre 1732. sur les denrées & marchandises venant de la Louisiane. Du 31. Octobre 1741. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1741. 2 p. (Ford, no. 240.) 1376

Copies: AD. VII. 2ª. f. 75; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

—— *Another issue with colophon:* De L'Imprimerie De la Veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. 3 p. 1377

Copies: NYPL; JCB.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, I. 347–348 and 1765, I. 293–294.

1742

Arrest de la Cour Des Aydes, Qui défend aux Officiers du ressort de la Cour d'annuller les procez-verbaux des Employez, sous prétexte que les actes de leur réception & prestation de serment n'auroient point été déposez au Greffe de la jurisdiction dans le ressort de laquelle ils exercent leurs fonctions. Du 10. Janvier 1742. Extrait des Registres de la Cour des Aydes. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1742. 2 p. 1378

Copy: HCL.

Ordonnance au sujet des Faux-Sauniers destinés pour Canada, qui trouvent les moyens de s'en retourner en France soit par les Colonies anglaises ou par les vaisseaux marchands, du 14e. février, mil sept cent quarante-deux. De par le Roi. 1379

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, I. 560–561.

Ordonnance du Roy, Concernant l'exemption accordée aux marchandises provenant de la Traitte des Négres aux [*sic*] Isles Françoises de l'Amérique. Du 31. Mars 1742. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1742. 4 p. 1380

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris. Chez Prault, Quai de Gêvres. 4 p. (Ford, no. 241.) 1381

Copies: AD. VII. 3. f. 24; LC.

Reprinted in *Recueils,* 1745, 1744, II. 205–210 and 1765, II. 170–174; *Le Commerce de l'Amérique,* II. 355–357.

Lettres de Rémission accordées par le Conseil du Cap, pour un Homicide involontaire. Du mois de Mai 1742. 1382

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], II. 694–695.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Portant qu'à l'avenir les droits d'entrée & de sortie des cinq grosses fermes, sur les Morues seches de la pêche françoise, seront acquittez au poids, à raison de trois sols du cent pesant à l'entrée, & quatre sols six deniers à la sortie; à l'exception de celles provenant de la pêche des habitans des ports de la province de Normandie, dont les droits sont fixez par les arrêts du Conseil des 31. décembre 1664. 22. janvier & 26. mars 1665. & 24. avril 1725. & sans déroger aux exemptions accordées par les réglemens rendus en faveur des Morues de la pêche de l'Isle-royale & autres, lesquels seront exécutez pour les tems y énoncez. Du 8. May 1742. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1742. 3, [1] p. 1383

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* AD. VII. 4.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui casse une Sentence de l'Election de Lyon du 15 Juillet 1740, par laquelle le nommé Roze & sa femme, habitans de ladite ville, surpris vendant du tabac rapé sans permission, ont été renvoyés de la demande du Fermier, avec dépens; confisque les tabacs & ustenciles saisis chez ledit Roze, & le condamne en mille livres d'amende & aux dépens faits en ladite Election. Du 8 Mai 1742. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1384

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 545–547.

Mémoire du Roi aux sieurs Marquis de Larnage et Maillart, pour la suppression des Receveurs-Généraux de l'Octroi, et la nomination des Receveurs particuliers. Du 17 Mai 1742. 1385

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 692–693.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que le procès sera fait à un Commis des Trésoriers-Généraux de la Marine à Saint-Domingue, et jugé en dernier ressort par M. Maillart, Intendant, avec le Conseil de Léogane. Du 22 Juin 1742. 1386

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 697.

Ordonnance du Roy, Qui défend aux Capitaines des Navires désarmé aux Isles de l'Amérique, de payer, dans lesdites Isles, la solde duë à leurs Equipages. Leur enjoint d'en faire les décomptes en presence des Officiers chargés du détail des Classes; & régle les formalités à observer à ce sujet. Du 19. Juillet 1742. [*Colophon:*] A Paris, chez P. Prault, Imprimeur des

1742, *continued*

Fermes & Droits du Roy, Quay de Gesvres, au Paradis. 1742. 4 p. (Ford, no. 242.) 1387

Copies: Marine, A². 27. f. 485; NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 698–700.

LETTRES-PATENTES en forme d'Edit, concernant les Assesseurs aux Conseils des Colonies. Du mois d'Août 1742. 1388

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 701–702; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 526–528 and 1854–1856, I. 561–563.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne l'exécution des lettres patentes du mois d'avril 1717. portant réglement pour le commerce des Isles: Casse trois sentences de la jurisdiction des Traittes du Havre, des 25. octobre 14. & 21. novembre 1741. Et condamne les sieurs Vaustable, le Boüis & de la Haye, David Laisné & Jean Feray, à payer les droits d'entrée des marchandises arrivées de Marseille & Dunkerque, au Havre, & par eux déclarées à la destination de l'entrepôt pour les isles & colonies françoises, conformément à l'article x. des lettres patentes de 1717. Du 4. Septembre 1742. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLII. 6 p. (Ford, no. 243.) 1389

Copy: AD. XI. 9. f. 117.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 141–146 and 1765, I. 121–125; *Le Commerce de l'Amérique*, I. 40–41.

EXTRAIT de l'Ordre du Roi, sur l'autorité des Administrateurs en matière d'Imposition. Du 25 Septembre 1742. 1390

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 706–707.

ARREST du Conseil d'État du Roy. Qui fixe à quatre années l'entrepôt des Marchandises propres pour le Commerce de Guinée. Du 2. Octobre 1742. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale 1742. 3, [1] p. (Ford, no. 244.)

Copy: AD. VII. 2ª. f. 77. 1391

—— *Another issue with colophon:* A Lille: De l'Imprimerie de la Veüve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. M.D.CC.XLII. [4] p. 1392

Copy: JCB.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 206–209 and 1765, I. 172–175; *Le Commerce de l'Amérique*, II. 373–374.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui proroge pour trois années, à compter du premier Janvier 1743. la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la déclaration du 10. novembre 1727. être levé sur les Marchandises venant des Isles françoises de l'Amerique. Du 11. Décembre 1742. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1742. 2 p. (Ford, no. 245.) 1393

Copies: AD. VII. 2ª. f. 78; HEHL; LC.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la Veüve C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. [3] p. 1394

Copy: JCB.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, under the date December 10, 1742, I. 287–289 and 1765, I. 242–243.

1743

DÉCLARATION du Roi, concernant la discipline des Esclaves. Du premier Février 1743. 1395

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 727–729; *Recueil Général des Anciennes Lois Françaises*, XXII. 163–165 with title: Édit relatif aux peines a infliger aux esclaves dans les colonies.

DECLARATION du Roy, Du prémier Février 1743. Concernant la maniere d'élire des Tuteurs & Curateurs aux Mineurs, qui ont des Biens situés en France, & d'autres situés dans les Colonies. [*Colophon:*] A Lille: De l'Imprimerie de la Veüve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. M. D. CC XLIII. 6 p. 1396

Copy: JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1743. 7, [1] p. 1397

Copy: NYPL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, De l'Imprimerie de Prault, Imprimeur des Fermes du Roy, Quay de Gêvres. 1747. 7, [1] p. (Ford, no. 246.) 1398

Copy: AD. VII. 2ª. f. 79.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 723–727; *Edits, Ordonnonces Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 520–525 and 1854–1856, I. 563–567.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne que pendant dix années, à commencer du premier Janvier 1744. les Morues, tant vertes que sèches, & les Huiles qui proviendront de la pêche des Sujets de Sa Majesté à l'Isle-royale, appellée ci-devant l'Isle du Cap-breton, demeureront déchargées dans tous les ports du Royaume, tant de l'Océan que de la Méditerranée, & à Ingrande, de tous les droits d'entrée des cinq grosses fermes. Du 26. Mars 1743. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1743. 3, [1] p. (Ford, no. 247.) 1399

Copies: AD. XI. 41. f. 85; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

PROVISIONS De Conseiller Clerc au Conseil Supérieur de Québec pour le Sieur Vallier, Théologal du Chapitre, premier d'Avril, 1743. 1400

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 369–370 and 1854–1856, III. 106.

DÉCLARATION du Roi, par laquelle Sa Majesté fait don et remise aux habitans de Montréal de 164.808 lbs. 13s. 3d., dont elle est en avance, au sujet de l'enceinte de Montréal. du premier Mai, mil sept cent quarante-trois. 1401

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 567–568.

ARRÊT Du Conseil d'Etat du Roi, qui réunit la Maison Episcopale au Domaine et en fait don aux Evêques de Québec, aux charges portées au dit Arrêt. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trente Mai, mil sept cent quarante trois. 1402

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 529–533 and 1854–1856, I. 568-572.

Arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes sur icelui (5 juillet), qui ordonnent que la Compagnie des Indes sera payée de la gratification de treize livres par têtes de nègres qu'elle a fait passer aux Isles et Colonies de l'Amérique pendant les années 1738, 1739 et 1740. Le premier Juin, 1743. 1403

Copy: Marine, A¹. 79. no. 21.

Ordonnance du Roy, portant Réglement sur la Réception des Capitaines, Maîtres & Patrons dans les Colonies Françoises de l'Amérique. Du treize Juin 1743. [*Colophon:*] A Paris, chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres au Paradis. 1743. 4 p. (Ford, no. 248.) 1404

Copies: AD. vii. 2ª. f. 80; NYPL.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 741–742.

Réglement concernant l'exploitation de la pêche de la Morue à l'Isle-royale. Du 20. Juin 1743. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. m.dccxliii. 12 p. 1405

Copies: NYPL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux;* AD. xi. 47; Marine, A¹. 79. no. 26.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne que les marchandises du crû des Isles françoises de l'Amérique, qui seront destinées pour être transportées à l'Isle-royale, seront déchargées jusqu'au premier Janvier 1747. du droit de poids d'un pour cent; Et que celles du crû desdites Isles, destinées tant pour ladite Isle-royale que pour le Canada, seront dechargées pendant ledit tems, du droit de trois pour cent du Domaine d'Occident, ensemble du droit de quarante sols par quintal sur les sucres qui y seront envoyez desdites Isles. Du 24. Juin 1743. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1743. 2 p. (Ford, no. 249.) 1406

Copies: AD. vii. 2ª. f. 81; NYPL; LC; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances Royaux.*

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la Veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roy. 3 p. 1407

Copy: JCB.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* ii. 143–144.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui déclare nulles les Lettres de Rémission accordées par le Conseil du Cap à Claude Trollé. Du 6 Juillet 1743. 1408

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 743.

Declaration du Roy, Concernant les Concessions de Terres dans les Colonies Françoises de l'Amérique. Donnée à Versailles le 17 Juillet 1743. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1744. 6 p. (Ford, no. 250.) 1409

Copies: AD. vii. 2ª. f. 82; LC.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 745–748; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, i. 533–537 and 1854–1856, i. 572–574.

Réglement du Roi, concernant la Maréchaussée de Saint-Domingue. Du 31 Juillet 1743. 1410

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 754–759.

Réglement du Roi, concernant les honneurs aux Isles sous le Vent. Du 31 Juillet 1743. De par le Roi. 1411

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 751–754.

Edit du Roi concernant le dixième de l'Amiral de France sur les prises et conquêtes faites en Mer, du mois d'Août, mil sept cent quarante-trois. 1412

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1854–1856, i. 575–576.

Ordre du Roi, portant exemption en faveur des Officiers des Compagnies de Milices de Gens de Couleur. Du 2 Août 1743. De par le Roi. 1413

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 761.

Ordonnance du Roi, Pour renouveller les défenses à tous gens de guerre, sur le Commerce du faux sel, du faux tabac, & des marchandises de contrebande. Du prémier Octobre 1743. De par le Roi. 1414

In: *Le Commerce de l'Amérique,* i. 549–557.

Ordonnance du Roi, qui fait défenses de transporter à Saint-Domingue aucuns Comestibles, Denrées, Bois, &c. de la partie Françoise de l'Isle Saint-Martin, Sainte-Lucie, Saint-Barthelémy, &c. Du 7 Octobre 1743. De par le Roi. 1415

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 766–767.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui annulle celui du Conseil Supérieur du Cap, au sujet des examens des Pourvus d'offices de Judicature, &c. et ordonne que tous Arrêts et Réglemens, autres que pour les Jugemens des Procès, ne pourront avoir d'exécution qu'après qu'ils auront été approuvés par Sa Majesté. Du 20 Octobre 1743. 1416

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 770–771.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne que les Négocians & Armateurs de la ville de Marseille, seront tenus de faire conduire au Bureau du Domaine d'Occident, actuellement établi à la rive neuve, toutes les marchandises arrivant des Isles françoises de l'Amerique, de même que celles qu'ils embarqueront pour lesdites isles, pour y être visitées & les droits acquittez. Du 29 Octobre 1743. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale 1744. 4 p. (Ford, no. 251.) 1417

Copies: AD. vii. 2ª. f. 83; HEHL; LC.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique,* i. 203–205.

Declaration du roy, Concernant les Ordres religieux & gens de main-morte, établis aux Colonies françoises de l'Amérique. Donnée à Versailles le 25. Novembre 1743. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie royale. 1744. 8 p. 1418

Copies: WLCL; LC.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], iii. 772–778; *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, i. 537–544 and 1854–1856, i. 576–581.

1743, *continued*

ORDRE du Roi, portant établissement d'une Majorité au Cap Dame-Marie, et fixation de l'étendue et des limites de cette Majorité. Du premier Décembre 1743. 1419

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 778.

1744

ARREST du Conseil d'État du Roy, Portant règlement sur le commerce des Colonies françoises de l'Amérique. Du premier Mars 1744. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1744. 7, [1] p. (Ford, no. 252.) 1420

Copies: AD. VII. 2ª. f. 84; NYPL; HEHL; LC.

Reprinted in *Recueils*, 1745, 1744, I. 349–357 and 1765, I. 294–301; Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 780–784 under the date May 1, 1744; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 545–550 and 1854–1856, I. 581–585.

DECLARATION du Roy, Concernant les comptes des Tresoriers généraux de la Marine. Donnée à Versailles le 4. Mars 1744. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXLIV. 10 p. 1421

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roy, Portant déclaration de guerre contre le Roy d'Angleterre. Du 15. Mars 1744. 4 p. (Ford, no. 253.) 1422

Copy: Marine, A². 28. f. 55.

PROVISIONS De Greffier de la Prévôté de Québec, pour le Sieur Boisseau, fils, du vingt cinq Mars, 1744. 1423

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 371–372 and 1854–1856, III. 107–108.

PROVISIONS De Lieutenant Général de la Prévôté de Québec, pour le Sieur Daine, du 5e. [*sic for 25.*] Mars, mil sept cent quarante quatre. 1424

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 370–371 and 1854–1856, III. 107.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui suspend pendant la guerre l'exécution de l'article II. des lettres patentes du mois d'avril 1717. concernant le commerce des colonies françoises de l'Amérique. Du 20. Avril 1744. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLIV. 3, [1] p. (Ford, no. 254.) 1425

Copies: AD. VII. 2ª. f. 85; NYPL; HEHL.

RÉGLEMENT du Roi, pour l'établissement d'un Conseil des Prises. Du 22 Avril 1744. 1426

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 787–788.

ORDONNANCE du Roy, Portant Amnistie en faveur des Officers, Mariniers & Matelots déserteurs. Du vingt-trois Avril 1744. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Prault pere, Quay de Gêvres, au Paradis. 1744. 3, [1] p. 1427

Copy: NYPL.

DÉCLARATION du Roi, sur les retraits Lignagers. Du 6 Août 1744. 1428

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 800–801.

DÉCLARATION du Roi, touchant le Gardiennage des choses mobiliaires saisies sur les habitations. Du 6 Août 1744. 1429

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 801–802.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Et Lettres patentes sur icelui, Portant reglement pour empêcher les abus & fraudes sur les marchandises du commerce des Isles, qui jouissent du bénéfice de restitution des droits lorsqu'elles sont portées à l'étranger, & sur celles qui jouissent de la faculté du transit dans le Royaume. Du 14 Août 1744. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1744. 11, [1] p. 1430

Copies: NYPL; Marine, A¹. 80. no. 36.

The *Lettres Patentes* is reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 194–197.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse ceux du Conseil de Léogane, des 7 et 9 Mai 1744, et règle la forme des dénonciations, et celle à adopter dans le cas de partage d'opinions. Du 20 Septembre 1744. 1431

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 808–809.

RÉGLEMENT du Roi, au sujet des Exemptions. Du 25 Septembre 1744. 1432

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 809–815.

ORDONNANCE du Roy, Portant défenses des Jeux de hazard aux Colonies. Du 4. Novembre 1744. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLIV. 2 p. (Ford, no. 255.) 1433

Copies: AD. VII. 2ª. f. 86; NYPL.

DÉCLARATION du Roi, concernant les Comptables de Saint-Domingue, et la saisie de leurs Négres, même attachés à la culture. Du 13 Novembre 1744. 1434

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 818–821.

ARRÊT du Conseil d'Etat, sur la manière de faire le Procès aux Comptables. Du 15 Novembre 1744. 1435

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 821.

1745

ORDONNANCE Du Roi, Portant entr'autres choses défenses aux habitans de bâtir sur les terres, à moins qu'elles ne soient d'un arpent et demi sur quarante de profondeur. De par le Roi. ...Fait à Versailles, le vingt-huit Avril, mil sept cent quarante cinq. 1436

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 551–552 and 1854–1856, I. 585–586.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Portant prorogation pendant la presente guerre, de l'entrepôt des marchandises & denrées destinées pour le commerce des Isles & Colonies françoises. Du 4 Mai 1745. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1745. 4 p. (Ford, no. 256.)

Copies: AD. VII. 2ª. f. 87; HEHL. 1437

LETTRES PATENTES sur Arrest, Pour favoriser le Commerce des Isles. Données à Versailles le quatriéme jour du mois de May 1745. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de la Veuve Delatour. 8 p. (Ford, no. 257.) 1438

Copy: AD. VII. 2ª. f. 88.

ORDONNANCE du Roy, Concernant les Convois pour les Isles françoises de l'Amérique. Du 14 Mai 1745. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1745. 4 p. (Ford, no. 258.) 1439

Copies: AD. VII. 2ª. f. 88; HEHL; LC.

RÈGLEMENT sur la Police à observer à l'égard des Matelots qui désertent aux Isles de l'Amerique, des Navires armés dans les Ports du Royaume. Du Camp de Tournay le 19 May 1745. A Paris: Chez P. Prault. 1745. 8 p. (Ford, no. 259.) 1440

Copy: NYPL.

Reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 830–832.

DECLARATION du Roy, Concernant les dettes de cargaison des navires des Ports du Royaume aux Colonies françoises de l'Amérique. Donnée au Camp sous Tournay, le 12 Juin 1745. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1745. 4 p. (Ford, no. 260.) 1441

Copy: AD. VII. 2ª. f. 90.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 832–834.

ARREST du Conseil d'État du Roy Qui, en interprétant celui du 20 avril 1744, déclare n'avoir entendu permettre pendant la présente guerre, le retour des navires des Isles & Colonies françoises, qui dans les différens ports du royaume où le commerce des Isles est permis; sans que les négocians puissent faire revenir leurs navires dans d'autres ports, si ce n'est en cas de relâche forcé, naufrage ou autre cas imprévû, à peine de dix mille livres d'amende, conformément à l'article II des lettres patentes du mois d'avril 1717. Du 19 Juin 1745. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCC. XLV. 3, [1] p. (Ford, no. 261.) 1442

Copies: AD. XI. 9. f. 195; NYPL; HEHL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 62–63.

ARREST du Conseil d'État du Roy, qui homologue la Délibération prise par la Compagnie des Indes en l'Assemblée générale des Actionnaires, tenue le 23 juin 1745. Du 26 Juin 1745. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCXLV. 7 p. 1443

Copy: JCL, no. 1055.

ARRÊT du Conseil d'Etat, au sujet des Esclaves, Vaisseaux et Effets ennemis qui passent ou échouent sur les Côtes des Colonies Françoises. Du 23 Juillet 1745. 1444

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 836–837; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 553–554 and 1854–1856, I. 587–588.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui proroge pour trois années, à compter du premier janvier 1746, la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la déclaration du 10 novembre 1727 être levé sur les marchandises venant des Isles françoises de l'Amérique. Du 30 Novembre 1745. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLVI. 2 p. (Ford, no. 262.) 1445

Copies: AD. VII. 2ª. f. 92; NYPL; HEHL.

ORDONNANCE du Roi, pour l'établissement et la discipline d'une Compagnie de Canonniers-Bombardiers à Saint-Domingue. Du 15 Décembre 1745. De par le Roi. 1446

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 839–840.

1746

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, la Louisianne et autres Pays en dépendants, pour Mr. de la Jonquiere, du 15me. Mars, 1746. 1447

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 57 and 1854–1856, III. 71–73.

ORDONNANCE du Roy, Qui règle le payement des équipages des navires expédiez pour les isles de l'Amérique sous l'escorte des vaisseaux de Sa Majesté, pendant le tems qu'ils auront été retenus dans les Rades pour attendre le départ des convois. Du 21 Avril 1746. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1746. 3, [1] p. (Ford, no. 263.) 1448

Copies: AD. VII. 2ª. f. 93; NYPL.

—— *Another issue without colophon:* 3, [1] p. (Ford, no. 264.) 1449

Copy: Marine, A². 28. f. 231.

ARREST du Conseil d'État du Roi, et Lettres Patentes sur icelui, Registrées en la Chambre des Comptes. Concernant la gratification accordée à la Compagnie des Indes, par tête de Noirs introduits aux îles. Des 27 Mars & 22 Avril 1746. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 7, [1] p. 1450

Copy: LC.

ORDONNANCE du Roy, Pour faire exécuter à l'égard de tous les navires armez dans les différens ports du Royaume pour faire les voyages de l'Amérique sous l'escorte des vaisseaux de Sa Majesté, le Règlement...concernant le payement des équipages des navires expédiez à Nantes. ...Du 18 Mai 1746. A Paris: de l'Imprimerie Royale, 1746. 3, [1] p. (Ford. no. 265.) 1451

Copy: NYPL.

ORDONNANCE du Roi, touchant les Jugemens du Commerce Etranger. Du 24 Juin 1746. 1452

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 847–848.

ARREST du Conseil d'état du roy, Qui nomme des Commissaires pour juger les contraventions à l'arrêt du Conseil du 29 mai 1736, portant règlement pour le commerce des Caffés provenant des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 8 Septembre 1746. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCCXLVI. 3, [1] p. 1453

Copies: WLCL; HCL.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Concernant les Policies d'assurance passées avant la déclaration de la présente guerre. Du 24 Septembre 1746. 3, [1] p. (Ford, no. 266.) 1454

Copy: Marine, A². 28. f. 291.

1746, *continued*

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui révoque la permission accordée par celui du 2 avril 1737, aux Négocians de Marseille, d'introduire pour la consommation du royaume, des Caffés des Isles françoises de l'Amerique. Du 28 Octobre 1746. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXLVI. 3, [1] p. 1455

Copies: HCL; LC.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 350–351.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui défend d'informer d'aucun crime prescrit par laps de tems. Du 19 Novembre 1746. 1456

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 852–853.

ORDRE du Roi, touchant l'enregistrement des Titres de Noblesse. Du 9 Décembre 1746. 1457

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 853–854.

DÉCLARATION du Roi, concernant les crimes qui se commettent par les Vénéfices et Poisons. Du 30 Décembre 1746. 1458

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 854–856.

1747

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi portant une augmentation pour trois ans sur les droits d'entrée des vins, eaux-de-vie et guildive, du vingt-trois janvier, mil sept cent quarante-sept. 1459

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I 589.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant le rang de M. Pillat père, Conseiller honoraire du Conseil du Cap. Du 8 Avril 1747. 1460

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 862.

PROVISIONS de Gouverneur Lieutenant-Général, pour M. le Chevalier de Conflans. Du premier Mai 1747. 1461

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 863.

EDIT du Roy, Qui réunit aux autres droits du Roy le Privilége de la vente exclusive du Tabac, dans l'étendue du Royaume, a compter du premier Juillet de la présente année, ainsi qu'il l'étoit avant l'aliénation à titre d'engagement qui en a été faite à la Compagnie des Indes. Et porte création & aliénation au profit de ladite Compagnie, de neuf millons de livres de rente annuelle & perpétuelle au denier vingt, qui seront affectés & hypotéqués par préférence & privilége spécial sur le produit de ladite Ferme du Tabac. Donné au Camp du Parc au mois de Juin 1747. Registré en Parlement. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, au Paradis. 1755. 7 p. 1462

Copy: JCL, no. 1056.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1747. 7, [8] p. 1463

Copy: HCL.

LETTRES PATENTES Pour donner au Sieur Comte de la Galissonniere, le Commandement Général de la Nouvelle France, du 10e. Juin, 1747. 1464

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 58–60 and 1854–1856, III. 73–75.

EXTRAIT de l'Ordonnance du Roi, Du 12 Juin 1747. [Concerning the issue of Tabac de Cantine to the troops.] 1465

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 558–561.

ARREST contradictoire de la Cour des Aides, Qui déclare Françoise Testard femme Coulange, sur laquelle il a été saisi trente livres de Tabac de fraude qu'elle colportoit dans Paris, non-recevable dans l'appel par elle interjeté d'une sentence de l'Élection, par laquelle elle a été condamnée en milles livres d'amende pour avoir appellé de ladite sentence sans avoir appellé eu préalable consigné entre les mains du fermier la somme de trois cens livres, à compte de l'amende de mille livres prononcée contr'elle, conformément aux réglemens: Condamne pareillement Me Lajon son procureur en cent livres aussi d'amende, payable par corps, pour avoir en contravention a l'article XXXIV de la déclaration du Roy du premier août 1721, occupé pour ladite femme Coulange avant la consignation de ladite somme de trois cens livres; & le condamne en outre aux dépens, solidairement avec sa partie. Du 9 Août 1747. Extrait des Registres de la Cour des Aides. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCXLVIII. 3, [1] p. 1466

Copy: HCL.

DECLARATION Du Roi en interprétation de celle du 17 Juillet 1743, concernant les concessions des terres dans les Colonies. ...Donné à Versailles, le premier jour du mois d'Octobre, l'an de grâce mil sept cent quarante sept. 1467

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 556–557 and 1854–1856, I. 590–591.

1748

COMMISSION Pour Mr. Bigot, du ler. Janvier, 1748, d'Intendant de la Justice, Police et Finance, en Canada, la Louisianne, et dans toutes les terres et Isles dépendantes de la Nouvelle France. 1468

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 60–63 and 1854–1856, III. 75–77.

EDIT Du Roi concernant l'imposition des Droits d'entrée et de sortie, sur toutes les Marchandises, qui entreront au Pays de Canada, ou qui en sortiront, payables par toutes sortes de personnes, suivant l'état et tarif du dit Droit attaché au dit Edit. ...Donné à Versailles, au mois de Février, l'an de grâce, mil sept cent quarante-huit... 1469

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 558–576 and 1854–1856, I. 591–594.

DÉCLARATION du Roi portant la suspension du dixième de l'amiral sur les prises faites en mer et autres encouragemens pour la course,

du cinquième mars, mil sept cent quarante-huit. 1470

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 605–608.

Arrêt Du Conseil d'Etat qui surseoit à L'exécution de l'Edit du mois de Février 1748, n'entendant que l'imposition ordonnée par icelui n'ait lieu, que lors que la paix aura été connue en Canada. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le six Mars, mil sept cent quarante huit. 1471

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 576–577 and 1854–1856, I. 608–609.

Ordonnance du Roi concernant la suspension d'armes par mer. Le 26 Mai, 1748. 1472

Copies: AC. A[26]. f. 16; Marine, A[1]. 83. no. 38.

Arrêt qui annulle les polices d'assurances passées avant les préliminaires de la paix pour les navires actuellement dans les ports du royaume et dans ceux des colonies françoises, et fixe aux assureurs, pour indemnité, la prime à leur païer par les assurés suivant l'exigence des cas où les navires se trouveront. Le 12 Juillet, 1748. 1473

Copy: AC. A[26]. f. 18.

Arrest Du Conseil D'État Du Roy, Qui permet l'entrée dans le royaume, sans payer aucuns droits, des Lards, Suifs, Chandelles & Saumons salez, destinez pour les Isles & Colonies françoises. Du 24 Août 1748. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCXLVIII. 3 p. 1474

Copy: HEHL.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 129.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui permet aux Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, de faire faire les balanciers & planches nécessaires pour graver de nouveaux Bulletins, pour servir à la marque des Mousselines & Toiles de coton que ladite Compagnie sera vendre à l'avenir. Du 28 Septembre 1748. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, M. DCCXLVIII. 3 p. 1475

Copy: JCL, no. 1057.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Portant réglement sur les Charte-parties d'affretement passées avant la signatures des préliminaires de la paix, pour les navires expédiez pour les Colonies françoises de l'Amérique. Du 15 Octobre 1748. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1748. 2 p. (Ford, no. 267.) 1476

Copies: AD. VII. 3. f. 103a; NYPL.

Arrest Du Conseil D'État Du Roy, Portant que les Équipages des navires revenus des Isles de l'Amérique sous l'escorte des vaisseaux de Sa Majesté, seront payez de leurs salaires en entier pendant le sejour que lesdits navires auront faits dans lesdites Isles, jusqu'à concurrence du terme de six mois; & seulement de la moitié pour tout le temps excédant ledit terms. Du 17 Octobre 1748. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1748. 3 p. 1477

Copy: HEHL.

—— *Another issue without colophon.* 3, [1] p. (Ford, no. 268.) 1478

Copies: Marine, A[2]. 28. f. 405; NYPL.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui proroge pour trois années, à compter du prémier Janvier 1749, la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la Déclaration du 10 Novembre 1727, être levé sur les marchandises venant des Isles Françoises de l'Amérique, & cependant surseoit à la perception de ce droit sur les chargemens des Navires arrivés ou qui arriveront desdites Isles, depuis le prémier Octobre dernier, jusqu'au dernier Mars prochain. Du 13 Novembre 1748. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1479

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 184–185.

Ordonnance du Roy, Qui renouvelle pour six années l'exemption accordée aux Navires marchands destinez pour la Louisianne, d'y porter des engagés & des fusils. Du 25 Novembre 1748. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1748. 2 p. (Ford, no. 269.) 1480

Copies: AD. VII. 2[a]. f. 97; NYPL.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui ordonne l'exécution celui du 27 septembre 1720; &, en conséquence, que les vaisseaux des négocians, munis de permissions de la Compagnie des Indes pour le commerce de Guinée, jouiront des mêmes priviléges & exemptions dont elle jouit. Du 3 Décembre 1748. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLIX. 7, [1] p. (Ford, no. 270.) 1481

Copies: AD. VII. 3. f. 25; JCL, no. 1058.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, II. 344.

Arrest du Conseil d'État du Roy, portant que les Sucres qui seront déclarez pour passer d'une province des Cinq grosses fermes dans une autre province des mêmes Cinq grosses fermes, en empruntant le passage d'une province réputée étrangère, ne pourront être expédiez que dans les Bureaux principaux des fermes, où il sera pris des acquits à caution pour les lieux de la destination, à peine de confiscation des Sucres qui se trouveront sans expédition, ou qui auront été expédiez dans les petits Bureaux, & de trois cens livres d'amende. Du 24 Décembre 1748. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1749. 3 p. 1482

Copy: JCL, no. 961.

1749

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne que l'arrêt du Conseil du 12 juillet 1748 concernant les Polices d'assurance passées avant la signature des Préliminaires de la paix, sera exécuté par rapport aux navires qui ont été employez au commerce des Échelles du Levant; Et

1749, *continued*

règle les Primes dûes aux assureurs, dans les cas y désignez. Du 18 Janvier 1749. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1749. 4 p. 1483

Copy: NYPL.

Arrest du Conseil d'État du Roy, En interpretation de celui du 12 juillet 1748, concernant les Assurances. Du 20 Janvier 1749. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLIX. 3, [1] p. (Ford, no. 271.) 1484

Copies: AD. XI. 9. f. 119; NYPL.

Declaration du Roy, Qui autorise l'Etablissement fait en l'Hôtel de la Compagnie des Indes à Paris, d'un Dépôt libre & volontaire des Actions, & donné à ce Dépôt une forme solide & autentique. Donnée à Versailles le 11. Février 1749. [*Colophon:*] A Paris, Chez Pierre-Guillaume Simon, Imprimeur du Parlement, au bas de la rue de la Harpe, à l'Hercule. 1749. 7 p. 1485

Copy: JCL, no. 1059.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui, en révoquant l'arrêt du Conseil du 4 mai 1745, ordonne que, conformément à celui du 3 mai 1723, les marchandises destinées pour les Isles & Colonies françoises, ne jouiront plus à l'avenir que d'une armée d'entrepôt. Du 26 Mars 1749. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCXLIX. 3, [1] p. (Ford, no. 272.) 1486

Copies: AD. VII. 2ª. f. 98; NYPL; HEHL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 105–106.

Arrest Du Conseil D'Etat Du Roy, Qui, en revoquant les arrets du Conseil des 20 avril 1744 & 19 juin 1745, ordonne l'exécution de l'article II des lettres patentes de 1717, pour le retour des navires destinez pour les Isles & Colonies françoises de l'Amérique, dans le port d'ou ils seront partis. Du 26 Mars 1749. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1749. 2 p. 1487

Copy: HEHL.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 63.

Reglement Pour les Droits, Salaires et Vacations des Jurisdictions et Notaires établis en Canada. ...Donné à Versailles, le vingt et unieme jour du mois d'Avril, l'an de grâce, Mil sept cent quarante neuf,... 1488

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, I. 577–582 and 1854–1856, I. 609–613.

Provisions De l'Office de Conseiller Clerc pour Monsieur De la Corne à la place de Monsieur Vallier, du premier Mai, 1749. 1489

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 374–375 and 1854–1856, III. 109–110.

Provisions De Prévôt des Maréchaux pour le Sieur Duplessis de Morampont; du premier de Mai, 1749. 1490

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 372–373 and 1854–1856, III. 108–109.

Declaration du Roi, Qui ordonne la perception d'un droit de trente sols par chacune livre de seize onces, sur tous les tabacs étrangers qui entreront dans le Royaume pour autre destination que pour celle de la Ferme générale. Donnée à Marly, le 4 Mai 1749. Registrée en Parlement. 1491

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 567–568.

Arrest contradictoire de la Cour des Aydes de Paris, du 6 May 1749. Qui infirme une Sentence de l'Election d'Orléans, & condamne le Sieur Philippes Marchand à Orléans, à payer les Droits d'Imposition de quatre Bariques de Sucre, & en tous les dépens, sur le fondement que la Lettre de Voiture n'a pas été visée au lieu du chargement mais en route. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gèvres, au Paradis 1749. 3, [1] p. 1492

Copy: JCL, no. 962.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui commet M. l'Intendant de la province de Flandre, pour juger les contraventions à la déclaration du Roy du 4 mai 1749, portant établissement d'un droit de trente sols par livre pesant de Tabacs étrangers qui entreront dans ladite province. Du 17 Juin 1749. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1749. 3, [1] p. 1493

Copy: HCL.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui commet M. l'Intendant de la Province du Haynault, pour juger les contraventions à la Déclaration du Roi du 4 Mai 1749, portant établissement d'un droit de trente sols par livre pesant de tabacs étrangers qui entreront dans ladite Province. Du 17 Juin 1749. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1494

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 569–570.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui fixe l'entrée des Tabacs étrangers dans la Flandre & le Haynault, par les bureaux de la basse-ville de Dunkerque, Wervick & de Comines, pour la perception du droit de trente sols par livre pesant desdits Tabacs, établi par la déclaration du Roy du 4 mai 1749. Du 17 Juin 1749. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1749. 3, [1] p. 1495

Copy: HCL.

Commission d'Intendant par Interim, pour M. de Laporte Lalanne. Du premier Juillet 1749. 1496

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 882.

Arrest du Conseil d'Estat du Roy, Qui ordonne l'exécution de l'ordonnance de 1687, & des réglemens rendus depuis, au sujet des déclarations des marchandises dans les Bureaux des fermes: Et, en conséquence, que les Négocians de Nantes & les Capitaines des navires qui aborderont dans le port de ladite ville, seront tenus de s'y conformer, & de distinguer dans lesdites déclarations, le nombre des barriques de chaque espèce de sucre: & ce, sous les peines portées par lesdites ordonnances & réglemens.

Du 29. Juillet 1749. [*Arms*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M.DCCXLIX. 8 p. 1497
Copy: NYPL.

EDIT du Roy, Portant suppression des deux offices de Trésoriers généraux des Galères, & création de deux offices de Trésoriers généraux des Colonies françoises de l'Amérique. Donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1749. 6 (should be 7), [1] p. (Ford, no. 273.) 1498
Copy: Marine, A². 28. f. 453.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCL 7, [1] p. 1499
Copy: NYPL.

PROVISIONS de Commandant-Général des Isles sous le Vent, pour M. le Marquis de Vaudreuil. Du premier Novembre 1749. 1500
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], III. 889–890.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Portant exemption de tous droits d'entrées & locaux, dépendans des cinq grosses Fermes, sur les laines non filées, les cotons en laine, les chanvres, & lins en masse & non apprêté, les poils de chameau & chevreau, & les poils de chévre, filés & non filés, venant de l'étranger dans le Royaume, ou qui passeront d'une Province dans une autre, à commencer du prémier Janvier 1750. Du 12 Novembre & 9 Décembre 1749. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1501
In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 32–34.

1750

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui proroge dix ans les exemptions accordées au commerce qui se fait entre le Canada, l'Isle-royale & les Isles du Vent de l'Amérique. Du 24 Février 1750. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1750. 2 p. (Ford, no. 274.) 1502
Copies: AD. VII. 2ª. f. 99; BPL; JCL, no. 274.

LETTRES-PATENTES, qui dispensent M. le Marquis de Chatenoye, Gouverneur du Cap, du temps qui lui manque pour remplir l'espace d'une année de résidence requise pour contracter valablement mariage en France. Du 24 Février 1750. 1503
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 3–5.

COMMISSION De Lieutenant de l'Amirauté pour le Sieur Guilfemin, du 8e. Juin. 1750. 1504
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 375–377 and 1854–1856, III. 110–112.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui fixe le prix des Tabacs du crû de la Louisiane à trente livres le quintal, dont vingt-sept livres dix sols seront payées par le fermier, & deux livres dix sols par le Roy: Désigne les ports pour l'entrée desdits tabacs; & établit des précautions pour empêcher l'abus & la fraude, tant au droit de trente sols par livre pesant de tabac, qu'à la ferme du tabac. Du 13 Octobre 1750. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1750. 4 p. (Ford, no. 275.) 1505
Copies: AD. XI. 51. f. 99; JCB.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 561–563.

ORDONNANCE du Roi, Concernant la compagnie des Cadets de Rochefort. Du 16 Octobre 1750. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLII. 3, [1] p. (Ford, no. 276.) 1506
Copies: AD. VII. 3. f. 54; NYPL.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Congés qui seront accordés aux Soldats des Compagnies détachées de la Marine, servant à Saint-Domingue, qui demanderont à s'établir dans la Colonie. Du 18 Octobre 1750. 1507
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 32–33.

ORDRE du Roi pour la translation du Conseil Supérieur de Léogane au Port-au-Prince. Du 23 Octobre 1750. 1508
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 33–34.

MÉMOIRE du Roi, pour l'établissement d'une nouvelle Imposition relative aux Fortifications de l'Isle Saint-Domingue. Du 25 Octobre 1750. 1509
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 34–37.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui continue la perception du Droit de vingt pour cent, à toutes les entrées du royaume, sur les marchandises du Levant,...Exempte du Droit de trois pour cent du Domaine d'Occident, les Cotons venant des Colonies françoises de l'Amérique, pour la consommation du royaume; & les assujétit aux mêmes droits de sortie qu'ils payoient avant l'arrêt du 12 novembre 1749: Ordonne que le Droit de trois pour cent du Domaine d'Occident, continuera d'être perçû sur le Coton des Colonies françoises, qui passera à l'étranger: Et que le Droit de demi pour cent, établi par la declaration du 10 novembre 1727, continuera aussi d'être perçû sur le Coton desdites Colonies, de la même manière qu'il se perçoit sur les autres marchandises qui en viennent. Du 22 Décembre 1750. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1751. 19, [1] p. (Ford, no. 277.) 1510
Copy: Marine, A². 28. f. 493.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, II. 37–39.

1751

ORDONNANCE du Roi, concernant le commandement général des Isles sous le Vent. Du 4 Mars 1751. De par le Roi. 1511
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 53–54.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que, dans les cas où les cotons du Levant teints en rouge, seront sujets au droit de vingt pour cent, ce droit sera perçu à toutes les entrées du Royaume, autres que par le Pont-de-Beauvoisin, sur l'évaluation de six francs la livre, poids de marc brut; & sur l'évaluation de cent sols la livre, poids de table net, lorsqu'ils entreront par Marseille ou par le Pont-de-Beau-

1751, *continued*

voisin. Du 13 Mars 1751. Extrait des Registres du Conseil d'État. 1512

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 48.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui condamne le sieur Anastase Guezil, Négociant de la Ville de Nantes, à payer conformement à l'Arrêt du 12 Mai 1693, les droits d'entrée du chocolat qu'il a fait venir des Isles, & qu'il a déclaré comme cacao broyé & en pâte. Du 15 Juin 1751. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1513

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 364–365.

MÉMOIRE du Roi, touchant les droits d'octroi. Du 22 Juillet 1751. 1514

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 75–76.

ORDONNANCE du Roi concernant l'exemption des droits d'octroi, en faveur des peres qui ont dix à douze enfans. Du 22 Juillet 1751. 1515

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 76–77.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, Qui fixe à huit livres du cent pesant les droits de sortie du royaume, sur les Cotons en laine venant des isles, & à dix livres aussi du cent pesant sur le Coton filé, tant pour les droits des Cinq grosses fermes que pour ceux du domaine d'occident; Et ordonne que le droit de demi pour cent d'augmentation du domaine d'occident, continuera d'être perçu aux entries du royaume, sur les Cotons venant des isles. Du 17 Août 1751. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLI. 4 p. 1516

Copy: LC.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, II. 42–43.

COMMISSION d'Intendant pour M. Laporte Lalanne. Du 24 Octobre 1751. 1517

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 81.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui proroge pour trois années, à compter du premier janvier 1752, la perception du droit d'un demi pour cent, ordonné par la déclaration du 10 novembre 1727, être levé sur les marchandises venant des isles françoises de l'Amérique. Du 13 Novembre 1751. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1751. 2 p. (Ford, no. 278.) 1518

Copies: AD. VII. 2ᴮ. f. 100; NYPL.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3, [1] p. 1519

Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui proroge pour dix ans l'exemption des droits d'entrée & de sortie sur les denrées & marchandises que les Négocians françois feront transporter dans les colonies de la Louisiane; & l'exemption, pendant le même temps, de tous droits d'entrée sur les marchandises & denrées du cru & du commerce de ladite Colonie. Du 30 Novembre 1751. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLI. 3 p. (Ford, no. 279.) 1520

Copies: AD. VII. 2ᴮ. f. 101, JCB.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la Veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1521

Copy: JCB.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, II. 136–137.

1752

ARREST du Conseil d'Estat du Roi, Qui renvoie aux Commissaires députés pour juger les contestations où la Compagnie des Indes est partie, la vérification des titres des droits maritimes, pour être par lesdites sieurs Commissaires statué sur lesdits droits en dernier ressort. Du premier Janvier 1752. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1752. 7, [1] p. 1522

Copies: NYPL; JCL, no. 1061.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui homologue les deux Délibérations de la Compagnie des Indes, des 24 & 29 décembre 1751; en conséquence, autorise ladite Compagnie d'emprunter à constitution de Rentes la Somme de dix-huit millions. Du 4 Janvier 1752. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris. De l'Imprimerie Royale. M. DCCLII. 6, [2] p. 1523

Copy: JCL, no. 1062.

ORDONNANCE qui règle le rang des officiers des troupes des colonies. Le premier Février, 1752. 1524

Copy: Marine, A¹. 86, no. 19.

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Isle Royale, Isle St. Jean et autres en dépandantes, la Louisianne et autres pays de la Nouvelle France, pour le Marquis du Quesne du Ier. Mars, 1752. 1525

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, see II. 63 and 1854–1856, III. 77–79.

ORDONNANCE du Roi, Pour entretenir le régiment Suisse de Hallwyl au service de la Marine. Du premier Septembre 1752. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1753. 22 p. 1526

Copy: NYPL.

Reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 104–106.

MÉMOIRE du Roi à MM. Dubois de la Motte et Laporte Lalanne, portant réunion de la Ferme des Permissions de tenir Café, aux autres Fermes. Du 15 Décembre 1752. 1527

In Moreau de St. Mery, [1784–1790], IV. 110–111.

1753

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, au sujet de l'imposition faite et à faire sur les habitans de la ville de Québec, pour les dépenses de l'entretien des Casernes, du premier juin, mil sept cent cinquante-trois. 1528

In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 620–621.

REGLEMENT Du Roi, pour l'administration de l'Hôpital Général établi à Montréal. Henry

Marie De Breil de Pontbriand, &c. Le Marquis Duquesne, &c. Francois Bigot, &c. Tous Chefs de l'administration de l'Hôpital Général établi à Montréal. ...Donné à Versailles le troisieme jour du mois de Juin, l'an de grâce mil sept cent cinquante trois,... 1529

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, I. 583–592 and 1854–1856, I. 616–619.

RÈGLEMENT Pour la police & discipline des équipages des Navires expédiés pour les Colonies de l'Amérique. Du 22. Juin 1753. A Paris: de l'Imprimerie Royale, 1753. 11, [1] p. (Ford, no. 281.) 1530

Copy: NYPL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 118–126.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Portant cassation d'une sentence rendue le 30 mai 1753, par les Officiers de l'Amirauté de Nantes, en contravention des règlemens faits pour l'embarquement des Matelots aux Colonies de l'Amérique. Du 4. Septembre 1753. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1753. 3, [1] p. 1531

Copies: NYPL; HEHL.

ORDRE du Roi, qui regle la distribution à faire du demi pour cent sur les Negres introduits dans les parties de l'Ouest et du Sud. Du 6 Septembre 1753. 1532

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 128.

MÉMOIRE du Roi au sieur Marquis de Vaudreuil, Commandant Général pour Sa Majesté aux Isles sous le Vent, touchant les Majors-Inspecteurs des Troupes et Milices. Du 13 Septembre 1753. 1533

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 129–130.

DÉCLARATION du Roi, sur le service de la Maréchaussée. Du 6 Décembre 1753. De par le Roi. 1534

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 136–137.

1754

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que pendant dix années, à commencer du premier janvier 1754, les morûes, tant vertes que sèches, & les huiles qui proviendront de la pêche des sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, appellée ci-devant l'isle du Cap-Breton, demeureront déchargées dans tous les ports du royaume, tant de l'Océan que de la Méditerranée & à Ingrande, de tous les droits d'entrée des cinque grosses fermes. Du 2 Avril 1754. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLIV. 4 p. (Ford, no. 282.) 1535

Copy: AD. XI. 41. f. 95.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 4 p. 1536

Copy: JCB.

COMMISSION De Procureur du Roi en l'Amirauté de Quebec pour le Sieur Perthuis, 18 Avril, 1754. 1537

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, II. 378–379 and 1854–1856, III. 112–113.

ARRÊT du Conseil d'Etat Privé, qui casse un Jugement rendu par l'Intendant de Saint-Domingue, assisté de six Conseillers du Conseil du Port-au-Prince, par lui pris comme Commissaires, dans une cause qu'il s'étoit évoquée. Du 22 Avril 1754. 1538

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 142–145.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que la perception du droit de demi pour cent sur les marchandises venant des isles & colonies Françoises de l'Amérique, établie par la déclaration du 10 novembre 1727. sera continuée pendant trois années. Du 15 Octobre 1754. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLIV. 2 p. (Ford, no. 283.) 1539

Copy: AD. VII. 2ª. f. 102.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 2 p. 1540

Copy: JCB.

MÉMOIRE du Roi, qui proroge pour cinq ans, et jusqu'en 1760 l'imposition réglée par les deux Conseils assemblés le 16 Mars 1751, pour les frais extraordinaires des Fortifications. Du 7 Novembre 1754. 1541

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 154–156.

1755

PROVISIONS De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, la Louisianne, Isle Royale, Isle St. Jean, et autres Isles, terres et pays de l'Amérique Septentrionale, pour M. de Vaudreuil de Cavagnal, du Ier. Janvier, 1755. 1542

In: *Edits, Ordonnances Royaux,* Quebec, 1803–1806, see II. 63–64 and 1854–1856, III. 79–81.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui homologue la Délibération de la Compagnie des Indes, du 18 Septembre 1755; en conséquence, autorise ladite Compagnie d'emprunter à constitution de Rentes, la somme de douze millions. Du 21 Septembre 1755. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1755. 3 p. 1543

Copy: JCL, no. 1063.

DECLARATION du Roi, qui permet Le Commerce & la fonte des matières d'or & d'argent, & des espéces étrangeres. du 7 Octobre 1755. 1544

In: *Le Commerce de l'Amérique,* I. 251–252.

ORDRE du Roi, pour conserver à M. Maillart, ancien Intendant, repassant dans la Colonie pour ses affaires, les honneurs de sa place. Du 21 Novembre 1755. De par le Roi. 1545

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 176.

1756

COMMISSION for the Marquis de Montcalm. [As commander of the troops in Canada.]... Given at Versailles, the first day of the month of March, in the year of Grace, 1756,... 1546

In: Brodhead, X. 394–395.

1756, *continued*

Déclaration du Roi, portant suspension du dixieme de M. l'Amiral. Du 15 Mai 1756. 1547
Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 177–181; *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1854–1856, I. 621–625.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui permet aux Maire, Jurats & habitans de la ville de Libourne, de faire directement par le port de ladite ville, le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 8 Juin 1756. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLVI. 3, [1] p. (Ford, no. 284.) 1548
Copy: AD. VII. 2ª. f. 103.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui permet aux Négocians & habitans de la Ville de Cherbourg, de faire directement par le port de ladite ville, le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 8 Juin 1756. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLVI. 3, [1] p. (Ford, no. 285.) 1549
Copy: AD. XI. 9. f. 204.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 34–35.

Ordonnance Du Roi, Portant déclaration de guerre contre le Roi d'Angleterre. Du 9 Juin 1756. De Par Le Roi. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1756. 6 p. 1550
Copy: HEHL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, De L'Imprimerie Royale. M. DCCLVI. 7 p. 1551
Copies: HEHL; JCB.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui permet aux Négocians de la ville de Caen, de faire directement par le port de ladite ville, le commerce des iles & colonies françoises de l'Amérique. Du 21 Septembre 1756. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1756. 3, [1] p. (Ford, no. 286.) 1552
Copy: AD. VII. 2ª. f. 104.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 35.

Extrait du Mémoire du Roi, en forme d'instructions communes données à MM. Bart et Lalanne, sur le cours de la Justice. Du 15 Décembre 1756. 1553
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 192–193.

1757

Provisions De Conseiller au Conseil pour le Sieur Cugnet, du 24e Avril, 1757. 1554
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 382–383 and 1854–1856, III. 115–116.

Lettres Patentes du Roi, en Forme d'Édit, Pour l'administration de la Justice dans l'isle de Minorque. Données à Versailles au mois de Mai 1757. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLVII. 4 p. (Ford, no. 287.) 1555
Copy: AD. VII. 2ª. f. 105.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui exempte de tous droits les cotons filés qui circuleront dans le Royaume. Du 17 Mai 1757. Extrait des Régistres du Conseil d'État. 1556
In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 46.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui proroge l'exemption des droits établis par l'Edit du mois d'Octobre 1710, & la Déclaration du 21 Mars 1716, sur les huiles de Baleine, Morue & autres Poissons provenant de la pêche des Sujets du Roi, jusqu'à ce que par Sa Majesté il en soit autrement ordonné. Du 18 Octobre 1757. Extrait des Registres du Conseil d'État. 1557
In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 142.

1758

Provisions De Conseiller honoraire pour le Sieur Estebe, du 1er Février, 1758. 1558
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 383–384 and 1854–1856, III. 116–117.

Commission De la place de Greffier de la maréchaussée pour le Sieur Perrault, l'ainé, du 1er Mars, 1758. De par le Roi. 1559
In: *Edits, Ordonnances Royaux*, Quebec, 1803–1806, II. 385 and 1854–1856, III. 117.

Provisions de Lieutenant au Gouvernement Général, pour M. le Marquis de Chastenoye. Du 1er Mai 1758. 1560
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 231–232.

Ordonnance du Roi, qui défend aux Gouverneurs généraux et particuliers, Intendans et Commissaires ordonnateurs, de posséder des Habitations aux Colonies. Du 12 Mai 1758. 1561
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 232–233.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui fixe à sept livres dix sols du cent pesant, les droits sur les Sucres bruts, provenant des Colonies angloises, qui seront pris par les Armateurs françois, comme ils se perçoivent sur les cassonades & masconades du Bresil: . . . Du 16 Mai 1758. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1758. 2 p. (Ford, no. 288.) 1562
Copy: AD. XI. 48. f. 259.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat, Du 25 Juillet 1758. Sur la Requête présentée au Roi. . . contenant qu'indépendamment de l'abondance des vins, eau-de-vie, huile, . . . il se fabrique dans cette Ville [*i.e. Toulon*] des savons, des chapeaux, des toilles, des cuirs & d'autres marchandises utiles pour l'Amérique; . . . 1563
In *Le Commerce de l'Amérique*, I. 35–36.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui prescrit les marques qui devront être apposées aux Mousselines qui se fabriquent dans le Royaume. Du 20 Août 1758. Extrait des Registres du Conseil d'État. 1564
In *Le Commerce de l'Amérique*, I. 138–139.

Declaration du Roi, Qui ordonne la perception des quatre sols pour livre sur les différentes espéces de tabaes: Et ordonne en même tems que le tabac sera vendu par tout le Royaume au poids de mare. Donnée à Versailles le 24 Août 1758. Enrégistré en la Cour des Aydes. 1565

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 564–565.

Arrêt qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes de la marine. Le 18 Octobre, 1758. 1566

Copy: AC. A[26]. f. 77.

Arrêt qui prescrit ce que les créanciers pour raison du service de la marine doivent observer pour la représentation de leurs titres de créance ordonnée par l'arrêt du 18 octobre 1758. Le 29 Octobre, 1758. 1567

Copy: AC. A[26]. f. 79.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Concernant le payement du fret des Marchandises apportées de Saint-Domingue sur des vaisseaux de Sa Majesté. Du 20 Décembre 1758. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1758. 7, [1] p. (Ford, no. 289.) 1568

Copy: AD. VII. 2[a]. f. 106.

1759

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui modère les droits sur les Sucres bruts venant de l'Étranger. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1759. 2 p. (Ford, no. 290.) 1569

Copy: AD. XI. 48. f. 260.

Ordonnance du Roi, qui attribue au Commissaire de la Marine, qui se trouve Ordonnateur, le droit de faire les fonctions d'Intendant, en cas de mort ou d'absence de ce dernier. Du 28 Mars 1759. 1570

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 249–250.

Ordonnance du Roy portant règlement sur ce qui doit être payé aux officiers généraux, capitaines et autres commandans des vaisseaux de sa Majesté pour la dépense de leur table à la mer et sur les marchandises et denrées des colonies chargées à frêt au retour des vaisseaux pour la France. Le 18 Juin, 1759. 1571

Copy: AC. A[26]. f. 82.

Arrêt du Conseil d'Etat, concernant la retenue des six deniers pour livre, attribués aux Invalides de la Marine, sur le produit des prises faites par les Vaisseaux et autres Bâtimens de Sa Majesté, armés pour son service. Du 23 Juin 1759. 1572

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 258–260.

Réglement Pour la police & discipline des équipages des Navires marchands, expediés pour les Colonies françoises de l'Amérique, & sur ce qui doit être observé pour les remplacemens des équipages, tant des Vaisseau de Sa Majesté, que des Navires marchands. Du 11 Juillet 1759. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1759. 11, [1] p. (Ford, no. 291.)

Copy: AD. VII. 2[a]. f. 107. 1573

Reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 266–270.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Portant établissement de Chambres mi-parties d'Agriculture & de Commeree aux Isles sous le vent, avec faculté d'avoir un Député à Paris à la suite du Conseil. Du 23 Juillet 1759. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1759. 7 p.

Copy: HEHL. 1574

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, au Paradis. M. DCC. LIX. 8 p. (Ford, no. 293.) 1575

Copy: AD. VII. 2[a]. f. 108.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 281–285.

Ordonnance du Roi, Concernant les Mariages & Acquisitions que les Gouverneurs généraux & Intendans, ainsi que les Commissaires & Écrivains de la marine, servant aux Isles sous le vent, pourroient y contracter à l'avenir. Du 23 Juillet 1759. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1759. 4 p. (Ford, no. 295.)

Copy: AD. VII. 2[a]. f. 110. 1576

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XXII. 289–291; Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 277–279.

Ordonnance du Roy, Portant règlement pour les appointemens du Gouverneur-lieutenant général, Intendant, Gouverneurs particuliers; Lieutenans-de-Roi & autres Officiers de l'État-major, Commissaires & Écrivains de la Marine, servant aux Isles sous le vent; Et qui fixe leur nombre, leur grade & leur résidence. Du 23 Juillet 1759. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1759. 8 p. (Ford, no. 294.)

Copy: AD. VII. 2[a]. f. 109. 1577

—— *Another issue with colophon:* A Paris, De l'Imprimerie de Prault, Quai de Gêvres, au Paradis. 1759. 8 p. 1578

Copy: JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 273–277.

Ordonnance du Roi, Qui défend aux Gouverneur-lieutenant général, Intendant & Gouverneurs particuliers des Isles sous le vent de l'Amérique, de percevoir le droit de deux pour cent sur les Nègres; Et réunit aux caisses de la Colonie le produit des fermes des Cafés, Boucheries & Cabarets. Du 23 Juillet 1759. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1759. 3, [1] p. (Ford, no. 292.) 1579

Copy: AD. VII. 3. f. 26.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 279–281.

Lettres Patentes du Roi, concernant Les Toiles de Coton blanches, & les Toiles peintes, teintes & imprimées. Données à Versailles le 5 Septembre 1759. 1580

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 140–143.

1759, *continued*

DÉCLARATION du Roi, en interprétation de celles des 17 Juillet 1743, & 1er 1747, et qui attribue aux Juges ordinaires, et par appel aux Conseils Supérieurs des Isles sous le Vent, la connoissance de toutes les contestations et procès qui naitront pour raison des concessions de terres faites et à faire par le Gouverneur-Lieutenant Général, et l'Intendant desdites Isles. Du 13 Octobre 1759. 1581

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 297–299.

DÉCLARATION du Roi en interprétation des Lettres Patentes en forme d'Edit du mois d'Octobre 1727, concernant les parts de prises attribuées aux Officiers Majors, &c. Du 13 Octobre 1759. 1582

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 295–296.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant le payement des Lettres de change tirées des Colonies françoises de l'Amérique, sur les Trésoriers généraux desdites Colonies. Du 15 Octobre 1759. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1759. 4 p. (Ford, no. 296.) 1583

Copies: AD. VII. 2a. f. 111; HEHL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, et Lettres Patentes sur icelui, Régistrées en Parlement, en interprétation de celui du 5 Septembre 1759, concernant les Toiles de Coton blanches, & les Toiles peintes ou imprimées. Du 28 Octobre 1759. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1584

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 143–149.

DÉCLARATION du Roi, En interprétation de celles des 17 juillet 1743 & 1er fevrier 1747; & qui attribue aux Juges ordinaires, & par appel aux Conseils supérieurs des Isles du Vent, la connoissance de toutes les contestations & procès qui naitront pour raison des concessions de terres, faites & à faire par le Gouverneur-lieutenant-général & Intendant desdites Isles. Donnée à Marli le 10 Décembre 1759. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1776. 4 p. (Ford, no. 297.) 1585

Copies: AD. VII. 2a. f. 112; AC. A26. f. 105.

1760

COMMISSION d'Intendant pour M. de Clugny. Du 1er Janvier 1760. 1586

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 300–301.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les peaux & poils de castors entreront librement dans le Royaume en exemption de tous droits. Du 12 Février 1760. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1587

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 128–129.

ARREST du Conseil d'État du Roi, concernant le Payement des Lettres de change provenant des différens Établissemens de la Compagnie des Indes. Du 6 Mars 1760. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1760. 3 p. 1588

Copy: JCL, no. 1064.

ARREST du Conseil d'État du Roi, concernant le Payement des Lettres de change, provenant des différens Établissemens de la Compagnie des Indes, dont l'avis est parvenu postérieurement à l'arrêt rendu le 6 Mars dernier. Du 12 Avril 1760. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1760. 3 p. 1589

Copy: JCL, no. 1065.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui fixe à trois mois, pour tout délai, le payement du fret des marchandises & denrées des Colonies, qui seront à l'avenir apportées en France par les Vaisseaux de Sa Majesté. Du 19 Avril 1760. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1760. 4 p. (Ford, no. 298.) 1590

Copy: AD. XI. 9. f. 206.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que les toiles de lin, de chanvre ou de coton, peintes ou imprimées dans le Royaume, seront revêtues d'une nouvelle marque pour faire connoitre leur fabrication. Du 3 Juillet 1760. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1591

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 151–152.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui évalue les droits que les toiles peintes & mouchoirs de toile de coton venant de l'étranger, payeront à l'entrée du Royaume. Du 19 Juillet 1760. Extrait des Régistres du Conseil d'État. 1592

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 153–156.

1761

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui attribue aux Commissaires y nommés, la connoissance de toutes les affaires contentieuses provenant des Colonies, & qui sont de nature à être portées au Conseil de Sa Majesté. Du 8 Février 1761. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1761. 3, [1] p. (Ford, no. 299.) 1593

Copies: AD. VII. 2a. f. 114; HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 344–345.

PROVISIONS de Gouverneur-Lieutenant Général, pour M. de Bory. Du 13 Février 1761. 1594

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 348–349.

ARREST du Conseil d'Estat du Roy, Sur la Réformation de la Justice dans les Colonies. Du 26 Mar 1761. [*Colophon:*] A Paris. Chez Prault, Imprimeur, Quai de Gèvres, au Paradis. 1764. 3, [1] p. (Ford, no. 301.) 1595

Copies: AD. VII. 2a. f. 117; HEHL; Marine, A1. 94. no. 13.

Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 372 has document with title: Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne que les affaires contentieuses des Colonies seront portées en son Conseil, comme par le passé. Du 26 Mars 1761.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Cotons filés venant de l'Étranger, même des Isles & Colonies françoises de l'Amérique, payeront vingt livres par quintal de

droits d'entrée dans le Royaume. Du 12 Mai 1761. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1761. 2 p. (Ford, no. 302.) 1596

Copy: AD. VII. 2ª. f. 118.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1597

Copy: JCB.

Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, II. 50–51.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui attribue à celui du Port-au-Prince la connoissance des affaires concernant le Procureur du Roi du Cap. Du 5 Juin 1761. 1598

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 388–389.

ORDONNANCE du Roi, qui fixe le rang des Troupes de Terre, et de celles des Colonies dans le service qu'elles peuvent faire en commun. Du 1er Octobre 1761. De par le Roi. 1599

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 415–416.

ORDONNANCE du Roi pour la convocation et tenue des Conseils de Guerre de Terre et de Mer, dans les Isles et Mers du Vent et sous le Vent de l'Amerique. Du 13 Octobre 1761. 1600

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 419–421.

ORDRE du Roi, sur le rang des Officiers envoyés à Saint-Domingue, et sur le Gouvernement de la Colonie, dans le cas où le Gouverneur Général viendroit à manquer. Du 13 Octobre 1761. De par le Roi. 1601

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 418–419.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui surseoit à l'examen & vérification des dettes de la Marine & des Colonies, autres que du Canada. Du 28 Novembre 1761. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale 1761. 3, [1] p. (Ford, no. 303.) 1602

Copies: AD. VII. 2ª. f. 119; HEHL; JCL, no. 1198.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant les Lettres de change des Colonies, autres que du Canada. Du 12 Décembre 1761. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1761. 4 p. (Ford, no. 304.) 1603

Copies: AD. VII. 2ª. f. 120; HEHL; JCL, no. 1199.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Portant établissement d'une Commission pour la Législation des Colonies Françoises. Du 19 Décembre 1761. [*Colophon:*] A Paris, Chez Prault, Quai de Gêvres, au Paradis. 1764. 3, [1] p. (Ford, no. 305.) 1604

Copy: AD. VII. 2ª. f. 121.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 438–440.

1762

ORDONNANCE du Roi, Portant qu'il ne sera plus accordé, à compter du 1er Mars 1762, de relief aux Officiers des Colonies qui passeront en France. Du 28 Février 1762. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1762. 2 p. (Ford, no. 307.) 1605

Copy: AD. VII. 2ª. f. 122.

ARRÊT qui fixe les époques des dettes contractées en Canada, dont la liquidation doit être faite à la commission établie à Paris. Le 13 Mars, 1762. 1606

Copies: Marine, A¹. 95. no. 22; AD. VII. 2b.

ORDONNANCE du Roi, Portant injonction aux Officiers des Troupes servant ci-devant en Canada, de se retirer dans deux mois dans la province de Touraine, pour y jouir du traitement qui leur a été réglé par Sa Majesté. Du 24 Mars 1762. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1762. 2 p. (Ford, no. 308.) 1607

Copy: AD. VII. 2ª. f. 123.

DE par le Roi, S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthievre, Amiral de France; et Nosseigneurs de l'Amirauté de France, Ordonnance, Portant injonction à toutes Personnes demeurantes dans l'étendue de l'Amirauté, ou des Amirautés particulières de son Ressort, qui ont à leur service des Negres ou Mulâtres de l'un ou de l'autre sexe, d'en faire leur déclaration, en personne ou par Procureur, aux Greffes de l'Amirauté de France, ou aux Greffes des Amirautés particulières de son Ressort, sous telles peines qu'il appartiendra. Des 31 Mars & 3 Avril 1762. [*Colophon:*] De l'Imp. de D'Houry, Imp.-Lib. de l'Amirauté de France. 1762. 7, [1] p. (Ford, no. 309.) 1608

Copy: AD. VII. 3. f. 27.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Du 16 Avril 1762. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXII. 2 p. (Ford, no. 310.) [On the arrêt of 19 Decembre, 1761.] 1609

Copies: AD. VII. 2ª. f. 124; HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 450–451 with title: Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet d'appeler à la Commission établie pour la Législation des Colonies, les Députés et Membres des Conseils desdites Colonies. Du 16 Avril 1762.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui renvoie par-devant les Commissaires du Bureau pour la liquidation des Offices sur les Cuirs, l'examen & la liquidation des Lettres de change, Rescriptions, Mandats, décomptes & autres titres de créance contenus dans les arrêts du Conseil des 29 novembre 1761 & 6 février 1762. Du 24 Avril 1762. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXII. 3 p. 1610

Copy: JCL, no. 1068.

ORDONNANCE du Roi pour former un second bataillon à chacun des Régimens d'Infanterie de Boulonnois, Foix et Quercy, par l'incorporation des Troupes détachées de la Marine servant à Saint-Domingue, et pour régler le service de l'Artillerie. Du 30 Avril 1762. 1611

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 454–455.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui fixe les bornes du pouvoir militaire dans les Colonies, par rapport à la Justice. Du 21 Mai 1762. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1762. 2 p. (Ford, no. 311.) 1612

Copy: AD. VII. 2ª. f. 126.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 464–465.

1762, *continued*

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne que les sucres bruts venant des Colonies Françoises seront exempts, pendant la durée de la guerre, des droits portés par les Lettres Patentes de 1717, & des droits locaux dûs en Bretagne, & modere à 2 liv. 10 sols pendant le même tems, les droits sur les mêmes sucres venant de l'étranger, ou provenant des prises. Du 4 Juillet 1762. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [Ford 306 gives a separate issue with short title and colophon: A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1762. 2 p. 1613

Copy: AD. XI. 48. f. 261.
In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 419.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Milices de Saint-Domingue, et l'autorité de M. le Vicomte de Belsunce sur tout le Militaire audit Pays, et Lettre du Ministre sur le même sujet. Du 31 Juillet 1762. De par le Roi. 1614

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 488–489.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne aux propriétaires & porteurs de Papiers du Canada, d'en faire des déclarations. Du 24 Décembre 1762. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1762. 4 p. 1615

Copies: Bibliothèque St. Sulpice; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 96. no. 23.

DÉCLARATION du Roi, Concernant les Priviléges en fait de Commerce. Donnée à Versailles le 24 Décembre 1762. Registré en Parlement. A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXIII. 4 p. 1616

Copy: JCL, no. 1189.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que le montont des Lettres de Change tirées de Cayenne, sur les Trésoriers généraux des Colonies en 1755, 1756, 1757, 1758 & 1759, & qui ont été converties en Reconnoissances dedits Trésoriers, sera acquitté dans le courant de l'année 1763. Du 31 Décembre 1762. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXIII. 3, [1] p. (Ford, no. 312.) 1617

Copy: AD. VII. 2ª. f. 128.

1763

EDIT du Roi, Qui ordonne la réformation dans la Monnoie de Paris, ou autres qui seront indiquées par sa Majesté, jusqu'à concurrence de six cents mille livres en espèces de Billon, dont la fabrication a été ordonnée par l'Édit du mois d'Octobre 1738, pour, lesdites espèces, avoir cours dans les Colonies. Donné à Versailles au mois de Janvier 1763. Registré en la Cour des Monnoies. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1763. 3, [1] p. 1618

Copy: LC.

COMMISSION de Subdélégué Général de l'Intendance de Saint Domingue, pour M. de Kerdisien de Tremais. Du 1er Janvier 1763. 1619

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 526–527.

LETTRES PATENTES, qui accordent le Commandement général des Isles sous le Vent, en cas de décès ou d'absence de M. de Belsunce, à M. le Chevalier de Montreuil. Du 1er Janvier 1763. 1620

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 524–525.

ORDONNANCE du Roi, Pour réformer les six piquets d'Infanterie employés à Saint-Domingue. Du 31 Janvier 1763. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1763. 4 p. (Ford, no. 313.) 1621

Copies: AD. VII. 3. f. 54a; JCL, no. 1233.

LETTRES PATENTES Du Roi, Pour l'abréviation des Procédures & la diminution des frais dans la discussion des Biens des Jésuites. Données à Versailles le deux Février 1763. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, a l'Hercule, 1763. 7 p. 1622

Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui régle les droits à percevoir à toutes les entrées du Royaume sur les sucres vergeois venant de l'étranger: exempte de tous droits ces mêmes sucres, & les sirops & melasse provenant des raffineries de France, tant à leur destination pour l'étranger, qu'à leur circulation dans le Royaume, à l'exception de ceux de Bretagne, qui payeront les droits y mentionés. Du 10 Mars 1763. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1623

In: *Le Commerce de l'Amérique*, I. 430–431.

ORDONNANCE du Roi, touchant le Gouvernement Civil de Saint-Domingue. Du 24 Mars 1763. De par le Roi. 1624

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 538–566.

ORDONNANCE du Roi, concernant le traitement des Troupes qui iront servir dans la Colonie. Du 25 Mars 1763. 1625

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 566–571.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne qu'à l'avenir les Farines de minot venant de l'Etranger payeront à toutes les entrées du Royaume, six sols par quintal, & désigne les Ports pour leur entrepôt & pour la sortie à l'Etranger desdites Farines de minot & de celles fabriquées dans le Royaume, en payant le droit y énoncé. Du 27 Mars 1763. Extrait des Registres du Conseil d'État. 1626

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 536.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui supprime les deux Chambres mi-parties d'Agriculture et de Commerce, et établit deux Chambres d'Agriculture seulement. Du 28 Mars 1763. 1627

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 571–573.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Pour le payement des Lettres de Change tirées des Colonies, sur les Trésoriers généraux de la Marine, & sur le Munitionnaire général des vivres de la Marine. Du 2 Avril 1763. [*Colophon:*]

A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXIII. 3, [1] p. (Ford, no. 314.) 1628
Copy: AD. VII. 2ª. f. 129.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui admet le port de Fécamp au nombre de ceux par lesquels il est permis de faire directement le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 11 Avril 1763. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXIII. 3, [1] p. (Ford, no. 315.) 1629
Copy: AD. VII. 2ª. f. 130.
Reprinted in *Le Commerce de l'Amérique*, I. 37.

ARREST du Conseil d'État, du Roi, Concernant les Lettres de change & autres titres de créance, provenant de Pondichery & de l'Isle de France. Du 15 Mai 1763. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCLXIII. 7, [1] p. 1630
Copy: HCL.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Portant prorogation d'un nouveau délai pour les déclarations à faire par les Porteurs de Papiers de Canada. Du 15 Mai 1763. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1763. 2 p. 1631
Copies: BPL; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 98. no. 8.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse ceux du Conseil du Cap et du Port-au-Prince, qui accordent des gratifications au Député de la Colonie et à celui des Conseils. Du 21 Mai 1763. 1632
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 583–584.

DECLARATION du Roi, Du 25 Mai 1763. [To restrain monopoly and encourage individual trade in commodities.] 1633
In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 91–92.

ORDONNANCE du roi pour licencier le régiment suisse de Hallwyl. Le premier Juin, 1763. [Relates in part to Louisiana.] 1634
Copy: Marine, A¹. 98. no. 9.

LETTRES PATENTES du roi, Concernant la poursuite des biens de la Société & Compagnie des Jésuites qui sont dans les Colonies Françoises. Données à Versailles le 3 Juin 1763. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1763. 15 p. 1635
Copies: WLCL; Marine, A¹. 98. no. 10.

—— *Another issue with colophon:* A Lyon, de l'Imprimerie de P. Valfray, Imprimeur du Roi. 1763. 18 p. 1636
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui rétablit les droits sur le Poisson de pêche étrangere, suivant les anciens Réglemens. Du 6 Juin 1763. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1637
In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 138–139.

LETTRES-PATENTES du Roi, concernant la poursuite de viens vacans de la Société & Compagnie des Jésuites. Données à Versailles le 14 juin 1763. [*Colophon:*] A Lyon, de l'Imprimerie de P. Valfray, Imprimeur du Roi. 1763. 18 p. 1638
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui fixe des époques pour le Payement des dettes des Colonies, contractées en France. Du 15 Juillet 1763. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCLXIII. 3, [1] p. (Ford, no. 316.)
Copy: AD. VII. 2ª. f. 131. 1639

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1640
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Lettres de change tirées de l'Isle-royale, la Louisiane, la Martinique & S^t Domingue, sur les exercises 1755, 1756, 1757 & 1758, seront acquittées en 1764, aux époques qui y sont fixées. Du 15 Juillet 1763. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1763. 3, [1] p. (Ford, no. 317.) 1641
Copy: AD. VII. 2ª. f. 132.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de la veûve de C. M. Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1642
Copy: JCB.

ORDONNANCE du Roi, Concernant les Jeunes gens de mauvaise conduite, que Sa Majesté permet d'envoyer à l'Isle de la Desirade. Du 15 Juillet 1763. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1763. 6 p. 1643
Copies: JCL, no. 1204; BM.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez Prault, Quai de Gêvres, au Paradis. 1764. 6 p. (Ford, no. 318.) 1644
Copy: AD. VII. 2ª. f. 133.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant la procédure à tenir par les Habitans des Colonies, pour se pourvoir ès Conseils de Sa Majesté. Du 30 Juillet 1763. 1645
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 608–612.

ARRÊT portant établissement de neuf corvettes ou paquebots par an destinés à aller dans les colonies pour y porter les ordres de sa Majesté et en raporter les différentes lettres et paquets concernant le service. Le 31 Juillet, 1763.
Copy: AD. VII. 6. 1646

ORDONNANCE du Roi, concernant les Préfets Apostoliques. Du 31 Juillet 1763. 1647
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 613–615.

ORDONNANCE du roi portant règlement au sujet des paquebots destinés à la correspondance des colonies. Le 31 Juillet, 1763. 1648
Copy: Marine, A¹. 98. no. 26.

MÉMOIRE du Roi aux Administrateurs, pour un Octroi de quatre millions. Du 15 Août 1763. 1649
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 616–617.

ARREST du Conseil d'État du Roi, portant règlement sur les Charte-parties d'affrétement, passées avant la signature des préliminaires de la Paix, pour les Navires expédiés pour les Colonies françoises de l'Amérique. Du 5 No-

1763, *continued*

vembre 1763. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1763. 3 p. 1650

Copies: JCL, no. 1191; Marine, A¹. 98. no. 44.

JUGEMENT rendu souverainement et en dernier ressort dans l'affaire du Canada par MM. les Lieutenants Général de Police, Lieutenant Particulier et Conseillers au Châtelet et Siège Presidial de Paris, Commissaires du Roi en cette partie. Le 16 Décembre, 1763. 1651

Copy: AD. VII. f. 10.

COMMISSION d'Intendant pour M. Magon. Du 27 Décembre 1763. 1652

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 634–635.

PROVISIONS de Gouverneur Lieutenant Général, représentant la Personne du Roi, pour M. le Comte d'Estaing. Du 27 Décembre 1763. 1653

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 632–634.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui admet le port de Grandville au nombre de ceux par lesquels il est permis de faire directement le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 29 Décembre 1763. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXIV. 3, [1] p. (Ford, no. 319.) 1654

Copy: AD. VII. 2ª. f. 134.

—— *Another issue with colophon:* De l'Imprimerie de Nicolas-Joseph-Benoit Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1655

Copy: JCB.

ARRÊT du Conseil d'Etat qui évoque à son conseil toutes les contestations nées et à naître, relatives au jugement définitif prononcé contre les intendant, officiers et employés dans le Canada, par les commissaires nommés par arrêt du conseil du 12 décembre 1761, et les renvoye pardevant les commissaires nommés par les arrêts des 15 octobre 1758 et 29 novembre 1761, pour la liquidation des dettes de la marine et des colonies, contractées en Canada. Le 31 Décembre, 1763. 1656

Copies: Marine, A¹. 98. no. 46; AD. VII. 2b.

1764

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui permet la sortie à l'Etranger, des menus grains, graines & grenailles, des féves & autres légumes, par tous les Ports indistinctement du Royaume. Du 2 Janvier 1764. Extrait des Régistres du Conseil d'Etat. 1657

In: *Le Commerce de l'Amérique*, II. 537.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui proroge jusqu'au 1.er Avril 1764. le délai des déclarations à faire concernant les Papiers de Canada. Du 5. Janvier 1764. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Nicolas-Joseph-Benoit Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 2 p. 1658

Copies: JCB; AD. VII. 2b.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui proroge jusqu'au 1.er Avril 1764. le délai porté par l'Arrêt du Conseil du 13. Mars 1762. pour la représentation des titres de Créances en Canada. Du 5. Janvier 1764. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Nicolas-Joseph-Benoit Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 2 p. 1659

Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 3.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse ceux du Conseil Supérieur du Cap, des 10, 11 et 12 Novembre 1763, relatifs aux gratifications accordées aux Députés de la Colonie et des Conseils. Du 11 Février 1764. 1660

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 707.

LETTRES PATENTES du Roi, Concernant la vente & la discussion des biens, meubles & immeubles de la Compagnie & Société des Jésuites, en la Colonie de la Louisiane. Données à Versailles le 11 de Février 1764. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1764. 4 p. 1661

Copies: JCB; Marine, A¹. 99. no. 17.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Portant Réglement pour les déclarations à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des Biens des nommés Bigot, Varin & autres condamnés dans l'affaire du Canada. Du 18. Février 1764. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 2 p. 1662

Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 19.

ARRÊT portant prorogation jusqu'au 1er juillet prochain, du délai accordé par arrêt du 18 février dernier, concernant les déclarations à faire par les dépositaires volontaires ou judiciaires, des biens des nommés Bigot, Varin et autres condamnés dans l'affaire du Canada. Le premier Avril, 1764. 1663

Copies: AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 25 and 101. no. 20.

ORDONNANCE du Roi, concernant la Chirurgie aux Colonies. Du 30 Avril 1764. De par le Roi. 1664

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 721–724; separately printed issue, Marine, A¹. 99. no. 26.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne la Liquidation des Lettres de change & Billets de monnoie du Canada. Du 29 Juin 1764. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1764. 6 p. 1665

Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 29.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 6 p. 1666

Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant les Reconnoissances qui seront données en payement des Papiers du Canada, liquidés en conséquence de l'arrêt du Conseil du 29 juin 1764.

Du 2 Juillet 1764. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1764. 3, [1] p. 1667

Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 32.

—— *Another issue with difference in line ending.* Line no. 3 ends with "payement" instead of "payement des." 3, [1] p. 1668

Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 5 p. 1669

Copy: JCB.

ÉDIT du Roi, Portant confirmation de l'Etablissement de la Compagnie des Indes, sous le titre de Compagnie commerçante. Donné à Compiegne au mois d'Aout 1764. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1764. 8 p. 1670

Copy: JCL, no. 1069.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Portant réglement pour le dépôt à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenans aux nommés Bigot, Varin & autres condamnés en restitution au profit du Roi, dans l'affaire du Canada. Du 11. Août 1764. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1671

Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 39.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Commandans en second. Du 31 Août 1764. De par le Roi. 1672

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 796–797.

LETTRES PATENTES du Roi, Concernant la Vente des Biens des Jésuites à Saint-Domingue, le recouvrement & la distribution des deniers en provenans. Données à Fontainebleau le vingt-sept Octobre 1764. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1765. 6 p. 1673

Copies: JCB; WLCL.

LETTRES PATENTES du Roi, concernant la liquidation des Dettes de la Compagnie des Indes. Données à Versailles le 18 Novembre 1764. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1764. 7 p. 1674

Copy: JCL, no. 1070.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne la liquidation des différentes Dettes du Canada. Du 15 Décembre 1764. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXIV. 3 p. 1675

Copies: LC; Bibliothèque St. Sulpice; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 99. no. 57.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1676

Copy: JCB.

—— *Another issue with colophon:* De L'Imprimerie de Cl. Jos. Daclin, Imprimeur ordinaire du Roi. Broadside. 1677

Copy: HEHL.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne le payement des Appointemens, Gages & autres traitemens, ordinaires qui restent dûs à divers Officiers & Employés servant ci-devant en Canada. Du 15 Décembre 1764. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1765. 2 p. 1678

Copies: Bibliothèque St. Sulpice; Marine, A¹. 99. no. 99. no. 58.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1679

Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui admet le Port des Sables-d'Olonne au nombre de ceux par lesquels il est permis de faire directement le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 17 Decembre 1764. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXV. 3, [1] p. (Ford, no. 320.) 1680

Copy: AD. XI. 9. f. 207.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1681

Copy: JCB.

1765

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne l'échange des Reconnoissances délivrées en exécution de celui de 12 Décembre 1761, par les Trésoriers des Colonies, pour les Lettres de change de l'Exercice 1759. Du 9 Février 1765. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1765. (Ford, no. 322.) 1682

Copy: AD. VII. 2ª. f. 136.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne le payement des Reconnoissances données par les Trésoriers des Colonies, en échange des Lettres de change tirees de la Louisiane, Saint-Domingue, l'Isle-Royale & la Martinique, de l'Exercice 1758. Du 9 Février 1765. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1765. 2 p. (Ford, no. 323.) 1683

Copies: AD. VII. 2ª. f. 137; JCB.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne le payement des Dettes du Canada, liquidées en conséquence de l'Arrêt du Conseil du 15. Décembre 1764. Du 19. Février 1765. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1684

Copies: JCB; Marine, A¹. 100. no. 4, under date of February 9.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant le payement des Reconnoissances délivrées par les Trésoriers des Colonies, en exécution de

1765, *continued*

l'arrêt du 15 Juillet 1763. Du 29 Mars 1765. [*Colophon:*] A Paris de l'Imprimerie Royale. 1765. 4 p. (Ford, no. 324.) 1685
Copy: AD. VII. 2ª. f. 139.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui en casse plusieurs du Conseil du Port-au-Prince. Du 27 Avril 1765. 1686
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 851–852.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne le payement des Reconnoissances audessous de Mille livres, données par les Trésoriers des Colonies, en exécution de l'Arrêt du 12 décembre 1761, en échange des Lettres de change de l'exercice 1759. Du 28 Avril 1765. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1765. 2 p. (Ford, no. 325.) 1687
Copy: AD. VII. 2ª. f. 140.

DÉCLARATION du Roy qui accorde aux officiers des conseils supérieurs du Canada et de l'Isle Royale les mêmes privilèges dont jouissent les officiers honoraires des cours souveraines en France. Le 3 Juin, 1765. 1688
Copies: AD. VII. 2b; Marine, A¹. 100. no. 16.

LETTRES-PATENTES du Roi, Pour régler la forme de vendre les biens des Jésuites à la Martinique & à la Guadeloupe. Données à Compiégne, le vingt juillet 1765. [*Colophon:*] A Lyon, de l'Imprimerie de P. Valfray, Imprimeur du Roi. 1765. 6 p. 1689
Copy: JCB.

ÉDIT du Roi, Qui autorise les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes à vendre & aliéner quatre cens soixante-dix-sept mille livres de Rente viagere, & porte Établissemen d'une Loterie. Donné à Compiegne au mois d'Août 1765. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1765. 7, [1] p. 1690
Copy: JCL, no. 1071.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant les Dettes des Colonies en France, des années 1760, 1761, 1762, 1763 & 1764. Du 29 Août 1765. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1765. 4 p. (Ford, no. 326.) 1691
Copies: HEHL; LC; AD. VII. 2ª. f. 141.

ORDONNANCE du Roi, qui regle que les Commandans en Second auront le commandement, en cas d'absence ou de mort, des Gouverneurs-Lieutenans Généraux. Du 31 Août 1765. 1692
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 864.

ORDONNANCE du Roi, concernant les fonctions du plus ancien Commissaire de la Marine, en cas de mort ou d'absence de l'Intendant ou de l'Ordonnateur. Du 19 Septembre 1765. 1693
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 871.

ORDRE du Roi, qui attribue aux Commissaires et Sous-Commissaires de la Marine les fonctions des Commissaires des Guerres. Du 19 Septembre 1765. 1694
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 870–871.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui fixe le délai dans lequel les Créanciers des Colonies, pour dépenses antérieures au 1er Janvier 1760, seront tenus de satisfaire aux dispositions de celui du 15 Juillet 1763. Du 2 Octobre 1765. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXV. 3, [1] p. (Ford, no. 327.) 1695
Copy: AD. VII. 2ª. f. 142.

ORDONNANCE du Roi concernant les paillasses qui s'embarquent sur les navires destinés pour la pêche de la morue. Le 18 Octobre, 1765. 1696
Copy: Marine, A¹. 100. no. 31.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse ceux du Conseil du Port-au-Prince, des 16, 19 et 20 Août 1765, ensemble le projet de Conciliation, et tout ce qui s'en est ensuivi, et enjoint l'enregistrement de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Avril précédent. Du 13 Décembre 1765. 1697
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], IV. 874–875.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Concernant les Intérêts des Reconnoissances données en échange des Papiers du Canada; & qui fixe les délais pour achever la liquidation desdits Papiers. Du 29. Décembre 1765. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1698
Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 92. no. 39 and 100. no. 35.

ARRÊT concernant le payement des intérêts et le remboursement des capitaux des reconnaissances données en échange des papiers du Canada. Le 31 Décembre, 1765. 1699
Copies: AD. VII. 2b; Marine, A¹. 100. no. 36.

1766

ÉDIT portant création d'Offices dans les Tribunaux de Saint Domingue. Du mois de Janvier 1766. 1700
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], V. 8–9.

ÉDIT sur la Discipline des Conseils Supérieurs à Saint-Domingue. Du mois de Janvier 1766. 1701
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], V. 9–13.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant l'extinction & brûlement de Billets de Monnoie & Cartes du Canada. Du 17 Janvier 1766. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVI. 3 p. 1702
Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 101. no. 2.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1703
Copy. JCB.

ORDONNANCE du Roi, concernant le Gouvernement Civil des Isles sous le Vent. Du 1er Février 1766. De par le Roi. 1704
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], V. 13–27.

ORDONNANCE en interprétation de celle du 30 Avril 1764 portant règlement pour l'exercice de la chirurgie dans les différentes colonies françaises de l'Amérique. Le 20 Février, 1766. 1705
Copy: Marine, A¹. 101. no. 9.

ÉDIT portant attribution de la Noblesse graduelle aux Offices des Conseils Supérieurs de Saint-Domingue. Du mois de Mars 1766. 1706
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 44–45.

LETTRES-PATENTES, qui accordent le Commandement Général en l'absence ou au défaut du Gouverneur-Lieutenant-Général, à M. le Baron de Saint Victor. Du 1er Mars 1766. 1707
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 31–32.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Enregistremens. Du 18 Mars 1766. De par le Roi. 1708
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 33–37.

ORDONNANCE du Roi, portant création d'un Tribunal pour juger les Discussions de Terrein, et autres objets y relatifs, et Réglement sur la Composition, la Compétence et l'Autorité des Jugemens de ce Tribunal. Du 18 Mars 1766. De par le Roi. 1709
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 37–42.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Lettres de change tirées de la Martinique en 1763, & substituées à celles de 1759, seront converties en Reconnoissances du sieur Vaudesir, Trésorier général des Colonies. Du 24 Mar 1766. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. 3, [1] p. (Ford, no. 328.) 1710
Copy: AD. VII. 2ª. f. 143.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 4 p. 1711
Copy: JCB.

ÉDIT du Roi, Qui ordonne une fabrication de quatre mille deux cents cinquante marcs de nouvelles Espèces d'argent, pour les iles du Vent. Donné à Versailles au mois d'Avril 1766. Registré en la Cour des Monnoies. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. 3 p. 1712
Copy: LC.

ORDONNANCE du Roi, Portant création d'une Légion pour l'île de Saint-Domingue. Du 1er Avril 1766. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. 16 p. (Ford, no. 329.) 1713
Copies: JCB; AD. VII. 2ª. f. 144.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 45–48.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant le payement des Lettres de change de la Louisiane, des exercices 1763, 1764 & 1765; & celles de Cayenne de 1764 & 1765. Du 4 Mai 1766. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. 2 p. (Ford, no. 330.) 1714
Copy: AD. VII. 2ª. f. 145.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1715
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui commet le sieur Molerat d'Humberville, pour signer le troisième Coupon des Reconnoissances pour le payement de la liquidation des papiers du Canada. Du 9 Mai 1766. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVI. 2 p. 1716
Copy: JCL, no. 1200.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1717
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Propriétaires anglois de Papiers du Canada, seront admis à la liquidation ordonnée par les arrêts du Conseil des 15 décembre, 29 juin & 2 juillet 1764, & qui en règle les formalités. Du 9 Mai 1766. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVI. 8 p. 1718
Copies: JCB; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 101. no. 28.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 7 p. 1719
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Reconnoissances délivrées par le Trésorier général des Colonies, en exécution de l'arrêt du 24 mars 1766, seront rapportées au sieur de Gagny, qui en délivrera de nouvelles, garnies de Coupons d'intérêts à Cinq pour cent. Du 9 Juin 1766. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. 4 p. (Ford, no. 331.) 1720
Copy: AD. VII. 2ª. f. 146.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Billets de monnoie, Lettres de change & Titres de créance du Canada, de propriété Angloise, seront admis à la Liquidation ordonnée par l'arrêt du Conseil du 15 décembre 1764, après que les formalités prescrites, tant par la Convention du 29 mars dernier, que par les articles joints au présent arrêt, auront été observées. Du 1.er Août 1766. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. 3 p. 1721
Copies: JCB; Bibliothèque St. Sulpice; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 101. no. 40.

—— *Another issue with colophon:* Lille: de l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 4 p. 1722
Copy: JCB.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui déclare nulle la Commission établie par M. Magon, pour juger des affaires de Finance, ainsi que la Procédure tenue à l'égard des sieurs de Fleury, Lalanne, La Riviere et Consorts. Du 2 Août 1766. 1723
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 58–59.

ARREST du Conseil d'État du Roi, du 18 Août 1766. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale,

1766, *continued*

M. DCCLXVI. [Concernant les Porteurs de papiers du Canada.] 2 p. 1724

Copies: JCL, no. 74; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 101. no. 41, with title. Arrêt qui ordonne que la notte des formalités à remplir par les porteurs de papier du Canada de propriété britannique demeurera annexée au dit arrêt et sera communiqué aux dits particuliers.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui proroge jusqu'au 1er Janvier 1767, le délai fixé au 1er Avril 1766, par celui du 2 Octobre 1765, pour la représentation des titres des Créanciers des Colonies, pour dépenses antérieures au 1er Janvier 1760. Du 20 Septembre 1766. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCL XVI. 3, [1] p. (Ford, no. 332.) 1725

Copy: AD. VII. 2ª. f. 147.

ORDONNANCE du Roi, concernant la Police des Cabaretiers. Du 30 Septembre 1766. 1726

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 60–61.

ÉDIT du Roi, Qui ordonne la fabrication de Pièces de Cuivre d'un Sou, pour l'usage intérieur des Colonies. Donné à Versailles au mois d'Octobre 1766. Registré en la Cour des Monnoies. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1766. 3 p. 1727

Copy: LC.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui fixe définitivement les termes de la liquidation des Papiers de Canada, de propriété Britannique. Du 15 Décembre 1766. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVI. 3 p. 1728

Copies: JCB; AD. VII. 2b; A¹. 101. no. 53.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 4 p. 1729

Copy: JCB.

1767

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne qu'à l'avenir les Martres, autres que Zibelines, qui seront apportées d'Angleterre, payeront à toutes les entrées du royaume, tant des Cinq grosses fermes que des provinces reputées étrangères, Vingt sous pièce; & ce, nonobstant l augmentation du quart en sus, ordonnée par l'arrêt du 15 mai 1760. Du 19 Janvier 1767. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 3 p. 1730

Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André des Arcs, 1771 3, [1] p. 1731

Copy: NYHS.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui fixe, entr'autres dispositions, les droits qui seront perçus, tant à l'entrée qu'à la sortie du Royaume, sur les Cafés provenans des Isles & Colonies françoises de l'Amérique, & sur ceux apportés du Levant, ou provenans du commerce de la Compagnie des Indes. Du 25 Janvier 1767. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 3 p. 1732

Copy: JCB.

DÉCLARATION du Roi, concernant les Procédures faites et les Arrêts rendus par les Conseils de Saint-Domingue depuis le premier Janvier 1763. Du 1er Mai 1767. 1733

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 102–103.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse ceux du Conseil Supérieur du Cap, des 7 Décembre 1765 et 26 Novembre 1766, et fait défenses à l'Abbé de Castellane de s'immiscer dans les fonctions Curiales de Saint Martin du Dondon. Du 24 Mai 1767. 1734

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 109–110.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui supprime les Déliberations prises par une partie des Actionnaires de la Compagnie des Indes, en l'Assemblée du 3 de ce mois; & ordonne une assemblée générale desdits Actionnaires, pour le 10 du présent mois. Du 5 Juillet 1767. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 3 p. 1735

Copy: JCL, no. 1073.

LETTRES PATENTES du Roi, Qui autorisent la Compagnie des Indes à faire un emprunt de Douze millions par voie de Loterie. Données à Compiegne le 19 Juillet 1767. Registrées en Parlement. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1767. 4 p. 1736

Copy: JCL, no. 1074.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne l'établissement de deux Entrepôts, l'un au port du Carénage, dans l'île de Sainte-Lucie; & l'autre au môle Saint-Nicolas, dans l'île de Saint-Domingue: Et qui permet aux Étrangers d'y introduire & d'en exporter certaines denrées & marchandises. Du 29 Juillet 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 8 p. (Ford, no. 334.) 1737

Copy: AD. VII. 2ª. f. 148.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1771. 4 p. 1738

Copy: JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 121–126.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant le commerce des Noirs à la côte d'Afrique. Du 31 Juillet 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 3, [1] p. (Ford, no. 335.) 1739

Copy: AD. VII. 3. f. 28.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1767. 4 p. 1740

Copy: JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie de Prault, Quai de Gévres, au Paradis. 1767. 4 p. (Ford, no. 336.) 1741
Copy: AD. XI. 9. f. 210.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui accorde des Encouragemens à ceux des Négocians qui enverront des Morues sèches, de pêche françoise, dans les îles du Vent de l'Amérique. Du 31 Juillet 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 8 p. (Ford, no. 337.) 1742
Copies: AD. VII. 2ª. f. 149; HEHL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1767. 8 p. 1743
Copy: WLCL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon S. André-des-Arcs, 1771. 4 p. 1744
Copies: JCB; NYHS.

LETTRES d'Abolition pour le sieur Magny, Commissaire de la Marine, accusé d'avoir manqué de respect à M. de Clugny, lors Intendant. Du mois d'Août 1767. 1745
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 127–128.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, Du 13 Septembre 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 2 p. [On Cayenne.] (Ford, no. 338.) 1746
Copy: AD. VII. 2ª. f. 150.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui enjoint à tous Débiteurs, Payeurs des rentes, Dépositaires & autres Fermiers ou Débiteurs des nommés Thibault de Chanvalon, Nermand & Derique, de payer & vider leurs mains en celles du Séquestre établi par Sa Majesté. Du 13 Septembre 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 4 p. (Ford, no. 339.) 1747
Copy: AD. VII. 2ª. f. 152.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui nomme des Commissaires pour la liquidation des Demands, Répétitions & Indemnités à former contre les nommés Thibault de Chanvalon, Nermand & Derique. Du 13 Septembre 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 3, [1] p. [On Cayenne.] (Ford, no. 340.) 1748
Copy: AD. VII. 2ª. f. 151.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui enjoint à tous Dépositaires des deniers, meubles & effets des nommés Thibault de Chanvalon, Nermand & Derique, d'en faire leurs déclarations. Du 27 Septembre 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 3, [1] p. (Ford, no. 341.) 1749
Copy: AD. VII. 2ª. f. 153.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui, en ordonnant l'exécution de celui du 31 Juillet dernier, concernant le commerce des Noirs à la côte d'Afrique, exempte les Negocians des ports de Saint-Malo, du Havre & de Honfleur, du droit de dix livres par tête de Noirs qu'ils porteront aux Isles & Colonies françoises. Du 30 Septembre 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 4 p. (Ford, no. 342.)
Copies: AD. VII. 3. f. 29; LC. 1750

ARREST du Conseil d'État du Roi Qui subroge le sieur Feydeau de Marville, aux fonctions dont étoit chargé le sieur de Fontanieu, relativement à la liquidation des papiers du Canada. Du 11 Octobre 1767. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 2 p. 1751
Copies: LC; AD. VII. 2b; Marine, A¹. 102. no. 45.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1767. 2 p. 1752
Copies: JCB; Bibliothèque St. Sulpice.

—— *Another issue with the Simon colophon, dated 1771.* 2 p. 1753
Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui autorise le sieur de la Rochette, préposé à la liquidation des papiers du Canada, à payer aux particuliers dénommés dans l'état annexé à la minute du présent arrêt, les sommes pour lesquelles chacun d'eux y est compris, & ce, en Reconnoissances, garnies de trois Coupons d'intérêt seulement. Du 14 Octobre 1767. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1767. 2 p. 1754
Copies: LC; Marine, A¹. 102. no. 49.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1767. 3 p. 1755
Copies: JCB; Bibliothèque St. Sulpice.

—— *Another issue with the Simon colophon, dated 1771.* 2 p. 1756
Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

—— *Another issue with the colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1757
Copy: JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui autorise le sieur Guillot à signer au lieu & place du sieur Oblet, le cinquième Coupon des Reconnoissances ordonnées par l'arrêt du 20 Juin 1764, & autres arrêts subséquens, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada. Du 14 Octobre 1767. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVII. 2 p. 1758
Copy: JCB.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1759
Copy: JCB.

—— *Another issue with the Simon colophon, dated 1771.* 2 p. 1760
Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

1767, *continued*

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse celui du Conseil du Port-au-Prince, du 12 Juin précédent, rendu sur les Brevets de don à vie des Greffes des Sieges du Port-au-Prince. Du 18 Novembre 1767. 1761

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 137–138.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse le Réglement fait par le Conseil Supérieur du Port-au-Prince, le 21 Juillet précédent, concernant les Maréchaussées. Du 18 Novembre 1767. 1762

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 138.

ORDONNANCE du Roi concernant les Negres épaves. Du 18 Novembre 1767. De par le Roi. 1763

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 139–141.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Du 26 Decembre 1767. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. 3, [1] p. (Ford, no. 343.) 1764

Copy: AD. VII. 2ª. f. 154.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Du vingt-six Décembre mil sept cent soixante-sept. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1771. 4 p. [On Cayenne.] 1765

Copy: JCB.

1768

ARREST de la Cour du Parlement, Concernant les Reconnoissances données par le Caissier de la Compagnie des Indes, non converties en Billets de la Loterie établie par Lettres Patentes du 19 Juillet 1767. Du sept Janvier mil sept cent soixante-huit. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1768. 3 p. 1766

Copy: JCL, no. 1076.

ARREST du Conseil d'État du Roy, Qui casse une Sentence rendue le 3 avril 1767, au Siége de la Table de marbre à Paris, portant homologation d'un prétendu règlement, concernant une entreprise annoncée sous le titre d'Association de commerce maritime. Du 7 Février 1768. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1768. 2 p. (Ford, no. 344.) 1767

Copies: AD. XI. 9. f. 123; JCL, no. 1077.

LETTRES PATENTES du Roi, Concernant la vente & discussion des biens de la Compagnie & Société des Jésuites, dans les Colonies. Données à Versailles le 14 Février 1768. Registrées en Parlement. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1768. 3 p. 1768

Copy: LC.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1768. 3 p. 1769

Copies: WLCL; JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui annulle tous Billets de monnoye, Lettres de change & autres titres de créance du Canada, qui n'ont pas été produits dans les délais fixés. Du 20 Février 1768. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1768. 2 p. 1770

Copies: LC; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* AD. VII. 2b; Marine, A¹. 103. no. 13.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1775. 2 p. 1771

Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui commet M. le Duc de Praslin, pour traiter avec les Syndics-Généraux des Créanciers des Jésuites, des biens à eux appartenans à Saint Domingue. Du 3 Mars 1768. 1772

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 162–163.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui permet d'entreposer dans les Ports du royaume, pour être transportés à l'Étranger, dans l'année de l'entrepôt, en exemption de tous droits, excepté de celui du Domaine d'occident, les Sirops & Tafias provenant des retours du transport & vente dans les Isles & Colonies françoises, des Morues sèches de la pêche nationale. Du 14 Mars 1768. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1768. 2 p. (Ford, no. 345.) 1773

Copy: AD. VII. 2ª. f. 155.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1774

Copy: JCB.

ARRÊT en interprétation de celui du 29 juillet 1767, concernant l'établissement d'un entrepôt au port du Carénage, dans l'ile de Sainte-Lucie. Le premier Avril, 1768. 1775

Copy: Marine, A¹. 103. no. 16.

ORDONNANCE du Roi, concernant des Milices de Saint-Domingue. Du 1er Avril 1768. De par le Roi. 1776

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 166–173.

ORDONNANCE du Roi, contenant la Numération des Graces de Sa Majesté auxquelles les Officiers de Milices auront droit et pourront prétendre. Du 1er Avril 1768. De par le Roi. 1777

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 174.

LETTRES PATENTES du Roi, Qui accordent à l'Isle de Cayenne & la Guyane françoise, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans. Données à Versailles le 1er Mai 1768. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXVIII. 7, [1] p. (Ford, no. 346.) 1778

Copies: AD. VII. 3. f. 30; LC; JCL, no. 1206.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1770. 4 p. 1779
Copy: JCB.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 177–180.

Lettres-Patentes, données en interpretation de celles du mois d'Octobre 1727, concernant le Commerce Etranger. Du 22 Mai 1768. 1780
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 182–183.

Lettres patentes du Roi, Contenant Réglement général pour l'Administration de la Compagnie des Indes. Données à Marly le 28 Juin 1768. Registrées en Parlement le 14 Juillet 1768. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1768. 8 p. 1781
Copy: JCL, no. 1078.

Ordonnance du Roi, sur la forme des affranchissemens des Esclaves. Du 10 Juillet 1768. De par le Roi. 1782
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 190–192.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui supprime le Bureau de Législation des Colonies. Du 11 Novembre 1768. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1768. 3, [1] p. (Ford, no. 347.) 1783
Copies: AD. vii. 2ª. f. 157; HEHL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rues Mignon & du Battoir, Quartier S. André des Arcs. 3, [1] p. 1784
Copy: NYHS.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 201–202.

Ordonnance du Roi, portant établissement de deux Compagnies de Canoniers-Bombardiers aux Isles sous le Vent. Du 1er Décembre 1768. 1785
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 205–207.

1769

Edit de cassation du Conseil Supérieur du Port-au-Prince. Du mois de Mars 1769. 1786
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 233–234.

Lettres patentes du Roi, Sur la Liquidation des Papiers du Canada. Données à Versailles le 12 Mars 1769. Registrées en la Chambre des Comptes. [*Colophon:*] A Paris de l'Imprimerie Royale 1769. 12 p. 1787
Copies: LC; AD. vii. 2b; Marine, A¹. 104. no. 4.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. Guillaume Simon, Imprimeur du Parlement 1769. 8 p. 1788
Copies: HEHL; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

Ordonnance du Roi, portant rétablissement des Etats-Majors à Saint-Domingue. Du 15 Mars 1769. 1789
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 231–232.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Concernant le payement des Billets de Caisse de la Colonie de la Louisiane. Du 23 Mars 1769. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1769. 3 p. 1790
Copies: JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1775. 4 p. (Ford, no. 348.) 1791
Copies: LC; AD. vii. 2ª. f. 158.

Édit de Création du Conseil Supérieur du Port-au-Prince. Du mois d'Avril 1769. 1792
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 241–243.

Ordonnance du Roi, touchant quelques changemens à faire dans la Légion de Saint-Domingue. Du 1er Avril 1769. 1793
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 236–238.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui autorise une Loterie en faveur de la Compagnie des Indes. Du 6 Avril 1769. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1769. 3, [1] p. 1794
Copy: JCL, no. 1079.

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant les Troubles de la Colonie. [Saint-Domingue] Du 28 Avril 1769. 1795
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 243–244.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne le payement des Coupons d'intérets des Reconnoissances pour les dettes du Canada, échus au 1.er Janvier 1769. Du 6 Mai 1769. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1769. [2] p. 1796
Copies: LC; AD. vii. 2b; Marine, A¹. 104. no. 35.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1775. 3 p. 1797
Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

—— *Another issue with the Simon colophon, dated 1769.* 2 p. 1798
Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant le Port-Franc du Môle Saint-Nicolas. Du 3 Juin 1769. 1799
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 247–248.

Lettres-Patentes, portant confirmation de l'établissement d'une Maison de Providence au Cap. Du 1er Juillet 1768. 1800
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 248–250.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Concernant le Commerce de l'Inde. Du 13 Août 1769. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 4 p. 1801
Copy: JCB.

1769, *continued*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1769. 4 p. 1802
Copy: NYHS.

Edit portant composition du Conseil Supérieur du Cap. Du mois de Septembre 1769. 1803
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 273–274.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui permet, aux conditions y énoncées, l'entrepôt dans le port de Roscoff, des Tafias qui y sont apportés des autres ports faisant le commerce des Isles. Du 3 Septembre 1769. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1769. 2 p. (Ford, no. 349.) 1804
Copies: HEHL; AD. VII. 2ª. f. 159.

—— *Another issue with colophon:* Lille: De l'Imprimerie de N. J. B. Peterinck-Cramé, Imprimeur ordinaire du Roi. 3 p. 1805
Copy: JCB.

Ordonnance du Roi, concernant l'ordre et la forme à observer à l'avenir dans les Impositions nécessaires aux dépenses de la Colonie. Du 20 Septembre 1769. 1806
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 270–272.

1770

Édit du Roi, Portant création d'un Contrat d'un million deux cens mille livres de Rente, au principal de trente millions, au profit de la Compagnie des Indes. Donné à Versailles au mois de Février 1770. Registré au Parlement le treize A Paris, Chez P. G. Simon, Impr. du Parlement, Fevrier mil sept cent soixante-dix. [*Colophon:*] rue Mignon S. André des Arts. 4 p. 1807
Copy: JCL, no. 1082.

Arrest du Conseil d'État du Roy, Du 6 Avril 1770. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie de Prault, Quai de Gévres, au Paradis. 2 p. [On Louisiana.] (Ford, no. 350.) 1808
Copy: AD. VII. 2ª. f. 160.

Arrest Du Conseil D'Etat Du Roi, Qui ordonne, conformément à celui du 1er. Août 1733, que la déclaration à laquelle sont assujettis les Marchands & Ouvriers qui destinent de la Vaisselle ou d'autres Ouvrages d'or & d'argent pour les Pays étrangers & pour les Colonies, contiendra le nom & la demeure des Habitans desdits Pays étrangers & des Colonies qui auront commandé lesdits Ouvrages, & auxquels ils devront être adressés, ainsi qu'il en a été usé le passé. Du 6 Avril 1770. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, Saint André-des-Arts 1775. 3 p. 1809
Copy: HEHL.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui homologue la Délibération prise par les Députés, Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, le 7 Avril 1770. Du 8 Avril 1770. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXX. 7 p. 1810
Copy: JCL, no. 1085.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui proroge jusqu'au 1er Juillet prochain, la liquidation des Billets de Caisse de la colonie de la Louisiane, que différentes circonstances ont empêché de rapporter au sieur Marigner, commis pour en faire le payement. Du 14 Avril 1770. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1770. 2 p. (Ford, no. 351.) 1811
Copy: AD. VII. 2ª. f. 161.

—— *Another issue:* Paris, Simon, 1770. 2 p. 1812
Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

Arrêt du Conseil d'État du Roi, et Lettres-Patentes sur Icelui, Registrées en Parlement le 26 Avril 1770. Qui homologuent en Délibération dans l'assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes, tenue le 7 Avril 1770. Das 8 & 22 Avril, 1770. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, Chez Prault, Libraire, Quai de Gévres, 1785. 12 p, 3–10 lacking. 1813
Copy: JCL, no. 1086.

Arrest Du Conseil D'État Du Roi, Concernant les Ouvrages d'Orfévrerie destinés pour les Pays étrangers & pour les Colonies. Du 28 Mai 1770. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1775. 3 p. 1814
Copy: HEHL.

Mémoire du Roi, contenant Réglement sur ce qui doit être observé dans les Ports et Rades des Colonies par les Officiers commandant ses Bâtimens. Du 23 Août 1770. 1815
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 306–307.

Ordonnance du Roi, concernant les Officiers de marine de la Compagnie des Indes. Du 13 Novembre 1770. De par le roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1770. 4 p. 1816
Copy: JCL, no. 1087.

1771

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne le Tirage des Actions de la Compagnie des Indes, & le Remboursement d'icelles jusqu'à concurrence de cinq cents cinquante mille livres. Du 28 Février 1771. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rues Mignon & du Battoir, Quartier Saint-André-des-Arcs. 3 p. 1817
Copy: JCL, no. 1088.

Ordonnance du Roi, portant établissement d'un Lieutenant de Roi dans chacun des Quartiers du Port-au-Prince, du Cap et de Saint-Louis, à la place des Majors Particuliers de la

Légion qui en remplissent les fonctions, et qui supprime en même temps les Majors de ces trois Quartiers. Du 17 Mars 1771. De par le Roi. 1818

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 345–346.

Ordre du Roi, pour que M. le Chevalier de Valliere, ait en qualité de Commandant-Général des Isles sous le Vent, les honneurs, autorités, etc. de Gouverneur-Lieutenant-Général. Du 12 Décembre 1771. De par le Roi. 1819

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 372.

1772

Arrest du Conseil d'État du Roy, Qui commet le Sieur Risteau, ancien Directeur de la Compagnie des Indes, pour faire le recouvrement de toutes les sommes dûes à la Compagnie dans les Isles françoises de l'Amérique. Du 10 Février 1772. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie de Prault, Quai de Gêvres, au Paradis. 3 p. 1820

Copy: JCL, no. 1089.

Ordonnance du Roi, Portant création de trois Régimens pour la garde des Isles de France & de Bourbon. Du 18 Août 1772. [*Colophon:*] A Versailles, de l'Imprimerie du Département de la Marine. M. dcclxxii. 17, [1] p. (Ford, no. 352.) 1821

Copy: AD. vii. 3. f. 56.

Ordonnance du Roi, Portant création de quatre Régimens pour le service des Colonies de l'Amérique. Du 18 Août 1772. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1772. 14 p. (Ford, no. 353.) 1822

Copy: AD. vii. 2ª. f. 162.

—— *Another issue with imprint:* A Versailles, de l'Imprimerie du Département de la Marine. M. dcclxxii. 16 p. (Ford, no. 354.) 1823

Copy: AD. vii. 3. f. 55.

Reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 401–404.

Ordonnance du Roi, concernant la maniere de pourvoir aux Charges et Places dans les Isles et Colonies Françoises. Du 28 Septembre 1772. De par le Roi. 1824.

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 406–407.

Arrêt qui commet les sieurs intendans et ordonnateurs de la marine pour juger les contestations nées et à naître au sujet des droits dont sa Majesté a ordonné la perception dans les ports de France, sur les denrées et marchandises des colonies chargées sous voile et non déclarées. Le 24 Décembre, 1772. 1825

Copy: Marine, A¹. 110. no. 67.

Ordonnance du Roi, qui fixe la Ration des Troupes des Colonies. Du 18 Octobre 1772. De par le Roi. 1826

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 414–415.

1773

Lettres-Patentes pour la justification des anciens Officiers du Conseil Supérieur du Port-au-Prince, et la réhabilitation de la mémoire du sieur Duvigneau, et de ses co-accusés. Du mois de Mars 1773. 1827

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 428–429.

Ordonnance du Roi, concernant la Correspondance des Sujets de Sa Majesté dans les Colonies Françoises de l'Amérique. Du 1er. Mars 1773. De par le Roi. 1828

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 423–424; separately printed issue, Marine, A¹. 111. no. 2.

Ordonnance du Roi, portant création d'un Régiment de l'Amérique. Du 30 Juillet 1773. 1829

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 456–457.

1774

Déclaration du Roi, qui joint le Quartier du Borgne à la Sénéchaussée du Cap. Du 21 Juin 1774. 1830

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 506–507.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Concernant les places d'Engagés, dûes par chaque Navire allant aux Colonies; & le port des Fusils. Du 10 Septembre 1774. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1774. 6 p. (Ford, no. 355.) 1831

Copy: AD. vii. 2ª. f. 163.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 516–519.

Ordonnance du Roi, Pour la réforme du régiment de l'Amérique. Du 26 Decembre 1774. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 4 p. (Ford, no. 356.) 1832

Copy: AD. vii. 3. f. 61.

Ordonnance du Roi, Pour le dépôt de Recrues des Troupes des colonies à l'Isle-de-Ré. Du 26 Décembre 1774. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 7, [1] p. (Ford, no. 357.) 1833

Copy: AD. vii. 3. f. 62.

1775

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Lettres de Change tirées des Isles de France & de Bourbon, sur les Trésoriers de la Marine & des Colonies, dont le payement a été suspendu, seront représentées au sieur de Mory Caissier de la Compagnie des Indes, pour en dresser en état qui contiendra l'ordre dans lequel elles seront acquittées. Du 15 Janvier 1775. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques. 4 p. (Ford, no. 358.) 1834

Copies: LC; AD. vii. 2ª. f. 164.

1775, *continued*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1776. 4 p. 1835

Copy: JCL, no. 1210.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui ordonne qu'à compter du jour de sa publication, les Morues sèches de pêche françoise, seront exemptes de tous Droits appartenans au Roi, tant à l'entrée dans les Ports du royaume, que dans la circulation de Province à Province. Du 30 Janvier 1775. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi et du Clergé de France, rue S. Jacques. 3 p. 1836

Copies: Bibliothèque St. Sulpice; Marine, A¹. 114. no. 6.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne qu'à l'avenir les Sucres raffinés, en pains & en poudre ou candi, provenant du Commerce des iles de France & de Bourbon, payeront comme ceux provenant des Isles & Colonies françoises de l'Amérique, Vingt-deux livres dix sous par quintal à toutes les Entrées du royaume, tant de la Bretagne & des provinces réputées étrangères, que des Cinq grosses Fermes. Du 5 Avril 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 2 p. (Ford, no. 359.) 1837

Copies: AD. vii. 2ª. f. 165; JCL, no. 963.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs. 1776. 3 p. 1838

Copy: JCB.

Mémoire du Roi à MM. le Chevalier de Valliere, Commandant-Général, et de Vaivre, Intendant des Isles sous le Vent, pour réduire les Droits sur le Café à 4 pour cent. Du 12 Avril 1775. 1839

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 555–556.

Ordonnance du Roi, Portant établissement de Hautes-payes, & Distinctions pour les bas Officiers, Soldats & Tambours des Compagnies de Canonniers-Bombardiers des Isles du Vent & sous le Vent. Du 1er Mai 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXV. 6 p. (Ford, no. 361.) 1840

Copy: AD. vii. 3. f. 65.

Ordonnance du Roi, Pour donner une nouvelle forme aux Régimens affectés au Service des Colonies de l'Amérique. Du 1er Mai 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 24 p. (Ford, no. 362.) 1841

Copy: AD. vii. 3. f. 66.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 560–572.

Ordonnance du Roi, Pour la réforme des Cadets à l'Aiguillette, entretenus au Dépôt des Recrues des Colonies à l'Isle de Ré. Du 1er Mai 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 3, [1] p. (Ford, no. 360.) 1842

Copy: AD. vii. 3. f. 64.

Ordonnance du Roi, portant que le Lieutenant de Roi du Port-au-Prince aura à l'avenir Séance et Voix délibérative au Conseil Supérieur du même lieu. Du 9 Mai 1775. 1843

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 572.

Ordre du Roi, pour qu'à l'avenir le Commissaire-Ordonnateur du Cap fasse les fonctions de l'Intendant, et préside le Conseil, quoiqu'il n'ait pas d'ordre de faire les fonctions de Commissaire-Général de la Marine. Du 9 Mai 1775. De par le Roi. 1844

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 573.

Ordonnance du Roi, concernant les Dettes de Cargaison. Du 16 Mai 1775. De par le Roi. 1845

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 575–576.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, Qui accorde pendant six années, à compter du premier juillet prochain, une gratification de Vingt-cinq sous par quintal de Morues seches de pêche Françoise, qui seront transportées dans les Isles Françoises. Du 19 Mai 1775. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] De l'Imprimerie de Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue Saint Jacques. 3 p. 1846

Copies: Bibliothèque St. Sulpice; Marine, A¹. 114. no. 23.

Ordonnance du Roi, Portant établissement de Hautes-payses, & distinctions pour les bas Officiers attachés au Dépôt des Recrues des Colonies, à l'Isle de Ré. Du 22 Mai 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 4 p. (Ford, no. 363.) 1847

Copy: AD. vii. 3. f. 67.

Ordonnance du Roi, touchant le Gouvernement Civil. Du 22 Mai 1775. De par le Roi. 1848

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 577–587.

Ordre du Roi, concernant les Commandans en Second. Du 22 Mai 1775. De par le Roi. 1849

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 587–588.

Ordonnance du Roi, Pour donner une nouvelle forme aux Troupes nationales de Cayenne: Et qui règle les hautes-payes, tant des bas Officiers & Soldats desdites Troupes, que de ceux des Compagnies entretenues à Saint-Pierre & Miquelon, & à Gorée. Du 8 Août 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1775. 14 p. (Ford, no. 364.) 1850

Copies: AD. vii. 3. f. 69; JCL, no. 1201.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui casse un Arrêté de celui du Cap, touchant des Lettres interceptées. Du 18 Août 1775. 1851

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 597–598.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui enjoint au Conseil du Cap d'enregister à l'avenir sans aucun retardement les Ordonnances et Réglemens pro-

visoires rendus par les Commandant-Général et Intendant. Du 18 Août 1775. 1852
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 598–600.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui maintient le Conseil du Cap dans le droit d'inspecter et vérifier les Caisses des Curateurs aux Successions vacantes. Du 18 Août 1775. 1853
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 602–603.

Arrêt du Conseil d'Etat, touchant l'interdiction d'un Procureur. Du 18 Août 1775. 1854
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 600–602.

Ordonnance du Roi, Portant création d'un dépôt de Recrues qui sera établis à l'Isle-de-Ré. Du 2 Septembre 1775. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXV. 12 p. (Ford, no. 365.) 1855
Copy: AD. VII. 3. f. 70.

Lettres-Patentes du Roi, Pour l'exécution de la Déclaration du 3 Juin 1765, concernant les privilèges dont doivent jouir les Officiers des Conseils Supérieurs du Canada & de l'Isle Royale. Du 29 Septembre 1775. Enrégistrées en conséquence de l'Arrêt du 8 Février 1776. [*Colophon:*] A Bordeaux, chez Jean Chappuis, Imprimeur de la Cour de Parlement, sur les fossés de Ville. 3 p. 1856
Copy: JCB.

Mémoire du Roi à MM. le Comte d'Ennery et de Vaivre, concernant une nouvelle Imposition. Du 5 Novembre 1775. 1857
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 614–615.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui casse un Arrêt du Parlement de Bordeaux du 21 Août 1775, fait défenses de le mettre à exécution; & décharge le Capitaine Jean Lafosse, des condamnations y portés contre lui. Du 25 Novembre 1775. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 3 p. 1858
Copy: JCL, no. 1234.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arts, 1776. 4 p. 1859
Copy: Bibliothèque St. Sulpice.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 617–618.

Arrêt du Conseil d'Etat, en faveur d'un Habitant, Appellant d'une Ordonnance des Administrateurs, qui déclaroit libres quelques-uns de ses Esclaves. Du 22 Décembre 1775. 1860
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 653–656.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui permet aux Négocians de Rochefort, de faire directement par le port de cette ville le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique, en se conformant aux dispositions des Lettres patentes du mois d'Avril 1717. Du 22 Décembre 1775. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 3, [1] p. (Ford, no. 366.) 1861
Copies: JCB; AD. VII. 2ª. f. 166.

1776

Édit du Roi, Portant suppression du Conseil supérieur de Pondichery; & création d'un nouveau Conseil supérieur, à l'instar des autres Colonies. Donné à Versailles au mois de Février 1776. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVIII. 8 p. (Ford, no. 367.) 1862
Copy: AD. VII. 2ª. f. 167.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Portant évocation de toutes les contestations nées & à naître aux Isles Françoises de l'Amérique, concernant la liquidation de la Compagnie des Indes. Du 10 Février 1776. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 2 p. 1863
Copies: JCB; JCL, no. 1094; LC.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon S. André-des-Arcs, 1776. 2 p. 1864
Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui permet aux Négocians des ports de Saint-Brieuc, Binic & Portérieux, de faire directement le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique. Du 14 Mars 1776. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 3 p. 1865
Copies: HEHL; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1776. 4 p. (Ford, no. 368.) 1866
Copies: AD. VII. 2ª. f. 168; Bibliothèque St. Sulpice.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui casse celui du Conseil du Cap, du 21 Janvier 1773, concernant le Registre secret des Délibérations de cette Cour; et Lettre du Ministre sur le même sujet. Des 13 et 18 Avril 1776. 1867
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 685–686.

Édit du Roi, Portant établissement à Versailles, d'un Dépôt des Papiers publics des Colonies. Donné à Versailles au mois de Juin 1776. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXCII. 10 p. (Ford, no. 369.) 1868
Copy: AD. VII. 2ª. f. 170.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon S. André-des-Arcs. 1777. 4 p. 1869
Copy: HEHL.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 708–715.

Arrest du Conseil d'État du Roi, Qui nomme des Commissaires pour procéder à la liquidation des Dettes de la succession du sieur Dupleix, & prescrit la forme dans laquelle se fera cette liquidation. Du 10 Août 1776. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1776. 3 p. 1870
Copy: JCL, no. 1096.

1776, *continued*

LETTRES PATENTES du Roi, Qui ordonnent qu'il sera sursis au jugement des contestations concernant les Noirs de l'un & de l'autre sexe, jusqu'à ce que le Roi ait fait connoitre ses intentions par un nouveau Règlement. Donneés à Versailles le 3 Septembre 1776. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1776. 3, [1] p. (Ford, no. 370.) 1871

Copy: AD. VII. 3. f. 31.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Concernant la police des Noirs. Du 8 Septembre 1776. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 2 p. (Ford, no. 371.) 1872

Copy: AD. VII. 3. f. 32.

ARREST du Conseil d'État du Roi, qui casse l'Arrêt du Parlement de Metz du 21 Août précédent, lui fait défenses d'en rendre de semblables à l'avenir; & pour la contravention commise par le nommé Marcel Monnard, Huisser-audiencier au bailliage de Sedan, aux dispositions de l'arrêt du Conseil du 6 décembre 1757, l'interdit des fonctions de sa charge pendant un an; le condamne en trois mille livres d'amende; Et avant faire droit sur la demande en cassation d'autre arrêt du Parlement de Metz du 9 août 1776, ordonne que la requête de l'Adjudicataire sera communiquée au sieur Dutertre-Dumanoir. Nota. Cet arrêt confirme les Règlemens antérieurs sur la communication des titres au Receveur général des Fermes à Paris, pendant huitaine, avant de pouvoir passer aux contraintes. Du 10 Septembre 1776. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1776. 8 p. 1873

Copy: JCL, no. 964.

ORDONNANCE du Roi, Pour la formation nouvelle du Dépôt des Recrues des Colonies, établis à l'Isle de Ré. Du 12 Septembre 1776. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVI. 14 p. (Ford, no. 372.) 1874

Copies: AD. VII. 3. f. 71; JCB.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui, en interprétant celui du 14 mars dernier, ordonne que les Négocians des ports de Saint-Brieuc, Binic & Porterieux, ne pourront à l'avenir faire directement le commerce des Isles & Colonies françoises de l'Amérique que par le port de Saint-Brieuc, dans lequel seul ils jouiront des priviléges accordés par ledit arrêt, en se conformant aux conditions qui y sont prescrites. Du 3 Octobre 1776. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1776. 2 p. (Ford, no. 373.) 1875

Copies: LC; AD. VII. 2ª. f. 171.

EDIT portant Création d'un Siége d'Amirauté à Jérémie. Du mois de Décembre 1776. 1876

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 754–755.

EDIT portant établissement d'une Sénéchaussée à Jérémie. Du mois de Décembre 1776. 1877

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 753–754.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Milices. Du 20 Décembre 1776. De par le Roi. 1878

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 748–751.

1777

ARRÊT du Conseil d'État, qui casse l'Arrêté pris par le Conseil du Cap le 7 Octobre 1776, en ce qui est relatif aux Avocats, nommés Substituts ou Conseillers. Du 31 Janvier 1777. 1879

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 758–759.

DECLARATION du Roi, Qui permet l'entrée & l'entrepôt, dans les différens Ports du Royaume, des Taffias venans des Colonies Françoises de l'Amérique. Donnée à Versailles le 6 Mars 1777. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des Arcs. 1777. 4 p. (Ford, no. 375.) 1880

Copy: AD. VII. 2ª. f. 172.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 763–764.

ARRÊT du Conseil d'État, qui casse les Arrêtés du Conseil du Cap, qui limitoient la Préséance du Commissaire Ordinaire de la Marine, sur le Doyen de la Cour. Du 17 Avril 1777. 1881

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 765–766.

DÉCLARATION du Roi au sujet des Offices qui ne peuvent être remplis que par des Gradués. Du 30 Avril 1777. 1882

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 768.

DÉCLARATION du Roi, Pour la Police des Noirs. Donnée à Versailles le 9 Août 1777. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1777. 6 p. (Ford, no. 377.) 1883

Copies: LC; AD. VII. 3. f. 36.

—— *Another issue with imprint:* A Colmar, Chez Jean-Henri Decker, Imprimeur du Roi & de Nosseigneurs du Conseil Souverain d'Alsace. 8 p. 1884

Copy: WLCL.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs. M. DCC. LXXVII. 8 p. (Ford, no. 378.) 1885

Copies: AD. VII. 3. f. 35; BPL; JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 782–785.

ARRÊT du Conseil d'Etat, concernant l'établissement des Bureaux de Correspondance maritime dans les Ports du Royaume. Du 14 Août 1777. 1886

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 786–787.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui accorde pour le terme & espace de quinze ans, aux Syndics, Administrateurs & Intéressés dans la Compagnie de la Guyane françoise, le privilége exclusif de la traite des Noirs & du commerce en l'île de Gorée & sur les côtes d'Afrique depuis le Cap-verd jusqu'à la rivière de Casamance. Du 14 Août 1777. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVII. 4 p. (Ford, no. 379.) 1887

Copies: AD. VII. 2ª. f. 173a; JCL, no. 1207.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint Andre-des-Arcs, 1777. 4 p. 1888

Copy: JCL, no. 974.

ORDONNANCE du Roi, Pour donner une nouvelle forme aux Six Compagnies de Canonniers-Bombardiers des îles du Vent & sous le Vent de l'Amérique, & assimiler leur traitement à celui des Troupes du Corps-royal employées dans les mêmes Colonies. Du 28 Août 1777. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1777. 4 p. (Ford, no. 381.) 1889

Copies: AD. VII. 3. f. 72; LC; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs. 1777. 4 p. 1890

Copy: HEHL.

Reprinted in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 795–797.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler provisoirement le traitement des Officiers, bas Officiers & Soldats des quatre Régimens Coloniaux des Isles du Vent & sous le Vent. Du 28 Août 1777. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVII. 6 p. (Ford, no. 380.) 1891

Copies: AD. VII. 3. f. 76; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs, 1777 4 p. 1892

Copy: HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 790–792.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler le traitement des Compagnies de Dragons qui seront employées dans les Colonies de l'Amérique. Du 28 Août 1777. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1777. 3 p. (Ford, no. 384.) 1893

Copies: AD. VII. 3. f. 75; LC; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs. 1777. 4 p. 1894

Copy: HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 788–789.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler le traitement des Régimens d'Infanterie qui seront employés dans les Colonies de l'Amérique. Du 28 Août 1777. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1777. 4 p. (Ford, no. 382.) 1895

Copies: AD. VII. 3. f. 74; LC; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, Saint-André-des-Arcs, 1777. 4 p. 1896

Copy: HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 792–793.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler le traitement des Troupes du Corps-royal de l'Artillerie, qui seront employées dans les Colonies de l'Amérique. Du 28 Août 1777. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1777. 4 p. (Ford, no. 383.) 1897

Copies: AD. VII. 3. f. 73; LC; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, Saint-André-des-Arcs, 1777. 3 p. 1898

Copy: HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 794–795.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Concernant le retour des Noirs, Mulâtres ou autres gens de couleur aux Colonies. Du 7 Septembre 1777. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVII. 2 p. (Ford, no. 385.) 1899

Copy: AD. VII. 3. f. 38.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 798.

ARREST du Conseil d'État du Roi, et Lettres-Patentes sur icelui, Registrées en la Cour des Aides le 28 Août 1778. Qui renouvellent les dispositions des anciennes Ordonnances, & font défenses de planter & cultiver du Tabac dans les Forêts du Roi, dans les Bois des Seigneurs, des Particuliers, des Communautés, tant Séculières que Régulières, qui sont situées dans l'étendue de la vente exclusive, ou dans les trois lieues de ses limites. Du 16 Septembre 1777. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, chez Knapen & fils, Libraires-Impr. de la Cour des Aides, au bas du Pont S. Michel, 1778. 8 p. 1900

Copy: HCL.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Portant suppression d'un Ouvrage intitulé: Considérations sur l'état présent de la Colonie Françoise de Saint-Domingue. Du 17 Decembre 1777. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1777. 2 p. (Ford, no. 386.) 1901

Copies: AD. VII. 2ª. f. 173; JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 805–806.

1778

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Pour la Police des Noirs, Mulâtres, ou autres Gens de couleur qui sont dans la ville de Paris. Du 11 Janvier 1778. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVIII. 3, [1] p. (Ford, no. 387.) 1902

Copy: AD. VII. 3. f. 39.

ARRÊT du Conseil d'Etat portant Réglement sur le transport des Officiers des Conseils Supérieurs des Colonies, hors du lieu des Séances. Du 6 Février 1778. 1903

Printed in part in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 812–813.

ORDONNANCE du Roi, Portant défenses aux Capitaines de Navires de laisser débarquer aucun Noir, Mulâtre ou autre gens de Couleur, avant d'avoir fait leur rapport à l'Amirauté. Du 23 Février 1778. [*Colophon:*] A Paris, de

1778, *continued*

l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVIII. 3, [1] p. (Ford, no. 388.) 1904

Copy: AD. VII. 3. f. 40.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 814.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Concernant les Mariages des Noirs, Mulâtres ou autres Gens de Couleur. Du 5 Avril 1778. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVIII. 2 p. (Ford, no. 390.) 1905

Copy: AD. VII. 3. f. 42.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs. 1778. 2 p. (Ford, no. 389.) 1906

Copy: AD. VII. 3. f. 41.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 821.

ARRÊT du Conseil qui détermine le prix qui devra être payé aux maitres des esclaves suppliciés et tués en marronage à la Martinique. Versailles, 1er mai 1778. 1907

In: *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXV. 289.

RÈGLEMENT pour l'Établissement du Conseil des Prises, et la Forme d'y procéder. Du 19 Juillet 1778. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXI. 11 p. 1908

Copy: JCB.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1778. 11 p. 1909

Copies: BM; NYHS.

DÉCLARATION du roi, concernant l'abolition du droit d'aubaine convenue entre la France & les États-Unis de l'Amérique Septentrionale. Donnée à Versailles le 26 juillet 1778. Registrée en Parlement le 4 aout 1778. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1778. 4 p. 1910

Copies: YALE; NYHS; AD. VII. 11; Marine, A¹. 122. no. 25.

—— *Another issue with imprint:* Paris, Imprimerie Royale, 1778. 3 p. 1911

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Portant règlement pour les Marchandises provenant des Prises faites en mer sur les Ennemis de l'État. Du 27 Août 1778. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXI. [2], 15 p. 1912

Copies: JCB; NYPL.

—— *Another issue with imprint:* A Paris, de l'Imprimerie Royale 1778. 15, [1] p. 1913

Copy: NYHS.

RÈGLEMENT concernant les Prises Que des Corsaires Francois conduiront dans les Ports des États-unis de l'Amérique; et celles que les Corsaires Américains amèneront dans les Ports de France. Du 27 Septembre 1778. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVIII. 8 p. (Ford, no. 391.) 1914

Copies: NYPL; LC; BM; NYHS.

—— *Another issue with imprint:* Paris, Simon, 1778. 4 p. 1915

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

—— *Another issue with imprint:* A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXI. 8 p. 1916

Copy: JCB.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui établit au Port-au-Prince, une Commission pour juger en première instance et en dernier ressort, toutes les contestations relatives à la distribution des Eaux de la Grande-Riviere du Cul-de-Sac. Du 7 Octobre 1778. 1917

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 837–838.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler les quantités de Sel & de Tabac de Cantine, qui doivent être fournies aux Troupes. Du 26. Novembre 1778. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXVIII. 3, [1] p. 1918

Copy: HCL.

1779

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse celui rendu par le Conseil du Cap, le 25 Novembre 1777, touchant une liberté accordée par le Gouverneur de la Partie Espagnole de Saint-Domingue. Du 4 Janvier 1779. 1919

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 850–851.

ARRÊT du Conseil d'Etat, touchant les Successions des Capucins-Missionaires. Du 19 Mars 1779. 1920

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 869–870.

LETTRES-PATENTES concernant la visite des Navires du Commerce, avant leur départ des Colonies pour France. Du 7 Mai 1779. 1921

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 883–884; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVI. 84.

ORDRE du Roi, touchant la recette des deniers provenans de la Vente des Prises faites par les Batimens de Sa Majesté. Du 16 Juillet 1779. 1922

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 891.

RÈGLEMENT Concernant les Prises qui seront conduites dans les Ports étrangers, & les formalités que doivent remplir les Consuls de Sa Majesté qui y sont établis. Du 8 Novembre 1779. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1781. 12, [5] p. 1923

Copy: JCB.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler le traitement des régimens d'Infanterie qui seront employés dans les Colonies situées au-delà du Cap de Bonne-espérance. Du 14 Novembre 1779. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1779. 6 p. (Ford, no. 392.) 1924

Copies: AD. VII. 3. f. 77; NYHS.

ORDONNANCE du Roi, Pour régler un Uniforme aux Officiers réformés des Troupes des

Colonies. Du 28 Novembre 1779. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1779. 3, [1] p. (Ford, no. 393.) 1925

Copies: AD. VII. 3. f. 78; HEHL.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui casse les Délibérations de celui du Cap, sur les honneurs rendus à ladite Cour par le Clergé et les Marguilliers, lors des Céremonies publiques. Du 10 Décembre 1779. 1926

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 914–915.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, Concernant les Dettes des Habitans de l'Isle de la Grenade. Du 12 Décembre 1779. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXX. 3, [1] p. (Ford, no. 395.) 1927

Copies: AD. VII. 2ª. f. 174; JCB.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVI. 213–214.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui fixe les règles, les époques & la forme de la distribution de la Justice en l'ile de la Grenade & dépendances. Du 12 Décembre 1779. Extrait des Registres du Conseil d'État. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1780. 6 p. (Ford, no. 394.) 1928

Copies: AD. VII. 2ª. f. 175; JCB.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVI. 214–217.

ORDONNANCE du Roi, Concernant les Règles qui seront observées pour les Grâces militaires, Avancement & Grades qui seront accordés à l'avenir aux Officiers des Troupes & des États-majors employés au département des Colonies. Du 13 Décembre 1779. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1779. 11 p. (Ford, no. 397.) 1929

Copies: AD. VII. 3. f. 80; JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], v. 918–924; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVI. 218–223.

ORDONNANCE du Roi, Pour l'établissement d'une compagnie de Cadets-Gentilshommes à l'Isle de Ré pour le département des Colonies. Du 13 Décembre 1779. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXIX. 7 p. (Ford, no. 396.) 1930

Copies: JCB; AD. VII. 3. f. 79.

DÉCLARATION du Roi, qui fixe à 18 le nombre des Religieuses du Cap. Du 27 Décembre 1779. 1931

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790] v. 925–926.

1780

ORDONNANCE du Roi pour régler le traitement des troupes destinées à une expédition particulière. Le 20 Mars, 1780. 1932

Copy: Marine, A¹. 126.

ARRÊT du Conseil d'État, qui accorde aux sieurs Boucherie, pendant l'espace de 15 ans, le privilége exclusif de l'usage du procédé par eux inventé pour le Rafinage des Sucres. Du 7 Mai 1780. 1933

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 16–17.

ORDONNANCE du Roi, concernant le Service des Bureaux de la Poste Maritime, et Ordonnance des Administrateurs en conséquence. Des 4 Juillet 1780, et 18 Janvier 1781. De par le Roi. 1934

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 42–43.

DÉCLARATION du Roi, Portant règlement définitif pour la comptabilité de la Caisse des Amortissemens établie par Edit du mois de Décembre 1764. ...Donnée à Versailles le 10 Août 1780. Registrée en la Chambre des Comptes le 16 Septembre suivant. 56 p., 1 folding table. 1935

Copy: Bibliothèque St. Sulpice.

1781

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui confirme l'Adjudicataire de la Ferme générale du Tabac, dans la préférence pour les Tabacs provenans de prises amenées dans les Ports du Royaume. Du 30 Mars 1781. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris de l'Imprimerie Royale. 1781. 3 p. 1936

Copy: JCB.

ARRÊT Du Conseil d'Estat Du Roi, Qui défend les ventes & marchés faits avec des Gens de mer. pour des parts de Prises. Du 12. Juin 1781. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1781. 3, [1] p. 1937

Copies: NYPL; NYHS.

ARRÊT du Conseil d'État, qui décharge la mémoire du feu sieur Lalanne, Trésorier de Saint-Domingue, des plaintes et accusations portées contre lui, et dispense ses Représentans de tout compte. Du 7 Juillet 1781. 1938

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 140.

ARRÊT du Conseil d'État, qui déclare incompatibles les places des Sénéchaussées et des Amirautés, au Port-au-Prince et au Cap. Du 7 Juillet 1781. 1939

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 137–138.

ORDONNANCE du Roi, Portant réunion des Dépôts de Recrues des Colonies, de celui de l'Inde, & des trois Compagnies d'Infanterie affectées à la garde du Port de l'Orient, pour ne former ensemble qu'un seul & même Corps, sous la dénomination de Bataillon auxiliaire des Régimens des Colonies. Du 25 Juillet 1781. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXI. 15 p. (Ford, no. 399.) 1940

Copies: AD. VII. 3. f. 85; JCB.

ORDONNANCE du Roi, Concernant la Compagnie des Cadets-gentilshommes des Troupes des Colonies. Du 10 Août 1781. De par le Roi.

1781, *continued*

[*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXI. 8 p. (Ford, no. 400.) 1941

Copies: AD. VII. 3. f. 86; JCB.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XXVII. 66–69.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui fixe le délai dans lequel l'Adjudicataire de la Ferme générale pourra exercer le droit de Préférence, qui lui est accordé sur les Tabacs provenans des prises amenées dans les ports du Royaume. Du 15 Octobre 1781. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1781. 3 p. 1942

Copy: JCB.

ÉDIT concernant les Chemins publics et particuliers dans les Colonies. Du 24 Novembre 1781. 1943

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 200–210.

ÉDIT concernant les Successions vacantes dans les Colonies Françoises de l'Amérique, les Curateurs en titre d'office, les Exécuteurs Testamentaires et les Légataires. Du 24 Novembre 1781. 1944

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 181–196.

ORDONNANCE du Roi, concernant les biens des Fabriques des Eglises dans les Colonies de l'Amérique. Du 24 Novembre 1781. 1945

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 196–200.

ORDONNANCE du Roi, concernant les Missions dans les Colonies Françoises de l'Amérique. Du 24 Novembre 1781. 1946

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 178–180.

RÉGLEMENT du Roi, concernant le Service et l'Économie de l'Artillerie et des Fortifications aux Colonies. Du 24 Novembre 1781. 1947

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 176–178.

1782

ARREST du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que les Créanciers des sieurs Miran & Abeille, seront tenus de remettre dès-à-présent & dans les deux années qui suivront la Paix, leurs titres, ès mains des Directeurs de la Compagnie des Indes, pour être pourvu à la liquidation de leurs créances & à leur paiement. Du 7 Avril 1782. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1782. 4 p. 1948

Copy: JCL, no. 1100.

EDIT du Roi portant création d'un trésorier général alternatif de la Marine et des Colonies. Juin, 1782. 1949

Copy: Marine, A¹. 131.

LETTRES PATENTES du Roi, en Forme d'Édit, Concernant les Anoblissemens dans les Colonies françoises, & les preuves de Noblesse à faire dans le royaume par les habitans desdites Colonies. Données à Versailles le 24 Août 1782. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIII. 7, [1] p. (Ford, no. 401.) 1950

Copy: AD. VII. 2ᴮ. f. 176.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon. 1783. 7 p. 1951

Copy: JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez Knapen & Fils, Libr.-Impr. de la Cour des Aides, au bas du Pont Saint Michel, 1783. 7 p. 1952

Copy: JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 276–279; *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XXVII. 209–212.

ARRÊT du Conseil d'Etat, qui ordonne la suppression et la radiation d'un Discours prononcé par le Procureur-Général du Conseil du Cap. Du 13 Septembre 1782. 1953

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 280.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que le Droit de Demi pour cent accordé à la Chambre du Commerce de Marseille par l'arrêt du Conseil du 18 août dernier, sera perçu à son profit dans les ports du Ponant, sur les Bâtimens armés à Marseille pour les Isles Françoises d'Afrique, d'Amérique ou de l'Inde, lors de leur retour dans ces Ports. Du 18 Octobre 1782. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1782. 2 p. 1954

Copy: JCB.

1783

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui fixe l'époque du payement des Lettres de change de l'Inde & de l'Amérique, non déjà enregistrées, relatives aux dépenses de la Marine, pendant la Guerre. Du 23 Février 1783. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIII. 3, [1] p. (Ford, no. 402.) 1955

Copies: AD. VII. 2ᴮ. f. 177; LC.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Pour le renouvellement des Cartouches des Noirs & autres Gens de couleur qui sont à Paris. Du 23 Mars 1783. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1783. 4 p. (Ford, no. 403.) 1956

Copy: AD. VII. 3. f. 44.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1783. 4 p. (Ford, no. 404.) 1957

Copy: AD. VII. 3. f. 43.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 305.

ARRÊT du Conseil d'État, qui accorde aux sieurs Boucherie, le Privilége exclusif pendant 12 années, 1°. de faire usage dans la seule Fabrique qu'ils se propose d'établir à la Martinique,

de leur procédé nouveau sur le Rafinage des Sucres, et jusqu'à concurrence de 3 millions de livres par an, avec la faculté de les vendre aux Sujets des États-Unis; et 2°. de faire usage de leur procédé dans les Isles et Colonies Françoises, et d'en traiter avec les Habitans, aux clauses et conditions fixés par l'Arrêt. Du 25 Avril 1783. 1958

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 310–312.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Portant établissement de Paquebots pour communiquer avec les États-unis de l'Amérique. Du 28 Juin 1783. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1783. 4 p. 1959

Copies: JCB; LC; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* AD. VII. 6.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Oui permet aux Bâtimens étrangers arrivans directement des côtes d'Afrique, avec des cargaisons de cent quatre-vingts Noirs, au moins, d'aborder dans le port principal de chacune des îles de la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie & Tabago, jusqu'au 1er Août 1786, & d'y vendre lesdits Noirs, en payant pour chaque tête de Noirs, Négresses, Négrillons ou Négrites, un droit de cent livres argent de France, dont le produit sera employé en primes sur les Noirs, provenant de la Traite françoise, qui seront introduits pendant le même temps audites Isles du Vent. Du 28 Juin 1783. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1783. 6 p. (Ford, no. 405.) 1960

Copies: AD. VII. 3. f. 45; BPL; JCB.

Règlement Pour les Paquebots établis par Arrêt du Conseil du 28 juin 1783. Du 5 Juillet 1783. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 7 p. 1961

Copies: LC; AD. VII. 6.

Commission d'Intendant-Général des Colonies, pour M. de Vaivre. Du 17 Août 1783. 1962

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 335–336.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui établit une Commission pour decider toutes les contestations relatives à la succession Buttet, ouverte à Saint-Domingue. Du 18 Octobre 1783. 1963

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 365–368.

Arrêt du Conseil d'Etat, qui 1° déclare nulle la concession faite de partie de la Place de Vallière, au Port-au-Prince, prononce le rembourrement en faveur du Cessionnaire, etc. et 2°. Ordonne l'exécution des Règlemens concernant les Concessions. Du 15 Novembre 1783. 1964

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 387–389.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Concernant le payement des Lettres de change de l'Inde & de l'Amérique. Du 1er Decembre 1783. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1783. 2 p. (Ford, no. 406.) 1965

Copy: AD. VII. 2n. f. 178.

Ordonnance du Roi, Concernant les États-majors de l'Isle St.-Domingue. Du 20 Décembre 1783. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 3 p. 1966

Copy: JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1784. 4 p. 1967

Copy: JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 410–412.

Ordonnance du Roi, Concernant les États-majors des Isles du Vent de l'Amérique. Du 20 Décembre 1783. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 4 p. (Ford, no. 407.) 1968

Copies: AD. VII. 3. f. 81; JCB; NYHS.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1784. 4 p. 1969

Copy: JCB.

1784

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui supprime le privilége exclusif de la traite des Noirs à Gorée & dependances, & accorde en dédommagement, pour le terme & espace de neuf années, à commencer du 1er Juillet prochain, aux Concessionnaires, Intéressés & Administrateurs de la Compagnie de la Guyane françoise, celui de la traite de la Gomme seulement, dans la rivière du Sénégal & dépendances. Du 11 Janvier 1784. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 4 p. (Ford, no. 408.) 1970

Copies: AD. VII. 3. f. 46; BM; JCL, no. 1208.

Ordonnance du Roi, Pour l'incorporation des différens Corps employés au département des Colonies, dans les régimens de la Martinique & de la Guadeloupe, pour y former un troisième Bataillon. Du 26 Février 1784. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 8 p. (Ford, no. 409.) 1971

Copies: AD. VII. 3. f. 88; JCB; JCL, no. 1216.

Ordonnance du Roi, Portant réduction sur les appointemens des États-majors des régimens Coloniaux, & suppression des Chefs de bataillon. Du 28 Février 1784. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 2 p. (Ford, no. 410.) 1972

Copy: AD. VII. 3. f. 89.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 441–442.

Ordonnance du Roi, Portant suppression des Ingénieurs des Colonies, & fixation du traitement des Officiers du Corps royal de Génie, qui seront chargés du service des Fortifications aux Indes orientales & occidentales. Du 14 Mars 1784. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 4 p. (Ford, no. 411.) 1973

Copies: AD. VII. 3. f. 90; HEHL; JCB.

1784, *continued*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement rue Mignon, 1784. 1974

Copy: NYHS.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 449–451.

Déclaration du Roi, portant réduction d'un Dixieme dans l'évaluation des Droits sur les Sucre, Café & Cire. Donnée à Versailles le 31 Mars 1784. Registrée en la Cour des Aides le 3 Avril 1784. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1784. 4 p. 1975

Copy: JCL, no. 965.

Arrêt du Conseil d'Etat qui 1°. juge que les difficultés faites à un proposé pour un emploi dans les Milices, ne peut donner lieu à des réclamations juridiques de sa part; Et 2°. maintient ce proposé dans son état de Blanc, contesté lors de ses plaintes en justice réglée. Du 30 Avril 1784. 1976

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 500–501.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui prolonge jusqu'au 1er Juillet 1792, l'effet des Lettres patentes du 1er mai 1768, qui accordoient à l'Isle de Cayenne & à la Guyane Françoise, la liberté de Commerce avec toutes les Nations. Du 15 Mai 1784. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 2 p. (Ford, no. 412.) 1977

Copies: AD. VII. 2ª. f. 179; JCB; JCL, no. 1203.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1784. 3 p. 1978

Copy: JCL, no. 1202.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 512.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui règle le payement des Récépisses de Papier-monnoie des Isles de France & de Bourbon, ordonne la vérification de tous Papiers-monnoie existans dans lesdites Isles, défend d'en créer & autoriser à l'avenir pour quelque cause que ce puisse être. Du 8 Août 1784. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 4 p. (Ford, no. 413.)

Copy: AD. VII. 2ª. f. 180. 1979

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Concernant le Commerce étranger dans les îles Françoises de l'Amérique. Du 30 Août 1784. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 10 p. (Ford, no. 414.) 1980

Copies: AD. VII. 3. f. 47; BM; JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon & H. N. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1784. 8 p. (Ford, no. 415.) 1981

Copies: AD. VII. 2ª. f. 181; HEHL.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 561–566; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XVII. 459–464.

Arrest du Conseil d'État du Roi, et Lettres Patentes sur icelui, Registrées en la Cour des Aides & Finances de Guyenne le 9 Mars 1785: Qui ordonnent l'exécution de l'article 29 du titre 1er de l'Ordonnance du 22 Juillet 1681, concernant le commerce du Tabac dans le pays limitrophe de l'Orient & de Bayonne. Du 23 Septembre 1784. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon. 1785. 4 p. 1982

Copies: BM; HCL.

Arrêt du Conseil d'État portant Règlement sur la Franchise accordée au Port et à la ville de l'Orient. Du 3 Octobre 1784. 1983

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 570–573. 1194.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Concernant la Vente & le Débit du Tabac. Du 16 Octobre 1784. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 4 p. 1984

Copies: BM; HCL.

Ordonnance du Roi, Portant création du Corps-royal de l'Artillerie des Colonies. Du 24 Octobre 1784. [*Arms*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 36 p. (Ford, no. 417.) 1985

Copies: AD. VII. 3. f. 93; LC.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 593–614.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui, à compter du 10 Novembre prochain, convertit en Gratifications & Primes l'exemption du demi-droit accordée aux Denrées coloniales provenant de la Traite des Noirs. Du 26 Octobre 1784. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 8 p. (Ford, no. 418.) 1986

Copies: AD. VII. 3. f. 48; BM; JCB.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 616–621.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Concernant les Armemens de Commerce pour les Isles & Colonies Françoises. Du 31 Octobre 1784. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1784. 3 p. (Ford, no. 419.) 1987

Copies: AD. VII. 2ª. f. 183; BM; JCB; JCL, no. 1194.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 625–626; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVII. 481–483.

Arrêt du Conseil d'Etat qui casse et annulle un Arrêt du Conseil du Port-au-Prince du 9 Juin 1784, et une Sentence du Juge du Petit-Goave du 3 Juillet suivant, touchant l'emprisonnement d'un Lieutenant de Port. Du 27 Novembre 1784. 1988

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 651–653.

Ordonnance du Roi, Concernant les Procureurs & Economes-gérans des habitations situées aux Isles sous le Vent. Du 3 Décembre 1784. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 20 p. 1989

Copies: WLCL, JCB.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1785. 12 p. 1990
Copy: HEHL.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez Prault, Libraire, quai de Gêvres, 1786. 20 p. (Ford, no. 420.) 1991
Copy: AD. VII. 2ª. f. 184.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 655–667; *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVII. 532–543.

ORDONNANCE du Roi, Concernant la Formation & la Solde des Troupes affectées au Service des Colonies orientales & occidentales. Du 10 Décembre 1784. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIV. 20 p. (Ford, no. 421.) 1992
Copy: AD. VII. 3. f. 94.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 673–684.

ORDONNANCE du Roi, Concernant les Procureurs & Économes-gérans des habitations situées aux Isles sous le Vent. Du 17 Décembre 1784. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1785. 12 p. 1993
Copies: JCB; BM; JCL, no. 1235.

1785

ARRÊT...du 26 juillet 1784 et lettres patentes de 8 janvier 1785, concernant la régie et perception des droits de vente exclusive du sel et du tabac, et autres droits acquis par sa Majesté, dans le Clermontois. Paris, 1785. 1994
Copy: BM.

ORDONNANCE Du Roi, Portant Amnistie générale en faveur des Soldats qui ont déserté des Troupes de Sa Majesté, employés au service de la Marine & des Colonies. Du 10 Janvier 1785. [*Colophon:*] A Paris, chez P. G. Simon & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, 1785. 4 p. 1995
Copies: HEHL; BM; Marine, A¹. 137, A². 38. f. 13.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 690–692.

ORDONNANCE du Roi touchant la Police des Bals des Gens-de-couleur libres, et celle des Spectacles. Du 11 Mars 1785. De par le Roi. 1996
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 727–728.

ORDRE du Roi, qui conserve aux Commandans particuliers les droits, honneurs et prérogatives des Lieutenans de Roi, auxquels ils ont été substitués. Du 11 Mars 1785. De par le Roi. 1997
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 726.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Portant Établissement d'une nouvelle Compagnie des Indes. Du 14 Avril 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1785. 18, [1] p. 1998
Copies: BM; LC; JCL, no. 1103.

RÈGLEMENT de sa Majesté, Pour déterminer la forme qui sera suivie pour les demandes des Grâces, de quelque nature qu'elles soient, qui pourront être faites par les Officiers militaires ou d'Administration, employés au département des Colonies. Du 29 Avril, 1785. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1785. 4 p. (Ford, no. 422.) 1999
Copies: AD. VII. 3. f. 95; JCL, no. 1195.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 744–746.

ARREST du Conseil d'État du Roi, Pour la nomination des Administrateurs de la nouvelle Compagnie des Indes. Du 15 Mai 1785. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1785. 2 p. 2000
Copies: BM; JCL, no. 1104.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui nomme le sieur de Boullongne, Conseiller d'État ordinaire, & Conseiller au Conseil royal des Finances & au Conseil royal du Commerce, pour être chargé, en qualité de Commissaire de Sa Majesté, de la suite des affaires concernant la Compagnie des Indes, établie par arrêt du 14 avril dernier. Du 15 Mai 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1785. 2 p. 2001
Copies: BM; JCL, no. 1105.

RÈGLEMENT du Roi, Pour fixer les Retenues à faire sur les appointemens & la solde des Individus attachés au service de la Marine & des Colonies, qui seront traités, tant dans les Hopitaux de la Marine que dans ceux des Provinces du Royaume. Du 27 Mai 1785. De par le Roi. A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1785. 25, [4] p. 2002
Copy: LC.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que la gratification accordée au Commerce pour la Traite des Négres, sera restituée à l'Adjudicataire des Fermes, avec moitié en sus, par les Armateurs qui l'auroit reçue, & qui n'auront pas importé des Noirs aux Colonies. Du 5 Juin 1785. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1785. 3, [1] p. (Ford, no. 423.) 2003
Copies: AD. VII. 3. f. 49; BPL; BM.
Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 765–766.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Portant homologation des Statuts & Règlemens de la Compagnie des Indes. Du 19 Juin 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1785. 16 p. 2004
Copies: BM; JCL, no. 1107.

ORDRE et Lettre du Roi sur la nomination de M. de Laumoy, en qualité d'Aide-Maréchal-général-des-logis à Saint-Domingue, et Lettre du Ministre de la Marine sur le même sujet. Des 1er Juillet, 13 Août et 13 Septembre 1785. De par le Roi. 2005
In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 791–792.

1785, *continued*

Arrêt du Conseil d'Etat, portant que l'Intendant ne pourra ordonner aucunes autres dépenses que celles contenues dans les états arrêtés par Sa Majesté, sans avoir pris l'avis d'un Comité d'Administration qui sera établi à cet effet. Du 15 Juillet 1785. 2006

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 804–805.

Déclaration du Roi, qui détermine la déduction qui sera faite sur les Droits d'entrée à Paris, relatifs au Café, au Sucre & à la Cire, pour la tarre des tonneaux & emballages. Donnée à Versailles le 24 Juillet 1785. Registrée en la Cour des Aides le 10 Août 1785. [*Colophon:*] A Paris, Chez Knapen & Fils, Libr.-Imprimeurs de la Cour des Aides, Pont Saint Michel, 1785. 4 p. 2007

Copies: JCL, no. 966; BM.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui nomme les Administrateurs & les Employés de la Compagnie des Indes, qui doivent signer les Portions d'intérêts & les Dividendes d'icelles. Du 20 Août 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1785. 2 p. 2008

Copies: BM; JCL, no. 1108.

Ordre du Roi, qui nomme M. Hesse en qualité de Sous-Aide-Maréchal-Général-des-logis à Saint-Domingue, et Lettre du Ministre sur le même sujet. Des 28 Août et 5 Septembre 1785. De par le Roi. 2009

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 841.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui accorde des Primes d'encouragement aux Négocians françois qui transporteront des Morues sèches de pêche nationale dans les iles du Vent & sous le Vent, ainsi que dans les Ports de l'Europe, tels que ceux d'Italie, d'Espagne & de Portugal. Du 18 Septembre 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXV. 10 p. 2010

Copies: JCB; BM; Marine, A¹. 137.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 847–852.

Arrêt Du Conseil D'État Du Roi, Concernant le Commerce interlope des Colonies. Du 23 Septembre 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1786. 6 p. 2011

Copies: HEHL; BM; Marine, A¹. 137.

—— *Another issue with the same colophon.* 8 p. 2012

Copy: LC.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 855–863.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Portant à Cinq livres par quintal, la taxe imposée sur la Morue de Pêche Étrangère, qui sera importée aux iles de l'Amérique du Vent & sous le Vent. Du 25 Septembre 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1785. 4 p. 2013

Copies: HEHL; BM; Marine, A¹. 137.

Reprinted in Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 863–865.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui annulle les Passeports expédiés par la Compagnie des Indes depuis le 10 Juillet dernier jusqu'au 20 Août suivant, pour l'introduction des Toiles de coton blanches & peintes venant de l'Étranger, & dont il n'a été fait aucun usage par ceux qui les ont obtenus. Du 8 Décembre 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon 1786. 3 p. 2014

Copies: BM; JCL, no. 1109.

Arrêt du Conseil d'État, qui interdit de leurs fonctions le Sénéchal et un Procureur de la Juridiction du Cap. Du 10 Décembre 1785. 2015

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 909–910.

Ordonnance du Roi, concernant les Procureurs et Economes-Gérans des Habitations situées aux Isles sous le Vent Du 23 Décembre 1785. De par le Roi. 2016

In: Moreau de St. Méry, [1784–1790], VI. 918–928.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui nomme les Commissaires du Conseil pour juger les contestations dans lesquelles la Compagnie des Indes sera partie. Du 31 Décembre 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1786. [2] p. 2017

Copies: BM; JCL, no. 1110.

1786

Ordonnance du Roi concernant le corps royal de l'artillerie des colonies. Le premier Janvier, 1786. 2018

Copy: Marine, A¹. 138.

Ordonnance du Roi, Concernant les Officiers de Port dans les Colonies Orientales & Occidentales. Du 1er Janvier 1786. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1786. 4 p. (Ford, no. 424.) 2019

Copy: AD. VII. 3. f. 96.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786. 4 p. 2020

Copies: HEHL; BM.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises*, XXVIII. 125–126.

Arrêt concernant l'arrivée des sucres, venant des Provinces reputées étrangères dans celles des Cinq Grosses Fermes. 1 févr. 1786. Paris, 1786. 2021

Copy: BM.

Arrêt...qui fixe les changemens de morue sèche de pêche nationale à cinquante quintaux, au moins, pour obtenir les primes d'encouragemens accordées par arrêt du 18 sept. dernier. 5 février 1786. Paris, 1786. 2022

Copies: BM; Marine, A¹. 138.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui permet l'entrée, jusqu'au premier Janvier prochain, des Toiles peintes en Alsace, quelle que soit l'origine des Toiles blanches qui auront été employées à leur impression, & qui ordonne à l'Adjudicataire des Fermes de continuer à percevoir le droit de Quatre-vingt-dix livres du quintal sur lesdites Toiles peintes, & celui de Vingt-cinq livres sur les Toiles de Coton blanches provenant du commerce de la Compagnie des Indes. Du 17 Février 1786. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786. 4 p. 2023

Copies: BM; JCL, no. 1111.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne aux Officiers des Amirautés, de tenir la main a l'exécution de l'Arrêt du 14 Avril 1785, portant établissement d'une nouvelle Compagnie des Indes, relativement aux Passeports & aux Congés à délivrer aux Amirautés. Du 20 Février 1786. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786. 4 p. 2024

Copies: BM; JCL, no. 1112.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui déclare nuls & de nul effet les Passeports illimités, délivrés par l'ancienne Compagnie des Indes aux Négocians & Armateurs; & leur fait défenses de s'en servir. Du 21 Février 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786. 2 p. 2025

Copies: BM; JCL, no. 1113.

Arrêt...concernant les raffineries de sucres, établies dans les différens ports du Royaume. 25 mai 1786. Paris, 1786. 2026

Copy: BM.

Arrêt...portant suppression du droit local de cinquante sous par quintal, qui se perçoit sur les cires et les sucres, dans la ville de Rouen. 30 juin 1786. Paris, 1786. 2027

Copy: BM.

Règlement concernant les effets de bas officiers, des soldats, et des canonniers-matelots de la marine et des colonies, qui meurent au service du Roi sans tester,...1 juillet 1786. Paris, 1786. 2028

Copy: BM.

Règlement du Roi, Concernant les Huissiers des Amirautés à Saint-Domingue. De par le Roi. Extrait des Registres du Conseil Supérieur du Port-au-Prince. ...Fait à Versailles, le dix-sept Août mil sept cent quatre-vingt-six. [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale 1787. 4 p. 2029

Copy: JCB.

Arrêt de la Cour de Parlement, rendu en la Grand'Chambre, Qui décharge les sieurs Le Mort, Thibault d'Aranxelles, Cyr Prevost & Magnier, anciens Administrateurs de l'Isle de la Grenade, des plaintes & accusations intentées contr'eux, sauf à eux à se retirer pardevers le Roi pour raison des indemnités qui peuvent leur être dues. Du 29 Août 1786. [*Colophon:*] Chez P. G. Simon, & N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, ruë Mignon. 1786. 20 p. (Ford, no. 425.) 2030

Copy: AD. VII. 2ª. f. 185.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui proroge jusqu'au 1er Août 1789, la permission accordée par l'arrêt du 28 juin 1783, d'introduire aux Isles du Vent, dans les Ports d'entrepôt, les Noirs de Traite étrangère, avec une diminution de droits à l'entrée: Qui permet pendant le même temps, l'exportation du Sucre brut de l'isle de Sainte-Lucie à l'Étranger, en acquittant les droits du Domaine d'Occident; & qui porte à Deux Cents livres par tête la Prime accordée par l'arrêt du Conseil du 16 octobre 1784, aux Négocians François, sur les Noirs de Traite Françoise, qui seront introduits dans le port des Cayes-St.-Louis à Saint-Domingue, pour l'approvisionnement de la partie du Sud de ladite Isles, en observant les formalités prescrites. Du 10 Septembre 1786. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M DCCLXXXVII. 8 p. (Ford, no. 426.) 2031

Copies: AD. VII. 3. f. 50; BM.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui porte à Quarante Millions les Fonds de la Compagnie des Indes; & qui prolonge à Quinze années de paix, la durée de son privilége, fixé à sept Années, par l'Arrêt du Conseil du 14 avril 1785. Du 21 Septembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1786. 6, [2] p. 2032

Copies: JCL, no. 1115; BM.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui accorde une prime de deux cents livres par tête de Noirs, qui seront apportés de la côte d'Afrique, aux Cayes, par des bâtimens français. Extrait des Registres du Conseil Supérieur du Port-au-Prince. ...Fait à Paris, le vingt-cinq Septembre mil sept cent quatre-vingt-six. [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale. 1787. 11 p. 2033

Copy: JCB.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui nomme les Administrateurs & Employés qui doivent signer les Vingt mille nouvelles Portions d'intérêts, créées par Arrêt du Conseil du 21 septembre dernier. Du 30 Septembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1786. 2 p. 2034

Copies: BM; JCL, no. 1117.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui permet aux Administrateurs de la Compagnie des Indes de faire faire les Balanciers & Planches nécessaires pour graver les nouveaux Plombs & Bulletins qui doivent servir à la marque des Mousselines & Toiles de coton que ladite Compagnie

1786, *continued*

sera vendre à l'avenir. Du 30 Septembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1786. 3 p. 2035

Copies: BM; JCL, no. 1116.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui déclare de nul effet, après un délai de trois mois, les Passeports expédiés par la Compagnie des Indes pour l'entrée des Toiles de coton blanches & peintes. Du 13 Octobre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1786. 2 p. 2036

Copies: BM; JCL, no. 1118.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Portant établissement de vingt-quatre Paquebots, pour communiquer avec les Colonies Françoises, aux Isles du Vent & sous le Vent, les Isles de France & de Bourbon, & les États-Unis de l'Amérique. Du 14 Décembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale 1787. 3, [1] p. 2037

Copies: JCB; AD. vii. 6; Marine, A¹. 139.

—— *Another issue with same colophon.* 8 p. 2038

Copy: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, Chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon. 1787. 3, [1] p. 2039

Copies: JCB; BM.

Règlement pour les Paquebots Établis par arrêt du Conseil du 14 décembre 1786, pour communiquer avec les Colonies Françoises, aux Isles du Vent & sous le Vent, les Isles de France & de Bourbon, & les États-Unis de l'Amérique. Du 14 Décembre 1786. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1787. 7, [1] p. 2040

Copies: JCB; BM; Marine, A¹. 139.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, 1787. 7, [1] p. 2041

Copy: JCB.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* xxviii. 272–275.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Concernant l'établissement des Paquebots pour la correspondance avec les Colonies Françoises & les États-unis de l'Amérique. Du 20 Décembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1787. 6 p. 2042

Copies: JCB; BM; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* AD. vii. 6; Marine, A¹. 139.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1787. 4 p. 2043

Copy: JCB.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* xxviii.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, concernant les Toiles peintes d'Alsace, & les Toiles de coton blanches, provenant du commerce de la Compagnie des Indes. Du 21 Décembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale 1786. 2 p. 2044

Copy: JCL, no. 1121.

—— *Another issue, dated 1787.* 2044a

Copy: BM.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne la translation de l'Entrepôt de la Pointe-à-Pitre à la Basseterre-Guadeloupe. Du 28 Décembre 1786. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1787. 2 p. (Ford, no. 427.) 2045

Copies: AD. vii. 2ª. f. 188; BM; JCB; JCL, no. 1205.

1787

Édit De réunion des deux Conseils Supérieurs de la Colonie, pour n'en former qu'un seul sous le titre de Conseil Superieur de Saint-Domingue. Extrait des Registres du Conseil-Supérieur de Saint-Domingue. ...Donné à Versailles, au mois de Janvier, l'an de grace mil sept cent quatre-vint-sept,... [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale. 1787. 10 p. 2046

Copy: JCB.

Edit Sur le pouvoir de dernier ressort accordé aux Sénéchaussées & Amirautés, tant en matière civile, qu'en matière criminelle Extrait des Registres du Conseil Supérieur de Saint-Domingue. ...Donné à Versailles, au mois de Janvier l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept,... [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale. 1787. 8 p. 2047

Copy: JCB.

Ordonnance Pour l'abréviation des formes de procéder dans les Sénéchaussées & Amirautés Extrait des Registres du Conseil Supérieur de Saint-Domingue. ...Donné à Versailles, au mois de Janvier, l'an de grace mil sept cent quatre-vint-sept,... [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale 1787. 8 p. 2048

Copy: JCB.

Ordonnance Sur la forme de procéder au Conseil Supérieur de Saint-Domingue. Extrait des Registres du Conseil Supérieur de Saint-Domingue. ...Donné à Versailles au mois Janvier, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept,... [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale. 1787. 22 p. 2049

Copy: JCB.

Ordonnance du Roi, Concernant les Milices des Colonies. Du 1.er Janvier 1787. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1787. 15, [1] p. 2050

Copies: LC; Marine, A¹. 142.

Ordonnance du Roi, Portant suppression du Tribunal-Terrier. De par le Roi. Extrait

des Registres du Conseil Supérieur de Saint-Domingue. ...Fait à Versailles, le vingt-un du mois de Janvier mil sept cent quatre-vingt-sept. [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale 1787. 5 p. 2051

Copy: JCB.

Arrêt...qui porte à huit livres, le droit de cinq livres par quintal, établi par l'arrêt du 25 sept, 1785, sur la morue sèche de pêche étrangère, importée aux Isles du Vent et sous le Vent, et à douze livres le prime de dix livres accordée par l'arrêt du 18 du même mois, par quintal de morue sèche de pêche françoise, importée aux mêmes isles. 11 février, 1787. Paris, 1787. 2052

Copies: BM; Marine, A¹. 142.

Réglement Sur le commerce des Colonies françoises en Amérique. Du 11 Février 1787. De par le Roi. [*Colophon:*] A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1787. 4 p. 2053

Copies: JCB; WLCL; BM.

Reprinted in *Recueil général des anciennes Lois Françaises,* XXVIII. 334–335.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui nomme M. de Boullongne de Nogent, Commissaire du Roi, pour suivre les opérations de l'ancienne Compagnie des Indes. Du 3 Mars 1787. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1787. 3 p. 2054

Copies: BM; JCL, no. 1123.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui permet l'admission en franchise des Bâtimens étrangers au Port-Louis en l'Isle-de-France. Du 27 Mai 1787. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXVII. 4 p. (Ford, no. 429.) 2055

Copies: AD. VII. 2ᴮ. f. 189; BM.

Ordonnance du Roi, Portant Établissement aux Isles de la Martinique & de la Guadeloupe, d'une Assemblée coloniale & d'un Comité en dépendant, avec suppression des Chambres d'agriculture. Du 17 Juin 1787. De par le Roi. A Paris, De l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXVII. 14 p. 2056

Copy: LC.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Qui commet le sieur de Selle, Maître des Requêtes, pour coter & parapher les Livres & Registres établis & à établier pour les affaires de la Compagnie des Indes créée par Arrêt du Conseil du 14 Avril 1785. Du 27 Août 1787. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De l'Imprimerie Royale. 1787. 2 p. 2057

Copies: BM; JCL, no. 1124.

Ordonnance du Roi, Portant défense d'inhumer dans les Églises. Du trois Novembre mil sept cent quatre-vingt-sept. Extrait des Registres du Conseil Superieur de Saint-Domingue. De par le Roi. [*Colophon:*] Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie Royale. 1788. 3 p. 2058

Copy: JCB.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, Portant nomination d'une Commission pour prendre connoissance de l'établissement actuel de la Compagnie des Indes, & des effets de son Privilége exclusif; & en rendre compte à Sa Majesté en son Conseil. Du 29 Décembre 1787. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, Chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1788. 3 p. 2059

Copies: BM; JCL, no. 1125.

Arrêt Du Conseil d'État Du Roi, Pour l'encouragement du Commerce de France avec les États-Unis de l'Amérique. Du 29 Décembre 1787. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, De L'Imprimerie Royale. 1787. 4 p. 2060

French and English in parallel columns. English text has caption-title: An Act Of The King's Council of State, For the encouragement of the Commerce of France with the United States of America. December 29. 1787. Extract from the records of the Council of State.

Copies: HEHL; BM.

—— *Another issue, without the English text, with colophon:* A Paris, de l'Imprimerie Royale 1788. 6 p. (Ford, no. 430.) 2061

Copies: HEHL; JCB; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux,* AD. XI. 9. f.—

—— *Another issue, without the English text, with colophon:* A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, Saint-André-des-Arcs. 1788. 4 p. 2062

Copies: WLCL; JCB.

—— An English translation accompanied by a letter from Lambert, dated December 29, 1787, was printed and distributed among American merchants by V. P. French & Nephew of Bordeaux under the date of February 1, 1788. A copy of this is in the John Carter Brown Library. 2063

1788

Arrêt...portant suppression du Conseil des Prises, au premier avril 1788. 5 janvier 1788. Paris, 1788. 2064

Copy: BM.

Arrest du conseil d'état du roi qui excepte de l'entrepot accordé, par l'arrest du conseil du 29 décembre 1787, aux productions et marchandises des Etats Unis, les poissons, huiles et autres marchandises provenant de leurs pêches. du 22 février 1788. 4 p. 2065

Copies: *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* Marine, A¹. 145; BM records a copy under the date of February 21.

Règlement fait par le Roi, Portant établissement d'un Conseil d'Administration du Département de la Marine, sous le titre de Conseil de la Marine. Du 19 Mars 1788. [*Colophon:*] A Versailles, de l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXVIII. 14 p. (Ford, no. 431.) 2066

Copy: AD. VII. 3. f. 101.

1788, *continued*

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui ordonne que le Port de Gravelines sera ouvert au commerce privilégié des Colonies & des Pêches. Du 7 Avril 1788. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1788. 2 p. (Ford, no. 432.) 2067

Copies: AD. VII. 2ª. f. 190; BM.

ÉDIT du Roi, Portant création de Six Millions de Papier-monnoie pour les Isles de France & de Bourbon. Donné à Versailles le 10 Juin 1788. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1789. 10 p. (Ford, no. 433.) 2068

Copy: AD. VII. 2ª. f. 191.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Portant suppression des vingt-quatre Paquebots établis pour la correspondance avec les Colonies Françoises & les États-Unis de l'Amérique. Du 5 Juillet 1788. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1788. 6 p. 2069

Copies: JCB; BM; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux;* AD. VII. 6; Marine, A¹. 146.

RÈGLEMENT Concernant les Élèves du Corps-royal de l'Artillerie des Colonies. Du 13 Juillet 1788. [*Colophon:*] A Versailles, de l'Imprimerie Royale. 1788. p. 6. (Ford, no. 434.) 2070

Copy: AD. VII. 3. f. 97.

—— *Another issue with Paris, 1788 imprint.* 2071

Copy: BM.

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon. 4 p. 2072

Copy: JCB.

ÉDIT du roi, Qui ordonne une Fabrication de Quatre-vingts mille marcs d'Espèces de Billon pour l'usage des îles du Vent & Sous-le-vent, où elles auront cours pour deux sous six deniers. Donné à Versailles au mois de Novembre 1788. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie royale. 1788. 3 p. 2073

Copy: WLCL.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Pour encourager, par des Primes, l'importation en France des Blés & des Farines venant des États-Unis de l'Amérique. Du 23 Novembre 1788. Extrait des Registres du Conseil d'État. [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1788. 2 p. 2074

Copies: JCB; Marine, A¹. 146.

EDIT du Roi concernant eux qui ne professent pas la Religion Catholique dans les colonies de l'obéissance de sa Majesté. Le 28 Novembre, 1788. 2075

Copy: Marine, A¹. 146.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui excepte de la prohibition portée par l'arrêt du 28 septembre dernier, les Huiles de Baleine & d'autres Poisson, ainsi que les fanons de Baleine, provenant de la pêche des États-unis de l'Amérique. Du 7 Décembre 1788. [*Colophon:*] A Paris. l'Imprimerie Royale. M. DCCLXXXIX. 4 p. (Ford, no. 435.) 2076

Copies: AD. XI. 41. f.; *Recueil d'Arrets et d'Ordonnances royaux.*

—— *Another issue with colophon:* A Paris, chez N. H. Nyon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs. 1789. 4 p. 2077

Copy: JCB.

1789

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, concernant les Concessions. Extrait des Registres du Conseil-Supérieur de Saint-Domingue. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. ...Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 31 Janvier 1789. 2078

In: *Pièces Justificatives,* no. VI. p. 28–29.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui casse & annulle une Ordonnance du Gouverneur général de Saint-Domingue, du 9 Mai dernier, laquelle accordoit aux Étrangers la liberté du Commerce pour la partie du Sud de Saint-Domingue. Du 2 Juillet 1789. [*Colophon:*] A Versailles, de l'Imprimerie Royale. M DCC. LXXXIX. 4 p. (Ford, no. 437.) 2079

Copies: AD. VII. 2ª. f. 192; BM.
Reprinted in *Pièces Justificatives,* no. XV. p. 50–52.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Qui proroge, jusqu'au 1er Août 1790, les dispositions de celui du 10 Septembre 1786, concernant les Primes accordées à l'introduction des Noirs de traite françoise aux Isles du Vent, à Cayenne & aux Cayes, dans la partie du Sud Saint-Domingue. ainsi que la liberté provisoire de l'exportation à l'étranger des sucres bruts de l'île de Sainte-Lucie. Du 2 Juillet 1789. [*Colophon:*] A Versailles, de l'Imprimerie Royale. 1789. 3, [1] p. (Ford, no. 436.) 2080

Copies: AD. VII. 3. f. 51; BM.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, Portant cassation d'une Ordonnance de M. le Marquis Duchilleau, Gouverneur, Lieutenant-Général de Saint-Domingue, du 27 Mai dernier, concernant l'introduction des farines étrangères. Du 23 Juillet 1789. Extrait des Registres du Conseil d'Etat. 2081

In: *Pièces Justificatives,* no. XI. p. 37–38; separately printed issue, Marine, A¹. 147. no. 39.

1790

PROCLAMATION du Roi, Sur un Décret de l'Assemblée Nationale, concernant l'Isle de Saint-Domingue. Du 9 Avril 1790 [*Colophon:*] A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1790. 24 p. 2082

Copy: JCB.

LETTRES PATENTES...sur le décret de l'Assemblée Nationale, relatif aux troubles survenus à Saint-Domingue. 22 octobre 1790. Paris, 1790. 2083

Copy: BM.

INDEX

GENERAL

Acts in this division comprise: (*a*) those that relate to the colonies as a whole; (*b*) those that relate to France with special or general application to the colonies.

CHARTERED COMPANIES:

The date in parentheses after the name of each company refers to the earliest appearance of that company in the list.

Association de Commerce Maritime (1768), 1767.

Banque Générale (1716), 548, 565, 568, 665. *See also* Banque Royale.

Banque Royale (1718), 665, 690. *See also* Banque Générale.

Compagnie Commerçante (1764), 1670, 1674, 1690.

Compagnie de Canada. *See* Compagnie de la Nouvelle France.

Compagnie de Commerce (Ostend) (1723), 1007–1008.

Compagnie de France (1719), 697.

Compagnie de Guinée (1685), *272*, 300, 406, 414, 417.

Compagnie de Terre Ferme de l'Amérique ou France Equinoctiale (1651), 37.

Compagnie de la Chine (1719), 680, 687. *See also* Compagnie d'Occident.

Compagnie de la Guyane Françoise (1777), 1887–1888, 1970.

Compagnie de la Nouvelle France (1628), 13, 14, 15, 15n, 16, 21, 28, 42, 52, 408.

Compagnie de l'Assiente (1701), 418.

Compagnie des Cent Associés. *See* Compagnie de la Nouvelle France.

Compagnie des Isles de l'Amérique (1635), 23–26.

Compagnie des Indes (1719), 688–689, 691–692, 696, 701–713, 715–718, 720–723, 725–726, 730–731, 737–739, 741–742, 746–748, 750–754, 758–759, 761–762, 764, 767–768, 770, 772, 775, 778–779, 781–782, 788–789, 792–798, 800–807, 810–816, 820–821, 823–826, 830, 832, 834–835, 839–840, 843, 851–852, 857, 859–864, 866–867, 869–870, 874–875, 878, 881–886, 891–894, 896, 904, 908–910, 913, 919–921, 936, 943–947, 951, 972, 981, 989–992, 996, 999, 1005, 1010, 1012–1016, 1022, 1025, 1028–1030, 1033–1035,, 1038–1039, 1041, 1043, 1045, 1050–1051, 1054, 1064, 1066–1067, 1079, 1096–1099, 1101, 1103, 1108, 1111, 1114, 1120–1121, 1129, 1139, 1152, 1159, 1176, 1187, 1190, 1193, 1197–1198, 1204, 1209, 1214, 1218, 1270, 1403, 1443, 1450, 1462–1463, 1475, 1481, 1485, 1522–1523, 1543, 1588–1589, 1670, 1674, 1690, 1735–1736, 1766, 1781, 1794, 1807, 1810, 1813, 1816–1817, 1820, 1834–1835, 1863–1864, 1948, 1998, 2054. *See* Compagnie d'Occident (1717). *See also* Compagnie Commerçante (1764).

CHARTERED COMPANIES, *continued*

Compagnie des Indes (Nouvelle) (1785), 1998, 2000–2001, 2004, 2008, 2014, 2017, 2023–2025, 2032, 2035–2036, 2057, 2059.

Compagnie des Indes Occidentales (1664), 60, 63, 68, 69, 72, 73, 74, 87, 88, 112, 115–116, 135, 139, 142–143, 156–157, 196, 278, 340, 344, 402, 499, 655, 943, 951.

Compagnie des Indes Orientales (1664), 63, 76, 680, 687. *See* Compagnie d'Occident.

Compagnie d'Occident (1664), 62, 108, 158, 184, 195, 229, 254.

Compagnie d'Occident (1717, called Compagnie des Indes after June, 1725), 601–604, 609–612, 614–615, 617–618, 625–627, 638, 640, 642, 651, 654, 656, 659–660, 667, 678, 680, 685, 687–690, 781, 921, 951. *See* Compagnie des Indes.

Compagnie du Nord (1669), 93.

Compagnie du Sénégal à la Côte d'Afrique (1679), 192, 205, 225, 253, 268–269, 273, 358, 1074, 1082.

Compagnie Royale d'Affrique (1741), 1366.

Compagnie Royale de Saint Domingue (1698), 382–384, 400, 416, 494, 566, 598–599, 785–786, 830.

Compagnie Royale de Sénégal, Cap Verd et côtes d'Affrique (1696), 358, 413.

Compagnie Royale des Voyages de long cours, &c. (1633), 18.

COMMERCIAL REGULATIONS, 8–10, 18, 20, 66, 95, 108, 112, 117a, 126, 156–157, 184, 227, 294, 317, 339, 362–363, 380–381, 393, 463, 496, 526, 547–548, 551, 556, 567, 583–585, 590, 592–594, 657–658, 712–713, 719, 732, 765, 818, 822, 853, 916, 924, 957–959, 960, 963, 975, 982, 1007–1008, 1032, 1040, 1045, 1062, 1071, 1086, 1093, 1100, 1118, 1120, 1123, 1133–1134, 1144, 1155, 1157, 1165, 1171, 1174–1175, 1179, 1201, 1204, 1250, 1268, 1274–1276, 1280, 1282, 1285, 1290, 1310, 1313–1314, 1325, 1364, 1368, 1370, 1378, 1385, 1390, 1420, 1425, 1430, 1435, 1441, 1452, 1514–1515, 1548–1549, 1552, 1562, 1571, 1590, 1616, 1626, 1629, 1633, 1654–1655, 1657, 1680–1681, 1730–1731, 1737–1738, 1773–1774, 1780, 1801–1802, 1809, 1814, 1825, 1836, 1845, 1857, 1861, 1865–1866, 1875, 1910–1911, 1959, 1980–1981, 1983, 2011–2012, 2019–2020, 2037–2043, 2053, 2060–2063, 2065, 2067, 2069, 2074.

CONFISCATION OF SHIPS OR CARGO. *See* COMMERCIAL REGULATIONS.

CONTRABAND. *See* COMMERCIAL REGULATIONS.

General, continued

Fiscal Affairs, 652, 714–714a, 721, 724–725, 727–729, 734–736, 740, 743, 745, 749, 756, 763, 766, 780, 783–784, 791, 806, 828, 831–833, 837–838, 841, 848, 849–850, 855–856, 858, 868, 871, 876–877, 888–889, 899, 901–903, 930, 937, 969, 1052, 1056, 1061, 1075, 1078, 1102, 1112, 1124, 1126, 1161, 1178, 1194, 1207, 1256, 1294, 1421, 1443, 1485, 1543–1544, 1583, 1588–1589, 1610, 1630, 1639–1640, 1649, 1656, 1735–1736, 1747–1749, 1766, 1935, 1949, 1955, 1965, 2034. *See also* Compagnie d'Occident (1717); Compagnie des Indes.

Minors, Regulations Concerning Inheritance, Etc., 934, 1357, 1374–1375, 1396–1398, 1428.

Persons:

Arnauld, 971.
Aubert de la Chesnaye, 450, 490.
Aulnay Charnisay, 32.
Baas, 306.
Barbelet, 752.
Barillon, 1217, 1220.
Baron, 746.
Barrois, 72.
Beauharnois, 420, 1113.
Bécancourt, fils, 315.
Begon, 245–246, 476, 867, 949.
Bellinzani, 196.
Belsunce, 1614, 1620.
Bergier, 230, 258.
Berruyer, 25.
Bigot, 1468, 1662–1663, 1671.
Binaud, 1350.
Bizoton, 679.
Blénae, 245–246, 529, 535.
Bois d'Avaugour, 56.
Boisseau, fils, 1423.
Boistiroux. *See* Morel de Boistiroux.
Boitard, 387.
Bory, 1594.
Boucault, 1162, 1287.
Boucher, 230, 258, 725.
Boucherie, 1933, 1958.
Bouterone, 86.
Boutet, 215–218.
Breton, 215–217.
Bron, 1086.
Buttet, 1963.
Caën, 21.
Caillaud, 1118.
Caillon, 918.
Callières, 390.
Calvet, 1004.
Camiaille, 910.
Carlier, 1138.
Cavelier de la Salle. *See* La Salle.
Champigny, 284.
Champlain, 11.
Charité, 555.
Charnisay. *See* Aulnay Charnisay.
Chastenoye, 1063, 1307, 1503, 1560.
Château du Bois, 290.
Châteaumorant, 550, 571, 644.
Choiseul, 483.
Clarck, 975.

Persons, *continued*

Clugny, 1586, 1745.
Cochois, 754, 910.
Conflans, 1461.
Cordier, 889, 930, 1217.
Cosnet, 751.
Cottonmaël, 2.
Courcelles, 70.
Crozat, 501, 639.
Cugnet, 1251, 1554.
Cussy, 291.
Cyr Prévost, 2030.
Daine, 1424.
Damours de Freneuze, 314.
Dampoille, 40.
Decorde, 767.
Demeulles, 232.
Denonville, 267.
Denys, 39.
Derique, 1747–1749.
Desboves, 1240.
Deschamps, 43.
Deslandes, 468.
Didrous, 770.
Domergue, 370.
Droüard, 538.
Duchesneau, 167, 175.
Duclos, 637, 643, 915, 1130, 1136–1137, 1156.
Dumas, 281.
Dumolin, 497.
Du Plantier, 370–371.
Dupleix, 1870.
Duplessis de Morampont, 1490.
Dupuy, 1109.
Du Quesne, 1525.
Du Raux, 971.
Du Verdier, 925–927, 931, 971.
Duvigneau, 1827.
Énambue, 47, 48.
Éragny, 320.
Esnos-Champmeslin, 1023–1024.
Estaing, 1653.
Estebe, 1558.
Estrées, 89.
Eustrelot, 21.
Fauconnet, 231, 283.
Feuquières, 973.
Foucher, 1147.
Franquesnay, 197.
Freneuze. *See* Damours de Freneuze.
Frontenac, 138, 160, 175, 313.
Gagny, 1720.
Galiffet, 409.
Garnier, 750.
Gaudais, 57.
Gaufre, 31.
Gaultier, 258.
Gayot, 450, 490, 497.
Gentil, 1122.
Geoffroy, 740.
Graffe, 446.
Guigne, 370a.
Guillemin, 1504.
Guitton de Monrepos, 1367.
Hallée, 717, 724.
Hamel, 1219–1220.
Hérault, 515, 1159.

General, continued

PERSONS, *continued*

Hesse, 2009.
Hocquart, 1213.
Jérémie, 1876–1877.
Jonquière, 1447.
Kerdisien de Tremais, 1619.
La Barre, 80, 232, 614–615.
La Berquerie, 784.
La Chesnaye. *See* Aubert de La Chesnaye.
La Colombière, 941.
La Corne, 1489.
L'Admiral, 655–656, 667, 760.
Lafosse, 1858–1859.
La Galissonière, 1464.
La Jonchère, 685.
Lalanne, 1938.
Lambert, 678, 701, 705, 780, 829, 916.
La Mothe, 153.
Landivisiau, 806, 866.
Langhete, 757.
Lanoullier de Boisclerc, 1216.
Laporte Lalanne, 1496, 1517.
Larnage, 1361.
La Rochalard, 1023, 1130, 1156, 1222.
La Roche, 2.
La Sablonnière, 265.
La Salle, 161–162a, 188, 262–263.
La Saudre Lefer, 968.
La Souletière l'Évêque, 1144.
Laumoy, 2005.
Lauriau, 746.
Lauzon, 35.
Law, 548, 565, 568, 617–618.
Le Bieur de Laage, 845.
Le Mort, 2030.
L'Epinay, 624.
Le Sueur, 1025, 1028, 1036, 1210.
L'Héritier, 899.
L'Isle Marivault, 37.
Lorangère, 718.
Magnier, 2030.
Magny, 1745.
Magon, 1652, 1723.
Maillart, 1386, 1545.
Manis, 916.
Mantes, 230.
Marivault. *See* L'Isle Marivault.
Maurelet, 399.
Ménéval, 292.
Menjot, 139.
Mercier, 497.
Mesnager, 139, 196, 254.
Mezy, 56, 1342.
Mithon de Senneville, 467–468, 512, 535, 571, 643–644, 646.
Molerat d'Humberville, 1716–1717.
Monnard, 1873.
Montaran, 718.
Montcalm, 1546.
Montreuil, 1620.
Monts, 5, 6.
Montuy, 1004.
Morel de Boistiroux, 254.
Neret, 450, 490, 497.
Nermand, 1747–1749.
Nolivos, 1350.

PERSONS, *continued*

Nouveau, 21.
Ogeron, 51, 153.
Orléans, 1076.
Ormesson, 806.
Orry de Vignory, 866.
Ortis, 1227.
Oudiette, 171, 176, 231, 283.
Pallu, 143.
Parquet, 38, 47.
Pascaud, 1118.
Patoulet, 194–195.
Paty, 511.
Pellé, 366.
Perrault, 1559.
Perthuis, 1537.
Pillat, père, 1460.
Pillavoine, 703, 705, 708–709, 726, 739, 780, 881, 889, 916, 1031.
Pointeau, 354, 370.
Pointis, 347.
Postel, 746.
Pouançay, 170.
Prouville de Tracy, 58.
Rageat, 163.
Raudot, père, 439.
Raudot, fils, 438.
Ravardière de la Touche, 7a.
Ravoisié, 746.
Renaut, 718.
Richelieu, 9, 11, 25.
Risteau, 1820.
Rivière, 717.
Robin, 1071.
Robineau, 754.
Royville, 37.
Saint-Étienne, 36.
Saint-Pierre, 694, 880.
Saint-Simon, fils, 534.
Saint-Victor, 1707.
Salaun, 764.
Samos, 1211.
Sarrazin, 1247.
Sauroy, 685.
Sorel, 915.
Studer, 867.
Talon, 71, 141.
Tesson de Saint-Aubin, 1125.
Thery, 982.
Thibault d'Aranxelles, 2030.
Thibault de Chanvalon, 1747–1749.
Tonnancour, 1354.
Tonty, 265–266.
Touche, de la. *See* Ravardière de la Touche.
Toulouse, 356.
Tournelles, 940.
Tracy. *See* Prouville de Tracy.
Trollé, 1408.
Vacquier, 1210.
Vaivre, 1962.
Valernod, 483.
Vallier, 1400, 1489.
Vallière, 1819.
Valton, 498.
Vanderoque, 48.
Varin, 1662–1663, 1671.
Vaudesir, 1710–1711.
Vaudreuil, 429, 949, 1500.

General, continued

PERSONS, *continued*

Vaudreuil de Cavagnal, 1542.
Verdelin, 1327.
Verrier, 1164.
Ysembert, 515.

PIRACY, 397, 421, 454, 653, 674, 698, 974.

PLACES:

Acadie, 5, 32, 36, 70–71, 86, 138, 167, 230, 232, 258–260, 292, 427.
Antilles, 109, 195.
Barbadoes, 319.
Bayaha, 1128.
Brazil, 7a, 113, 319.
Brion, Isle de, 880.
Caïques, 51.
Cap, Le, 409, 411–412, 676, 693, 1199, 1212, 1221–1222, 1226, 1356, 1358, 1382, 1408, 1416, 1460, 1598, 1660, 1734, 1800, 1803, 1830, 1844, 1851–1853, 1867, 1879, 1881, 1926, 1931, 1939, 1953, 2015.
Cap Breton, Isle de, 520, 528, 540, 581, 872–873, 994, 1095, 1141, 1153, 1174, 1182, 1249, 1283, 1305, 1337–1338, 1371, 1383, 1399, 1405, 1502, 1535–1536, 1641–1642, 1683, 1856.
Cap Dame Marie, 1419.
Cap Verde, Isles de, 1365, 1370.
Caraques, Isle de, 1189.
Carénage, 1737–1738, 1775.
Cartagena, 373, 375, 410.
Cayenne, Isle de, 144, 236, 1103, 1286, 1617, 1746, 1765, 1778–1779, 1850, 1977–1978.
Frontenac, Fort du, 162a.
Grenade, 38, 1927–1928, 2030.
Grenadine, 38.
Guadeloupe, 290, 1689, 2045, 2056.
Guiane, 37, 41, 144, 236, 401, 1167, 1778–1779, 1977–1978.
Guinée, 126, 151–152.
Illinois, 1209.
Isle Royale. *See* Cap Breton, Isle de.
Isles du Vent, 529, 980, 1044, 1084, 1090–1092, 1173, 1207, 1224, 1349, 1365, 1502, 1585, 1600, 1712, 1742–1744, 1840, 1889–1892, 1968–1969, 2010, 2013, 2052, 2073.
Isles sous le Vent, 529, 1238, 1264, 1361, 1411, 1511, 1533, 1574–1579, 1581, 1600, 1704, 1785, 1840, 1889–1892, 1989–1991, 1993, 2010, 2013, 2016, 2052, 2073.
Labrador, 2, 632.
Le Borgne, 1830.
Le Cap. *See* Cap, Le.
Léogane, 676, 679, 915, 1009, 1321, 1350, 1386, 1431, 1508.
Louisbourg, 1288.
Loüisianne, 501, 548, 565, 568, 601–604, 609–613, 617–618, 625–627, 639, 647–648, 659–660, 790, 865, 920, 1058–1059, 1209, 1214, 1223, 1242, 1323, 1376–1377, 1468, 1480, 1505, 1520–1521, 1634, 1641–1642, 1661, 1683, 1714–1715, 1790–1791, 1808, 1811–1812. *See also* Compagnie des Indes; Compagnie d'Occident (1717).
Lucayes, 51.
Madelaine, Isle de, 880.

PLACES, *continued*

Maragnan, 7a.
Martinique, 38, 47–48, 65, 193, 498, 975, 982, 1004, 1241, 1286, 1683, 1689, 1710–1712, 1907, 1958, 2056.
Méxique, 384.
Minorque, 1555.
Mirebalais, 1321.
Miscou, Isle de, 694.
Môle Saint-Nicholas, 1737–1738, 1799.
Montréal, 27, 94, 118, 179, 343, 348, 424, 536, 563, 597, 630, 954, 1065, 1401, 1529.
Newfoundland, 70–71, 86, 138, 167, 232, 256–257, 324, 1266, 1337–1338.
Norumbega, 2.
Orsainville, 1094.
Petit Goave, 1009, 1140, 1143, 1222, 1988.
Pointe-à-Pitre, 2045.
Pondichery, 1862.
Port-au-Prince, 1508, 1761–1762, 1786, 1792, 1827, 1843, 1917, 1939, 1964, 1988.
Port-de-Paix, 1356.
Port de Sette, 628.
Québec, 29, 178, 181, 519, 597, 941, 1195, 1284, 1402, 1528.
Ramées, Isle de. *See* Brion, Isle de.
Rivière Saint-Jean, 230.
Sable, Isle de, 2.
Saint-Barthelémy, 1415.
Saint-Christophe, Isle de, 22, 271, 378.
Saint-Domingue, 127, 153, 170, 197, 240, 275, 280–281, 288, 291, 347, 360, 373, 377, 396, 403–405, 410, 413, 416, 421, 423, 435, 440, 459, 512–513, 566, 598–599, 657, 659, 836, 854, 897, 923, 928–929, 1024, 1037, 1044, 1071–1072, 1080, 1126, 1136–1137, 1173, 1206, 1239, 1263, 1267, 1286, 1309, 1330, 1348–1349, 1359, 1361, 1369, 1386, 1410, 1415, 1434, 1446, 1507, 1509, 1538, 1568, 1601, 1611, 1613, 1621, 1624, 1641–1642, 1673, 1683, 1700–1701, 1706, 1713, 1733, 1737–1738, 1772, 1776–1777, 1789, 1793, 1795, 1806, 1818, 1878; 1901, 1917, 1919, 1938, 1966–1967, 2029, 2046–2049, 2051, 2079, 2081–2083. *See also* Cap, Le; Léogane; Petit Goave; Port-au-Prince.
Saint-Jean, Isle de, 694.
Saint-Jean de Trou, 1128.
Saint-Loüis, 695.
Saint-Martin, Isle de, 1415.
Saint-Sulpice, 424.
Saint-Thomas, 113, 271, 319.
Saint-Vincent, 405.
Sainte-Alouzie, 38, 405, 973.
Sainte-Lucie, 47, 48, 1415, 1737–1738, 1775.
Samana, 933.
Tabago, 405.
Tadoussac, 78.
Tortue, Isle de la, 43, 127, 153, 170, 197.
Trois-Rivières, 209, 422.

POSTAL SERVICE, 1934.

PRECEDENCE, DUTIES AND PRIVILEGES OF OFFICERS, REGULATIONS CONCERNING NOBILITY, 522, 561, 1102, 1235, 1267, 1432, 1457, 1460, 1545, 1561, 1571, 1576, 1688, 1706, 1819, 1926, 1950–1952, 1997, 2002.

General, continued

Privateering, Prizes, Etc., 365, 367, 369, 373, 375, 410, 413, 436–437, 447–448, 499, 1081, 1412, 1426, 1470, 1547, 1562, 1572, 1582, 1908–1909, 1912–1916, 1922–1923, 1937, 1954, 2064.

Relations Between French Colonies, 635–636, 1141, 1305, 1406–1407, 1415, 1742–1744, 1828, 1886.

Relations With Foreign Countries — Political, 177, 672, 973, 1357, 1422, 1444, 1472, 1550–1551, 1562.

Roads, 1943.

Shipping Regulations, 662, 669, 916, 939, 1169, 1218, 1288, 1442, 1444, 1448–1449, 1451, 1454, 1473, 1476–1478, 1483–1484, 1487, 1530–1531, 1573, 1650, 1815, 1921, 1959, 1961, 1987, 2037–2043, 2069.

Slave Trade and Slavery, 106–107, 126, 135, 151–152, 192, 201, 224, 240, 253, 269–270, 272–273, 275, 288–289, 295, 300, 349, 358, 376, 387, 410, 413–414, 423, 443, 487–489, 505, 524–525, 539, 549, 552–553, 570, 572, 579–580, 634, 663, 668, 670, 830, 839, 844, 934, 938, 955–956, 976, 981, 1044, 1058–1059, 1070, 1074, 1082, 1103, 1105, 1108, 1117, 1168–1169, 1184, 1272, 1295, 1322, 1327, 1333–1334, 1349, 1353, 1359, 1366, 1372–1373, 1380–1381, 1391–1392, 1395, 1403, 1434, 1444, 1450, 1481, 1532, 1579, 1608, 1739–1741, 1750, 1763, 1782, 1860, 1871–1872, 1883–1885, 1887–1888, 1899, 1902, 1904–1907, 1956–1957, 1960, 1970, 1986, 1996, 2003, 2031, 2033, 2080.

Surgery, Practice of, 1011, 1664, 1705.

Trade with Dutch, English and Spanish Colonies, 539, 1156.

Trade with Foreign Countries — European and Asiatic, 596, 799, 818, 957–959, 975, 982, 997, 1003–1004, 1007–1008, 1041, 1049, 1060, 1064, 1081, 1093, 1145, 1150, 1155, 1157, 1160, 1168–1169, 1191, 1215, 1228, 1250, 1274, 1285, 1290, 1310, 1325, 1365, 1368, 1370, 1379, 1452, 1562, 1626, 1718–1719, 1721–1722, 1724, 1728–1731, 1737–1738, 1773–1774, 1778, 1780, 1801–1802, 1977–1978, 1980–1981, 2011–2012, 2021, 2079, 2081.

Trade with Foreign Countries — United States, 1910–1911, 1914–1916, 1958–1959, 1961, 2037–2043, 2060–2063, 2065, 2069, 2074, 2076–2077.

COMMODITIES

Coffee, 1015, 1034–1036, 1039, 1041, 1048, 1050, 1053, 1129, 1146, 1187, 1190, 1208, 1210, 1241, 1278, 1286, 1291–1292, 1299, 1306, 1329, 1453, 1455, 1527, 1579, 1732, 1839, 1975, 2007.

Cotton, 340, 398, 712–713, 754, 842, 910, 912, 914, 917, 997, 1003, 1041, 1049, 1064, 1093, 1188, 1255, 1259, 1329, 1335–1336, 1475, 1501, 1510, 1512, 1516, 1556, 1564, 1580, 1584, 1591–1592, 1596–1597, 2014, 2023, 2035–2036, 2044.

Fisheries, 91, 117a, 169a, 230, 257, 260, 324, 520, 528, 559, 581, 632, 635–636, 737–738, 821, 994, 1026–1027, 1095, 1153, 1249, 1266, 1273, 1311, 1337–1338, 1371, 1383, 1399, 1405, 1535–1536, 1637, 1696, 1742–1744, 1773–1774, 1836, 1846, 2010, 2013, 2022, 2052, 2065, 2067, 2076–2077.

Furs. *See* Canada — Commerce — Indian Trade.

Indigo, 346, 360, 364.

Oil — Whale and Cod, 559, 581, 635–636, 994, 1026–1027, 1095, 1148, 1153, 1186, 1249, 1273, 1371, 1399, 1535–1536, 1557, 2076–2077.

Sugar, 75, 79, 88, 101, 108, 110–111, 113, 115–117, 119, 123–125, 143, 151–152, 158, 164–165, 201, 229, 231, 236, 238, 255, 271, 290, 319, 341–342, 362, 364, 378, 379, 386, 392, 399, 401, 406, 419, 436–437, 449, 463, 474, 478, 493, 495, 498, 510, 537, 619, 623, 628, 645, 757, 829, 984, 1004, 1103–1105, 1108, 1115–1116, 1145, 1192, 1262, 1289, 1482, 1492, 1497, 1562, 1569, 1613, 1623, 1773–1774, 1837–1838, 1933, 1958, 1975, 2007, 2021, 2026–2027, 2080.

Tobacco, 17, 79, 88, 115–116, 151–152, 154–155, 158, 215–218, 220, 226, 286, 301–303, 312, 316, 318, 370–371, 377, 430, 444, 457, 461–462, 473, 475, 482, 504, 517, 527, 586, 617–618, 649–651, 655–656, 662, 664, 666–667, 683, 707, 730, 755, 760, 769, 776–777, 809, 819, 846–847, 865, 921–922, 925–927, 931, 940, 942, 948, 950, 967, 971, 978, 985, 988–989, 993, 1016–1018, 1021, 1025, 1028, 1041, 1048, 1057, 1069, 1076, 1083, 1087, 1110–1111, 1114, 1146, 1149, 1151, 1166, 1177, 1179, 1181, 1185–1186, 1196, 1202–1203, 1227, 1233, 1237, 1243–1246, 1248, 1258, 1261, 1269, 1281, 1297–1298, 1302, 1312, 1315, 1318–1319, 1324, 1326, 1328, 1331–1332, 1339–1341, 1343–1347, 1355, 1360, 1362–1363, 1384, 1414, 1462–1463, 1465–1466, 1491, 1493–1495, 1505, 1565, 1900, 1918, 1936, 1942, 1982, 1984, 1994.

CANADA

Agriculture, Live Stock, Etc., 252, 1627.

Beaver Trade. *See* Commerce-Indian Trade.

Commerce:
- Concessions, 160, 162a, 166, 175, 203, 207, 258–260, 264, 321, 427, 434, 597, 694, 1409, 1467.
- Coureurs de Bois, 150, 199, 221, 530, 560, 1303.
- Duties and Impositions, Entrepôt, etc., 7, 62, 68–69, 73, 76, 124, 169, 183, 234, 317, 394, 450, 515, 520, 540, 559, 581, 994, 1026–1027, 1141, 1240, 1257, 1305, 1406–1407, 1430, 1469, 1471, 1502, 1539–1540, 1590.
- Foodstuffs, 1236, 1271, 1305, 1406–1407, 1459, 1563.
- Indian Trade, 5–6, 19, 49, 78, 100, 174, 189, 199, 204, 222, 275, 279, 317, 354, 359, 394, 450, 455, 471, 477, 490, 497, 515, 530, 541, 560, 562, 642, 686, 794, 890, 906–909, 919, 945–947, 1121, 1587, 1730–1731.

Fiscal Affairs, 34, 86, 147, 167, 232, 284, 388, 533, 578, 600, 633, 681, 911, 962, 1042, 1498–1499, 1583, 1606, 1615, 1618, 1628, 1631, 1639–1640, 1656, 1658–1659, 1665–1669, 1675–1679, 1682, 1684–1685, 1687, 1691, 1695, 1698–1699, 1702–1703, 1716–1722, 1724–1725, 1727–1729, 1751–1760, 1770–1771, 1787–1788, 1796–1798, 1868–1869.

Government — Local Councils and Administration, 55, 168, 202, 206, 208, 267, 277, 325, 428, 545, 583–585, 597, 608, 641, 733, 900, 935, 970, 979, 1195, 1388, 1488, 1498–1499, 1561, 1570, 1604–1605, 1609, 1646, 1648, 1672, 1678–1679, 1686, 1688, 1692–1694, 1783–1784, 1824, 1848–1849, 1856, 1867, 1882, 1903, 1944, 2006.

Indian Relations, 562, 1266.

Institutions:
- Charitable, 94, 211, 331, 348, 422, 588, 630, 787, 961, 1094, 1304, 1529, 1664, 1705.
- Church, 85, 200, 268, 329–330, 391, 424, 456, 519, 561, 589, 608, 787, 941, 949, 1001, 1142, 1211, 1229, 1402, 1647, 1945–1946, 2075.
- Educational, 54, 118, 172, 179, 424, 564, 1011, 1664, 1705.

Institutions, *continued*
- Religious Societies:
  - General, 961, 1231, 1275, 1358, 1418.
  - Jesuits, 45, 186, 1622, 1635–1636, 1638, 1768–1769.
  - Récollets, 181, 330.
  - Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, 588, 1304.
  - Religieuses Hospitalières de Montréal, 94.
  - Soeurs de la Congregation de Montréal, 118.
  - Sulpicians, 27.
  - Ursulines, 212.

Judiciary and Police, 84, 86, 141, 167, 178, 182, 187, 191, 202, 206, 209, 232, 276, 284, 343, 420, 433, 536, 606, 817, 964, 983, 1046–1047, 1234, 1252–1254, 1308, 1433, 1456, 1458, 1488, 1593, 1595, 1645, 1651, 1662–1663, 1671, 1708–1709, 1726.

Marriage Regulations, 90, 99.

Military and Naval Affairs, 85, 148, 219, 222a, 265–266, 339, 355, 425–426, 431, 466, 470, 480, 507, 532, 563, 583–585, 590, 620, 625–627, 808, 827, 872–873, 879, 939, 954, 1065, 1170, 1225, 1235, 1317, 1427, 1472, 1524, 1526, 1528, 1541, 1546, 1566–1567, 1571, 1599, 1607, 1612, 1646–1648, 1822–1823, 1826, 1829, 1832–1833, 1841–1842, 1847, 1855, 1874, 1893–1898, 1925, 1929–1930, 1932, 1940–1941, 1947, 1972–1974, 1976, 1985, 1992, 1995, 1999, 2018, 2028, 2050, 2070–2072.

Mines and Manufactures, 91, 100, 540, 737–738, 1182.

Population, Settlement, Land Tenure, Etc., 1–2, 46, 50, 53, 57, 90, 140, 188, 434, 452, 491–492, 532, 564, 661, 671, 790, 887, 966, 1055, 1094, 1172, 1232, 1379, 1409, 1436, 1467, 1708–1709, 1831.

Shipping Regulations, 2, 122, 169a, 256, 323–324, 516, 532, 547, 621–622, 631, 673, 958–959, 1118 1650.

Weights and Measures, 285.

WEST INDIES

Agriculture, Live Stock, Etc., 114, 293, 378, 1086, 1574–1575, 1627, 2056.

Commerce:
- Concessions, 109, 176, 214, 251, 291, 880, 1409, 1467, 1964, 2078.
- Duties and Impositions, Entrepôt, etc., 74–76, 96, 101, 106–107, 110–111, 113, 115–117, 120–121, 123–125, 132, 151–152, 158, 164–165, 180, 231, 234, 238, 248, 283, 290, 311, 340–342, 345–346, 353, 356, 360, 364, 370a, 379, 386, 392, 398–400, 402, 415, 417, 419, 430, 436–437, 444, 474–475, 493, 542, 552–553, 570, 663, 771, 829, 942, 955–956, 965, 968,

Commerce, *continued*
- Duties and Impositions, etc., *continued*
  976–977, 986–987, 995, 998, 1000, 1004–1005, 1135, 1141, 1158, 1205, 1217, 1219–1220, 1240, 1257, 1265, 1271, 1273, 1280, 1300, 1305, 1316, 1320, 1329–1330, 1351–1352, 1368, 1370, 1389, 1393–1394, 1406–1407, 1417, 1420, 1425, 1430, 1437–1438, 1445, 1479, 1486, 1502, 1518–1519, 1539–1540, 1568, 1590, 1737–1738, 1880.
- Foodstuffs, 135–136, 149, 311, 328, 332, 334, 345, 385, 479, 506, 542, 596, 765, 955–956, 968, 1000, 1004, 1006, 1040, 1077, 1106–1107, 1127, 1150, 1160, 1183, 1189, 1191, 1201,

West Indies, continued

Commerce: Foodstuffs, *continued*

1215, 1228, 1250, 1260, 1274, 1285, 1290, 1305, 1310, 1325, 1329–1330, 1368, 1370, 1415, 1459, 1474, 1513, 1563, 1804–1805, 1846, 1880, 2010, 2013, 2052, 2074, 2081.

Fiscal Affairs, 34, 97, 130, 147, 194–196, 201, 215, 245, 282, 294, 306, 308, 310, 335–336, 338, 362, 388, 469, 514, 533, 578, 911, 962, 1042, 1080, 1264, 1498–1499, 1583, 1603, 1617–1618, 1628, 1639–1642, 1682–1683, 1685, 1687, 1691, 1695, 1710–1712, 1719–1720, 1723, 1725, 1727, 1868–1869, 1927, 2073.

Government — Local Councils and Administration, 65, 159, 171, 193, 198, 213, 223, 239, 275, 280, 409, 411–412, 440, 469, 525, 583–585, 693, 733, 836, 854, 900, 915, 935, 970, 979, 1009, 1089, 1119, 1131, 1140, 1143, 1199, 1221–1222, 1267, 1277, 1293, 1386, 1388, 1408, 1416, 1419, 1431, 1498–1499, 1508, 1538, 1561, 1570, 1576, 1577–1578, 1601, 1604–1605, 1609, 1624, 1632, 1646, 1648, 1660, 1672, 1692–1694, 1697, 1700–1701, 1704, 1706, 1733, 1761–1762, 1783–1784, 1786, 1792, 1803, 1806, 1824, 1827, 1830, 1843–1844, 1848–1849, 1851–1853, 1862, 1879, 1881–1882, 1903, 1919, 1926, 1944, 1988, 2006, 2015–2016, 2046–2049, 2056.

Institutions:

Charitable, 1073, 1800.

Church, 268, 305, 310, 522, 591, 607, 1263, 1369, 1647, 1734, 1945–1946, 2058, 2075.

Educational, 1011, 1705.

Religious Societies:

General, 246, 923, 1019–1020, 1231, 1275, 1418, 1931.

Capucins, 1920.

Carmelites, 33.

Dominicans, 929, 1037, 1348.

Hospitalers (de la Charité de l'Ordre de S. Jean-de-Dieu), 676, 1073, 1230.

Jesuits, 45, 435, 1622, 1635–1636, 1638, 1673, 1689, 1768–1769, 1772.

Sisters of Notre Dame (de Périgueux), 1226.

Judiciary and Police, 30, 130, 171, 194, 198, 210, 237, 244, 275, 289, 299, 304, 307, 309, 366, 396, 416, 486, 508–509, 566, 605–606, 817, 964, 983, 1046–1047, 1132, 1308, 1382, 1416, 1429, 1433, 1456, 1458, 1534, 1553, 1593, 1595, 1598, 1643–1645, 1708–1709, 1723, 1726, 1854, 1928, 1989–1991, 1993, 1996, 2016, 2051.

Marriage Regulations, 368.

Medicine, Sanitation, Etc., 452, 464, 1011.

Military and Naval Affairs, 77, 81–83, 89, 130–131, 137, 148, 173, 190, 228, 235, 241, 243, 247–248, 297–298, 337, 339, 350, 352–353, 356–357, 363, 367, 369, 425–426, 431–432, 441–442, 447, 453, 458–459, 465, 470, 480, 499, 507, 513, 518, 539, 583–585, 590, 620, 625–627, 808, 827, 879, 897–898, 905, 939, 980, 1154, 1170, 1200, 1225, 1239, 1269, 1301, 1317, 1413–1414, 1427, 1440, 1446, 1472, 1507, 1509, 1524, 1526, 1533, 1541, 1566–1567, 1571, 1599–1600, 1602, 1611–1613, 1620–1621, 1625, 1646–1648, 1713, 1776–1777, 1785, 1789, 1793, 1822–1823, 1826, 1829, 1832–1833, 1840–1842, 1847, 1850, 1855, 1874, 1878, 1889–1898, 1925, 1929–1930, 1932, 1940–1941, 1947, 1966–1969, 1971–1974, 1976, 1985, 1992, 1995, 1999, 2018, 2028–2029, 2050, 2070–2072.

Mines and Manufactures, 296, 347, 407, 737–738, 1933, 1958.

Population and Settlement, Land Tenure, Etc., 12, 50, 98, 109, 145, 250, 268, 293, 350, 361, 374, 389, 451, 460, 481, 513, 523, 574–577, 661, 671, 790, 887, 923, 966, 1055, 1088, 1172, 1409, 1467, 1507, 1515, 1581, 1585, 1708–1709, 1831.

Roads, 485, 1090–1092, 1943.

Shipping Regulations, 87, 92, 96, 102–105, 112, 122, 128–129, 133–134, 137, 185, 241–242, 287, 322, 326, 333, 351, 389, 395, 445, 472, 516, 526, 538, 547, 558, 569, 574–577, 587, 592–594, 616, 629, 631, 634, 662, 667, 669, 673, 575, 684, 695, 697, 744, 932, 952–953, 1002, 1070, 1313, 1387, 1404, 1439, 1650, 2037–2043.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
016 32525344W94A C002
ACTS OF FRENCH ROYAL ADMINISTRATION CONC
3 0112 025267490